

(I)

(N° 8.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1883-1884.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1882,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, 108.

1884.

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.	9— 17

Développement, par classe de comptes, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.

Développement, par classe de comptes, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882	20— 21
Développement, par classe de comptes, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptes, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1881.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1881	28— 41
Budget de l'exercice 1881. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 91
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	93—129
— — — — — par province, des recouvrements effectués	131—149
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	152—185
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	187—315
Comparaison des dépenses de l'exercice 1881, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	314
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1880 inclusivement	315—521
Résultat général du Budget de l'exercice 1881	325
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1881.	324

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1882.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1882.	526—530
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1882	531
Budget de l'exercice 1882. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1883.	534—537
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1883	538—563

Compte des opérations sur les exercices clos de 1877 à 1881.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1877 à 1881	566—568
Exercice périmé de 1877. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	569—575
Exercices en cours d'apurement de 1878 à 1881. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1883.	575—591

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1882.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1882	394
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1882, les opérations de l'année 1882 et la situation au 1 ^{er} janvier 1883	395—409

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1882	412—430
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1882	431—455



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1882 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1882**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

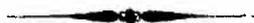
Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1881*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1882, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1882*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1883; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1877 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1878 à 1881.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1882, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1882, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1883.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1882, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1882.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1882, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1881.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1882, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1881, s'élevaient à fr.	14,955,352 05
Pendant l'année 1882, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,004,021 11
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1881 atteignaient.	<u>16,959,373 16</u>
Les recettes opérées en 1882 ayant été de	<u>12,447,630 38</u>
Une somme de fr.	<u><u>4,511,742 78</u></u>

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1881.

Exercice 1882.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinares de 1882, se sont élevés à	fr. 438,136,676 64
Les recouvrements effectués en 1882 ont été de	425,525,559 56
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1883, il restait à recouvrer	fr. 12,611,117 08
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES

Exercice 1881.

Suivant le compte de l'année 1881, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1881 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1882, à	fr. 32,199,746 03
De cette dernière date au 31 octobre 1882, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	99,130,159 35
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1881 s'élevaient, en définitive, à	131,329,905 38
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	130,570,131 68
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 759,773 70
	<hr/> <hr/>

Exercice 1882.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1882, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1882, ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à	fr. 334,792,880 05
Les paiements effectués et justifiés sont de	306,407,676 14
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1883, à	fr. 28,385,203 91
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1877 à 1880, étaient de fr.	559,248 07
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 559,248 07

REPORT. fr. 559,248 07

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1881 ; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 759,773 70

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,319,021 77

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1882, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 612,493 51

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1883, à fr. 706,528 26

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1878 fr.	35,274 23
— 1879	98,530 82
— 1880	141,113 76
— 1881	431,809 45
SOMME ÉGALE. fr.	706,528 26

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1882, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	639,500,102 58
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique ; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	411,465,868 61
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,130,410,640 11
ENSEMBLE. fr.	3,181,376,611 30

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1882, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) fr.	632,486,322 96
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	401,128,779 45
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,188,858,498
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	3,222,473,600 41
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1882, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1881, montaient à. fr. 750,974,620 28

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr.	63,624,799 67	
Titres de la Dette publique et autres valeurs	567,849,208	
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables.	55,428,572 96
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes.	84,072,039 63
		<hr/>
	Fr. 750,974,620 28	
	<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1882 se sont élevées à fr. 3,619,349,801 24 c.

SAVOIR :

Opérations sur les	{ de 1881 . fr. 12,447,630 38	} 437,973,189 94
Budgets	{ de 1882 . . 425,523,559 56	
Opérations de Trésorerie	3,481,376,611 30	
	<hr/>	
		3,619,349,801 24
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.		4,370,324,421 52
		<hr/> <hr/>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882, s'élèvent à fr. 3,660,063,901 74 c.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	}	de 1881 . fr. 130,570,131 68	} 437,590,301 33
		de 1882 . . . 306,407,676 14	
		clos 612,493 51	

Opérations de Trésorerie. 3,222,473,600 41

TOTAL DE LA DÉPENSE . . . fr. 3,660,063,901 74

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1882,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 96,661,414 28

Titres de la Dette publique et autres valeurs 511,104,858 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	}	En portefeuille chez les comptables. 36,887,767 25
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes 65,606,480 25

710,260,519 78

SOMME ÉGALE . . . fr. 4,370,324,421 52

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1882.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1882. -

Numéraire en caissefr.	63,624,799 67
Titres de la Dette publique et autres valeurs.		567,849,308 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables.fr. 55,428,572 96
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes.	84,072,039 03
	fr.	750,074,620 28

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTE. — EXERCICE 1881.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1882.	MODIFICATIONS apportées, en 1881, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1881.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,482,258 79	1,796,859 15	»	4,209,117 94	3,870,151 65	358,986 29
Péages	8,315,244 84	»	156,842 88	8,178,401 96	6,088,465 64	2,089,935 52
Capitaux et revenus	2,858,854 01	69,102 08	»	2,927,956 09	1,966,811 06	961,125 03
Remboursements	500,952 14	293,437 95	»	794,390 09	451,862 66	342,527 43
	14,157,289 78	2,089,599 18	156,842 88	16,109,846 08	12,377,269 01	3,732,577 07
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'im- meubles	5,955 91	» 24	»	5,956 15	5,956 15	»
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État	561 66	15 40	»	577 06	»	577 06
Prix de vente des immeubles devenus dispo- nibles par suite de la suppression de places fortes	40,134 14	51,449 17	»	100,583 31	66,405 23	34,178 09
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,750 35	»	»	349,750 35	»	349,750 35
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	594,851 21	»	»	594,851 21	»	594,851 21
		2,140,863 99	156,842 88			
	14,955,352 05	2,004,021 11		16,959,373 16	12,447,650 38	4,511,742 78

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1882.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. — EXERCICE 1881.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1882. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1882.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1882.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1877 à 1880), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité	42,546 25	621,570 14	647,116 60	16,000 77	»
Dépenses propres à l'exercice.	20,577,486 45	98,608,589 21	127,560,071 76	516,103 88	»
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État	1,720,494 02	»	1,494,201 11	226,202 01	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	850,219 35	»	858,752 21	467 14	»
	52,199,746 03	99,150,159 35		759,775 70	»
	131,520,005 38		130,570,131 68	759,775 70	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. — EXERCICE 1882.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1882.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1882.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1883, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts.	154,979,016 35	152,145,361 18	2,833,655 15
Péages.	120,688,846 51	125,172,422 02	6,516,423 50
Capitaux et revenus.	12,557,641 14	10,416,023 65	2,121,617 51
Remboursements.	4,806,270 85	4,420,348 50	385,922 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.	208,354 14	194,228 19	14,125 95
Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'État à Cureghem.	17,716 58	17,567 73	148 85
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	582,002 11	545,464 02	36,538 00
Intérêts du 31 juillet 1881 jusqu'au 31 juillet 1882, de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	141,600 »	141,600 »	»
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	128,711 51	128,711 51	»
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,750 35	»	349,750 35
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.	207,419 »	207,419 »	»
Fonds d'amortissement des dettes à 4 %, attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	5,572,158 01	5,572,158 01	»
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882).	892,875 54	892,875 54	»
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	609,851 21	260,924 95	348,926 26
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaël à Bréda.	558,918 03	558,918 03	»
Solde du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.	144,887 45	144,887 45	»
Solde du produit de l'emprunt de 134,719,000 francs, à 4 %, autorisé par diverses lois. (Partie recouvrée en 1882).	4,859,780 »	4,859,780 »	»
Produit de l'emprunt au capital nominal de 135 millions de francs, à 3 %, autorisé par diverses lois — Arrêté royal du 20 juin 1882. — (Partie recouvrée en 1882.)	106,060,768 »	106,060,768 »	»
Titres de la Dette publique à 4 %, créés pendant l'année 1882 en exécution : 1 ^o de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876.	2,975,600 »	2,975,600 »	»
2 ^o de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877.	14,704,900 »	14,704,900 »	»
3 ^o de la Convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aube.	151,600 »	151,600 »	»
	438,136,676 64	425,525,559 56	12,611,117 08

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1882 (suite).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICE 1882.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1882.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1882.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1883, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1878 à 1881), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	201,215 06	171,430 31	20,785 65
Dépenses propres à l'exercice.	227,066,011 22	201,821,643 04	26,144,368 18
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité .	48,200,415 09	47,289,753 72	910,661 37
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées dans le cours de l'exercice .	58,416,237 78	57,124,840 07	1,291,398 71
	354,702,880 06	306,407,676 14	28,585,203 91

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	}	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	390,279,206 69	}	659,500,102 58
		Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	241,931,519 71		
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	7,289,286 18		
Service de la Dette publique.	}	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique	128,584,446 47	}	411,465,868 61
		Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	10,150,774 14		
		Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	128,730,648 »		
		Produit des émissions de bons du Trésor.	144,000,000 »		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets					2,130,410,640 11
					3,181,376,611 30

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1882 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICES CLOS.

		SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	
Exercice 1877.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . fr.	1,220 64		26,510 85
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1882	25,087 19		
— 1878.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1882	18,200 22	157 71	18,357 93
— 1879.	Idem	42,395 15	50 »	42,445 15
— 1880.	Idem	195,494 63	5,954 74	197,429 37
— 1881.	Idem	222,111 27	105,852 98	327,964 25
				612,495 51

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	589,696,970 95	632,486,522 96
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	256,492,072 51	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	6,297,279 50	
Service de la dette publique	Payement des intérêts et amortissement de la dette publique	126,858,778 98	401,128,779 45
	Payement, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	10,414,465 02	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	128,875,535 45	
	Remboursements de bons du Trésor.	135,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,188,858,498 »
			5,222,475,600 41

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets — RECETTES.</i>	{ Exercice 1881 fr. 12,447,650 38	} 457,975,189 94
	{ -- 1882 425,525,550 56	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		3,181,576,811 50
	TOTAL DE LA RECETTE. fr.	3,619,549,801 24
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1882.		750,974,020 28
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	4,370,524,421 52

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1882 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1883.

Numéraire en caisse.	fr.	90,601,414 28
Titres de la Dette publique et autres valeurs		511,104,858 0
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	fr. 36,887,707 25
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	65,006,480 25
		102,494,247 50
		710,260,519 78

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1882.

<i>Opérations sur les Budgets. — Dépenses.</i>	Exercice 1881	fr. 150,570,131 68	} 457,590,501 53
	— 1882	306,407,676 14	
	Exercices clos	612,493 51	
<i>Opérations de Trésorerie</i>			5,222,475,000 41
	TOTAL DE LA DÉPENSE	fr. 3,660,065,901 74	
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1883.		710,260,519 78
	TOTAL GÉNÉRAL	fr. 4,570,524,421 52	

*Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
BIDEZ.*

*Arrêté par le Ministre des Finances,
CHARLES GRÄUX.*

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1882.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des Domaines.		
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1881	5,814,017 15	486,168 13	5,137,908 43	378,749 71
— — 1882	99,071,150 52	58,799,105 71	111,375,079 68	9,802,458 18
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	52,245,737 70	2,865,478 18	11,049,826 81	320,751,157 06
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	15,038,828 19	25,507,005 35	53,865,686 21	140,582,459 21
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	5,208,106 84	9,934,607 50	192,359,721 51	52,706,767 56
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	136,876,740 46	97,592,455 07	284,416,822 44	510,701,572 32

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
	206,630 04	156,519 27	°	°	1,715,922 65	816 °	12,447,630 38
5,598,458 52	119,352 75	152,781 25	°	°	12,980,104 79	128,926,418 38	425,525,559 86
°	°	°	°	°	21,421,925 65	1,565,170 65	590,279,206 69
21 648 08	221,000 74	°	96,891 73	°	°	°	241,931,519 71
°	°	°	°	°	7,289,286 18	°	7,289,286 18
°	°	°	°	°	254,920,548 °	156,546,520 61	411,465,868 61
°	°	°	°	1,401,558,641 40	90,000,558 89	487,674,236 01	2,130,410,640 11
3,420,086 40	546,983 53	309,500 50	96,891 73	1,401,558,641 40	389,318,546 16	774,511,961 23	5,619,549,801 24

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et octrois.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1881-1882)	14,471,146 50	5,552,447 95	48,147,093 20	9,538,067 30	11,578 81	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	595,889 77	"	2,597,528 76	1,411,005 81	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	15,169,252 02	21,121,256 48	55,861,768 46	140,005,506 24	21,823 40	218,126 92	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	126,145,359 44	71,140,225 86	179,567,107 17	552,554,521 22	3,404,573 07	325,982 79	508,016 44
TOTAL DES PAYEMENTS. . . f.	156,181,607 55	97,799,910 27	284,174,387 29	800,309,190 77	3,437,774 28	544,109 71	508,016 44

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.

du Ministère de L'INTÉRIEUR.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1882, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS reçus dans le compte rendu des opérations de l'année 1882.
	AYRO l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	MANN l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sements concen- tant les produits réalisés sans in- tervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les certitudes centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	251,028,572 19	1,506,410 18	•	88,742,986 21	418,660,208 32	18,508,509 50	•	456,077,807 82
•	587,400 52	•	•	25,087 19	612,405 51	•	•	612,405 51
•	21,456,070 71	442,819 05	•	505,340,505 01	580,652,710 51	44,200 64	•	589,696,070 95
94,579 00	•	•	•	•	250,402,072 51	•	•	250,492,072 51
•	6,207,174 50	•	•	105 •	6,207,279 50	•	•	6,207,279 50
•	28,042,871 01	226,550,885 71	•	147,775,876 45	402,507,654 05	•	1,258,854 60	401,128,779 45
•	•	801,408,095 00	580,518,546 16	174,620,400 79	2,188,858,408 •	•	•	2,188,858,498 •
	507,412,005 65	1,110,858,216 60				18,832,860 14	1,258,854 60	
94,579 00	1,427,270,512 25	380,518,546 16	774,511,061 25	3,042,940,806 20	17,114,005 54		3,660,063,001 74	

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1889.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de régularisation et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1889.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	18,370,649 26	»	»	156,876,740 46
— de l'enregistrement et des domaines	3,204,034 80	»	»	97,592,436 07
Comptables de l'administration des chemins de fer.	3,703,983 76	»	»	284,416,822 44
— — des postes et télégraphes.	10,212,070 10	»	»	510,701,872 32
— — de la marine	109,860 90	»	»	5,420,086 40
— — des prisons	136,878 13	»	»	546,983 53
— des établissements et services régis par l'État	783 86	»	»	309,500 50
— du Ministère de l'Intérieur	53,468 05	»	»	96,891 73
Cassier de l'État	614,808,875 43	»	»	1,401,558,641 40
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	»	»	»	389,318,346 16
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	16,323,972 26	84,072,030 63	774,311,961 23
	630,578,608 37	16,323,972 26	84,072,030 63	3,610,340,801 24

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1882.

TOTAL au 31 décembre 1882.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1882	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1883.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
175,153,389 71	156,181,607 53	"	"	18,971,782 18	
100,706,489 87	97,799,910 27	"	"	2,906,579 60	
288,210,806 20	284,174,287 59	"	"	4,036,518 61	
520,913,648 51	509,309,190 77	"	"	11,604,457 74	
3,529,947 50	3,437,774 28	"	"	92,173 02	
685,861 66	544,109 71	"	"	139,751 95	
310,084 36	308,016 44	"	"	2,067 92	
132,359 78	94,579 99	"	"	37,779 79	
2,016,367,514 83	1,427,270,312 23	"	"	589,097,202 60	
389,318,546 18	389,318,546 18	"	"	"	
875,459,193 64	774,511,961 23	65,006,480 25	17,675,526 12	"	
	5,642,949,896 20				
	a) 17,114,005 54				
4,368,875,642 02	3,660,065,901 74	65,606,480 25	17,675,526 12	626,978,513 41	a) Cette somme de fr. 17,114,005 54 c ^s qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1882 sur les paiements faits pendant la même année.

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1881 a eu lieu le 31 octobre 1882.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1882, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1881.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1881 au 31 octobre 1882).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1881 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1880, à fr. 286,368,639 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées par diverses lois, à, . . . 296,219,571 97

SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 30 décembre 1880.	fr. 88,130,114 97
— des Dotations, loi du 30 décembre 1880	5,087,475 »
— du Ministère de la Justice, loi du 8 avril 1881	15,330,868 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 24 juin 1881	2,313,935 »
— — de l'Intérieur, loi du 7 avril 1881.	9,937,809 »
— — de l'Instruction publique, loi du 14 avril 1881	18,501,872 »
— — des Travaux publics, loi du 28 juin 1881	92,444,963 »
— — de la Guerre, loi du 8 avril 1881	44,297,925 »
— de la Gendarmerie, loi du 30 décembre 1880	3,420,600 »
— du Ministère des Finances, loi du 30 décembre 1880	15,432,010 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 30 déc. 1880.	1,322,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 296,219,571 97

Les Budgets de l'exercice 1881 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 9,850,932 97

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant, à fr.	9,160,851 36
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1877, 1878, 1879 et 1880, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	1,554,463 30
	10,515,314 66

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	286,368,639 »
Dépenses	306,734,886 63
	EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 20,366,247 63

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1881, ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
2 ^o Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État	100,000 »
3 ^o Prix de vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,150,240 65
4 ^o Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers, du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,759 35
5 ^o Produit de l'emprunt de 134,719,000 francs, à 4 p. $\frac{0}{0}$, autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1881)	60,011,510 »
6 ^o Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	170,584 »
7 ^o Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. $\frac{0}{0}$, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	3,479,158 91
8 ^o Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits alloués pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 4 juin 1878, art. 1 ^{er} § 1, et 27 août 1880, art. 3 § 5.)	856,094 26
	A REPORTER. . . fr. 66,167,347 17

	REPORT. fr.	66,167,347 17
9° Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaël à Bréda.		12,731 02
10° Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881).		543,392 44
11° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0, créés en 1881, en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la Convention du 31 janvier 1873		934,800 »
12° Montant des titres à 4 p. 0/0, créés en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877		13,895,900 »
13° Montant des titres à 4 p. 0/0 créés, en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel		822,400 »
		<hr/>
Total des ressources extraordinaires rattachées à l'exercice 1881. . . fr.		82,376,570 63

Services spéciaux.

1° Parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1880, sur l'exercice 1880, et dont le transfert à l'exercice 1881 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.		131,733,279 24
2° Crédits votés en 1881 pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de		73,933,044 38
3° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0 émis en 1881, en exécution de la loi du 27 mai 1876		934,800 »
4° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0 émis en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877		13,895,900 »
5° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0 émis en exécution de la convention des 9/10 juin 1878		822,400 »
		<hr/>
Total des crédits spéciaux rattachés à l'exercice 1881. . . fr.		221,319,423 62

Si, en regard de ces crédits, soit fr.		221,319,423 62
on place les ressources extraordinaires		82,376,570 63
		<hr/>
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.		138,942,852 99

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	286,368,639	
— extraordinaires	82,376,570 63	
		368,745,209 63

DÉPENSES.

Services ordinaires fr.	306,734,886 63	
— spéciaux	221,319,423 62	
		528,054,310 25

Soit un excédent de dépenses de fr.	159,309,100 62	
		159,309,100 62

plus apparent que réel, ainsi qu'il sera expliqué page 39.



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 368,745,209 63

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 382,515,532 63

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 378,003,789 83

Il est resté à recouvrer fr. 4,511,742 78

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES					
<i>Impôts.</i>	Contribut' directes, douanes et accises	°	127,240 02	127,240 02	
	Enregistrement et domaines.	148,978 17	°	62,768 10	211,746 27
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines.	°	5,054 08	5,054 08	
	Travaux publics	°	2,084,884 24	2,084,884 24	
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	483,465 53	°	451,752 12	935,215 65
	Prisons	°	°	258 15	258 15
	Trésor public	°	101 50	25,569 75	25,671 25
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines.	17,488 38	°	155,157 69	172,620 07
	Trésor public	°	°	169,901 36	169,901 36
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES					
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.	°	228 21	148 85	377 06
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	°	°	34,178 09	34,178 09
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	°	°	349,759 35	349,759 35
	Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)	°	°	394,851 21	394,851 21
			329 71	3,861,482 99	
TOTAUX. . . . fr.	649,930 08		3,861,812 70	4,511,742 78	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr.	368,745,209 63
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . .	378,003,789 85
on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr.	<u>9,258,580 22</u>

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	"	5,711,866 49
	{ Enregistrement et domaines	"	1,240,536 80
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	60,098 71	"
	{ Travaux publics	"	1,800,592 99
	{ Marine	158,966 82	"
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Travaux publics (litt. <i>F^lis</i>)	29,571 45	"
	{ Enregistrement et domaines	"	505,202 57
	{ Prisons	"	2,169 78
	{ Trésor public	"	547,075 85
<i>Remboursements</i>	{ Contributions	"	106,124 05
	{ Enregistrement et domaines	"	125,072 62
	{ Prisons	41,706 07	"
	{ Trésor public	"	2,660,465 99
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	194,545 74
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État		49,287 64	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		555,540 24	"
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)		"	4,488 86
Remboursements de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		594,851 21	"
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		549,759 55	"
		1,659,581 49	10,897,061 71
Soit fr.		9,258,580 22	

Les tableaux formant les annexes A à L permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1881 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr.	306,754,886 63
Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1881 montent à fr.	302,857,975 51
Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de . . .	302,304,871 86
Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr.	<u>533,105 65</u>

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1886, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 306,754,886 63 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 302,837,975 51 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 3,896,911 12

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,688,278 28 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,688,278 28

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 5,585,189 40

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1877 :

Ministère des Travaux publics. 20,822 17

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1879 :

Ministère des Travaux publics 790 »
— de la Guerre 30 70

820 70

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1880 :

Ministère de la Justice 54 50
— des Travaux publics. 22,877 54
— de la Guerre 1,409 54

24,341 58

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1881 :

Dette publique. 2,049,303 50
Dotations { Sénat. 35,000 »
Chambre des Représentants. 82,181 77
Cour des Comptes 1,444 94
Ministère de la Justice 707,236 86
— des Affaires Étrangères. 71,444 66
— de l'Intérieur 173,959 10
— de l'Instruction publique. 67,527 61
— des Travaux publics. 442,399 74

A REPORTER. fr. 3,630,498 18 45,684 45

REPORT.	fr. 3,630,498 18	45.684 45
Ministère de la Guerre	61,772 14	
Corps de la gendarmerie	8,860 30	
Ministère des Finances	513,949 77	
Non-Valeurs et Remboursements	69,103 60	
	<hr/>	4,284,183 99
TOTAL des crédits à annuler.	fr. <hr/>	4,329,868 44

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1882, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

Savoir :

a. Crédits transférés de l'exercice 1878 :

Ministère de l'Intérieur	2,500 »	
— des Travaux publics	9,046 55	
	<hr/>	11,546 55

b. Crédits transférés de l'exercice 1879 :

Ministère des Travaux publics	28,889 95
---	-----------

c. Crédits transférés de l'exercice 1880 :

Dette publique.	105,000 »	
Ministère de la Justice	140,659 71	
— des Affaires Étrangères.	1,000 »	
— des Travaux publics	76,025 15	
— de la Guerre	54,160 99	
	<hr/>	376,845 83

d. Crédits propres à l'exercice 1881 :

Dette publique	5,000 »	
Ministère de la Justice	5,146 55	
— des Affaires Étrangères.	10,100 »	
— de l'Intérieur	1,527 83	
— de l'Instruction publique	2,600 »	
— des Travaux publics.	744,375 36	
— de la Guerre	59,288 87	
— des Finances	10,000 »	
	<hr/>	838,038 61

Montant des crédits transférés à l'exercice 1882, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

ENSEMBLE. fr.

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services spéciaux.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1881 pour des services spéciaux, s'élevaient à fr. 221,319,423 62

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1880, fr.	131,733,279 24
Crédits votés dans le cours de l'exercice	89,586,144 38
	Fr. 221,319,423 62

Les dépenses liquidées pendant l'année 1881, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 99,490,430 45

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1882, époque de la clôture de l'exercice, sont de 99,263,760 40

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à fr. 226,670 05

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 56 et 57 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1881. 99,490,430 45

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 121,828,993 17

qui a été transféré à l'exercice 1882, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi de comptabilité, à concurrence de fr. 121,811,919 42

Le surplus, soit 17,073 75

a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1881 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	302,304,871 86	} 401,568,632 26
Services spéciaux	99,263,760 40	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire fr.	533,103 65	} 759,773 70
Services spéciaux	226,670 05	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 402,328,405 96

À REPORTER. fr. 402,328,405 96

REPORT. fr. 402,528,403 96

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

	Crédits reportés de l'exercice 1877 fr.	20,522 17
Service ordinaire. }	— — 1878	"
	— — 1879	820 70
	— — 1880	24,541 58
	Crédits de l'exercice 1881	4,284,183 99
	Fr.	4,529,868 44
Services spéciaux.		17,073 75

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 4,546,942 19

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1882 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1878. fr.	11,546 53	} 1,255,520 96
— — 1879.	28,889 95	
— — 1880.	376,845 85	
Crédits de l'exercice 1881	838,058 61	

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). 121,811,919 42

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1882. fr. 123,067,240 58

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 529,742,588 53

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 528,054,310 25

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1881, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,688,278 28

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des états litt. M à W.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1881 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées	fr. 378,003,789 85
Dépenses liquidées et ordonnancées	402,328,405 96
	<hr/>
Partant, l'excédent de dépenses pour 1881 est de	24,324,616 11
mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1880, conformément au projet de loi portant règlement de Budget de cet exercice, ci	7,579,085 71
	<hr/>
Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1881, se chiffre donc par un excédent de dépenses de	fr. 31,903,701 82

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1881, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1881 paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de fr. 159,309,100 62

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un excédent de dépenses de fr. 24,324,616 11 c^t.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 9,258,580 22

2° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 4,346,942 19

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 1,688,278 28

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les cré-
dits alloués laissent un excédent de 2,658,663 91

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1882,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,255,320 96

4° Crédits pour des services spéciaux transférés à ce
même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. . . 121,811,919 42

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1881 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 154,984,484 51

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 24,324,616 11

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1880 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1881, est inséré un tableau, sub litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1880 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante et un exercices (ceux de 1830 à 1877 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 7,315,127,024 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 221,158,365 77

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,084,008,695 95

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 8,765,398,471 84

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 7,586,160,643 62

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 397,974,996 52

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 32,017,209 42

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. 1,392,408,264 60

A REPORTER. fr. 9,208,561,114 16 8,765,398,471 84

REPORT. . . fr. 9,208,561,114 16 8,765,598,471 84

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1881 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,354,463 30

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 9,207,206,650 86

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 441,808,179 02

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de 9,015,121,252 francs et ont dépassé les évaluations de fr. 249,722,780 16

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 9,022,700,337 71 c^s, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 184,506,513 15

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 434,229,093 31

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 7,579,085 71

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1881, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises	98,562,000 »
— C.	— B. { Enregistrement et domaines.	54,645,000 »
— D et F	— C. { Enregistrement et domaines.	1,700,000 »
— E.	— D et F PÉAGES { Travaux publics.	116,851,420 »
— F ^{bis}	— E. { Marine.	800,000 »
— G.	— F ^{bis} { Travaux publics	160,000 »
— H.	— G. CARITAIRES ET REVENUS { Enregistrement et domaines	2,795,000 »
— H ^{bis}	— H. { Prisons	95,000 »
— I.	— H ^{bis} { Trésor public	7,322,000 »
— J.	— I. { Contributions directes.	400,000 »
— K.	— J. { Enregistrement et domaines.	468,000 »
— L.	— K. REMBOURSEMENTS { Prisons.	276,300 »
	— L. { Trésor public.	2,495,919 »
		286,568,639 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
	Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem	100,000 »
	— des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,150,240 65
	Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	»
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	349,759 35
	Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.	170,584 »
	À REPORTER. fr.	1,820,584 »

L'EXERCICE 1881.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1881.	En 1882.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
102,201,106 44	98,282,816 71	3,791,040 71	102,073,866 42	127,240 02	•	3,711,866 42	102,073,866 42
56,007,303 15	55,806,474 02	70,081 04	55,885,556 86	211,746 27	•	1,240,556 86	55,885,556 86
1,644,055 57	1,618,005 70	21,805 50	1,630,091 20	5,051 08	60,008 71	•	1,630,091 20
120,736,897 25	112,585,554 85	6,066,658 14	118,652,012 99	2,084,884 24	•	1,800,592 99	118,652,012 99
641,053 18	641,053 18	•	641,053 18	•	158,966 82	•	641,053 18
150,628 55	150,628 55	•	150,628 55	•	29,371 45	•	150,628 55
4,255,418 22	3,244,278 08	55,024 40	3,300,202 57	955,215 65	•	505,202 57	3,300,202 57
95,407 93	54,106 81	61,062 97	95,169 78	238 15	•	2,169 78	95,169 78
7,894,747 06	6,010,252 23	1,849,823 60	7,869,075 83	25,671 23	•	347,075 85	7,869,075 85
506,124 05	482,256 61	23,867 44	506,124 05	•	•	106,124 05	506,124 05
765,698 69	554,077 70	258,994 83	593,072 62	172,626 07	•	125,072 62	593,072 62
254,595 93	89,026 86	145,567 07	254,595 93	•	41,706 07	•	254,595 93
5,326,286 55	5,152,951 67	25,455 52	5,156,584 99	169,901 56	•	2,660,465 99	5,156,584 99
500,510,200 15	284,400,554 05	12,377,260 01	296,777,623 06	3,732,577 07	290,145 05	10,699,127 11	296,777,623 06
244,545 74	240,530 50	5,956 15	244,545 74	•	•	104,545 74	241,545 74
51,080 42	50,712 36	•	50,712 36	377 06	40,287 64	•	50,712 36
629,078 50	628,495 19	66,405 22	694,900 41	34,178 09	555,540 24	•	694,900 41
4,488 86	4,488 86	•	4,488 86	•	•	4,488 86	4,488 86
349,759 35	•	•	•	349,759 35	349,759 35	•	•
170,584 •	170,584 •	•	170,584 •	•	•	•	170,584 •
1,449,545 87	994,670 •	70,361 57	1,065,031 57	584,314 50	954,387 23	198,834 60	1,065,031 57

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,820,584 »
Produit de l'emprunt de 134,710,000 francs, à 4 %, autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1881).	60,011,510 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, attribués au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	3,479,158 91
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 4 juin 1878 et 28 août 1880)	856,094 26
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	543,592 44
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendael à Bréda	12,731 02
Titres de la dette publique, à 4 p. %, créés en 1881 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875.	954,800 »
2° En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	13,895,000 »
3° En vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel	822,400 »
	82,370,570 65
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	286,568,659 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	368,745,209 65

CICE 1881 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURNER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1881.	En 1882.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
1,449,345 87	994,670 0	70,361 37	1,065,031 37	384,314 50	954,387 23	198,854 60	1,065,031 37
60,011,510 »	60,011,510 »	»	60,011,510 »	»	»	»	60,011,510 »
5,479,158 91	5,479,158 91	»	5,479,158 91	»	»	»	5,479,158 91
856,094 26	856,094 26	»	856,094 26	»	»	»	856,094 26
543,392 44	148,541 23	»	148,541 23	394,851 21	394,851 21	0	148,541 23
12,731 02	12,731 02	»	12,731 02	»	»	»	12,731 02
934,800 »	934,800 »	»	934,800 »	»	»	»	934,800 »
13,895,900 »	13,895,900 »	»	13,895,900 »	»	»	»	13,895,900 »
822,400 »	822,400 »	»	822,400 »	»	»	»	822,400 »
82,005,332 50	81,155,805 42	70,361 37	81,226,166 79	779,165 71	1,549,238 44	198,854 60	81,226,166 79
300,510,200 13	284,400,354 05	12,577,269 01	296,777,623 06	3,732,577 07	290,143 05	10,699,127 11	296,777,623 06
582,515,532 65	565,556,159 47	12,447,650 38	578,003,789 85	4,511,742 78	1,650,581 49	10,897,961 71	578,003,789 85
					9,238,580 23		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accusés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1880.	En 1881.	Total.
SERVICE ORDINAIRE					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1877.					
Ministère des Travaux publics.	35,495 90	14,973 75	2,909 24	11,074 49	14,073 73
Exercice 1878.					
Ministère de l'Intérieur.	2,500 »	»	»	»	»
— des Travaux publics.	17,286 90	8,240 55	»	8,240 55	8,240 55
	19,786 90	8,240 55	»	8,240 55	8,240 55
Exercice 1879.					
Ministère de la Justice.	1,594 60	1,594 60	»	1,594 60	1,594 60
— des Travaux publics.	41,453 58	11,753 63	368 »	41,385 63	11,753 63
— de la Guerre.	50,016 50	38,985 60	»	38,985 60	38,985 60
	82,044 48	52,333 83	368 »	51,985 83	52,333 83
Exercice 1880.					
Dette publique.	105,000 »	»	»	»	»
Ministère de la Justice.	212,318 33	71,604 12	40,751 86	50,852 26	71,604 12
— des Affaires étrangères.	1,000 »	»	»	»	»
— de l'Intérieur.	9,092 50	9,092 50	»	»	»
— de l'Instruction publique.	4,109 37	4,109 37	»	4,109 37	4,109 37
— des Travaux publics.	754,597 35	655,494 66	168,589 10	478,998 05	647,587 19
— de la Guerre.	131,218 07	75,648 14	14,671 87	60,976 27	75,648 14
	1,217,156 02	815,948 59	224,012 89	574,935 93	798,948 82

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
		20,522 17	"	"	20,522 17	"	"	14,073 73
"	"	2,500 "	"	"	"	2,500 "	"	"
"	"	9,046 55	"	"	"	9,046 55	"	8,240 35
"	"	11,546 55	"	"	"	11,546 55	"	8,240 35
"	"	"	"	"	"	"	"	1,594 60
"	"	20,670 95	"	"	700 "	28,880 05	"	11,753 65
"	"	50 70	"	"	30 70	"	"	33,083 60
"	"	29,710 65	"	"	820 70	28,880 05	"	52,533 85
"	"	105,000 "	"	"	"	105,000 "	"	"
"	"	140,714 21	"	"	54 50	140,659 71	"	71,604 12
"	"	1,000 "	"	"	"	1,000 "	"	"
9,092 50	"	"	"	"	"	"	"	9,092 50
"	"	"	"	"	"	"	"	4,100 37
7,907 47	"	98,902 69	"	"	22,877 54	76,025 15	"	655,404 66
"	"	55,570 55	"	"	1,400 54	54,160 99	"	75,648 14
10,900 77	"	401,137 45	"	"	24,541 58	376,845 85	"	815,948 50

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1881.	En 1882.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dettes publiques	88,865,860 10	87,161,095 65	71,200,957 46	15,857,504 00	87,128,461 55
	Liste civile	3,500,000 »	3,500,000 »	3,300,000 »	»	3,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
— N.	Dotations. Dot de Son Altesse Royale la princesse Stéphanie	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	250,000 »
	Sénat	120,000 »	85,000 »	55,000 »	50,000 »	85,000 »
	Chambre des Représentants	1,250,000 »	1,167,818 25	961,020 92	205,851 98	1,166,872 90
	Cour des comptes	217,475 »	216,050 06	208,968 87	7,061 19	216,050 06
— O.	Ministère de la Justice	15,455,061 90	15,195,118 55	10,720,250 80	4,450,920 26	15,180,180 06
— P.	— des Affaires Étrangères	2,573,955 »	2,292,590 54	1,954,074 71	351,540 99	2,285,415 70
— Q.	— de l'Intérieur	9,985,099 20	9,815,092 27	6,869,526 69	2,765,551 51	9,654,878 »
— R.	— de l'Instruction publique	18,870,066 65	18,855,894 23	16,107,852 48	2,542,715 89	18,650,546 57
— S.	— des Travaux publics	99,848,207 17	98,875,170 05	54,042,587 15	64,748,042 52	98,790,629 67
— T.	— de la Guerre	44,557,925 »	44,216,865 99	22,502,515 99	21,704,495 26	44,206,811 25
— U.	Corps de la Gendarmerie	3,580,600 »	3,571,739 70	2,805,258 70	568,481 »	3,571,759 70
— V.	Ministère des Finances	15,570,124 11	15,060,669 08	2,118,690 46	12,959,475 04	15,058,165 50
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,556,060 20	1,908,697 06	496,119 14	1,409,525 25	1,905,644 57
		505,580,425 55	501,946,479 01	175,860,405 57	127,569,971 76	501,450,375 15

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère de l'Intérieur.

Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862, § 19)

144,887 45

Ministère des Travaux publics.

Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.)

200,000 »

A REPORTER. . . fr.

344,887 45

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1881.
53,554 10	»	2,034,503 50	350,450 05	350,450 05	2,040,303 50	5,000 »	»	87,161,995 05
»	»	»	»	»	»	»	»	3,500,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	200,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	250,000 »
»	»	35,000 »	»	»	35,000 »	»	»	85,000 »
945 53	»	82,181 77	»	»	82,181 77	»	»	1,167,818 23
»	»	1,444 94	»	»	1,444 94	»	»	216,050 06
14,958 20	»	712,583 41	452,450 85	452,450 86	707,236 86	5,146 55	»	15,105,118 55
6,974 64	»	81,544 66	»	»	71,444 66	10,100 »	»	2,202,590 34
178,214 27	»	175,486 95	3,480 »	3,480 »	175,959 10	1,527 85	»	9,813,092 27
183,347 86	»	70,127 61	55,955 19	55,955 19	67,527 61	2,600 »	»	18,853,894 25
82,540 58	»	1,186,775 10	211,757 98	211,757 98	442,509 74	744,375 56	»	98,873,170 05
10,052 74	»	121,061 01	»	»	61,772 14	59,288 87	»	44,216,865 99
»	»	8,860 50	»	»	8,860 50	»	»	3,571,739 70
2,505 58	»	523,049 77	14,494 74	14,494 74	513,949 77	19,000 »	»	15,060,669 08
3,052 60	»	69,105 60	621,740 46	621,740 46	69,105 60	»	»	1,908,697 06
516,103 88	»	3,122,222 00	1,688,278 28	1,688,278 28	4,234,185 99	858,038 01	»	501,946,479 01
»	»	144,887 45	»	»	»	»	»	144,887 45
»	»	200,000 »	»	»	»	»	»	200,000 »
»	»	344,887 45	»	»	»	»	»	344,887 45

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constitués et ordonnés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT. . . . fr.	344,887 45	"	"	"	"	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864).	120,547 37	"	"	"	"	
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8).	20,447 85	"	"	"	"	
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne (Loi du 4 juin 1866).	83,023 33	"	"	"	"	
Ministère de l'Intérieur.						
Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867).	16,405 15	"	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.						
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22).	55,000 "	"	"	"	"	
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869).	55,140 18	35,000 "	"	35,000 "	35,000 "	
Loi du 5 juin 1870. {	§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	21,148 03	19,053 25	19,053 25	"	19,053 25
	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	108,402 15	"	"	"	"
	§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	20,048 96	"	"	"	"
	§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	15,219 48	"	"	"	"
Ministère de la Guerre.						
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870).	571,767 69	150,149 08	150,149 08	"	150,149 08	
A REPORTER. . . . fr.	1,502,042 60	204,182 31	160,182 31	35,000 "	204,182 31	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 59 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
"	"	544,887 45	"	"	"	"	544,887 45	"
"	"	120,547 37	"	"	"	"	120,547 37	"
"	"	20,447 83	"	"	"	"	20,447 83	"
"	"	85,028 53	"	"	"	"	85,028 53	"
"	"	16,405 15	"	"	"	"	16,405 15	"
"	"	55,000 "	"	"	"	"	55,000 "	"
"	"	140 16	"	"	"	"	140 16	35,000 "
"	"	2,114 80	"	"	"	"	2,114 80	19,053 23
"	"	198,402 15	"	"	"	"	198,402 15	"
"	"	20,048 96	"	"	"	"	20,048 96	"
"	"	15,219 48	"	"	"	"	15,219 48	"
"	"	421,618 61	"	"	"	"	421,618 61	150,149 08
"	"	1,297,860 29	"	"	"	"	1,297,860 29	204,182 31

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT. . . . fr.	1,502,042 60	204,182 31	169,182 31	55,000 "	204,182 31	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattenlyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15).	52,793 74	"	"	"	"	
Ministère des Finances.						
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs (Loi du 29 avril 1873). . .	6,431 88	"	"	"	"	
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et aménagement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{er}).	127,364 21	70,600 "	70,600 "	"	70,600 "	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 10 août 1875.	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand.	1,313 31	"	"	"	
	§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	7,851 78	"	"	"	
	§ 12. Canal de Turnhout à Anvers par Saint Job in 't Goor	50,096 67	35,258 27	35,258 27	"	35,258 27
	§ 16. Amélioration de la Dyle	39,904 12	"	"	"	"
	§ 24. Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai . . .	109,714 25	31,927 38	31,927 38	"	31,927 38
Ministère de l'Intérieur.						
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'État (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} , A.)	1,725 "	"	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.						
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut (Loi du 17 avril 1874).	95,778 61	46,471 22	46,448 55	22 67	46,471 22	
A REPORTER. . . . fr.	2,065,014 17	386,439 18	351,416 51	35,022 67	386,439 18	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 dec. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1881.
"	"	1,297,860 29	"	"	"	"	1,297,860 29	204,182 31
"	"	52,795 74	"	"	"	"	52,795 74	"
"	"	6,431 88	"	"	6,451 88	"	"	"
"	"	56,764 21	"	"	"	"	56,764 21	70,600 "
"	"	1,515 31	"	"	1,515 31	"	"	"
"	"	7,851 78	"	"	"	"	7,851 78	"
"	"	16,858 40	"	"	"	"	16,858 40	53,258 27
"	"	59,904 12	"	"	"	"	59,904 12	"
"	"	167,786 87	"	"	"	"	167,786 87	31,027 58
"	"	1,725 "	"	"	"	"	1,725 "	"
"	"	49,507 59	"	"	"	"	49,507 59	46,471 22
"	"	1,678,574 99	"	"	7,745 19	"	1,670,829 80	586,459 18

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET pluriannuel et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1880.	En 1881.	Total.
Report. . . . fr.	2,065,014 17	586,459 18	351,410 51	35,022 67	386,459 18
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Finances.					
Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2, A.) . . .	13,737 94	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	5,097 94	395 »	395 »	»	395 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 juill. 1875. { § 15. Mandat; travaux de canalisation	128 51	»	»	»	»
{ § 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	14,981 64	749 15	749 15	»	749 15
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 24 mai 1876. { ART. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	764 14	764 10	764 10	»	764 10
{ 3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture	100,000 »	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 27 mai 1876. { § 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc de Laeken. (Dernier crédit.)	89,416 62	40,213 40	40,039 50	178 90	40,218 40
{ § 11 Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	2,389 01	2,389 01	2,389 01	»	2,389 01
{ § 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.	159,734 78	151,619 67	151,607 27	12 40	151,619 67
{ § 20. Travaux d'amélioration de la grande Nèthe.	18,080 28	»	»	»	»
A REPORTER fr.	2,448,245 03	562,574 49	527,500 52	55,213 97	562,574 49

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).		
"	"	1,078,574 99	"	"	7,745 19	"	1,070,820 80	586,450 18	
"	"	13,737 94	"	"	"	"	13,737 94	"	
"	"	3,602 94	"	"	"	"	3,602 94	395 "	
"	"	128 51	"	"	"	"	128 51	"	
"	"	14,252 51	"	"	"	"	14,252 51	749 13	
"	"	" 04	"	"	" 04	"	"	764 10	
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"	
"	"	49,198 22	"	"	"	"	49,198 22	40,218 40	
"	"	"	"	"	"	"	"	2,589 01	
"	"	8,115 11	"	"	"	"	8,115 11	131,619 67	
"	"	18,080 28	"	"	"	"	18,080 28	"	
"	"	1,885,670 54	"	"	7,745 25	"	1,877,925 31	582,574 49	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- DROITS constitués et ordonnancés au profit des crédenciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT. fr.	2,448,245 05	562,574 40	527,560 52	35,215 07	562,574 40	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Finances.						
Frais de confection et d'émission des titres 4 p. 0/0, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4).						
	28,361 50	"	"	"	"	
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 29 mars 1877. {	Art. 2. 4 ^e Travaux à l'école normale de Liège	2,494 12	2,490 75	2,490 75	"	2,490 75
	5 ^e Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	115,680 30	57,085 02	51,732 07	5,182 05	56,915 02
Ministère des Finances.						
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. 0/0 pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)						
	75,159 0	"	"	25,443 50	"	
Ministère de la Guerre.						
Loi du 2 juill. 1877. {	2 ^e Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	198,505 24	180,566 86	155,123 56	160 "	180,566 86
	5 ^e Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut.	80,574 39	42,567 71	42,407 71	"	42,567 71
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 17 juillet 1877. {	§ 8. Amélioration de la grande Nèthe	6,455 48	"	"	"	"
	§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys	146,011 80	757 70	757 70	"	757 70
	§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende	476,240 84	"	"	"	"
	§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	10,000 "	5,000 0	5,000 "	"	5,000 "
	§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.	42,910 71	41,861 86	41,861 86	"	41,861 86
§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus-value des rails d'acier.	995,991 50	170,525 "	170,523 "	"	170,525 "	
A REPORTER fr.	4,027,510 "	1,063,407 30	997,237 87	65,999 52	1,063,237 39	

CICE 1881 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉPENSÉS de l'exercice 1881.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉPENSÉS de l'exercice 1881.		
»	»	1,885,670 54	»	»	7,745 25	»	1,877,925 51	562,574 49	
»	»	28,361 50	»	»	»	»	28,361 50	»	
»	»	5 37	»	»	5 37	»	»	2,490 75	
170	»	58,595 37	»	»	»	»	58,595 37	57,085 02	
»	»	75,159 »	»	»	»	»	75,159 »	»	
»	»	17,958 38	»	»	»	»	17,958 38	180,566 86	
»	»	58,006 68	»	»	»	»	58,006 68	42,567 71	
»	»	6,455 48	»	»	»	»	6,455 48	»	
»	»	146,174 10	»	»	»	»	146,174 10	757 70	
»	»	476,240 84	»	»	»	»	476,240 84	»	
»	»	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »	5,000 »	
»	»	1,048 85	»	»	»	»	1,048 85	41,861 86	
»	»	825,468 50	»	»	»	»	825,468 50	170,525 »	
170	»	3,564,102 61	»	»	7,748 60	»	3,556,354 01	1,063,407 3	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
REPORT fr.	4,627,510 »	1,063,407 30	997,237 87	65,000 52	1,063,237 39
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 juillet 1877. {					
2 ^e Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale.	480 60	480 60	480 00	»	480 00
5 ^e Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875.	2,590 26	2,590 26	2,590 26	»	2,590 26
Ministère des Finances.					
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	367,777 27	143,233 01	133,205 01	10,028 »	143,233 01
Ministère de la Guerre.					
Loi du 18 avril 1878. {					
ART. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nethe.	654,452 02	505,706 08	500,071 39	710 81	500,782 40
— 2 Complément et amélioration du matériel de l'artillerie	5,123,373 83	828,189 46	826,710 57	1,478 89	828,189 46
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 21 mai 1878. {					
ART. 3. § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège	19,352 53	19,352 53	19,352 53	»	19,352 53
Ministère de la Justice.					
— § 2 Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai.	8,076 48	8,076 48	8,076 48	»	8,076 48
Ministère des Finances.					
Frais de confection de titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878.)	17,653 92	1,527 50	1,527 50	»	1,527 50
A REPORTER. . . . fr.	10,821,266 91	2,572,563 31	2,489,252 41	78,217 22	2,567,469 63

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1883, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
170 »	»	5,564,102 61	»	»	7,748 60	»	3,556,354 01	1,065,407 50
»	»	»	»	»	»	»	»	489 60
»	»	»	»	»	»	»	»	2,500 26
»	»	924,544 26	»	»	»	»	924,544 26	143,253 01
4,023 68	»	148,745 04	»	»	»	»	148,745 04	505,706 08
»	»	4,295,184 37	»	»	»	»	4,295,184 37	828,189 46
»	»	»	»	»	»	»	»	19,553 53
»	»	»	»	»	»	»	»	8,076 48
»	»	16,126 42	»	»	»	»	16,126 42	1,527 50
5,093 68	»	8,348,703 60	»	»	7,748 60	»	8,240,955 »	2,572,565 51

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, DROITS constatés et ordonnancés au profit des ordres de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
Report. fr.	10,821,266 91	2,572,665 51	2,489,252 41	78,217 22	2,567,469 65	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère de l'Instruction publique.						
Loi du 4 juin 1878.	Art. 3. § 1. Pensions des professeurs et instituteurs communaux	73,550 78	55 59	55 59	»	55 59
	Ministère de l'Intérieur.					
—	§ 2. Installation des Académies dans les locaux du palais de la rue Ducale. . .	26,790 44	16,567 58	14,850 57	1,757 01	16,567 59
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 5 juin 1878.	§ 1. Travaux de raccordement de routes . . .	20,675 58	20,675 58	20,675 58	»	20,675 58
	§ 7. Construction de barrages dans la Meuse . .	578,542 29	221,504 52	221,504 52	»	221,504 52
	§ 9. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	»	»	»	»
	§ 10. Barrage de la Dendre	155 07	»	»	»	»
	§ 15. Installations pour la marine à Ostende . .	500,000 »	15,500 »	15,500 »	»	15,500 »
§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux . . .	1,950,427 54	1,474,455 88	1,585,514 40	80,471 96	1,472,986 36	
Ministère de la Guerre.						
	§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyn drecht et de Cruybeke	244,988 09	162,171 37	148,518 58	15,652 99	162,171 56
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 17 février 1879.	1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer de l'État en exploitation	11,580 55	11,250 55	11,250 53	»	11,250 53
	2 ^o Extension du matériel de transport et de traction	503,667 62	503,667 62	503,667 62	»	503,667 62
Ministère de la Justice.						
	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)	50,000 »	»	»	»	»
À REPORTER. fr.	14,311,235 85	4,796,589 78	4,606,749 40	185,079 18	4,789,828 58	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Excédents restés libres au 31 dec 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 dec 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).		
5,095 68	"	8,248,705 60	"	"	7,748 60	"	8,240,955 "	2,572,563 31	
"	"	75,275 19	"	"	"	"	75,275 19	55 59	
"	"	10,231 86	"	"	"	"	10,231 86	16,567 58	
"	"	"	"	"	"	"	"	20,675 58	
"	"	156,837 97	"	"	"	"	156,837 97	221,504 32	
"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	"	
"	"	155 07	"	"	"	"	155 07	"	
"	"	286,500 "	"	"	"	"	286,500 "	15,500 "	
1,467 52	"	455,975 66	"	"	"	"	455,975 66	1,474,455 88	
"	"	82,816 72	"	"	"	"	82,816 72	162,171 37	
"	"	350 "	"	"	"	"	350 "	11,250 53	
"	"	"	"	"	"	"	"	505,667 62	
"	"	50,000 "	"	"	"	"	50,000 "	"	
6,561 20	"	9,514,844 07	"	"	7,748 60	"	9,507,095 47	4,796,389 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constitués et ordonnés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1880.	En 1881.	Total.	
REPORT. fr.	14,511,233 85	4,796,589 78	4,606,749 40	185,070 18	4,789,828 58	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère de l'Intérieur et des Travaux publics						
Érection d'un monument à l'ancien Champ de manœuvres (Loi du 8 avril 1879).	407,766 76	156,667 71	156,667 71	»	156,667 71	
Ministère de l'Intérieur.						
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)	730 23	721 45	721 45	»	721 45	
Ministère des Finances.						
Conversion de la Dette à 4 1/2 %, en un fonds nouveau à 4 %; frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 23 juillet 1879.)	127,758 49	21,191 14	21,191 14	»	21,191 14	
Ministère de l'Instruction publique.						
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.)	2,060 50	2,054 24	2,054 24	»	2,054 24	
Ministère de l'Intérieur.						
Célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	482,966 57	478,846 74	478,810 74	36 »	478,846 74	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 4 août 1879.	1° A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsidés	1,125,176 67	937,043 03	902,502 58	80,760 45	983,063 03
	B. Raccordement, à Molenbeek-Saint-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers.	401,745 17	122,055 32	121,056 82	98 50	122,035 32
	C. Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires.	66,161 40	8,812 38	8,812 58	»	8,812 38
	2° Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics	514,416 95	514,416 95	514,416 95	»	514,416 95
3° Pavillon de Tervueren Travaux de conservation.	74,823 77	»	»	»	»	
4° Palais des beaux-arts	685,597 25	214,734 18	214,110 20	623 98	214,734 18	
A REPORTER. fr.	18,200,426 61	7,302,912 92	7,027,773 01	204,598 11	7,292,371-72	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restent à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouvertures de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
6,561 20	"	9,514,844 07	"	"	7,748 60	"	9,507,095 47	4,790,589 78
"	"	251,099 05	"	"	"	"	251,099 05	150,667 71
"	"	17 78	"	"	"	"	17 78	721 45
"	"	106,547 35	"	"	"	"	106,547 35	21,191 14
"	"	6 20	"	"	6 20	"	"	2,054 24
"	"	4,119 83	"	"	"	"	4,119 83	478,846 74
3,980 "	"	158,153 04	"	"	"	"	158,153 04	987,043 03
"	"	279,709 85	"	"	"	"	279,709 85	122,035 32
"	"	57,549 02	"	"	"	"	57,549 02	8,812 38
"	"	"	"	"	"	"	"	514,410 95
"	"	74,823 77	"	"	"	"	74,823 77	"
"	"	470,863 07	"	"	"	"	470,863 07	214,734 18
10,541 20	"	10,897,513 69	"	"	7,754 86	"	10,889,768 83	7,502,912 92

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés ou profités des ordonnances de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
Report fr.	18,200,426 61	7,502,912 02	7,027,773 61	204,598 11	7,292,371 72
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite.)</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
5° École normale de Bruges.	819,775 65	356,801 50	356,801 50	"	356,801 50
6° Id. de Gand	441,905 70	229,852 14	229,852 14	"	229,852 14
7° Conservatoire. Habitations du Directeur et du Secrétaire	16,782 68	16,782 68	16,782 68	"	16,782 68
8° Conservatoire de Liège.	200,000 "	"	"	"	"
9° Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique.	246,556 00	1,277 50	1,277 50	"	1,277 50
10° Construction de l'Hôtel des Monnaies	246,610 85	212,817 95	212,817 95	"	212,817 95
11° Restauration du palais des princes-évêques, à Liège.	400,000 "	150,656 27	110,881 75	99 89	110,981 62
12° Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés.	112,964 61	15,946 19	15,720 74	225 45	15,946 19
13° Construction d'une prison cellulaire à Saint-Gilles	858,215 25	858,215 25	858,215 25	"	858,215 25
14° Bureau principal des postes et télégraphes, à Bruxelles	1,196,898 52	2,187 50	2,187 50	"	2,187 50
15° Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	999,328 20	8,170 40	8,170 40	"	8,170 40
16° Barrage de la Gifeppe	523,007 20	417,440 85	417,440 85	"	417,440 85
17° Meuse	295,294 90	129,753 22	129,547 84	405 38	129,753 22
18° Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée	1,085 93	987 14	987 14	"	987 14
19° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	158,858 57	103,004 98	103,004 98	"	103,004 98
20° Canaux houillers du Hainaut.	5,956,152 21	564,872 47	552,559 52	12,269 34	564,828 86
21° Escaut. — Travaux d'amélioration.	2,476,405 61	1,471,573 48	1,416,405 14	55,145 59	1,471,540 75
22° Anvers. — Installations maritimes.	4,672,132 "	4,672,152 "	4,615,832 "	55,850 "	4,649,682 "
23° Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	483,128 05	139,675 04	139,662 64	12 40	139,675 04
24° Canal de Gand à Terneuzen.	2,890,514 97	1,411,496 86	1,397,541 20	13,955 66	1,411,496 86
25° Écoulement des eaux du Sud à Bruges	2,141 50	2,141 50	2,141 50	"	2,141 50
26° Dendre. — Travaux d'amélioration	89,511 25	61,156 89	61,096 75	60 16	61,156 89
27° Grande-Nèthe	39,852 40	14,548 26	14,548 26	"	14,548 26
28° Yser	147,151 15	147,101 27	147,101 27	"	147,101 27
A REPORTER. fr.	41,434,618 81	18,251,284 24	17,817,948 03	580,619 98	18,198,568 03

Loi du 4 août 1879 (suite).

CICE 1881 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS ADMINISTRATIFS de l'exercice 1881.
10,541 20	"	10,807,513 69	"	"	7,754 86	"	10,889,758 83	7,303,012 02
"	"	462,072 15	"	"	"	"	462,072 15	556,801 50
"	"	212,053 56	"	"	"	"	212,053 56	239,852 14
"	"	"	"	"	"	"	"	16,782 68
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	245,250 10	"	"	"	"	245,250 10	1,277 50
"	"	55,702 00	"	"	"	"	55,702 00	212,817 95
10,654 05	"	269,565 75	"	"	"	"	269,565 75	150,630 27
"	"	97,018 42	"	"	"	"	97,018 42	15,940 10
"	"	"	"	"	"	"	"	858,215 25
"	"	1,194,710 82	"	"	"	"	1,194,710 82	2,187 50
"	"	991,157 80	"	"	"	"	991,157 80	8,170 40
"	"	105,566 57	"	"	"	"	105,566 57	417,440 85
"	"	165,541 68	"	"	"	"	165,541 68	129,755 29
"	"	98 79	"	"	"	"	98 79	987 14
"	"	55,855 59	"	"	"	"	55,855 59	103,004 98
45 01	"	5,591,250 74	"	"	"	"	5,591,250 74	564,872 47
26 75	"	1,004,852 15	"	"	"	"	1,004,852 15	1,471,575 48
22,450 "	"	"	"	"	"	"	"	4,672,152 "
"	"	545,455 61	"	"	"	"	545,455 61	159,675 04
"	"	1,479,018 11	"	"	"	"	1,479,018 11	1,411,406 86
"	"	"	"	"	"	"	"	2,141 50
"	"	28,554 56	"	"	"	"	28,554 56	61,156 89
"	"	25,484 14	"	"	"	"	25,484 14	14,548 26
"	"	29 88	"	"	"	"	29 88	147,101 27
52,716 21	"	23,185,554 57	"	"	7,754 86	"	23,175,579 71	18,251,284 24

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constitués et ordonnancés au profit des causiers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
REPORT fr.	41,454,618 81	18,281,284 24	17,817,948 05	580,619 98	18,198,568 05
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
29° Canal de Roulers à la Lys	345,934 70	209,695 38	209,341 38	552 "	209,695 38
30° — de la Lys à l'Yperlée	1,998,477 "	"	"	"	"
31° — de Bruges à Ostende et port d'Ostende	2,803,133 65	5,859 02	5,750 52	108 50	5,859 02
32° Installations maritimes à Ostende	350,000 "	"	"	"	"
55° Nieupoort. — Bassin à flot	996,285 75	2,345 24	2,272 89	72 35	2,345 24
54° Blankenberghe. — Plage des bains et dépendances du port	222,775 12	5,400 "	5,400 "	"	5,400 "
35° Travaux de défense de la côte	89,420 75	89,420 75	89,420 75	"	89,420 75
36° Établissement de télégraphes le long des voies navigables	63,660 15	63,660 15	63,660 15	"	63,660 15
37° Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	80,000 "	"	"	"	"
38° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel.	2,091,134 "	20,201 30	20,177 30	"	20,177 30
39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	1,889,748 77	1,180,848 36	1,177,786 57	2,924 62	1,180,711 19
40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	5,981,104 60	29,074 40	28,331 99	842 50	29,074 40
41° Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	1,995,284 51	22,594 54	21,160 54	1,254 "	22,594 54
42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	1,097,532 38	3,573 64	3,475 64	100 "	3,573 64
43° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athys à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	912,417 07	167,924 45	167,522 "	602 45	167,924 45
44° Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul	3,740 81	"	"	"	"
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	7,609,522 31	5,353,580 59	5,318,537 57	34,332 04	5,352,870 31
46° Extension du matériel de traction et de transport	860,850 26	585,088 75	582,001 31	187 42	585,088 75
48° Extension du réseau télégraphique.	38,568 89	38,568 80	38,568 89	"	38,568 89
49° Achat de deux bateaux pilotes	47,528 02	46,861 38	46,861 38	"	46,861 38
A REPORTER. fr.	72,714,025 29	26,073,538 95	25,598,594 71	421,376 76	26,019,971 47

Loi du 4 août 1879 (suite).

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite .

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				CREDITS DÉPENSES
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverts de crédit	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 décembre 1881, sur les excédents pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1882 (art 31 de la loi sur la comp- tabilité)	de l'exercice 1881
52,716 21	"	25,183,534 57	"	"	7,754 86	"	25,175,570 71	18,251,281 24
"	"	150,241 52	"	"	"	"	150,241 52	209,695 58
"	"	1,998,477 "	"	"	"	"	1,998,477 "	"
"	"	2,797,294 61	"	"	"	"	2,797,294 61	5,859 02
"	"	550,000 "	"	"	"	"	550,000 "	"
"	"	993,938 40	"	"	"	"	993,938 40	2,545 24
"	"	217,375 12	"	"	"	"	217,375 12	5,400 "
"	"	"	"	"	"	"	"	89,420 73
"	"	"	"	"	"	"	"	65,660 15
"	"	80,000 "	"	"	"	"	80,000 "	"
24 "	"	2,970,952 70	"	"	"	"	2,970,952 70	20,201 50
137 17	"	708,900 41	"	"	"	"	708,900 41	1,180,848 36
"	"	5,952,120 11	"	"	"	"	5,952,120 11	29,074 49
"	"	1,970,889 77	"	"	"	"	1,970,889 77	22,594 54
"	"	1,905,958 74	"	"	"	"	1,905,958 74	3,575 64
"	"	744,492 62	"	"	"	"	744,492 62	167,924 45
"	"	8,740 81	"	"	8,740 81	"	"	"
710 08	"	2,255,941 92	"	"	"	"	2,255,941 92	5,533,580 59
"	"	277,761 55	"	"	"	"	277,761 55	583,088 75
"	"	"	"	"	"	"	"	58,568 89
"	"	666 64	"	"	"	"	666 64	46,861 58
53,587 46	"	46,641,066 36	"	"	16,495 67	"	46,624,570 69	26,075,558 93

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1880.	En 1881.	Total.
REPORT fr.	72,714,625 20	26,075,558 95	25,508,504 71	421,376 76	26,019,071 47
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite)</i>					
Ministère des Travaux publics (suite)					
50° Construction d'un bateau garde-pêche	81,025 »	81,025 »	81,025 »	»	81,025 »
51° Paquebot en acier	700,000 »	»	»	»	»
Ministère de l'Instruction publique.					
52° Universités de l'État. — Amélioration et construction de locaux. — Installations matérielles.	4,456,921 52	210,259 25	209,035 72	1,223 55	210,259 25
53° Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	373,076 74	187,057 20	169,057 20	18,000 »	187,057 20
Ministère de l'Intérieur.					
54° Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables	1,495,821 02	358,547 »	294,580 »	43,967 »	358,547 »
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 et 5 juin et 26 août 1878; des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 21 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.)	15,341 62	15,341 62	15,341 62	»	15,341 02
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 4 août 1879 { 8° Révision de la pharmacopée officielle.	700 »	700 »	700 »	»	700 »
{ 12° Ameublement des salons de l'hôtel provincial, à Liège.	532 »	532 »	532 »	»	532 »
Ministère de la Guerre.					
Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1879, art. 2)	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »
A REPORTER. . . . fr.	79,815,043 89	26,910,921 »	26,571,866 25	485,462 29	26,857,533 54

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 39 de la loi sur la comptabilité.	excédents restés libres au 31 décembre 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	
55,587 46	"	46,641,066 56	"	"	10,495 67	"	46,624,570 69	26,073,658 93
"	"	"	"	"	"	"	"	81,025 "
"	"	700,000 "	"	"	"	"	700,000 "	"
"	"	4,220,662 07	"	"	"	"	4,220,662 07	210,250 25
"	"	185,119 54	"	"	"	"	185,119 54	187,937 20
"	"	1,157,274 92	"	"	"	"	1,157,274 92	558,547 "
"	"	"	"	"	"	"	"	13,541 62
"	"	"	"	"	"	"	"	700 "
"	"	"	"	"	"	"	"	532 "
"	"	"	"	"	"	"	"	5,000 "
55,587 46	"	52,904,122 89	"	"	16,495 67	"	52,887,627 22	26,910,921 "

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
REPORT. fr.	79,815,043 89	26,910,921 »	25,571,806 25	485,467 20	26,857,553 54
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque; dépenses de l'exploitation. (Loi du 5 août 1879).	10,200 »	10,200 »	10,200 »	»	10,200 »
Ministère des Finances.					
Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. Participation à l'Exposition nationale (Loi du 15 mars 1880).	21,415 54	13,890 15	13,591 70	498 45	13,890 15
Ministère de l'Intérieur.					
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne. (Loi du 16 mars 1880)	79,157 16	58,237 25	58,237 25	»	58,237 25
Ministère de la Justice.					
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles (Loi du 26 avril 1880)	1,191,543 93	1,191,543 95	1,191,345 93	»	1,191,543 93
Ministère de la Guerre.					
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880).	4,036,058 01	3,486,257 »	3,147,267 05	558,989 55	3,486,257 »
Ministère des Finances.					
Frais d'expertise de biens échangés. — Parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880).	5,863 80	5,863 80	5,863 80	»	5,863 80
Ministère de l'Intérieur.					
Confection des tables des anciens registres paroissiaux (Loi du 15 mai 1880).	50,979 90	40,110 50	34,639 86	5,470 64	40,110 50
A REPORTER fr.	85,178,062 23	31,714,823 63	30,830,810 44	830,425 75	31,661,256 17

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services exécutés, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comptabi- lité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
53,587 40	»	52,004,122 89	»	»	16,405 67	»	52,887,027 22	26,910,921 »
»	»	»	»	»	»	»	»	10,200 »
»	»	7,525 59	»	»	»	»	7,525 59	13,890 15
»	»	20,919 91	»	»	»	»	20,919 91	58,257 25
»	»	»	»	»	»	»	»	1,191,343 93
»	»	519,801 01	»	»	»	»	519,801 01	3,486,257 »
»	»	»	»	»	»	»	»	3,863 80
»	»	10,869 40	»	»	»	»	10,869 40	40,110 50
53,587 46	»	53,463,238 60	»	»	16,405 67	»	53,446,742 93	31,714,823 63

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET prioritaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT. fr.	85,178,002 23	31,714,823 03	30,830,810 44	850,425 73	31,681,236 17	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Finances.						
Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.)	7,505 68	5,148 48	5,148 48	»	5,148 48	
Ministère de l'Instruction publique.						
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	58,142 50	5,153 60	4,975 58	178 02	5,153 60	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 25 mai 1880.	1 ^o Escut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation intermittente en navigation continue.	500,000 »	» »	»	»	
	2 ^o Lignes télégraphiques à établir le long des canaux.	100,000 »	58,569 26	57,925 46	443 80	58,569 26
	3 ^o Installations maritimes, à Anvers	5,000,000 »	5,000,000 »	4,767,511 98	94,588 02	4,862,100 »
	4 ^o Voies à établir sur les nouveaux quais à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,215,504 62	1,477,502 08	1,476,904 75	178 75	1,477,083 50
	5 ^o Transformation de l'embranchement du Quartier-Léopold, à Bruxelles	1,000,000 »	»	»	»	»
	6 ^o Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,011,058 47	1,612,643 13	1,602,676 37	969 36	1,612,638 75
	7 ^o Signaux et appareils de sécurité.	1,151,857 »	939,806 15	939,806 15	»	939,806 15
	8 ^o Extension et amélioration du matériel de traction et de transport	3,310,016 21	3,159,830 61	3,156,530 21	3,300 40	3,159,830 61
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 25 mai 1880.	1 ^o Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre.	71,266 32	57,631 93	57,616 81	15 12	57,631 93
	2 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial, à Mons.	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»	30,000 »
	3 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial, à Gand	2,025 65	2,013 50	2,013 50	»	2,013 50
	5 ^o Acquisition d'œuvres destinées à compléter les collections de la Bibliothèque royale.	3,964 50	3,964 45	3,964 45	»	3,964 45
	6 ^o Acquisition d'œuvres d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.	307 53	307 »	307 »	»	307 »
A REPORTER fr.	101,319,410 69	44,067,193 82	42,936,191 18	930,092 20	43,875,283 38	

CICE 1881 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la com- ptabilité).	CRÉDITS INDIFFÉRENTS de l'exercice 1881.
55,587 46	»	55,463,258 60	»	»	10,495 67	»	55,446,742 95	31,714,825 65
»	»	2,357 20	»	»	»	»	2,357 20	5,148 48
»	»	52,988 90	»	»	»	»	52,988 90	5,155 60
»	»	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »	»
»	»	41,650 74	»	»	»	»	41,650 74	58,569 26
157,960 »	»	»	»	»	»	»	»	5,000,000 »
418 58	»	738,002 54	»	»	»	»	738,002 54	1,477,502 08
»	»	1,900,000 »	»	»	»	»	1,900,000 »	»
4 40	»	598,415 54	»	»	»	»	598,415 54	1,612,645 15
»	»	211,750 85	»	»	»	»	211,750 85	939,806 15
»	»	150,185 60	»	»	»	»	150,185 60	5,159,850 61
»	»	13,654 39	»	»	»	»	13,654 39	57,651 95
»	»	»	»	»	»	»	»	30,000 »
»	»	12 13	»	»	12 13	»	»	2,015 50
»	»	0 05	»	»	0 05	»	»	3,964 45
»	»	0 53	»	»	0 53	»	»	307 »
191,910 44	»	57,452,216 87	»	»	16,508 58	»	57,455,708 40	44,067,103 82

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPOBT. fr.	101,510,410 69	44,067,103 89	42,930,101 18	930,092 20	43,875,285 38	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère de l'Intérieur (suite).						
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	867,067 91	346,342 10	173,219 50	72,925 05	246,144 35	
Ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)	8,757 »	7,426 74	7,426 74	»	7,426 74	
Ministère de l'Instruction publique.						
Loi du 25 août 1880.	Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire.	249,978 48	137,497 56	137,497 56	»	137,497 56
	Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique.	59,869 55	5,775 50	5,775 50	»	5,775 50
Loi du 25 août 1880.	Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes	268,473 05	268,094 18	267,761 96	37 50	267,799 46
	1° Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales	6,991 40	6,759 01	6,759 01	»	6,759 01
	2° Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles.	6,800 »	6,780 »	6,780 »	»	6,780 »
	3° Projets de plans-types pour la construction d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes	1,177 »	1,100 »	1,100 »	»	1,100 »
	5° Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 »	»	»	»	»
	6° Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur.	296 70	296 »	»	296 »	296 »
	7° Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes	520,000 »	207,006 15	192,006 15	15,000 »	207,006 15
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 26 août 1880	1° Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire	500,000 »	41,785 35	41,267 26	518 09	41,785 35
	2° Aggrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège	562,000 »	29,772 70	29,772 70	»	29,772 70
A REPORTER. fr.	104,165,821 78	45,025,828 89	43,805,557 14	1,027,868 84	44,833,425 98	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1882 (art. 81 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
191,910 44	»	57,452,216 87	»	»	16,508 58	»	57,435,708 40	44,067,105 82
197 75	»	620,725 81	»	»	»	»	620,725 81	246,512 10
»	»	1,350 26	»	»	»	»	1,350 26	7,426 74
»	»	112,481 12	»	»	»	»	112,481 12	157,497 56
»	»	54,094 05	»	»	»	»	54,094 05	5,775 50
291 72	»	378 87	»	»	378 87	»	»	268,094 18
»	»	252 59	»	»	»	»	252 59	6,759 01
»	»	20 »	»	»	20 »	»	»	6,780 »
»	»	77 »	»	»	77 »	»	»	1,100 »
»	»	15,009 »	»	»	»	»	15,000 »	»
»	»	0 70	»	»	0 70	»	»	296 »
»	»	112,993 87	»	»	»	»	112,993 87	207,006 13
»	»	458,214 65	»	»	»	»	458,214 65	41,735 55
»	»	532,227 50	»	»	»	»	532,227 50	29,772 70
192,402 91	»	59,139,992 89	»	»	16,984 95	»	59,123,007 94	45,035,828 89

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1880.	En 1881.	Total.	
REPORT. fr.	104,163,831 78	45,025,828 89	45,805,557 14	1,027,868 84	44,833,425 08	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 26 août 1880 (suite).	3° Canaux houillers du Hainaut.	500,000 »	»	»	»	
	4° Installations maritimes d'Anvers.	5,000,000 »	4,588,860 59	4,107,428 52	4,447,652 27	
	5° Canal de Gand à Terneuzen.	1,500,000 »	»	»	»	
	6° Rachat de la concession du chemin de fer de Virton.	6,948,500 »	»	»	»	
	7° Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État.	8,500,778 45	7,968,550 13	7,968,550 13	»	7,968,550 13
	8° Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour le service de la traction et du transport.	1,999,000 78	1,522,459 26	1,522,459 26	»	1,522,459 26
Ministère de l'Intérieur.						
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880).	967,458 58	961,947 66	943,157 66	18,790 »	961,947 66	
Ministère de l'Instruction publique.						
Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 27 août 1880).	1,575,200 65	1,375,240 60	1,575,240 60	»	1,575,240 60	
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 27 août 1880).	976,530 »	650,900 »	650,900 »	»	650,900 »	
TOTAUX. fr.	131,733,279 24	61,873,787 13	60,153,295 11	1,494,291 11	61,647,584 22	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Crédit pour compléter le balisage et l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 2 janvier 1881).	567,700 »	86,684 41	86,684 41	»	86,684 41	
A REPORTER. fr.	567,700 »	86,684 41	86,684 41	»	86,684 41	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
102,402 91	"	59,150,992 89	"	"	16,984 95	"	59,123,007 94	45,025,828 80
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
53,800 "	"	411,159 41	"	"	"	"	411,159 41	4,588,860 59
"	"	1,500,000 "	"	"	"	"	1,500,000 "	"
"	"	6,948,500 "	"	"	"	"	6,948,500 "	"
"	"	552,228 52	"	"	"	"	552,228 52	7,968,550 15
"	"	676,640 52	"	"	"	"	676,640 52	1,522,459 26
"	"	5,490 92	"	"	"	"	5,490 92	961,947 66
"	"	50 05	"	"	50 05	"	"	1,575,240 60
"	"	345,450 "	"	"	"	"	345,450 "	650,000 "
226,202 91	"	69,850,492 11	"	"	17,035 "	"	69,842,457 11	61,875,787 15
"	"	481,015 59	"	"	"	"	481,015 59	86,684 41
"	"	481,015 59	"	"	"	"	481,015 59	86,684 41

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET principal et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT. fr.	507,700 »	86,684 41	86,684 41	»	86,684 41	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Loi du 2 avril 1881.	§ 1. Rachat du chemin de fer de Lierre à Turnhout.	4,500,000 »	»	»	»	
	§ 2. Extension du matériel roulant du réseau de l'État	6,600,000 »	6,600,000 »	6,600,000 »	6,600,000 »	
	§ 3. Travaux d'amélioration et d'extension sur les lignes d'Anvers à la frontière des Pays-Bas et de Lierre à Turnhout; construction sur le réseau de l'État d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du matériel de transport, travaux à exécuter dans les gares de formation, etc.	6,000,000 »	2,520,572 41	2,291,228 25	29,544 16	2,320,572 41
	§ 4. Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions.	2,400,000 »	1,578,547 06	1,561,706 44	16,772 46	1,578,478 90
	§ 5. Signaux et appareils de sécurité	2,500,000 »	1,645,286 31	1,645,026 33	1,659 98	1,645,286 51
Ministère de la Justice.						
	§ 6. Construction d'un établissement d'aliénés à Tournai	600,000 »	215,847 35	215,847 35	»	215,847 35
Ministère de l'Intérieur.						
	Participation des producteurs belges à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881. (Loi du 9 avril 1881.)	50,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
Ministère des Affaires Étrangères.						
	Acquisition et appropriation d'un immeuble situé rue des Augustins, à Bruxelles, et destiné à l'installation d'un musée commercial. (Loi du 20 avril 1881.)	315,957 38	251,305 63	251,305 63	»	251,305 63
Ministère de l'Intérieur.						
	Acquisition de l'Institut agricole de Gembloux. (Loi du 18 juin 1881.)	1,130,000 »	1,136,678 10	1,136,678 10	»	1,136,678 10
Ministère des Finances.						
	Complément des frais et honoraires d'expertises relatifs à l'échange de biens domaniaux, à Laeken et à Ter- vuieren. (Loi du 28 juin 1881)	556 80	556 80	556 80	»	556 80
À REPORTER. fr.	24,473,194 38	13,845,478 07	13,797,033 31	47,778 60	13,845,409 91	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents résiduels au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
»	»	481,015 50	»	»	»	»	481,015 50	86,684 41
»	»	4,500,000 »	»	»	»	»	4,500,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»	6,600,000 »
»	»	3,679,427 50	»	»	»	»	3,679,427 50	2,520,572 41
68 16	»	821,452 94	»	»	»	»	821,452 94	1,578,547 06
»	»	854,713 60	»	»	»	»	854,713 60	1,645,286 31
»	»	584,152 65	»	»	»	»	584,152 65	215,847 55
»	»	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »	10,000 »
»	»	64,631 95	»	»	»	»	64,631 95	251,505 65
»	»	2,521 00	»	»	»	»	2,521 00	1,156,678 10
»	»	»	»	»	»	»	»	556 80
68 16	»	10,627,716 31	»	»	»	»	10,627,716 31	13,845,478 07

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
REPORT fr.	24,473,194 38	15,845,478 07	13,797,635 31	47,776 60	13,845,409 91
SERVICES SPÉCIAUX (suite)					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Finances (suite).					
Loi du 28 juin 1881.	Art. 1 ^{er} . — Mise en valeur de terrains domaniaux. Augmentation des crédits spéciaux alloués par les lois des 1 ^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878.	930,000 »	»	»	»
	Art. 2. — Subside accordé à la ville de Mons pour compléter ses travaux de voiries sur les terrains domaniaux	100,000 »	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Extraction, solidification et montage d'ossements fossiles découverts à Bernissart. (Loi du 30 juin 1881.)	25,000 »	15,375 58	15,375 58	»	15,375 58
Ministère de la Guerre.					
Construction d'un nouveau dispositif militaire en remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers. (Loi du 30 juin 1881)	3,850,000 »	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Détournement du Schyn. (Loi du 30 juin 1881.)	440,000 »	»	»	»	»
Ministère de la Justice.					
Continuation des travaux du Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 30 juillet 1881.)	5,000,000 »	1,744,900 87	1,738,759 49	6,141 58	1,744,000 87
Ministère de l'Instruction publique.					
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 1 ^{er} août 1881.)	500,000 »	47,000 »	47,000 »	»	47,000 »
À REPORTER fr.	35,338,194 38	15,652,752 52	15,598,766 38	53,917 08	15,652,684 36

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art 31 de la loi sur la comptabi- lité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
08 16	»	10,027,710 51	»	»	»	»	10,627,716 51	15,845,478 07
»	»	950,000	»	»	»	»	950,000	»
»	»	100,000	»	»	»	»	100,000	»
»	»	9,626 42	»	»	»	»	9,626 42	15,375 58
»	»	5,850,000	»	»	»	»	5,850,000	»
»	»	440,000	»	»	»	»	440,000	»
»	»	1,255,099 13	»	»	»	»	1,255,099 13	1,744,900 87
»	»	453,000	»	»	»	»	453,000	47,000
08 16	»	17,085,441 86	»	»	»	»	17,685,441 86	15,652,752 52

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1880.	En 1881.	Total.
REPORT. fr.	35,358,104 38	15,652,752 52	15,598,766 38	53,917 98	15,652,684 30
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics.					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts Raccordement de routes. Subsidés.	1,500,000 "	218,359 "	164,169 "	54,190 "	218,359 "
§ 2. Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés. Construction de locaux pour les ponts et chaussées.	500,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 3. Construction d'un nouvel hôtel pour le gouvernement provincial, à Hasselt	100,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.	500,000 "	484,474 77	484,274 77	" "	484,274 77
§ 5. École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem; reconstruction de murs de soutènement le long de la Senne	120,000 "	222 "	222 "	" "	222 "
§ 6. Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. Travaux supplémentaires	24,000 "	10,856 86	10,856 86	" "	10,856 86
§ 7. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,200,000 "	1,057,891 96	1,011,932 96	25,959 "	1,037,891 96
§ 8. A. École normale de Bruges.	350,000 "	" "	" "	" "	" "
B. — de Gand	160,000 "	" "	" "	" "	" "
C. Écoles normales et sections primaires existantes; construction et ameublement	1,187,200 "	" "	" "	" "	" "
§ 9. Meuse	2,000,000 "	1,338 49	1,212 69	185 80	1,398 49
§ 10. Ourthe canalisée	220,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 11. Canaux de Liège à Anvers	500,000 "	8,595 80	7,687 10	908 70	8,595 80
§ 12. Sambre canalisée	150,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 13. Canaux houillers du Hainaut	5,500,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 14. Escaut, Travaux d'amélioration	5,000,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 15. Ruisseau de l'Espierre	100,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 16. Installations maritimes d'Anvers.	5,000,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 17. Canal de Mons à Condé	100,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 18. Canal de Gand à Terneuzen.	1,600,000 "	12,737 42	12,731 02	6 40	12,737 42
§ 19. Canal de Selzaete à mer du Nord	150,000 "	" "	" "	" "	" "
§ 20. Dendre.	560,000 "	565,036 53	363,242 88	1,795 65	565,036 53
§ 21. Ruppel.	250,000 "	" "	" "	" "	" "
A REPORTER. fr.	55,909,594 38	17,792,526 85	17,855,095 60	166,061 53	17,792,057 19

Loi du 14 août 1881.

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881
68 16	"	17,685,441 86	"	"	"	"	17,685,441 86	15,052,762 52
"	"	1,281,641 "	"	"	"	"	1,281,641 "	218,359 "
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
200 "	"	15,525 25	"	"	"	"	15,525 25	484,474 77
"	"	119,778 "	"	"	"	"	119,778 "	222 "
"	"	13,145 14	"	"	"	"	13,145 14	10,856 86
"	"	162,108 04	"	"	"	"	162,108 04	1,057,891 96
"	"	350,000 "	"	"	"	"	350,000 "	"
"	"	160,000 "	"	"	"	"	160,000 "	"
"	"	1,187,200 "	"	"	"	"	1,187,200 "	"
"	"	1,098,601 51	"	"	"	"	1,098,601 51	1,398 40
"	"	220,000 "	"	"	"	"	220,000 "	"
"	"	291,404 20	"	"	"	"	291,404 20	8,595 80
"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	"
"	"	3,500,000 "	"	"	"	"	3,500,000 "	"
"	"	3,000,000 "	"	"	"	"	3,000,000 "	"
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	5,000,000 "	"	"	"	"	5,000,000 "	"
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	1,587,262 58	"	"	"	"	1,587,262 58	12,737 42
"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	"
"	"	194,965 47	"	"	"	"	194,965 47	365,036 55
"	"	250,000 "	"	"	"	"	250,000 "	"
268 16	"	58,117,069 03	"	"	"	"	58,117,069 03	17,792,325 55

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1881.	En 1882.	Total.
REPORT. fr.	55,909,594 58	17,792,325 55	17,055,005 66	150,001 53	17,792,037 19
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>					
§ 22. Démer	225,000 "	"	"	"	"
§ 23. Grande-Nèthe	75,000 "	"	"	"	"
§ 24. Dyle	500,000 "	"	"	"	"
§ 25. Senne	500,000 "	"	"	"	"
§ 26. Yser.	500,000 "	176,729 09	168,729 09	8,000 "	176,729 09
§ 27. Écoulement des eaux du Sud de Bruges . .	10,000 "	7,724 69	7,606 49	28 20	7,724 69
§ 28. Canal de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	500,000 "	"	"	"	"
§ 29. Port de Nieuport.	250,000 "	"	"	"	"
§ 30. Travaux de défense de la côte.	500,000 "	619 78	619 78	"	619 78
§ 31. Polders et Wateringues	200,000 "	"	"	"	"
§ 32. Établissement des lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables	100,000 "	"	"	"	"
§ 33. Chemin de fer. Station de Dison.	500,000 "	79,659 70	79,659 70	"	79,659 70
§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles. .	8,900,000 "	1,920,104 59	1,478,202 51	441,702 00	1,919,905 41
§ 35. Matériel de traction et de transport. Chauffage des trains.	5,860,000 "	1,751,678 24	1,491,582 95	260,095 51	1,751,678 24
§ 36. Construction ou agrandissement de bureaux de poste.	350,000 "	1,987 07	1,987 07	"	1,987 07
§ 37. Création et extension de bureaux télégraphiques; établissement de lignes nouvelles, etc.	211,000 "	164,003 47	154,567 25	9,636 22	164,003 47
§ 38. Construction d'un bateau-pilote	70,000 "	191 10	191 10	"	191 10
§ 39. Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs et les colis postaux	70,000 "	"	"	"	"
§ 40. Complément de l'inventaire et de l'armement d'un bateau garde-pêche	18,000 "	17,542 09	17,542 09	"	17,542 09
§ 41. Acquisition et installation de « sirènes » à bord de deux bateaux-phares	67,500 "	"	"	"	"
§ 42. Application aux deux nouveaux bateaux-phares du vireveau Harfield.	26,000 "	"	"	"	"
§ 43. Installation d'une « sirène » à l'extrémité de la jetée Est d'Ostende.	20,000 "	"	"	"	"
§ 44. Construction de deux remorqueurs	150,000 "	259 20	259 20	"	259 20
A REPORTER. fr.	72,711,894 38	21,912,825 07	21,055,935 77	856,424 16	21,912,357 93

Loi du 14 août 1881 (suite).

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1882, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
208 16	»	38,117,009 03	»	»	»	»	38,117,009 03	17,792,325 55
»	»	225,000 »	»	»	»	»	225,000 »	»
»	»	75,000 »	»	»	»	»	75,000 »	»
»	»	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »	»
»	»	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »	»
»	»	125,270 91	»	»	»	»	125,270 91	176,729 00
»	»	2,275 51	»	»	»	»	2,275 51	7,724 69
»	»	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »	»
»	»	250,000 »	»	»	»	»	250,000 »	»
»	»	299,580 22	»	»	»	»	299,580 22	619 78
»	»	200,000 »	»	»	»	»	200,000 »	»
»	»	100,000 »	»	»	»	»	100,000 »	»
»	»	220,340 50	»	»	»	»	220,340 50	79,659 70
198 08	»	6,979,895 61	»	»	»	»	6,979,895 61	1,920,104 59
»	»	2,108,521 76	»	»	»	»	2,108,521 76	1,751,678 24
»	»	348,012 03	»	»	»	»	348,012 03	1,087 97
»	»	46,996 55	»	»	»	»	46,996 55	164,005 47
»	»	69,808 90	»	»	»	»	69,808 90	191 10
»	»	70,000 »	»	»	»	»	70,000 »	»
»	»	457 91	»	»	»	»	457 91	17,542 09
»	»	67,500 »	»	»	»	»	67,500 »	»
»	»	26,000 »	»	»	»	»	26,000 »	»
»	»	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »	»
»	»	149,740 80	»	»	»	»	149,740 80	259 20
467 14	»	50,799,069 31	»	»	»	»	50,799,069 51	21,912,825 07

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1881.	En 1882.	Total.	
REPORT fr.	72,711,894 58	21,912,825 07	21,055,955 77	850,424 16	21,912,357 93	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 20 août 1881.	1° Confection de tables décennales des actes de l'état civil. Période de 1871 à 1880.	43,150 "	2,757 "	428 95	2,528 05	2,757 "
	2° Acquisition d'objets d'art ancien de la collection Disch, à Cologne, pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.	6,000 "	5,961 25	5,961 25	"	5,961 25
	3° Acquisition d'une collection de circulations destinée au Musée royal d'histoire naturelle.	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"	12,000 "
	4° Acquisition d'un nouvel orgue pour le Palais des beaux-arts.	50,000 "	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Armement et équipement de la garde civique (Loi du 25 août 1881)	1,100,000 "	"	"	"	"	
Ministère des Finances.						
Aliénation et échange de biens domaniaux. Acquisition d'immeubles, situés à Dinant. (Loi du 28 août 1881.)	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"	10,000 "	
Titres de la Dette publique, à 4 p. %, remis en 1881 :						
<i>A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876.)</i>						
	954,800 "	954,800 "	954,800 "	"	954,800 "	
<i>B. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1^{er}/20 juin 1877</i>						
	15,895,900 "	15,895,900 "	15,895,900 "	"	15,895,900 "	
<i>C. A M. J. Closon, industriel, à Liège, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Convention des 9/10 juin 1878).</i>						
	822,400 "	822,400 "	822,400 "	"	822,400 "	
TOTAUX fr.	89,586,144 58	57,616,645 52	56,757,425 97	858,752 21	57,616,176 18	

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
467 14	"	50,799,069 51	"	"	"	"	50,799,069 51	21,912,825 07
"	"	40,593 "	"	"	"	"	40,593 "	2,757 "
"	"	58 75	"	"	58 75	"	"	5,961 25
"	"	"	"	"	"	"	"	12,000 "
"	"	50,000 "	"	"	"	"	50,000 "	20,000 "
"	"	1,100,000 "	"	"	"	"	1,100,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	954,800 "
"	"	"	"	"	"	"	"	15,895,900 "
"	"	"	"	"	"	"	"	822,400 "
467 14	"	51,969,501 06	"	"	58 75	"	51,969,462 51	57,616,643 32

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1880.	En 1881.	Total.
RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1877	35,495 90	14,973 75	2,999 24	11,974 49	14,973 75
— — — 1878	19,786 90	8,240 35	»	8,240 55	8,240 55
— — — 1879	82,044 48	52,553 85	508 »	51,065 85	52,553 85
— — — 1880	1,217,156 02	815,948 59	224,012 89	574,955 95	798,948 82
— propres à l'exercice.	505,580,425 55	301,946,479 01	173,860,405 57	127,560,971 76	501,450,375 15
	506,734,886 05	502,857,975 51	174,087,785 50	128,217,088 56	502,304,871 86
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1880	151,735,279 24	61,873,787 13	60,153,293 11	1,494,291 11	61,647,584 22
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	89,386,144 58	57,616,643 52	56,757,425 97	858,752 21	57,616,176 18
	528,054,510 95	402,528,405 96	270,998,509 58	130,570,151 68	401,568,652 26
Dépense à l'exercice 1881 :					
De l'excédent de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1880, conformément au projet de loi de régle- ment de cet exercice (état lit. X.)	7,579,085 71	7,579,085 71			7,579,085 71
	535,655,595 96	409,907,491 67			409,147,717 97

CICE 1881 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				CRÉDITS
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1882, confor- mément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1881, sur les crédits pour services spéciaux, et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1882 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
		20,522 17	»	»	20,522 17	»	»	14,073 75
		11,546 55	»	»	»	11,546 55	»	8,240 55
		20,710 65	»	»	820 70	28,889 05	»	52,555 85
16,999 77		401,187 45	»	»	24,541 58	576,845 85	»	815,948 50
516,103 88		5,122,222 60	1,688,278 28	1,688,278 28	4,284,183 99	838,058 61	»	501,940,479 01
553,105 65	»	5,585,189 40	1,688,278 28	1,688,278 28	4,329,868 44	1,255,520 06	»	502,857,975 51
226,202 91	»	60,850,492 11	»	»	17,035 »	»	60,842,457 11	61,875,787 13
467 14	»	51,969,501 06	»	»	38 75	»	51,969,462 31	57,616,645 59
759,775 70	»	127,414,182 57	1,688,278 28	1,688,278 28	4,546,942 19	1,255,520 06	121,811,919 42	403,528,405 96
759,775 70						127,414,182 57		
								129,102,460 85
								7,579,085 71
								409,907,491 67

(42)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1881.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	22,876,000 »	22,745,669 78	22,745,669 78	21,791,612 87
<i>Personnel</i>	15,830,130 »	15,950,000 »	15,924,431 28	15,110,391 60
15 centimes additionnels	2,075,870 »			
Frais d'expertise	35,000 »			
<i>Patentes</i>	4,875,000 »	5,850,000 »	6,519,013 65	4,402,077 97
20 centimes additionnels	975,000 »			
<i>Redevances sur les mines</i>	520,000 »	400,000 »	368,970 55	359,400 62
25 centimes additionnels	80,000 »			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	20,500,000 »	Café	850,185 58	850,185 58
Eaux-de-vie étrangères		601,784 05	601,784 05	
Bières et vinaigres		469,210 51	22,639,161 51	469,210 51
Sucres raffinés		1,875,542 57	1,875,542 57	
Autres marchandises		18,765,459 »	18,765,459 »	
Vins étrangers	2,730,000 »	2,782,281 50	2,782,281 50	2,777,599 71
Eaux-de-vie indigènes	17,335,000 »	17,511,941 25	17,511,941 25	17,086,654 07
Bières	9,560,000 »	9,510,275 41	9,510,275 41	9,509,804 48
Vinaigres	15,000 »	8,155 15	8,155 15	8,153 13
<i>Accises</i>	2,860,000 »	Sucres étrangers	2,615,834 15	2,615,482 59
Sucres de betterave indigène		1,297,684 26	3,911,518 39	1,248,891 59
Glucoses et autres sucres non cristallisables	150,000 »	181,689 06	181,689 06	181,689 06
Tabac	250,000 »	207,717 »	207,717 »	175,712 48
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	18,000 »	16,463 53	16,463 53	16,463 55
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		519 84		409 84
Loyers de bâtiments		20,653 53		20,653 53
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	250,000 »	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,177 41	1,177 41
Extraits cadastraux		66,748 05	473,842 64	66,748 05
Recettes extraordinaires de toute nature		250,475 67		250,475 67
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires		153,032 »		153,032 »
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,237 74		1,237 74
Totaux.	98,562,000 »	102,201,106 44	102,201,106 44	98,282,816 71

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURNER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance l'année.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget			à recouvrer sur les débiteurs.				
954,056 01	22,745,669 78	22,745,669 78	"	"	"	"	150,530 22	"	
814,029 02	15,924,451 28	15,924,451 28	"	"	"	"	25,568 72	"	
1,826,955 06	6,519,015 65	6,519,015 65	"	"	"	"	"	469,015 65	
9,560 75	568,970 55	568,970 55	"	"	"	"	51,029 65	"	
"	859,185 58		"	"	"	"			
"	691,784 05		"	"	"	"			
"	469,210 51	22,659,161 51	"	"	"	"	"	2,559,161 51	
"	1,875,542 57		"	"	"	"			
"	18,765,459 "		"	"	"	"			
4,681 79	2,782,281 50	2,782,281 50	"	"	"	"	"	52,281 50	
98,047 14	17,184,701 21	17,184,701 21	127,240 02	"	"	127,240 02	170,298 79	"	
468 95	9,510,275 41	9,510,275 41	"	"	"	"	49,726 59	"	
"	8,155 15	8,155 15	"	"	"	"	4,866 87	"	
351 74	2,615,854 15		"	"	"	"	"	1,051,518 59	
48,702 67	1,297,684 26	5,011,518 59	"	"	"	"	"		
"	181,689 06	181,689 06	"	"	"	"	"	51,689 06	
54,004 52	207,717 "	207,717 "	"	"	"	"	42,285 "	"	
"	16,465 55	16,465 55	"	"	"	"	1,556 47	"	
110 "	519 84		"	"	"	"			
"	20,655 55		"	"	"	"			
"	1,177 41		"	"	"	"			
"	66,748 65	473,842 64	"	"	"	"	"	223,842 64	
"	250,473 67		"	"	"	"			
"	155,052 "		"	"	"	"			
"	1,257 74		"	"	"	"			
3,791,049 71	102,075,866 42	102,075,866 42	127,240 02	"	"	127,240 02	455,640 51	4,167,508 75	
EXCÉDENT DES RECOURSMENTS . .							3,711,866 42		

Évaluations du Budget. Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du Budget		
Enregistre- ment. . . . (20 centimes addition- nels.)	Actes civils publics	25,500,000	20,197,284 68	22,976,055 57	20,197,284 68	
	— sous seing privé		853,229 89		853,229 89	
	— judiciaires		919,294 76		919,294 76	
	— d'huissiers		1,025,551 24		1,025,551 24	
	Lettres de noblesse		1,450 "		1,450 "	
Greffe (50 centim. addit.)	Permis de changer de nom de famille	450,000	145 "	467,588 25	145 "	
	Mise au rôle		85,585 74		85,585 74	
Hypothèques. (50 centim. addit.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	4,000,000	582,004 51	3,829,671 14	582,004 51	
	Droits d'inscription		229,000 28		229,000 28	
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de transcription d'actes de mutation	17,100,000	5,600,670 86	17,956,624 63	5,600,670 86	
	Droits de succession		17,755,960 44		17,557,245 55	
	— de mutation par décès		200,664 19		200,460 97	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,900,000		2,607,880 41	
Timbre . . . (sans addition.)	— dus par les époux survivants	350,000	382,815 07	382,815 07	381,724 40	
	Débit	Passe-ports { à l'intérieur à l'étranger	18 "	554,092 55	18 "	
			Timbres fixes		3,248 "	3,248 "
			Permis de port d'armes de chasse		405,685 "	405,685 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique à l'étranger	5,520,000	554,092 55	5,875,245 61	554,092 55
				255,445 15		255,445 15
				11,827 24		11,827 24
				207,292 02		207,292 02
				2,501,257 95		2,501,257 95
	Timbres de dimension	Timbres proportionnels	5,520,000	108,256 15	5,875,245 61	108,256 15
27,041 21				27,041 21		
Extraor- dinaire.	Visa	5,520,000	689 92	5,875,245 61	689 92	
			Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers des journaux étrangers		120 "	120 "
	Timbres fixes. Warrants	Timbres proportionnels	5,520,000	1,013,658 10	5,875,245 61	1,013,658 10
				608,912 26		608,912 26
				"		"
				"		"
				"		"
Timbres de dimension. { Effets de commerce Bons de caisse, billets au porteur, etc. Effets, récépissés, obligations, etc. Coupures	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc. Affiches	5,520,000	291,063 05	5,875,245 61	291,063 05	
			86,637 21		86,637 21	
A REPORTER		53,600,000	55,145,416 84	55,145,416 84	54,876,450 45	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	20,197,284 68								
"	835,229 89								
"	919,204 76								
"	1,025,531 24	22,976,955 57	"	"	"	"	535,064 45	"	
"	1,450 "								
"	145 "								
"	85,585 74	467,588 25	"	"	"	"	"	37,588 25	
"	382,004 51								
"	229,000 28	3,829,671 14	"	"	"	"	170,528 86	"	
"	3,600,670 86								
40,282 21	17,577,527 54	17,778,101 75					"	678,191 75	
203 22	200,664 10								
56,405 11	3,644,285 52	3,644,285 52	161,855 27	135,003 68	"	56,851 59	"	744,285 52	
141 55	581,865 75	381,865 75					"	31,865 75	
"	18 "								
"	5,248 "								
"	405,685 "								
"	554,092 55								
"	255,445 15								
"	11,827 24								
"	207,202 02								
"	2,501,257 05								
"	108,256 13	5,875,186 61	57 "	57 "	"	"	"	555,186 61	
"	27,041 21								
"	689 92								
"	120 "								
"	1,015,658 10								
"	608,912 26								
"	"								
"	"								
42 25	291,006 05								
"	86,637 21								
77,074 14	54,953,524 57	54,953,524 57	191,892 27	135,060 68	"	56,831 59	693,393 29	2,046,917 86	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.		
REPORT.	55,600,600	55,145,416 84	55,145,416 84	54,876,450 43	
Naturalisations. {	5,000	Droits de naturalisation ordinaire	15,500	15,500	
		— de grande naturalisation	500	500	
Amendes en ma- tière d'impôts. {	400,000	Enregistrement.	150,748 14	150,748 14	
		Greffé.	"	"	
		Hypothèques.	9,111 19	481,216 63	9,111 19
		Successions.	202,660 05		270,798 25
		Timbre.	28,607 25		28,607 25
Amendes de condamnation et dommages - intérêts. en matières diverses {	580,000	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	452,175 48	452,175 48	
			2,496 18	2,496 18	
TOTAUX. fr.	54,645,000	56,007,505 13	56,007,505 13	55,806,474 92	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susdite indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.						
77,074 14	54,053,524 57	54,053,524 57	191,892 27	135,060 68	"	56,831 50	693,393 20	2,046,917 86	
"	15,500 "	10,000 "	"	"	"	"	"	11,000 "	"
"	500 "								
"	150,748 14	461,362 05	19,854 "	15,917 49	"	"	"	1,302 05	"
"	"								
"	0,111 19								
2,007 80	272,806 05								
"	28,697 25	454,069 06	"	"	"	5,956 51	125,330 34	"	"
"	452,173 48								
"	2,496 18								
79,081 94	55,885,556 86	55,885,556 86	211,746 27	148,978 17	"	62,768 10	818,725 65	2,059,280 49	
				211,746 27			1,240,556 80		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du Budget.	
DOMAINES.				
		82,767 98		82,037 25
		62,568 82		60,867 09
		257,041 91		250,395 46
		609 82		590 57
		15,145 10		14,905 09
		5,468 90		5,205 34
		22,650 61		22,157 42
		267,861 86		262,905 54
		373,290 18		373,290 18
		151,806 89		151,806 89
		120,114 11		120,114 11
		8,502 50		8,358 89
		1,557 72		1,511 58
		1,065 76		948 75
	1,700,000 »	29,697 67	1,659,264 86	28,547 08
		802 »		802 »
		11,590 74		11,137 35
		2,624 52		2,624 52
		952 02		869 52
		5,552 79		5,569 98
		500 »		500 »
		21,875 89		21,178 81
		51,066 78		49,948 29
		10,147 28		10,147 28
		48,655 42		47,516 27
		21,161 80		20,292 39
		850 91		787 48
		6,227 64		6,150 28
		186 75		186 75
		32,478 39		27,912 82
		46,675 30		45,943 21
		488 51		*
		202 »	5,690 51	5,202 »
	TOTAUX.	1,844,955 37	1,644,955 37	1,618,095 79

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

Routes appartenant à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
750 75	82,767 98								
1,701 75	62,508 82								
6,646 45	257,041 91								
10 25	609 82								
242 01	15,145 10								
175 56	5,468 90								
482 19	22,659 61								
4,056 32	267,861 86								
"	575,290 18								
"	151,806 89								
"	120,114 11								
145 01	8,502 50								
46 14	1,557 72								
115 01	1,065 76								
1,150 59	20,697 67	1,654,099 29	4,565 57	"	"	4,565 57	65,500 71	"	
"	802 "								
453 59	11,590 74								
"	2,624 52								
82 70	952 02								
182 81	3,552 79								
"	500 "								
697 08	21,875 89								
1,118 40	51,066 78								
"	10,147 28								
1,159 15	48,655 42								
860 41	21,161 80								
43 43	830 91								
77 36	6,227 64								
"	186 75								
"	27,912 82								
752 00	46,675 50								
"	"	5,202 "	488 51	"	"	488 51	"	5,202 "	
"	5,202 "								
21,805 50	1,659,901 29	1,659,901 29	5,054 08	"	"	5,054 08	65,500 71	5,202 "	
				5,054 08			60,098 71		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemín de fer	Voyageurs	54,547,546 85	
	Bagages	871,947 10	
	Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux	107,108,000 »	71,471,194 57
	Produits extraordinaires		2,019,769 20
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		2,555 »	
		107,108,000 »	108,712,592 70
Restant à recouvrer des années antérieures	»	2,325,892 16	2,525,892 16
TOTAUX fr.	107,108,000 »	111,038,484 86	111,038,484 86

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
105,524,674 27	5,187,908 43	»	108,712,502 70	»	»	»	
105,524,684 27	5,187,908 43	•	108,712,502 70	»	»	»	
241,007 92	»	»	241,007 92	2,084,884 24	»	»	
105,765,692 19	5,187,908 43	•	108,953,600 62	2,084,884 24	»	1,845,600 62	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. { Taxes des correspondances en général	6,567,880 »	6,702,558 95	6,702,558 95
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	74,540 »	71,929 25	71,929 25
{ Droits sur les articles d'argent	224,200 »	258,527 24	258,527 24
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)	577,000 »	592,154 60	592,154 60
TOTAUX. fr.	7,243,420 »	7,404,750 04	7,404,750 04
Télégraphes	2,500,000 »	2,295,662 55	2,295,662 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
6,258,787 46	463,571 49	6,702,358 95	6,702,358 95	»	»	134,478 95	
71,020 25	»	71,020 25	71,020 25	»	2,410 75	»	
258,327 24	»	258,327 24	258,327 24	»	»	14,127 24	
592,154 60	»	592,154 60	592,154 60	»	»	15,154 60	
6,941,178 55	463,571 49	7,404,750 04	7,404,750 04	»	2,410 75	163,740 79	
EXCÉDENT DES RECOURS fr.						161,330 04	
1,878,484 11	415,178 22	2,293,662 33	2,293,662 55	»	206,357 67	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »	»	641,033 18

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
641,035 18	»	»	641,035 18	»	158,966 82	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		7,042 10		7,042 10
{ Routes		20,577 49		27,455 94
Produit d'autres aliénations d'immeubles		658 12		658 12
Produits { des successions en déshérence		52,255 63		52,167 77
	{ nets des épaves	775 91		775 91
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,374 81		2,374 81
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		510 35		10 35
provenant du Département des Affaires Étrangères.		130 »		130 »
— — des Finances		17,286 15		17,286 15
— — de la Guerre		172,700 51		172,455 51
— — de l'Instruction publique.		786 25		786 25
— — de l'Intérieur	550,000 »	73,526 40	985,610 76	73,520 70
— — de la Justice		14,394 51		13,962 12
— — des Travaux publics.		102,519 24		102,519 24
— — de la Cour des Comptes		150 50		150 50
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		255,695 53		»
{ de créances ordinaires		243,556 11		»
Rachat et transfert de rentes		»		»
Transactions en matière domaniale		»		»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		27,085 61		27,888 95
Remboursement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		200 96		200 96
Produit d'objets saisis et confisqués		4,451 21		4,451 21
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		135 28		135 28
A REPORTER fr.	550,000 »	985,610 76	985,610 76	504,849 96

Domaines.
Valeurs capitales

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
»	7,942 19								
1,104 02	28,050 50								
»	658 12								
87 86	52,255 65								
»	773 91								
»	2,374 81								
500 »	510 35								
»	150 »								
»	17,286 15								
265 »	172,700 51								
»	786 25								
»	75,520 70	507,426 49	478,184 27	233,695 53	»	244,488 74	42,573 51	»	
452 59	14,594 51								
»	102,519 24								
»	150 50								
»	»								
»	»								
»	»								
»	»								
96 66	27,985 61								
»	200 96								
»	4,451 21								
»	133 28								
2,576 53	507,426 40	507,426 40	478,184 27	233,695 53	»	244,488 74	42,573 51	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recetables de l'Etat.		En 1881
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT fr.	550,000 »	985,610 70	985,610 70	504,849 90
<i>Forêts</i>				
Prix de vente de coupes de bois		845,985 69		831,787 57
— de chablis, bois de défit et d'élagages		109,175 81		107,253 55
— d'objets saisis et confisqués		20 »		20 »
— de glandée, panage, foins et herbages		8,614 50		8,614 50
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	800,000 »	9,245 21	1,007,400 45	8,525 21
— du droit de chasse.		10,516 94		10,516 94
— — de pêche (baux et licences).		522 75		522 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		3,754 50		3,754 50
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		19,188 05		9,455 52
Indemnités pour carbonisation.		599 »		599 »
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		29,160 02		28,578 74
— de bâtiments		14,220 13		13,260 13
— d'herbages, d'oseraies, etc		16,579 15		16,130 25
— de vidanges		1,979 50		1,979 50
Argent non réclamé.	170,000 »	1,271 46	338,793 77	1,271 46
Altérations d'immeubles provenant d'emprises		255,102 05		252,252 47
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		17,417 30		17,417 30
— d'objets non réclamés		15,474 »		15,474 »
— d'arbres, plantations, herbages, etc		7,590 16		7,590 16
<i>Établissements et services régis par l'Etat.</i>				
École militaire. — Pensions des élèves		83,877 78		77,002 65
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		4,928 85		4,928 85
{ Produit des ventes d'objets divers		150 »		150 »
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	145,000 »	5,044 34	221,413 97	»
Bénéfices de la fonderie de canons.		»		»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtes</i>		15,504 »		15,498 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,909 »		13,909 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		100,000 »		100,000 »
A REPORTER. fr.	1,665,000 »	2,553,218 95	2,553,218 95	2,031,099 81

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
2,576 55	507,426 40	507,426 49	478 184 27	253,695 53	"	244,488 74	42,573 51	"	
14,198 12	845,985 60								
1,922 46	109,175 81								
"	20 "								
"	8,614 50								
718 "	9,245 21	1,007,400 45	"	"	"	"	"	207,400 45	
"	10,516 94								
"	522 75								
"	5,754 50								
0,754 55	10,188 05								
"	590 "								
484 15	20,062 87								
"	15,260 15								
158 02	16,288 27								
"	1,979 50								
"	1,271 46	557,445 74	1,548 05	388 05	"	960 "	"	167,445 74	
2,869 58	235,102 05								
"	17,417 50								
"	15,474 "								
"	7,590 16								
6,875 15	85,877 78								
"	4,928 85								
"	150 "								
1,547 54	1,547 54	210,717 17	1,696 80	"	"	1,696 80	"	74,717 17	
"	"								
6 "	15,504 "								
"	15,909 "								
"	100,000 "								
40,890 04	2,071,989 85	2,071,989 85	481,229 10	254,083 56	"	247,145 54	42,573 51	449,563 56	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	1,665,000	2,555,218 05	2,555,218 05	2,051,099 81
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>				
Produit des examens universitaires		11,535 59		11,535 59
— des examens et visa des diplômes		56,545 14		56,545 14
— des diplômes des artistes vétérinaires		"		"
— des brevets d'invention		228,050 "		228,050 "
— du quart des salaires sur transcriptions		57,976 81		57,976 81
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		68 27		68 27
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		29 25		29 25
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	380,000 "	4,880 "	415,704 58	4,880 "
Restitutions volontaires.		"		"
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		780 98		780 98
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		15 "		15 "
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		32 09		32 09
Excédent de droits d'encaissement sur les frais d'adjudication		94,581 76		94,581 76
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,853 89		1,853 89
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		"		"
De toute autre nature		"		"
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		158,785 57		126,661 94
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		58,923 04		57,464 55
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		11,504 95		11,589 95
{ Fermages de pêche et de chasse		6,756 05		6,651 71
Arrérages de rentes		1,111 74		1,006 95
Redevances pour concessions de prises d'eau		2,273 56		2,225 56
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		252,143 14		7,500 "
— — de créances ordinaires	750,000 "	204,450 17	1,266,494 69	"
Produits de la calamine.		"		"
— des sablières et mines (forêts exceptées)		1,418 09		811 26
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		53,108 60		52,548 41
{ d'emprises Routes		1,101 76		1,076 51
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		176,718 55		175,641 20
{ herbages, etc. Routes		357,266 23		337,154 85
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		58,737 99		58,298 66
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		2,105 67		1,084 56
TOTAUX. fr.	2,795,000	4,235,418 22	4,235,418 22	3,244,278 08

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS,
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
40,800 04	2,071,980 85	2,071,980 85	481,220 10	251,085 56	"	247,145 54	42,575 51	440,503 36	
"	11,553 50								
"	30,345 14								
"	"								
"	228,050 "								
"	57,976 81								
"	68 27								
"	20 25								
"	4,880 "	415,704 58	"	"	"	"	"	35,704 58	
"	"								
"	780 98								
"	15 "								
"	32 09								
"	94,581 76								
"	1,855 89								
"	"								
"	"								
8,068 95	154,750 87								
1,458 49	58,925 04								
5 "	11,594 95								
94 50	6,726 21								
104 79	1,111 74								
18 75	2,242 11								
"	7,500 "								
"	"								
"	"	812,508 14	453,086 55	240,579 97	"	204,606 58	"	62,508 14	
"	"								
581 00	1,592 35								
712 50	35,061 "								
25 25	1,101 76								
2,713 77	176,354 97								
30 "	557,164 85								
225 14	58,525 80								
906 15	2,080 51								
55,924 40	3,500,202 57	3,500,202 57	935,215 65	483,463 53	"	451,752 12	42,575 51	547,776 08	
					935,215 65			505,202 57	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		28,878 05	
— — au <i>Recueil spécial des actes de sociétés</i> . . .		2,252 60	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		65,265 80	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>	160,000 »	27,572 25	150,628 55
— — au <i>Recueil des lois</i>		275 60	
— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i> . . .		6,588 25	
TOTAUX fr.	160,000 »	130,628 55	130,628 55

Postes.
Services régis
par l'État.

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
28,878 05	»	28,878 05					
2,252 60	»	2,252 60					
65,263 80	»	65,263 80					
27,572 25	»	27,572 25	150,628 55	»	29,371 45	»	
275 60	»	275 60					
6,588 25	»	6,588 25					
150,628 55	»	150,628 55	150,628 55	»	29,371 45	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	93,000 °	°	93,107 95

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
54,106 81	61,062 97	"	95,169 78	258 15	"	2,169 78	

Évaluations du Budget. - Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,500,000 »	»	2,598,785 34
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »	»	95,049 83
— des droits de chancellerie	7,000 »	»	9,487 40
— — de pilotage	1,800,000 »	»	1,746,923 29
— — de fanal	625,000 »	»	624,198 76
— de la régie du <i>Moniteur</i>	50,000 »	»	136,528 21
— des écoles agricoles	190,000 »	»	250,922 15
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	»	1,650,078 77
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »	»	537,854 21
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	250,000 »	»	258,919 10
TOTAUX. fr.	7,322,000 »	»	7,894,747 06

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,508,785 54	»	»	2,508,785 54	»	»	208,785 54	
95,049 85	»	»	95,049 85	»	4,950 17	»	
8,645 40	842 »	»	9,487 40	»	»	2,487 40	
1,746,925 29	»	»	1,746,925 29	»	55,076 71	»	
634,198 76	»	»	634,198 76	»	801 24	»	
80,656 56	41,801 81	»	151,458 17	α) 5,090 04	»	81,458 17	α) } A annuler. . fr. 101 80 A reporter. . fr. 4,988 54
95,625 50	114,717 46	»	210,340 96	20,581 19	»	20,340 96	
626,159 40	1,020,019 57	»	1,656,078 77	»	»	456,078 77	
»	557,854 21	»	557,854 21	»	262,145 79	»	
154,250 35	124,688 75	»	258,919 10	»	»	8,919 10	
6,019,252 25	1,840,825 60	»	7,860,075 85	25,671 25	520,975 91	868,049 74	
						547,075 83	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	525,000 »	116,109 22	401,808 44
— — communaux		285,609 22	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	75,000 »	104,515 61	104,515 61
TOTAUX. fr.	400,000 »	506,124 05	506,124 05

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'état.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
107,671 »	8,528 22	116,109 22			»	»	
			401,808 44				
270,270 »	15,359 22	285,609 22		»	»	76,808 44	
104,515 61	»	104,315 61	104,315 61	»	»	29,315 61	
482,256 61	25,867 44	508,124 05	506,124 05	»	»	106,124 05	
EXCÉDENT DES RECOURREMENTS. fr.					106,124 05		

Évaluations du Budget. — Droits constatés — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1881.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i> { Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 »	»	183,970 54	»
Actes de chargement de divers chefs.		3,189 23		3,189 23
<i>Déficit des comptables.</i> { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	—	24,860 99		2,000 »
— divers		153,920 32		22,054 60
Ministère des Finances.		Frais de poursuites et d'instances	580 62	580 62
		Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois doma- niaux	205,801 47	920 61
		Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	2 58	2 58
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	3,635 26	3,635 26
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	»	»
		Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	40 10	40 10
		Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	1,649 50	1,649 50
		Restitution de droits	»	»
		Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	»	»
		Ministère de l'Intérieur.	450,000 »	Frais de justice en matière de garde civique
Remboursement de subsides	1,000 »			»
Restitution de droits.	»			»
Ministère de la Justice.		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	125,659 78	125,659 78
		— en matière de simple police.	150,881 54	150,881 54
		— militaire	1,055 68	1,055 68
		Frais d'entretien de mendiants	30,725 36	3,042 78
Ministère des Travaux publics.		Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains	»	»
		{ Rachat des annuités.	»	»
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.	75,005 25	31,686 50
		— d'entretien de routes concédées	»	»
		Restitution de droits.	54 32	54 32
Remboursements divers	241 »	241 »		
TOTAUX. fr.	468,000 »	765,698 60	765,698 69	534,077 79

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1882.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.			
»	»							
»	5,189 25	64,290 16	119,680 38	10,455 75	»	109 224 63	»	46,390 16
21,227 80	23,227 80							
15,858 55	37,875 15							
»	580 02							
201,440 02	202,566 65							
»	»							
»	2 58							
»	5,635 26							
»	»							
»	40 10							
»	1,649 50							
»	»							
»	»							
»	7,417 89							
1,000 »	1,000 »	528,782 46	52,945 69	7,032 65	»	45,913 06	»	78,782 46
»	»							
»	125,659 78							
»	150,881 54							
»	1,055 68							
10,927 59	15,970 17							
»	»							
»	»							
8,561 09	40,247 59							
»	»							
»	54 52							
»	241 »							
258,094 85	593,072 62	593,072 62	172,626 07	17,488 38	»	155,157 69	»	125,072 62
				172,626 07				125,072 62

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	255,000 »	»	211,285 05
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,500 »	»	23,308 »
TOTAUX. fr.	276,500 »	»	234,593 05

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
65,718 86	145,567 07	»	211,285 95	»	43,714 07	»	
25,508 »	»	»	25,508 »	»	»	2,008 »	
89,026 86	145,567 07	»	254,595 95	»	45,714 07	2,008 »	
					41,706 07		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 »	»	128,685 97
Recettes diverses et accidentelles.	1,149,800 »	»	5,797,192 04
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	54,599 »	»	55,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	»	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000 »	»	8,199 84
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	6,000 »	»	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 »	»	55,155 44
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1876.	15,000 »	»	26,000 20
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »	»	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877	759,560 »	»	759,560 53
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	540,000 »	»	554,767 88
TOTAUX. fr.	2,495,910 »	»	5,326,286 35

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1881.	En 1882.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
50,072 06	"	"	50,072 06	78,615 91	"	26,072 06	
5,797,192 04	"	"	5,797,192 04	"	"	2,647,592 04	
19,153 34	14,433 32	"	55,566 66	"	832 34	"	
1,560 "	"	"	1,360 "	"	"	"	
8,199 84	"	"	8,199 84	"	800 16	"	
"	9,000 "	"	9,000 "	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	55,153 44	1,000 "	"	
26,000 20	"	"	26,000 20	"	"	11,000 20	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
759,560 32	"	"	759,560 32	"	"	" 32	
516,633 87	"	"	516,633 87	58,154 01	25,366 15	"	
5,132,051 67	23,433 33	"	5,156,584 99	169,901 36	25,998 63	2,686,464 62	
						2,660,465 00	

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	»	342,576 96
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.			
Arrrages de rentes à 5 et 4 1/2 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances des 1 ^{er} novembre 1880, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1881)		43,314 »	
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1880		1,328 55	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1881		1,603 90	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :			
1 ^o De la Grande Compagnie du Luxembourg	4,910 »		
2 ^o De la Caisse d'annuités dues par l'État	7,305 10		
		12,215 10	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1881 en exécution de la loi du 19 décembre 1876.		586,790 »	
— — — — — 26 juin 1877		151,651 20	
— — — — — Conv.-loi des 9/10 juin 1878.		10,751 25	
Transfert au profit du Trésor de l'excédent de produit résultant de la négociation de titres 4 p. % émis en vertu de la loi du 27 mai 1876		127,809 67	
Subvention allouée pour la rémunération des miliciens des classes de 1871-2-3-4, restée sans emploi.		2,000,000 »	
Intérêts payés par le Gouvernement néerlandais en vertu de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879. (Rachat du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam et amélioration du canal de Terneuzen.)		499,951 28	
			3,415,415 04
PRODUITS DIVERS.			
Cession par l'Administration de la marine à celle des postes d'un cutter servant d'allège au quai du Rhin, à Anvers :		4,000 »	
Produit du tir national en 1881.		605 »	
— d'expéditions d'archives.		232 50	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines		116 »	
— — d'exemplaires des Annales du Musée d'histoire naturelle.		66 »	
— — de la publication de la Commission royale d'histoire et d'architecture		555 20	
— — — de l'Académie royale des sciences		7 20	
— — du recueil des règlements consulaires		2 »	
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Ministère de la Justice		57 40	
— — de livres pour compte du Musée d'histoire naturelle.		1,098 »	
— de la location d'un bateau dragueur appartenant à l'État		2,800 »	
— — du bureau dépendant du lazaret établi au Doel		110 »	
— — d'une partie de la propriété du comte de Mérode		50 »	
Fonds délaissés par des militaires substitués condamnés à la déchéance du service militaire		15,002 95	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État.		13,535 73	
Intérêts de cautionnements d'adjudicataires acquis à l'État		2 06	
Bénéfice réalisé sur la vente des publications de l'Institut cartographique militaire. Exercice 1880		1,000 »	
			30,200 04
	TOTAL fr.		3,797,192 04

(120)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,158,224 02	4,954,312 41	2,623,071 67
	Personnel.	2,645,976 52	4,558,085 89	1,742,089 60
	Patentes	920,235 60	1,944,441 30	489,604 06
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	610,527 75	59,394 54	2,079 37
	Eaux-de-vie étrangères.	157,165 55	502,678 58	42,115 16
	Bières et vinaigres	128,779 01	147,929 99	12,552 91
	Sucres raffinés	477,054 25	476,383 78	19,011 19
	Autres marchandises	5,889,101 01	7,616,079 94	725,162 08
<i>Accises</i>	Vins étrangers	504,761 90	921,426 19	209,177 55
	Eaux-de-vie indigènes	5,945,619 88	5,119,067 71	1,259,222 10
	Bières	1,044,917 77	2,862,865 50	1,169,168 05
	Vinaigres	4,255 06	560 71	"
	Sucres étrangers.	1,660,806 47	408,085 55	15,252 15
	Sucres de betterave indigènes	215,297 05	550,060 60	57,515 62
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	21,204 "	57,947 72	"
	Tabac	"	4,408 50	97,146 "
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,712 24	11,482 85	1,268 44
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments.	160 "	"	2,513 35
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	"	27 50	25 02
	Extraits cadastraux	6,508 90	11,180 65	6,598 25
	Recettes extraordinaires de toute nature.	2,559 09	41,275 50	1,981 42
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	142,226 "	2,115 "	1,266 "
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"	
TOTAUX. fr.	20,512,689 81	27,809,517 01	8,456,580 04	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,005,507 82	4,192,221 37	2,045,955 98	906,728 90	671,082 15	1,518,505 48	22,745,669 78	22,745,669 78
2,228,550 42	2,184,215 92	1,521,826 25	288,452 64	215,355 25	561,518 92	15,924,451 28	15,924,451 28
728,570 22	929,617 59	859,671 11	103,886 28	96,556 22	266,851 45	6,519,013 63	6,519,013 63
"	252,972 16	108,406 51	"	1,043 57	5,948 51	368,970 55	368,970 55
40,129 69	2,041 72	42,935 15	76,894 79	118 92	5,263 87	859,185 58	
40,146 25	59,568 95	58,509 97	2,758 20	5,229 50	25,811 91	691,784 05	
52,242 14	14,757 94	59,596 59	8,101 14	50,079 12	15,891 87	469,210 51	22,059,161 51
121,782 41	156,212 84	550,465 17	15,278 05	7 98	79,548 74	1,875,542 57	
1,512,406 66	859,245 82	1,547,515 81	196,245 68	581,806 64	455,877 36	18,765,459 "	
195,515 12	402,126 76	540,759 54	7,602 95	31,065 25	171,850 28	2,782,281 50	2,782,281 50
1,776,867 14	2,247,465 05	1,415,505 80	2,805,651 01	64,994 45	572,512 09	17,184,701 21	17,184,701 21
1,555,525 67	1,594,927 58	552,047 22	224,052 97	122,615 62	405,753 25	9,510,275 41	9,510,275 41
5,519 56	"	"	"	"	"	8,155 15	8,155 15
596,101 55	117,914 91	15,695 72	"	"	"	2,615,854 15	3,911,518 39
22,404 15	505,260 13	195,495 18	80,081 42	"	73,760 11	1,297,684 26	
117,412 22	5,125 12	"	"	"	"	181,689 06	181,689 06
20,652 50	84,511 50	7 50	5 "	172 50	855 59	207,717 "	207,717 "
"	"	"	"	"	"	16,465 55	16,465 55
"	519 84	"	"	"	"	519 84	
1,420 01	10,555 75	750 "	1,995 "	1,992 60	1,466 66	20,653 55	
26 89	233 56	864 64	"	"	"	1,177 41	
11,777 58	9,956 10	7,856 82	5,698 50	4,271 10	5,121 15	66,748 65	475,842 64
178,409 18	1,471 95	4,571 80	22 24	221 09	170 40	230,473 67	
7,427 "	"	"	"	"	"	155,052 "	
"	"	1,237 74	"	"	"	1,237 74	
11,882,022 56	15,410,720 12	9,469,227 50	4,722,052 55	1,647,189 70	4,165,887 35	102,073,866 42	102,073,866 42

IMPOTS. -- ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Enregistrement.</i> (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,815,207 99	5,590,078 50	1,714,159 49	
	— sous seing privé	63,581 59	215,555 12	102,404 81	
	— judiciaires	125,121 16	260,559 81	61,201 85	
	— d'huissiers	145,663 14	540,573 21	71,059 06	
	Lettres de noblesse	"	1,450 "	"	
	Permis de changer de nom de famille	"	"	"	
<i>Greffe.</i> (30 centim. additionn.)	Mise au rôle	8,282 "	51,565 74	5,912 "	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	41,097 20	125,062 06	21,594 61	
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	55,627 98	58,620 22	16,560 24	
	Droits de transcription d'actes de mutation	520,697 21	897,927 90	555,780 51	
<i>Successions.</i> (30 centim. additionn.)	Droits de succession	2,217,525 90	5,651,128 20	1,675,128 85	
	— de mutation par décès	5,046 82	41,156 97	45,656 68	
	— — sur les successions en ligne directe	282,572 50	1,507,776 51	295,512 99	
	— dus par les époux survivants	54,027 71	150,061 41	18,012 96	
Timbres fixes.	Passports { à l'intérieur	"	"	"	
	{ à l'étranger	200 "	1,808 "	52 "	
	Permis de port d'armes de chasse	54,570 "	71,715 "	52,865 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	44,524 95	156,874 90	54,415 85	
Débit . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	65,670 55	98,555 80	8,821 25	
	{ — à l'étranger	2,467 82	2,158 09	80 23	
	Timbres adhésifs pour affiches	15,809 25	55,176 57	25,812 50	
	Timbres de dimension	210,016 75	586,943 20	176,750 05	
Visa . . .	Timbres proportionnels	90,790 81	9,641 75	928 25	
	Timbres de dimension. { Autres que des journaux étrangers	2,851 40	4,904 47	2,511 05	
		{ Des journaux étrangers	85 50	487 52	98 65
	Timbres fixes. — Warrants	"	100 "	"	
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	245,505 70	559,161 55	18,517 50	
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	19,089 50	575,701 76	"
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	57,502 15	81,989 55	28,506 45	
	{ Affiches	10,761 82	53,065 62	3,024 46	
A REPORTER fr.		7,112,478 40	16,495,225 29	4,688,814 67	

MENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budg. et.
2,151,601 58	3,065,308 41	2,448,468 06	802,985 77	600,866 40	1,421,528 42	20,107,284 68	
45,707 15	99,629 70	153,733 86	10,799 02	47,079 83	91,138 55	833,220 89	
74,084 41	151,647 51	135,676 20	10,442 04	29,758 67	55,203 11	919,294 76	23,076,935 57
96,682 73	157,536 05	116,311 00	20,987 28	30,426 68	68,491 21	1,025,531 24	
"	"	"	"	"	"	1,450 "	
"	"	"	145 "	"	"	145 "	
6,730 "	12,968 "	12,612 "	1,754 "	2,796 "	4,766 "	85,583 74	467,588 25
32,065 45	62,650 91	58,072 40	6,864 10	14,066 54	20,703 24	582,004 51	
21,859 57	39,992 23	29,433 86	5,627 "	6,536 78	16,892 40	229,000 28	3,820,671 14
370,825 81	580,973 08	435,413 46	87,336 44	120,086 57	244,630 03	3,600,670 86	
3,173,306 51	1,695,506 55	1,834,250 30	454,662 25	287,477 68	628,961 32	17,577,327 54	17,778,191 73
7,149 40	71,454 67	8,988 67	3,316 60	4,316 39	15,417 79	200,664 19	
432,828 33	444,170 24	336,653 24	120,715 39	81,145 35	322,912 49	3,644,283 32	3,644,283 32
44,383 84	39,933 09	36,602 65	5,379 18	8,695 36	24,267 33	381,863 75	381,863 75
"	18 "	"	"	"	"	18 "	
136 "	72 "	816 "	40 "	72 "	72 "	3,248 "	
33,915 "	81,723 "	54,073 "	22,260 "	28,910 "	45,850 "	405,683 "	
49,275 10	130,509 30	78,014 15	15,937 30	10,393 20	36,347 40	334,092 33	
14,632 10	27,833 15	34,329 63	411 03	908 33	4,503 03	233,443 13	
690 36	3,166 12	2,767 79	18 80	313 39	164 44	11,827 24	
18,463 99	43,244 79	21,071 "	4,400 70	5,303 61	18,009 31	207,292 02	
242,921 85	424,668 30	292,849 63	84,590 80	118,939 80	154,377 33	2,301,237 93	
537 91	1,772 13	4,243 60	2 23	278 03	39 40	108,236 13	3,875,186 61
1,948 73	3,623 36	2,328 29	688 80	3,341 23	2,770 66	27,041 21	
"	"	18 23	"	"	"	689 92	
20 "	"	"	"	"	"	120 "	
93,166 93	99,342 83	136,607 40	11,143 23	17,471 63	32,943 63	1,013,838 10	
2,684 30	"	11,436 30	"	"	"	608,912 26	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
42,390 70	23,374 33	38,323 03	1,303 70	968 73	13,847 33	291,006 03	
10,436 "	2,782 99	4,372 34	1,113 21	623 14	433 43	86,637 21	
6,978,242 13	7,267,683 16	6,307,901 47	1,367,924 33	1,310,718 02	2,226,334 88	34,933,324 37	34,933,324 37

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,112,478 40	16,403,225 29	4,688,814 67	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	2,500 "	2,000 "	"	
	{ Droits de grande naturalisation	"	"	"	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	10,520 33	22,917 40	15,167 56	
	{ Greffe	"	"	"	
	{ Hypothèques.	1,219 12	2,222 82	772 17	
	{ Successions	31,311 47	51,234 77	24,950 53	
	{ Timbre	1,147 34	13,581 78	959 49	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	{ en totalité	49,151 44	94,358 04	59,188 72
		{ en partie	196 95	578 12	227 15
TOTALS. fr.		7,217,505 05	16,679,908 22	4,770,080 07	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,978,242 15	7,267,685 10	6,507,901 47	1,507,924 55	1,510,718 02	3,220,554 88	54,955,524 57	54,955,524 57
"	2,000 "	4,000 "	"	4,000 "	1,000 "	15,500 "	16,000 "
"	"	500 "	"	"	"	500 "	"
18,434 72	24,658 02	18,201 74	5,754 95	11,065 26	14,349 48	150,748 14	"
"	"	"	"	"	"	"	"
1,272 79	1,446 24	903 52	456 76	576 46	461 31	9,111 19	461,362 65
44,425 86	42,406 81	58,206 01	7,755 54	11,695 96	20,855 10	272,806 05	"
4,885 54	4,555 50	2,268 22	341 16	526 58	1,055 75	28,697 25	"
45,746 80	90,784 78	66,821 58	11,445 85	19,527 97	55,568 50	452,175 48	454,669 66
11 41	656 22	454 71	57 05	225 79	110 82	2,496 18	"
7,092,817 07	7,455,971 72	6,459,257 25	1,595,695 80	1,558,850 01	3,299,691 64	55,885,556 80	55,885,556 86

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	0	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	181,663 76	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo	»	»	»
	— vers Hasselt	11,840 80	»	»
	— vers Turnhout	5,468 00	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,659 61	»	»
	Sambre	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	92,215 92	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	»	»	»
	Roulers à la Lys	»	»	1,065 76
	Gand { Droit général	»	»	5,846 28
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	»	»	802 »
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	»	11,590 74
	Moervaert	»	»	»
	Grande Nèthe	952 02	»	»
	Petite Nèthe (canalisée)	3,552 70	»	»
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	300 »	»	»
	Gand à Ternuzen	»	»	»
	Meuse	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut	»	»	6,810 12
	Lys	»	»	12,001 25
Demer	850 91	»	»	
Yser	»	»	6,227 64	
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	»	»	159 28	
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,420 »	9 50	371 50	
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	46,675 50	»	»	
Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	»	»	»	
{ 2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	»	»	»	
TOTAUX fr.	275,344 09	92,225 42	42,852 57	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		49,107 42	55,600 56	»	»	82,767 98	
		»	02,508 82	»	»	62,508 82	
		»	75,578 15	»	»	257,041 91	
		»	609 82	»	»	609 82	
		»	5,504 50	»	»	15,145 10	
		»	»	»	»	5,468 90	
		»	»	»	»	22,659 61	
	186,204 80	»	»	»	81,507 06	267,861 86	
	281,074 26	»	»	»	»	373,200 18	
	151,806 89	»	»	»	»	151,806 89	
	120,114 11	»	»	»	»	120,114 11	
8,502 50	»	»	»	»	»	8,502 50	
1,557 72	»	»	»	»	»	1,557 72	
»	»	»	»	»	»	1,003 76	
25,851 59	»	»	»	»	»	29,697 67	
»	»	»	»	»	»	802 »	
»	»	»	»	»	»	11,590 74	1,634,699 20
2,624 52	»	»	»	»	»	2,624 52	
»	»	»	»	»	»	952 02	
»	»	»	»	»	»	5,552 79	
»	»	»	»	»	»	500 »	
21,875 89	»	»	»	»	»	21,875 89	
»	»	51,068 14	»	»	19,998 64	51,068 78	
»	»	10,147 28	»	»	»	10,147 28	
17,885 11	25,960 19	»	»	»	»	48,655 42	
9,160 55	»	»	»	»	»	21,161 30	
»	»	»	»	»	»	850 91	
»	»	»	»	»	»	6,227 64	
»	47 47	»	»	»	»	186 75	
5,806 71	744 »	12,801 50	1,867 25	»	4,892 50	27,912 82	
»	»	»	»	»	»	46,675 50	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	5,202 »	»	»	»	5,202 »	5,202 »
93,264 19	744,041 72	108,386 20	177,328 90	»	106,458 20	1,639,901 20	1,639,901 29

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	58 40	»	»
	Routes	718 30	3,002 00	89 47
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		»	»	»
Produits	des successions en déshérence	40 50	25,459 46	422 »
	nets des épaves.	140 »	»	655 91
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		12 50	827 65	376 35
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		»	500 »	»
Domaines. (Valeurs capitales).	provenant du Département des Affaires Étrangères.	»	150 »	»
	— — des Finances	245 50	16,288 10	115 55
	— — de la Guerre.	50,551 31	55,562 80	25,750 20
	— — de l'Instruction publiq.	»	117 »	50 »
	— — de l'Intérieur.	»	75,518 20	»
	— — de la Justice	505 89	1,542 05	6,445 59
	— — des Travaux publics.	68,285 50	3,128 42	14,832 10
	— — de la Cour des Comptes	»	150 50	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	de créances ordinaires.	»	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	»	»
Transactions en matière domaniale		»	»	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		785 60	16,130 48	1,555 12
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		200 96	»	»
Produit d'objets saisis et confisqués		542 »	1,585 90	317 27
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»
A REPORTER. fr.		102,044 46	175,003 46	48,581 50

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
8 58	5,244 57	2,050 84	"	"	"	7,942 19	
719 75	13,090 84	4,197 09	870 77	684 05	5,217 41	28,050 56	
282 50	"	570 82	5 "	"	"	658 12	
11,009 09	12,454 28	647 08	400 98	938 85	2,885 41	59,255 63	
"	"	"	"	"	"	775 01	
518 62	148 05	691 64	"	"	"	9,374 81	
"	"	10 55	"	"	"	510 55	
"	"	"	"	"	"	150 "	
"	657 "	"	2 "	"	"	17,286 15	
18,425 75	17,540 25	11,788 75	12,885 70	3,887 50	18,550 25	172,700 51	
627 25	"	"	"	12 "	"	786 25	
"	2 50	"	"	"	"	73,520 70	507,426 40
1,051 25	1,505 80	158 50	19 44	2,756 56	851 85	14,594 51	
6,756 75	1,650 50	4,275 58	2,576 89	155 60	884 10	102,519 24	
"	"	"	"	"	"	150 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
4,409 52	3,402 98	876 86	45 40	75 94	705 71	27,985 61	
"	"	"	"	"	"	200 96	
671 64	766 15	214 50	169 75	155 95	50 05	4,451 21	
"	6 08	"	"	"	129 20	155 28	
44,253 50	56,228 80	25,879 81	16,975 93	8,042 21	20,211 96	507,426 40	507,426 40

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		102,044 40	175,603 40	48,581 30	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	»	455,571 70	»	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	89,018 50	3,876 »	
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»	
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	8,547 51	34 »	
	— du droit de chasse.	»	»	175 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	612 57	»	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,759 55	»	
	Indemnités pour carbonisation.	»	»	»	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	6,209 70	3,056 66	1,568 06	
	— de bâtiments	»	1,565 75	126 »	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	310 »	3,549 17	810 »	
	— de vidanges.	1,071 »	105 »	128 »	
	Argent non réclamé	»	1,271 46	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	58 265 55	17,787 17	20 »	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	2,284 70	8,325 »	161 »	
	— d'objets non réclamés	»	15,474 »	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	418 66	1,656 50	104 »	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	»	83,877 78	»
École vétérinaire. {		Pensions d'animaux malades.	»	4,928 85	»
		Produit des ventes d'objets divers	»	150 »	»
Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem		»	»	»	
Bénéfices de la fonderie de canons		»	»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,046 »	1,500 »	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	13,909 »	»	
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	»	»	»		
A REPORTER. fr.		171,516 14	899,195 30	57,083 42	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
44,258 50	56,228 80	25,870 81	16,075 93	8,612 21	20,211 06	507,426 49	507,426 49
"	"	143,224 49	"	203,835 80	45,353 70	845,085 69	
"	"	2,512 50	"	12,797 55	71 37	109,175 81	
"	"	10 "	"	10 "	"	20 "	
"	"	8,614 50	"	"	"	8,614 50	
"	"	16 "	"	845 90	"	9,243 21	1,007,400 45
"	"	3,794 44	"	3,932 50	2,615 "	10,516 04	
"	"	"	"	322 75	"	322 75	
"	"	878 16	"	2,199 27	44 50	3,754 50	
"	"	6 "	"	6,407 27	35 25	19,188 05	
"	"	"	"	599 "	"	599 "	
2,769 40	7,085 48	3,575 89	160 95	2,323 19	1,415 45	29,062 87	
136 50	1,750 55	9,551 53	"	130 "	"	13,260 13	
1,865 20	7,151 "	435 25	1,187 "	492 50	710 15	16,288 27	
317 50	252 50	"	40 "	45 50	20 "	1,970 50	
"	"	"	"	"	"	1,271 46	337,445 74
2,156 "	8,447 45	146,221 65	26 "	2,071 77	126 50	235,102 05	
2,682 "	1,569 60	1,720 "	"	875 "	"	17,417 30	
"	"	"	"	"	"	15,474 "	
1,037 "	2,217 "	150 "	"	1,949 "	78 "	7,590 16	
"	"	"	"	"	"	83,877 78	
"	"	"	"	"	"	4,928 85	
"	"	"	"	"	"	150 "	219,717 17
1,347 54	"	"	"	"	"	1,347 54	
"	"	"	"	"	"	"	
1,776 "	2,628 "	2,028 "	1,236 "	1,266 "	2,112 "	15,504 "	
"	"	"	"	"	"	13,909 "	
"	"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
58,323 64	87,108 18	348,598 20	19,625 88	248,745 21	181,793 88	2,071,989 85	2,071,989 85

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Report. fr.		171,516 14	809,105 50	57,085 42
<i>Produits divers et acci- dentels</i>	Produits des examens universitaires	885 »	7,185 »	»
	— — et visa des diplômes	362 23	21,074 47	980 82
	— — des diplômes des artistes vétérinaires	»	»	»
	— des brevets d'invention	2,920 »	174,020 »	1,580 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	3,652 11	7,901 83	3,914 52
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	55 67	0 »	3 55
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	29 25	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	590 »	3,140 »	30 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	15 »	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,025 45	24,179 57	10,948 11
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,109 25	296 51	265 40
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»
De toute autre nature.	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	60,486 »	36,614 14	21,236 46	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments	37,959 05	4,767 56	1,798 55
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	482 50	»	900 75
	Fermages de pêche et de chasse	4,554 05	90 30	451 50
Arrérages de rentes	104 45	175 78	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	1 »	178 75	
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
Produits de la calamine	»	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux.	2,174 85	1,579 70	7,920 27
	Routes	»	69 25	227 25
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	5,290 86	34,887 35	31,132 75
	Routes	8,678 47	129,465 64	10,400 21
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,599 26	1,549 »	2,789 64	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	375 66	795 24	169 26	
TOTAL. fr.		310,517 87	1,346,838 89	152,010 90

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
58,523 64	87,108 18	548,508 20	19,025 88	248,745 21	181,793 88	2,071,980 85	2,071,989 85
"	1,187 50	1,000 89	415 "	"	"	11,553 59	
4,553 50	665 10	6,156 41	206 09	545 58	2,202 59	56,543 14	
"	"	"	"	"	"	"	
5,080 "	16,820 "	20,300 "	260 "	410 "	2,640 "	298,050 "	
4,876 15	6,067 55	4,503 78	1,646 07	2,545 98	2,779 02	37,976 81	
"	"	"	"	" 55	1 50	68 27	
"	"	"	"	"	"	20 25	
270 "	230 "	500 "	"	"	120 "	4,880 "	415,704 58
"	"	"	"	"	"	"	
"	550 98	250 "	"	"	"	780 98	
"	"	"	"	"	"	15 "	
" 45	"	31 66	"	"	"	52 09	
6,253 56	21,253 26	11,705 04	1,176 44	8,445 85	7,455 80	94,581 76	
103 66	20 48	19 50	"	19 20	"	1,853 89	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,328 42	10,101 99	5,062 50	353 90	1,565 "	204 46	154,750 87	
7,519 25	1,717 65	2,553 68	520 15	"	2,507 55	58,925 04	
1,350 "	"	96 "	8,765 70	"	"	11,594 05	
1,614 48	215 "	"	"	"	"	6,726 21	
108 85	62 57	52 78	448 44	91 59	89 50	1,111 74	
"	2,052 56	"	"	"	50 "	2,242 11	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	812,508 14
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	582 07	748 13	"	"	61 25	1,592 55	
5,022 46	10,068 68	5,084 76	516 52	"	2,693 76	55,061 "	
1 05	219 56	405 51	21 90	16 "	145 64	1,101 76	
20,517 50	77,802 24	2,036 40	4,229 57	"	658 50	176,554 97	
45,027 58	15,021 86	6,506 88	7,450 58	28,108 15	88,505 86	537,164 83	
5,913 60	6,239 85	5,534 "	965 10	2,792 55	6,341 "	58,523 80	
497 74	105 52	34 17	"	42 92	"	2,080 51	
103,941 25	250,111 16	453,248 79	46,582 04	292,923 96	298,227 71	3,500,202 57	3,500,202 57

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	8,667 62	28,700 47	9,833 72
— — communaux	35,791 26	86,775 75	32,417 92
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	14,250 66	27,277 20	15,600 55
Totaux. fr.	58,709 54	142,852 51	57,852 19

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Bud get.
6,552 02	52,919 09	19,891 56	2,506 18	3,576 44	3,473 32	116,199 22	401,808 44
52,958 46	57,873 82	51,466 09	7,324 46	7,575 70	13,445 70	285,609 22	
18,020 69	14,342 98	11,340 93	1,245 49	579 07	1,659 95	104,315 61	104,315 61
57,491 17	85,135 89	62,698 58	11,074 13	11,731 27	18,578 97	506,124 05	506,124 05

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	590 "	114 86	791 03
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	"	2,000 "	"
	— divers	3,234 33	34,058 73	"
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	485 93	68 71	"
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois domaniaux	6,366 79	4,225 10	1,672 08
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	Ministère des Finances. { 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	161 82	528 52	110 28
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	168 "	728 50	76 50
	Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique.	1,715 80	3,904 93	165 32
	Remboursement de subsides	"	1,000 "	"
	Restitution de droits	"	"	"
Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	13,547 18	20,570 42	15,056 78	
	— en matière de simple police.	8,980 78	30,196 67	9,707 83
	— militaire	18 10	195 77	40 22
Frais d'entretien de mendiants	975 47	2,226 54	1,716 70	
Ministère des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"	
	Rachat des annuités.	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	1,100 "	21,740 27	2,012 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
Restitution de droits	"	"	"	
Remboursements divers	"	"	"	
TOTAUX. fr.		36,942 20	121,558 82	31,328 74

GISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1881.
des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	
164 55	618 60	1,020 "	14 25	"	75 94	3,180 25	64,290 16
3,432 51	577 15	17,218 54	"	"	"	25,227 80	
211 35	119 75	248 97	"	"	"	37,875 15	
" 08	16 12	"	"	6 88	4 90	580 62	
2,852 08	27,618 71	19,826 46	7,798 90	76,405 08	55,625 43	202,566 63	
"	"	"	"	"	"	"	
"	1 31	1 27	"	"	"	2 58	
51 52	212 69	1,921 75	24 39	225 35	419 16	5,635 26	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	40 10	"	40 10	
102 "	253 50	231 "	16 50	22 50	51 "	1,649 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
268 97	224 74	792 25	2 06	133 92	209 85	7,417 89	528,782 46
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
13,665 41	25,454 06	15,026 79	5,696 39	7,054 85	11,827 90	126,659 78	
7,559 02	37,456 31	20,526 97	3,397 80	3,367 40	9,888 56	130,881 34	
101 19	197 85	146 46	16 44	150 98	168 67	1,035 68	
2,635 69	1,640 50	3,049 26	464 40	639 87	623 74	13,970 17	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,783 32	4,112 "	6,000 "	"	"	1,500 "	40,247 59	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	54 32	"	"	"	54 32	
241 "	"	"	"	"	"	241 "	
35,026 40	96,483 29	85,863 82	17,431 13	88,044 91	80,393 13	593,072 62	593,072 62

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1881.	1880.
Foncier	fr.	22,745,609 78	22,592,379 75
Personnel		15,924,451 28	15,612,463 62
Patentes		6,319,013 63	6,080,718 10
Redevances sur les mines.		568,970 35	286,112 15
Douanes — Droits d'entrée	Café.	859,185 58	752,567 58
	Eaux-de-vie étrangères.	691,784 05	698,049 85
	Bières et vinaigres	469,210 51	451,515 05
	Sucres raffinés	1,875,542 57	2,053,512 97
	Autres marchandises	18,763,439 »	17,700,999 45
Accises	Vins étrangers	2,782,281 50	3,065,091 84
	Eaux-de-vie indigènes.	17,184,701 21	16,653,588 92
	Bières	9,510,273 41	9,128,465 25
	Vinaigres.	8,133 13	7,154 13
	Sucres étrangers.	2,613,854 13	2,544,649 52
	Sucres de betterave indigènes	1,297,684 26	492,623 48
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	181,689 06	183,806 44
	Tabac	207,717 »	167,457 »
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	16,463 53	17,957 52
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	519 84	506 64
	Loyers de bâtiments	20,653 33	21,195 71
	Forcements en recette opérés par l'administration ensuite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,177 41	728 70
	Extraits cadastraux.	66,748 63	63,216 11
	Recettes extraordinaires de toute nature.	230,473 67	212,557 93
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires.	153,032 »	153,139 »
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,237 74	1,345 70
TOTAUX. fr.		102,073,866 42	98,901,489 21

EN PLUS A 1881.

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
153,290 05	"	L'augmentation provient de l'imposition de maisons et bâtiments nouvellement construits ou reconstruits.
311,967 66	"	Idem. idem.
258,295 53	*	L'augmentation est due à de nouvelles impositions et à l'accroissement de la base du droit de patente des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions.
83,858 20	"	L'augmentation est le résultat de l'amélioration survenue dans l'industrie charbonnière.
86,618 "	"	Le commerce du café éprouve des fluctuations assez sensibles, tenant à des causes multiples qu'il est impossible de déterminer.
"	6,265 80	Différence peu sensible, sans cause déterminée.
37,697 46	"	Augmentation de la consommation des bières étrangères.
"	177,970 60	Différence peu sensible relativement au montant de la perception et à laquelle on ne peut assigner de cause spéciale.
1,062,439 55	"	L'augmentation provient, jusqu'à concurrence de 500,000 francs, de ce que les importations de tabac, qui avaient subi un temps d'arrêt par suite des approvisionnements faits avant la loi du 29 juillet 1879, ont repris leur cours normal en 1881; de leur côté, les fruits ont donné une plus-value de 300,000 francs, qu'il faut attribuer à l'abondance de la récolte. Le restant de l'augmentation porte sur la plupart des articles du tarif des douanes et doit être attribué à une détente dans la crise commerciale.
"	232,310 54	Différence provenant de la diminution de la production du vin en 1879 et 1880.
551,313 29	"	L'augmentation est le résultat partiel de la loi du 29 juillet 1881 (<i>Moniteur</i> n° 215).
181,808 16	"	Écart sans importance relativement au produit.
979 "	"	
69,184 81	"	
805,060 78	"	Augmentation provenant de ce que la fabrication de la campagne 1880-1881 n'a pas donné beaucoup d'excédents indemnes de droits.
"	2,207 58	Écart sans importance.
40,260 "	"	Augmentation provenant de ce qu'en 1881 un assez grand nombre de cultures de houblon et de céréales ravagées par la grêle ont été remplacées par des plantations de tabac.
"	1,493 99	Écart sans importance.
13 20	"	
"	542 58	
448 71	"	Écart sans importance.
3,533 54	"	
18,115 74	"	
19,893 "	"	Écart sans importance.
"	107 96	
3,643,775 66	471,398 45	
3,172,377 21		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	558,483 13	
71,518 19	"	
"	42,423 19	La diminution des droits d'enregistrement est due à la continuation de la baisse de la valeur des propriétés immobilières et à la diminution du nombre des mutations à titre onéreux (droits de vente).
"	10,909 65	L'augmentation des droits perçus sur les actes sous seing privé ne peut provenir que d'une ou de plusieurs recettes extraordinaires faites dans le courant de l'année 1881. — On remarque, en effet, qu'il a été perçu pour droits de vente : 1° à Bruges, fr. 38,776 10 c.; 2° à Huy, fr. 85,384 20 c. — Ces recettes doivent être considérées comme tout à fait exceptionnelles.
580 "	"	Pour le surplus, les différences sont relativement minimes; on ajoute que le produit des lettres de noblesse et des permis de changer de nom de famille est très variable.
"	275 60	
2,095 15	"	
8,962 85	"	Il s'agit d'un produit variable dont l'augmentation, en 1881, est, du reste, relativement minime.
"	6,245 64	
"	58,551 57	La diminution est en rapport avec celle que présentent les droits d'enregistrement auxquels les droits d'hypothèque sont intimement liés; l'explication de la diminution de ceux-là peut être appliquée à ces derniers droits.
759,959 98	"	
"	196,664 26	
670,271 27	"	
50,518 87	"	Les droits d'un montant élevé ont été en 1881 plus considérables qu'en 1880: de là une différence d'au moins un million entre les produits des deux années.
16 "	"	La même situation se remarque pour les droits de mutation en ligne directe. Il y a eu notamment deux successions qui ont produit, à elles seules, 427,282 francs, ce qui est exceptionnel.
"	584 "	Quant aux droits dus par les époux survivants, l'augmentation, en partie du moins, peut être attribuée à un droit se rattachant à l'une des successions en ligne directe dont il vient d'être parlé.
15,890 "	"	Le droit de mutation par décès a été supérieur de fr. 196,664 26 c. à celui qui a été perçu en 1880; on ne saurait donner d'autre explication que celle qui attribue ce résultat à un plus grand nombre de décès de propriétaires étrangers délaissant des biens immeubles en Belgique.
1,282 85	"	
"	16,958 65	
"	1,740 54	
6,674 19	"	
"	20,541 75	
"	29,755 99	
"	2,076 65	Le produit du timbre des effets de commerce a été, en 1881, de 16,600 francs inférieur au produit de 1880: il y a lieu d'attribuer cette situation au ralentissement des affaires avec les pays étrangers, car la diminution frappe sur les effets venant de ces pays.
105 58	"	Le produit des bons de caisse, billets au porteur, etc., augmente, depuis deux ans, dans une proportion assez sensible; l'année 1880 présentait, sur 1879, une augmentation de fr. 46,952 53 c. et l'année 1881 accuse une augmentation, par rapport à 1880, de fr. 171,186 98 c.; soit, en comparant l'année 1881 à l'année 1879 qui a produit fr. 380,772 70 c. — chiffre qu'on considérerait comme normal — une augmentation totale de fr. 218,159 56 c., à peu près les $\frac{2}{3}$. On ne saurait se rendre un compte exact de cette situation; on pense que, depuis quelques années, la loi du 21 mars 1859, qui frappe du droit de timbre proportionnel les actions de sociétés, est mieux observée par les intéressés.
50,545 85	"	
171,186 98	"	Le produit du droit de timbre d'affiches est dans son ensemble (timbre adhésif et timbre extraordinaire) supérieur à celui de 1880, d'environ 2,600 francs. C'est une progression qui ne comporte pas d'explication.
"	"	Pour le surplus, les augmentations ou diminutions sont relativement minimes.
3,955 80	"	
"	3,988 50	
1,773,559 54	948,798 50	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1881.	1880.	
REPORT. fr.		54,953,524 57	54,128,783 75	
Naturalisations.	Droit de naturalisation ordinaire.	15,500 "	2,000 "	
	Droit de grande naturalisation	500 "	"	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	150,748 14	147,506 24	
	Greffe.	"	"	
	Hypothèques	9,111 19	10,797 92	
	Successions	272,806 05	319,594 17	
	Timbre	28,697 25	27,789 78	
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts } attribués au Trésor.	en totalité	452,175 48	380,956 37
		en partie	2,406 18	2,756 02
TOTAUX. fr.		55,865,556 86	55,029,254 25	

MENT ET DOMAINES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,775,559 54	948,798 50	
15,500 »	»	} Produit accidentel.
500 »	»	
3,151 90	»	
»	»	} Le chiffre de ces amendes varie avec le nombre et l'importance des fraudes qui se commettent, et qui ne sont pas toujours et absolument en rapport avec l'accroissement du chiffre des valeurs déclarées.
»	1,686 73	
»	46,788 12	
907 47	»	
62,217 11	»	} L'augmentation pour 1881 est due principalement à cette circonstance, qu'un arrêté royal du 16 août 1880 a accordé des remises de peines à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, Du reste, c'est un produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés.
»	259 84	
1,855,815 82	997,515 19	
856,302 63		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1881.	1880.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	82,767 98	89,095 04
	Maestricht à Bois-le-Duc	62,568 82	75,093 57
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	257,041 01	275,253 45
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	609 82	710 93
	{ vers Hasselt	15,145 10	15,593 74
	{ vers Turnhout	5,468 90	6,226 81
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,650 61	19,804 45
	Sambre	267,861 86	271,686 46
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	575,290 18	587,678 15
	Mons à Condé	151,806 80	141,867 68
	Pommerœul à Antoing	120,114 11	125,088 40
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	8,502 50	6,895 19
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	1,557 72	1,573 72
	Roulers à la Lys	1,065 76	1,412 15
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende	29,697 67	32,560 57
	{ Droit général	802 »	806 »
	{ Droit à la porte de Damme	11,590 74	15,915 48
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	2,624 52	2,547 78
	Moervaert	952 02	3,108 04
	Grande Nèthe	3,552 79	5,851 53
	Petite Nèthe (canalisée)	500 »	500 »
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	21,875 89	23,543 81
	Gand à Terneuzen	51,066 78	45,161 44
	Meuse	10,147 28	10,121 »
	Ourthe	48,655 42	49,354 27
	Lys	21,161 80	36,704 13
	Demer	830 91	818 25
	Yser	6,227 64	6,099 56
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	186 75	145 24
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	27,912 82	27,603 04
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	46,675 50	50,178 51
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	»	»
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	5,202 »	10,818 01
TOTAUX fr		1,659,901 29	1,731,983 94

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	6,527 06	
	11,424 55	
	16,191 52	
	101 11	
1,841 50	"	
	757 91	
2,855 18	"	
	3,824 60	
	14,577 95	
	10,060 79	
	4,974 50	
1,607 31	"	
	16 "	
	548 59	
	2,662 70	Les circonstances qui expliquent la différence en moins de fr. 92,082 65 ci sont de natures diverses. D'une part, certaines modifications aux tarifs ont amené une dépression du produit pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (arrêté du 3 mai 1880), et pour la Lys, écluse de la Pêcherie (arrêté du 30 décembre 1880). D'autre part, les gelées extraordinaires de l'hiver de 1880-1881, la durée du chômage pour l'exécution des travaux d'entretien ou autres et le ralentissement assez général des transports, ont exercé une influence défavorable sur la plupart des voies navigables.
	4 "	
	4,524 74	
76 54	"	
	2,156 02	
	278 74	
	"	
	1,667 92	
5,905 34	"	
26 28	"	
	698 85	
	15,542 35	
12 66	"	
128 18	"	
55 51	"	
509 78	"	
	5,505 21	
"	"	
	5,616 01	La suppression des barrières sur la route de la Vesdre a permis de liquider le compte ouvert avec les associés concessionnaires, et de recouvrer au profit de l'État un soldo en capital qui est venu s'ajouter au produit ordinaire, lequel n'excède guère 3,000 francs. Ce boni est de fr. 6,206 10 c.
	"	
12,776 14	104,858 79	
92,082 65		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Voyageurs	34,547,546 83	36,207,460 27
Bagages	871,947 10	878,408 81
Équipages		
Chevaux et bestiaux	71,471,194 57	69,754,680 58
Marchandises		
Produits extraordinaires	2,019,769 20	2,383,212 08
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	2,355 "	2,955 50
	108,712,592 70	109,316,697 24
Recouvré sur années antérieures	241,007 92	545 48
TOTAUX fr.	108,953,600 62	109,317,042 72

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	1,950,113 44	Les recettes exceptionnelles que les fêtes du cinquantenaire ont permis de réaliser en 1880, n'ont pu être atteintes en 1881, malgré l'accroissement du réseau (96 kilomètres).
»	6,461 71	
1,716,513 09	»	Cette situation doit être attribuée à l'accroissement du réseau et à la situation favorable de l'industrie et du commerce, notamment pendant le second semestre de l'année.
»	365,442 88	Cette diminution est due, en partie, à la suppression des taxes de manœuvres. Elle porte, en outre, sur la part des Compagnies dans les dépenses d'exploitation, sur le décompte de l'échange du matériel et sur les redevances payées par les Compagnies.
»	600 50	Sans observation.
1,716,513 09	2,320,618 53	
»	604,104 54	
240,662 44	»	
365,442 10		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1881.	1880.
Postes.	Taxe des correspondances en général.	6,702,358 95	6,535,955 66
	Taxe sur les abonnements aux journaux et sur les boîtes pour le retrait des correspondances.	71,929 25	74,896 65
	Mandats de poste. {	238,327 24	221,686 77
	Taxe		
	Périmés		
Taxes sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation.	592,134 60	545,583 45	
TOTAUX.		7,404,750 04	6,975,902 53
Télégraphes.		2,615,042 07	2,295,662 53

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
506,425 20	"	L'augmentation porte sur le produit des timbres-poste et les droits de transit des correspondances échangées avec les pays étrangers.
"	2,967 40	Cette différence porte sur les recettes du mois de décembre 1881, et s'explique par la réduction de la taxe sur les abonnements aux journaux prenant cours le 1 ^{er} janvier 1882.
16,640 47	"	Accroissement normal.
48,751 15	"	Idem.
451,814 01	2,967 40	
428,847 51		
"	521,379 74	<p>La diminution de recettes constatée est due à la liquidation, en 1881, d'une somme de fr 418,804 08 c, constituant le montant des taxes dues à l'Office anglais, pour les années 1879 et 1880, et qui n'a pu être liquidée pendant ces années, par suite d'un différend qui existait entre l'Office français et l'Office anglais, relativement à l'application des taxes des télégrammes pour l'Angleterre, par les différentes voies.</p> <p>Si toutes les liquidations avaient pu se faire en temps utile, les recettes eussent été :</p> <p>En 1880 de fr. 2,621,189 32 En 1881 de fr. 2,712,466 58</p> <p>soit, une augmentation de fr. 191,277 06 en faveur de ce dernier exercice.</p> <p>Cette augmentation est due à la progression normale, et aussi à l'accroissement des correspondances résultant des réductions de taxes opérées à l'occasion de l'application du tarif par mot, avec les différents pays, en 1880.</p>

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	641,053 18	775,553 01

MARINE.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	152,500 45	Cette différence en moins provient d'une part de la réduction de 50 p. % qui a été apportée au tarif des voyageurs pour le parcours de mer à partir du 1 ^{er} août 1881, dans le but de soutenir la concurrence étrangère, d'autre part de réductions de taxes variant de fr. 25 50 c ^s à 40 p. % accordées à dater du 1 ^{er} avril de la même année, pour le transport des petits colis du service Anglo-Belge-Allemand.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1881.	1880.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	7,942 10	10,011 84
	Routes	28,650 56	34,534 94
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		658 12	265,581 40
Produits	de successions en déshérence.	52,255 63	43,082 18
	nets des épaves.	773 91	868 45
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,574 81	2,172 49
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		510 35	1,024 »
provenant du Département des Affaires Étrangères		150 »	»
— — des Finances		17,286 15	14,999 90
— — de la Guerre		172,700 51	161,703 85
— — de l'Instruction publique		786 25	15 »
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— —	— —
	— — de l'Intérieur	75,520 70	5,448 75
	— — de la Justice	14,594 51	12,427 74
	— — des Travaux publics.	102,519 24	50,415 88
	— — de la Cour des Comptes.	150 50	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	»	»
	de créances ordinaires.	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	371 69
Transactions en matière domaniale.		»	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		27,985 61	21,059 41
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		200 96	»
Produits d'objets saisis et confisqués		4,451 21	6,131 64
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		155 28	5 70
A REPORTER fr.		507,426 49	650,354 86

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	2,009 65	
	5,084 48	
	264,723 28	
8,273 45	»	
	04 54	
202 52	»	
	513 65	Produits accidentels.
150 »	»	
2,286 25	»	
10,996 76	»	
771 25	»	
68,071 95	»	
1,966 77	»	
52,103 36	»	
150 50	»	
»	»	
»	»	
»	371 69	
»	»	Sans importance.
6,926 20	»	
200 96	»	
»	1,680 43	
129 58	»	
152,209 55	275,137 72	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1881.	1880.	
REPORT. fr.		507,420 40	650,554 86	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	845,985 69	751,895 66	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	109,175 81	101,517 24	
	— d'objets saisis et confisqués.	20 »	»	
	— de glandée, panage, foin et herbages.	8,614 50	9,788 »	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	9,245 21	8,955 82	
	— du droit de chasse.	10,516 04	10,471 44	
	— — de pêche (baux et licences)	522 75	522 75	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	5,754 50	8,559 51	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	19,188 05	19,825 »	
	Indemnités pour carbonisation	599 »	2 »	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	29,062 87	29,262 65	
	— de bâtiments.	13,260 15	15,175 52	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	16,288 27	18,556 11	
	— de vidanges.	1,979 50	2,122 45	
	Argent non réclamé	1,271 46	5,265 87	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	235,102 05	125,265 86	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	17,417 50	6,548 50	
	— d'objets non réclamés.	15,474 »	8,880 25	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,590 16	5,174 66	
	Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	83,877 78	98,427 71
École vétérinaire. {		Pension d'animaux malades	4,928 85	5,352 50
		Produit des ventes d'objets divers.	150 »	177 75
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.		1,547 54	9,718 95	
Bénéfices de la fonderie de canons		»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,504 »	15,492 »	
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	15,909 »	15,803 »		
Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	100,000 »	»		
A REPORTER. fr.		2,071,989 85	1,876,295 68	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
152,200 56	275,137 72	
114,000 05	"	Produit variable selon l'étendue et la nature du peuplement.
7,858 57	"	
20 "	"	
"	1,175 50	
507 50	"	
45 50	"	
"	"	
"	4,024 81	
"	636 95	
507 "	"	
"	109 78	Produits éventuels ou sans importance.
"	1,915 59	
"	2,267 84	
"	142 95	
"	1,994 41	
111,853 19	"	
11,068 80	"	
6,595 75	"	
2,415 50	"	
"	14,549 95	
"	425 45	
"	27 75	
"	8,371 41	
"	"	
12 "	"	
100 "	"	
100,000 "	"	
507,162 08	511,465 89	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1881.	1880.	
Report. fr.		2,071,080 85	1,876,293 00	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires	11,553 50	18,168 10	
	— — et visa des diplômes	50,545 14	56,627 05	
	— des brevets d'invention.	228,030 »	215,500 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	57,976 81	58,402 73	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations.	68 27	61 42	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	29 25	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	4,880 »	5,200 »	
	Restitutions volontaires	»	46 »	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	780 98	480 98	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	15 »	1 14	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	52 09	55 25	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	94,581 76	152,651 26	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,855 89	1,745 08	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	
De toute autre nature	»	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	154,750 87	114,092 04	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	58,925 04	65,914 61
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,594 95	12,185 25
		Fermages de pêche et de chasse	6,726 21	7,690 53
	Arrérages de rentes.	1,111 74	1,086 95	
	Relevances pour concessions de prises d'eau	2,242 11	2,268 91	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	7,500 »	7,500 »	
	— — de créances ordinaires	»	»	
	Produits de la calamine.	»	»	
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	1,592 35	1,824 »	
	Location de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux.	53,061 »	52,756 67
		Routes	1,101 76	1,026 69
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	176,551 97	187,519 52
		Routes	557,164 85	177,993 57
Droits de pêche (rivières et canaux).	58,525 80	58,551 99		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	2,080 51	»		
TOTAL. fr.		5,500,202 57	2,972,497 77	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
507,162 08	511,465 89	
"	0,854 80	
"	285 91	
12,750 "	"	
"	425 03	
0 85	"	
20 25	"	
"	520 "	
"	46 "	
500 "	"	
15 86	"	
"	1 16	
"	58,249 50	
89 91	"	
"	"	
"	"	
20,658 85	"	Produits éventuels ou sans importance.
"	4,091 57	
"	588 50	
"	964 12	
24 81	"	
"	26 80	
"	"	
"	"	
"	"	
"	451 65	
504 55	"	
75 07	"	
"	11,164 35	
159,171 46	"	
"	28 19	
2,080 51	"	
702,626 96	574,922 16	
327,704 80		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1881.	1880.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	28,878 05	28,417 27
	— — au <i>Recueil spécial des actes de sociétés</i>	2,252 60	2,218 60
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	65,283 30	85,437 50
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	27,372 23	28,050 75
	— — au <i>Recueil des lois</i>	275 60	250 80
	— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i>	6,588 23	5,704 75
TOTAUX. fr.		130,628 55	148,679 67

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
460 78	»	Sans observation.
54 »	»	
»	18,173 70	
»	1,278 50	
22 80	»	
883 50	»	
1,401 08	10,452 20	
18,051 12		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	95,169 78	87,136 78

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,055 »	»	Cette augmentation provient du bénéfice fait sur le travail des détenus dans les prisons secondaires et l'entretien des militaires à charge du Département de la Guerre.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,508,785 34	2,205,590 53
— des actes des commissariats maritimes	95,049 83	105,200 93
— des droits de chancellerie	9,487 40	9,726 80
— — de pilotage	1,746,925 20	1,921,479 06
— — de fanal	624,198 76	604,337 55
— de la régie du <i>Monteur</i>	131,438 17	105,442 19
— des écoles agricoles	210,340 06	170,946 02
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,656,078 77	1,045,553 55
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	557,854 21	457,519 74
Bonification d'un quart p. $\frac{0}{0}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	258,919 10	174,760 21
TOTALS. fr.	7,869,075 83	6,948,566 54

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.												
EN PLUS.	EN MOINS.													
503,104 81	"	Accroissement des fonds de dépôt.												
"	8,151 10													
"	259 40													
"	174,555 77	Ces diminutions sont dues à un arrêt dans la prospérité croissante de notre principal port maritime par suite d'un mécompte dans certains arrivages, notamment les importations de bois, de laines et de graines. En effet le mouvement de la navigation sur Anvers représente pour 1881 une diminution de 1,140 bâtiments sur le chiffre de 1880; le tonnage général des navires présente également une différence en moins de 245,121 tonneaux pour 1881; de là, les différences en moins dans les recettes signalées ci-contre.												
"	40,168 77													
25,995 98	"	Augmentation des annonces et des tirés à part ainsi que des numéros du journal vendus.												
39,504 94	"	Augmentation de la population de ces écoles et des produits divers de la ferme, du potager et des ateliers.]												
610,545 24	"													
80,534 47	"	Cette différence provient de ce que les bénéfices généraux de la Banque ont été plus grands en 1881 qu'en 1880, et aussi de ce qu'un appoint de fr. 268,502 77 c ^s a été attribué au trésor par application de l'article 2 de la loi du 20 mai 1872.												
84,158 89	"	Le montant moyen des fonds disponibles placés et le taux moyen du produit net de ces placements pour 1880 et 1881 s'établissent comme il suit:												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>MONTANT MOYEN.</th> <th>TAUX MOYEN.</th> <th>PRODUIT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1880.</td> <td>18,100,000</td> <td>2.54 %</td> <td>457,319 74</td> </tr> <tr> <td>1881.</td> <td>15,035,000</td> <td>3.37 %</td> <td>507,854 21</td> </tr> </tbody> </table>		MONTANT MOYEN.	TAUX MOYEN.	PRODUIT.	1880.	18,100,000	2.54 %	457,319 74	1881.	15,035,000	3.37 %	507,854 21
	MONTANT MOYEN.	TAUX MOYEN.	PRODUIT.											
1880.	18,100,000	2.54 %	457,319 74											
1881.	15,035,000	3.37 %	507,854 21											
		Le produit plus élevé obtenu en 1881 résulte donc surtout du taux plus élevé de l'escompte.												
		L'augmentation est en rapport avec l'extension de la circulation fiduciaire.												
1,143,824 35	225,115 04													
920,709 29														

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Frais de perception des centimes provinciaux	116,199 22	114,697 34
— — communaux	285,609 22	260,374 87
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	104,315 61	91,957 70
TOTAUX fr.	506,124 05	466,129 91

EN PLUS A 1881

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.*avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,501 88	.	Ces augmentations sont le résultat de la progression constante du nombre des centimes additionnels imposés par les provinces et les communes.
25,234 35	.	
13,257 01	»	
30,904 14	.	
50,904 14		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	Recettes accidentelles.
"	11,888 06	
15,340 87	"	
"	52,238 66	
"	350 23	
851 42	"	
"	"	
"	1 90	
"	2,162 78	
"	"	
"	25 30	
"	6 50	
"	"	
"	9 58	
"	250 "	
"	1,102 04	Différences peu importantes. Recettes accidentelles.
"	350 "	
"	"	
"	3 10	
313 72	"	
"	5 010 11	
135 70	"	
"	353 72	
"	"	
"	"	
"	16,356 41	
"	"	
46 11	"	
"	4,189 69	
16,687 82	74,271 88	
57,584 06		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	211,285 92	217,738 22
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	25,308 »	27,308 »
TOTAUX. fr.	234,593 92	245,046 22

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	6,453 20	Diminution des produits des ateliers des maisons centrales.
	4,000 »	Cette différence en moins provient de la somme payée en 1880 par la province d'Anvers pour l'ameublement de la prison d'Anvers agrandie.
	10,453 20	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1881.	1880.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,072 00	40,407 15
Recettes diverses et accidentelles	3,797,192 04	3,670,109 49
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées .	53,566 60	53,566 60
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,199 84	8,199 84
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »	9,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	26,000 20	28,358 10
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie	175,000 »	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	759,560 52	862,587 04
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	316,633 87	229,778 49
TOTAUX fr.	5,156,384 99	5,058,566 77

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.
EN PLUS.	EN MOINS.	
9,604 91	»	Cette différence provient du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
127,082 55	»	Produit éventuel.
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	2,357 00	Idem.
»	»	
»	125,226 72	Ces quotes-part d'annuités décroissent d'année en année pour prendre fin en 1886.
86,835 58	»	Accroissement du nombre des pensions et recouvrement d'arriérés sur les exercices antérieurs.
225,602 84	125,584 62	
08,018 22		

(186)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1881.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		— EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	15 ^{bis}	Loyer provisionnel à payer à la Société d'Anvers à Rotterdam pour le 2 ^e semestre de 1880 et les intérêts à payer éventuellement sur les prix de rachat du chemin de fer de Vitton.	100,000	»	»	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	5,000	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1880	105,000	»	»	»

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
				100,000		
				5,000		
				105,000		

a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 31 octobre 1881.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		EXERCICE 1881. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	1	Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,598 14
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	105,820 10
	4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — <i>Dette contractée depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Emprunt de 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	29,508,355 28	3,620,758 01	33,129,094 19	33,129,094 19
	6	Dette à 4 p. % de 1880 (2 ^e série)	5,388,760 »	»	5,388,760 »	5,388,760 »
	7	Dette à 3 p. %	11,605,770 »	773,718 »	12,379,488 »	12,379,488 »
		TOTAUX fr.	52,001,876 06	4,394,456 01	56,396,332 07	
						A REPORTER fr. 56,603,915 23

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,408,990 78	2,749,405 59	2,749,405 59	5,408,990 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	"	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
31,397,720 69	51,597,720 69	"	51,397,720 69	"	"	1,731,573 50	"	"
5,388,760 "	5,388,760 "	"	5,388,760 "	"	"	"	"	"
12,379,488 "	12,379,488 "	"	12,379,488 "	"	"	"	"	"
54,872,541 73	51,996,062 22	2,876,479 51	54,872,541 73	"	"	1,731,373 80	"	"

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1881,	En 1882, jusqu'au 31 octobre.	
		Report. fr.	50,603,915 23	54,872,541 75	51,990,062 22	2,876,479 51	
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).					
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.					
	8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »	
	9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 »	672,350 »	672,350 »	»	
	10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	
	11	Onzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»	
	12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,845 »	599,845 »	255,985 »	343,860 »	
	13	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,193,075 »	3,193,075 »	1,404,037 50	1,789,037 50	
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,825 »	284,825 »	154,012 50	150,812 50	
	15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169 »	»	8,471,837 »	8,471,837 »	»
	16	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880 (semestre au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1881).	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	
			§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Rente annuelle à 3 p. $\frac{0}{0}$, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»	
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif: les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	790,000 »	585,365 55	315,922 88	269,442 67	
		A REPORTER. fr.	73,070,114 97	71,134,107 02	63,554,474 84	6,579,632 18	

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances ou circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
54,872,541 75	»	»	1,731,375 50	»	»	
500,000	»	»	»	»	»	
672,550	»	»	»	»	»	
500,000	»	»	»	»	»	
612,000	»	»	»	»	»	
599,845	»	»	»	»	»	
3,195,075	»	»	»	»	»	
284,825	»	»	»	»	»	
8,471,837	»	»	»	»	»	
1,000,000	»	»	»	»	»	
42,287 74	»	»	»	»	»	
585,565 55	»	»	199,634 45	5,000	»	
71,154,107 02	»	»	1,931,007 95	5,000	»	

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	73,070,114 07	71,134,107 02	65,554,474 84	5,579,632 18
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		<i>A. Frais relatifs au service :</i>				
		1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.). fr. 100,000 »				
	19	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la Trésorerie 6,000 »	115,500	74,905 09	18,434 77	56,468 52
		<i>B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »</i>				
	20	Escompte à 2 p. % l'an, sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. % (série de 1880) a)	610,754 13	610,754 13	»	610,754 13
	20 bis	Intérêt des bons du Trésor émis en 1881 b)	625,000	625,000	»	625,000
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif)	2,850,000	2,896,870	215,450	2,681,420
	22	Pensions diverses.	8,965,500	8,888,481 46	4,710,485 57	4,161,057 12
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	600,000	600,000	561,119 16	57,889 54
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	<i>A. Intérêts, à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,020,000 »</i>	1,025,000	1,169,041 57	211,905 88	945,291 05
	25	<i>B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »</i>				
	25	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	50,000	45,519 90	»	45,519 90
	26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	960,000	1,117,518 68	19,089 44	1,005,072 05
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique	88,865,869 10	87,161,995 65	71,200,957 46	15,857,504 09

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
71,134,107 02	"	"	1,931,007 95	5,000 "	"	
74,903 09	"	"	58,596 91	"	"	
610,754 13	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 20 de 500,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 110,754 13 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1882, <i>Moniteur</i> des 19/20, n° 139-140.
625,000 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit de 625,000 francs formant l'article 20 ^{bis} a été accordé par le même article de ladite loi.
2,896,870 "	"	"	"	"	46,870 "	
8,871,540 49	16,940 97	"	75,018 54	"	"	
598,608 50	1,591 50	"	"	"	"	
1,157,196 93	11,844 44	"	"	"	146,041 37	
45,319 90	"	"	4,680 10	"	"	
1,114,161 49	3,357 19	"	"	"	157,318 68	
87,128,461 55	33,334 10	"	2,049,303 50	5,000 "	350,430 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1880. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	105,000 »	»	»	»
		TOTAL du Budget de l'exercice 1881.	88,865,869 10	87,161,995 65	71,290,957 46	15,837,504 09
		TOTAL. . . . fr.	88,970,869 10	87,161,995 65	71,290,957 46	15,837,504 09

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
"	"	"	"	105,000 "	"	
87,128,461 55	33,534 10	"	2,049,303 50	5,000 "	350,430 05	
87,128,461 55	33,534 10	"	2,049,303 50	110,000 "	350,430 05	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1880, *Moniteur* du 31, n° 366, à la somme de fr. 88,130,114 97

A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 735,754 13

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1880 au Budget du présent exercice, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. 105,000 "

TOTAL. fr. 88,970,869 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882. Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1881. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	»
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	»
	2bis	— — la Princesse Stéphanie . a)	250,000	250,000	250,000	»
II.	3	Sénat	120,000	85,000	55,000	30,000
III.	4	Chambre des Représentants	1,250,000	1,167,818 25	961,020 92	205,851 98
IV. Cour des comptes.						
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,041 59	70,041 59	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	125,525	125,525	120,940 52	4,584 48
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	20,000	17,911 96	2,088 04
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	463 67	75	588 67
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.			5,357,475	5,218,848 29	4,974,989 79	242,915 17

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,500,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
250,000 »	»	»	»	»	»	
85,000 »	»	»	55,000 »	»	»	a) Le crédit de fr. 250,000 formant la dot de S. A. R. Madame la Princesse Stéphanie a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 avril 1881, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103.
1,166,872 90	945 35	»	82,181 77	»	»	
70,041 59	»	»	708 61	»	»	
125,525 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
405 67	»	»	756 35	»	»	
5,217,902 96	945 35	»	118,626 71	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du
30 décembre 1880, *Moniteur* du 31, n° 366, à la somme de fr. 5,087,475 »
A y ajouter le crédit supplémentaire fr. 250,000 »
TOTAL fr. 5,337,475 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1879.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
X		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	1,594 60	1,594 60	"	1,594 60
		EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
V		Palais de Justice				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	2,128 20	2,073 70	"	2,073 70
VI		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, du Comptendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , et travaux acces- soires	1,500 »	1,500 »	"	1,500 »
X		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	50	Prisons — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	1,472 65	1,472 65	"	1,472 65
	51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'An- vers. — Continuation des travaux d'agrandissement	207,075 47	66,415 76	40,751 86	25,663 90
	52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	142 01	142 01	"	142 01
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1880	212,318 33	71,604 12	40,751 86	30,652 26

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
1,594 60	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 novembre 1881.
2,073 70	»	»	54 50	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
1,472 85	»	»	»	»	»	
66,415 76	»	»	»	140,659 71	»	
142 01	»	»	»	»	»	
71,604 12	»	»	54 50	140,659 71	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
EXERCICE 1881. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	581,800 »	581,444 08	376,025 75	5,408 33
	3	Matériel a)	61,200 »	61,197 99	49,547 15	11,650 84
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 »	5,963 18	2,766 70	3,196 46
	5	Frais de route et de séjour	9,000 »	6,168 65	4,999 75	1,168 90
II. Ordre judiciaire.						
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	270,820 »	260,645 »	196,509 17	63,055 83
	7	— (<i>Matériel</i>). b)	9,120 05	9,120 05	6,499 85	2,620 20
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	868,250 »	866,228 68	865,028 68	1,200 »
	9	— (<i>Matériel</i>). c)	24,949 49	24,949 49	21,891 86	3,057 63
	10	Tribunaux de première instance et de commerce.	2,005,620 »	1,992,485 27	1,785,689 44	206,795 83
	11	Justices de paix et tribunaux de police	922,500 »	922,575 »	752,808 67	189,566 33
III. Justice militaire.						
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	22,250 »	20,395 »	20,095 »	300 »
	13	— (<i>Matériel</i>). d)	2,849 33	2,849 33	2,000 »	849 33
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	48,900 »	48,400 »	48,400 »	»
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. — Ameu- blement des locaux des conseils de guerre	8,720 »	5,720 »	5,720 »	»
IV. Frais de justice.						
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (<i>crédit non limitatif</i>)	955,000 »	1,407,439 86	65,986 15	1,345,453 71
	17	Litt. A. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels. . .	11,008 »	18,053 17	17,233 17	800 »
		Litt. B. Traitements des préposés à la conduite des voitures- cellulaires	10,500 »			
A REPORTER. . . . fr.			5,638,486 87	6,052,414 75	4,218,011 34	1,835,123 39

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
381,444 08	»	»	556 92	»	»	
61,197 99	»	»	2 01	»	»	
5,963 16	»	»	56 84	»	»	
6,168 65	»	»	2,851 35	»	»	
259,565 »	1,280 »	»	10,175 »	»	»	
9,120 05	»	»	»	»	»	
866,228 68	»	»	2,021 52	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 3 de 60,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
24,049 49	»	»	»	»	»	
1,092,485 27	»	»	11,154 75	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 7 de 6,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 2,620 05 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
922,575 »	»	»	125 »	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 21,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 949 49 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
20,395 »	»	»	1,855 »	»	»	
2,849 53	»	»	»	»	»	
48,400 »	»	»	1,500 »	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 13 de 2,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 849 53 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
3,720 »	»	»	5,000 »	»	»	
1,407,439 86	»	»	»	»	452,439 86	
18,053 17	»	»	5,474 85	»	»	
6,051,154 75	1,280 »	»	38,512 »	»	452,439 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,658,486 87	6,052,414 73	4,218,011 34	1,853,123 59
V.		Palais de Justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	195,000 "	191,241 58	144,593 02	46,647 46
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , et travaux accessoires a)	500,000 "	499,862 45	409,775 87	90,078 46
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 "	2,720 "	2,720 "	"
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . .	25,300 "	24,864 75	15,646 34	9,218 41
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	7,157 47	3,443 34	3,714 13
VII.		Pensions et secours.				
	23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	25,000 "	14,104 44	11,502 54	2,691 90
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	6,675 "	6,275 "	"
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 "	1,150 "	1,150 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
		A REPORTER. fr.	6,418,286 87	6,804,280 20	4,847,118 35	1,985,473 75

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	
6,051,154 73	1,280 »	»	38,512 »	•	452,439 86	
101,241 38	»	»	3,758 62	»	»	
499,854 33	8 10	»	137 57	»	»	a) Le crédit primitif de l'art. 19 de fr. 490,000 a été augmenté d'une somme de fr. 10,000 par l'art. 1er de la loi du 17 mai 1883, <i>Moniteur</i> du 21 mai, n° 141.
2,720 »	»	•	380 »	»	»	
24,864 75	»	»	435 25	»	»	
7,157 47	»	»	6,842 53	»	»	
14,194 44	»	»	10,805 56	»	»	
6,275 »	400 »	»	5,325 •	»	»	
1,150 »	»	»	350 »	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
6,802,592 10	1,688 10	•	66,446 53	»	452,439 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1881.	en 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	6,418,286 87	6,804,280 20	4,817,118 35	1,985,473 75
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	277,400 »	254,500 »	42,000 »
	28	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures	4,349,000 »	4,301,915 52	3,047,875 69	1,252,480 29
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	725,000 »	240,696 21	1,100 »	259,596 21
	30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 »	74,895 71	56,212 75	18,682 06
	31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	15,000 »	9,772 32	5,652 80	6,159 52
	32	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	15,292 »	15,292 »	11,469 »	5,823 »
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »
	34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	20,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) a).	22,000 »	17,297 45	8,731 75	8,565 72
	36	Secours pour les ministres des cultes	50,000 »	50,000 »	3,250 »	26,550 »
		(Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement: 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autori- sation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésias- tique sans la permission du Gouvernement.)				
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	200,000 »	199,993 55	52,207 13	167,279 00
	38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établis- sements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	255,000 »	255,000 »	117,768 61	137,231 39
		A REPORTER fr.	12,404,956 87	12,257,540 74	8,345,864 06	3,889,522 74

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,802,592 10	1,688 10	»	66,446 53	»	452,439 86	
277,400 »	»	»	4,000 »	»	»	
4,300,853 98	1,559 34	»	47,086 68	»	»	
240,606 21	»	»	484,303 79	»	»	
74,803 71	»	»	62 20	»	»	
9,772 52	»	»	3,227 68	»	»	
15,292 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	10,000 »	»	»	
17,397 45	»	»	4,702 55	»	»	
29,600 »	400 »	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 53 de 11,000 francs a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article unique de la loi du 13 février 1882, <i>Moniteur</i> du 23, n° 54.
109,487 03	506 50	»	6 47	»	»	
255,000 »	»	»	»	»	»	
12,233,386 80	4,153 94	»	619,835 99	»	452,439 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif. et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,404,036 87	12,237,540 74	8,343,864 06	3,880,522 74
		Établissements de bienfaisance (suite).				
IX (suite.)	30	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	6,073 45	2,107 75	5,776 40
	40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	3,000 »	2,641 30	150 »	2,491 30
	41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»
	42	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	282,046 02	244,265 82	37,782 20
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,150,000 »	1,145,370 78	820,343 41	514,476 00
	44	Gratifications aux détenus. } a)	14,978 49	14,922 68	11,278 35	3,644 35
	45	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	20,240 90	963 35	25,277 55
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés b)	12,852 43	12,438 73	5,426 13	7,012 60
	47	Fonctionnaires et employés { A. Traitements. B. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	848,050 » 14,000 »	862,039 40	843,619 30	18,415 03
	48	Frais d'impression et de bureau c)	10,092 85	10,092 85	7,344 28	2,748 57
	49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments d)	173,957 36	168,630 40	88,157 19	80,466 71
	50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	25,000 »	11,280 63	6,200 39	5,086 24
		A REPORTER. fr.	15,000,368 »	14,793,323 88	10,587,718 03	4,390,701 56

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
12,253,586 80	4,153 94	"	619,835 99	"	452,439 86	
5,884 15	189 50	"	8,926 55	"	"	
2,641 50	"	"	358 70	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
282,046 02	"	"	653 98	"	"	
1,134,820 40	10,550 53	"	4,629 22	"	"	
14,922 68	"	"	55 81	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 44 de 12,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 2,978 49 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
26,240 90	"	"	5,759 10	"	"	
12,458 75	"	"	413 70	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 46 de 11,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 1,832 47 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
862,055 25	4 17	"	10 60	"	"	
10,092 85	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 48 de 10,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 92 85 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
168,623 00	6 50	"	180 41	5,146 55	"	d) Le crédit primitif de l'article 49 de 170,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 3,957 36 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141.
11,286 65	"	"	15,713 57	"	"	
14,778,419 50	14,904 29	"	654,537 43	5,146 55	432,439 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . fr.	15,000,568	14,795,323 88	10,387,718 05	4,590,701 56
X (suite).		Prisons (suite). SECTION 2. — Service des travaux.				
	51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000	120,525 05	108,092 86	12,252 19
	52	Gratifications aux détenus	40,000	51,440 60	25,111 51	8,329 20
	53	Frais d'impression et de bureau	1,000	510 76	584	126 76
	54	Traitements des fonctionnaires et employés	64,000	65,592 95	60,808 57	2,494 58
XI.		Frais de police.				
	55	Mesures de sûreté publique	80,000	80,000	80,000	»
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	24,000	21,585 26	21,279 09	104 17
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800	6,588 80	4,840 20	1,548 60
XIII.		Dépenses concernant les exercices clos de 1879 et années antérieures.				
	58	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de l'exercice 1879 et années antérieures, frappés même de prescription a)	8,000	7,991 95	7,727 51	250 44
	59	Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers ou dont le domicile de secours est inconnu, de 1879 et années antérieures, qui seraient même frappés de prescription b)	70,000	59,695 48	25,555 88	54,559 60
	60	Entretien et amélioration des bâtiments des prisons en 1879 c)	5,695 90	5,695 90	»	5,695 90
	61	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos d)	5,000	4,971 74	845 35	4,128 59
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,455,061 90	15,195,118 35	10,720,250 80	4,459,929 26

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances ou circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
14,778,419 59	14,904 29	»	654,537 45	5,146 55	452,439 86	
120,325 05	»	»	29,674 95	»	»	
51,440 60	»	»	8,559 40	»	»	
510 76	»	»	489 24	»	»	
63,392 93	»	»	607 07	»	»	
80,000 »	»	»	»	»	»	
21,585 26	»	»	2,616 74	»	»	
6,588 80	»	»	411 20	»	»	
7,957 95	34 »	»	8 05	»	»	a à d) Les crédits formant les articles 58 à 61 ont été accordés par l'article 2 de la loi du 15 août 1881, <i>Moniteur</i> du 18, n° 230.
59,695 48	»	»	10,304 52	»	»	
5,693 90	»	»	»	»	»	
4,971 74	»	»	28 26	»	»	
15,180,180 06	14,938 29	»	707,236 86	5,146 55	452,439 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1879. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,594 60	1,594 60	•	1,594 60
		— 1880. —	2,2518 55	71,604 12	40,751 86	50,852 26
		Total des transferts des exercices précédents	215,912 93	73,198 72	40,751 86	52,446 86
		TOTAL du Budget de l'exercice 1881.	15,455,061 90	15,195,118 35	10,720,250 80	4,459,929 26
		TOTAUX fr	15,668,974 85	15,268,317 07	10,761,002 66	4,492,576 12

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,594 60	"	"	"	"	"	
71,604 12	"	"	54 50	140,659 71	"	
73,198 72	"	"	54 50	140,659 71	"	
15,180,180 06	14,938 29	"	707,236 86	5,146 55	452,439 86	
15,255,378 78	14,938 29	"	707,291 36	145,806 26	452,439 86	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 8 avril 1881, *Moniteur* du 12, n° 102 à la somme de fr. 15,550,868 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 124,195 90

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1879 et 1880 au Budget de l'exercice 1881, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 215,912 93

TOTAL fr. 15,668,974 83

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profil des ordonnancés de PRIN.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VII.		Commerce, émigration.				
	34	Frais divers et encouragements au commerce	1,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1881. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux	284,225 »	284,181 70	284,181 70	»
	3	Matériel	67,500 »	67,592 15	66,524 25	10,797 80
	4	Fonds secrets	15,000 »	15,000 »	6,500 »	6,500 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
II.		Légations.				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne	58,000 »	58,000 »	54,574 96	3,625 04
	7	Autriche-Hongrie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Brésil	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	9	Chine	38,000 »	38,000 »	54,855 26	3,166 74
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	11	Espagne	30,000 »	50,000 »	30,000 »	»
	12	États-Unis	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	13	France	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
		A REPORTER. fr.	722,725 »	722,575 85	698,414 17	24,089 58

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				1,000		a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 11 novembre 1881.
21,000	»	»	»	»	»	
284,181 70	»	»	43 30	»	»	
67,522 05	70 10	»	7 85	100	»	
15,000	»	»	»	»	»	
10,000	»	»	»	»	»	
58,000	»	»	»	»	»	
58,000	»	»	»	»	»	
50,000	»	»	»	»	»	
38,000	»	»	»	»	»	
25,000	»	»	»	»	»	
50,000	»	»	»	»	»	
50,000	»	»	»	»	»	
58,000	»	»	»	»	»	
722,503 75	70 10	»	51 15	100	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	722,725 »	722,573 85	698,414 17	24,089 58
		Légations (suite).				
II (suite).	14	Grande-Bretagne	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
	16	Japon	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
	17	Mexique	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	18	Pays-Bas	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
	19	Portugal	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	20	Roumanie.	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	21	Russie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	22	Suisse.	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
	23	Turquie	50,000 »	50,000 »	27,500 »	2,500 »
	24	Traitements des conseillers ou secrétaires	157,500 »	157,500 »	125,244 84	32,255 16
		Consulats.				
III.	25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	492,050 »	455,672 22	419,515 28	36,156 94
		Frais de voyage.				
IV.	26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	210,000 »	209,603 22	107,089 86	102,513 56
		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
V.	27	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	28	— — à Constantinople	15,000 »	15,000 »	12,000 »	3,000 »
	29	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,460 »	69,460 »	54,139 61	15,259 19
	50	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	96,145 18	59,589 58	55,558 47
	51	Frais de chancellerie	20,000 »	20,000 »	18,532 68	1,667 32
		A REPORTER. fr.	2,166,755 »	2,115,954 47	1,841,626 02	275,000 02

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
722,503 75	70 10	»	51 15	100 »	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
157,500 »	»	»	»	»	»	
455,672 22	»	»	56,577 78	»	»	
209,605 22	»	»	596 78	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 26 de 170,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 83.
10,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
69,598 80	61 20	»	»	»	»	
94,948 05	1,197 15	»	15,854 82	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
2,114,626 04	1,328 45	»	50,680 55	100 »	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	2,166,735 *	2,116,954 47	1,841,620 02	273,000 02
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	32	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget a)	74,000 *	73,979 93	35,140 32	37,830 61
VII.		Commerce, émigration.				
	33	Frais divers et encouragements au commerce, musée com- mercial, achat d'échantillons et de documents commer- ciaux, publication du recueil consulaire et d'autres tra- vaux intéressant le commerce et l'industrie.	107,800 "	85,928 14	44,160 53	35,317 81
	34	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 "	16,227 69	12,031 69	4,196 *
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	172 83	172 83	"
	36	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomi- nation, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 "	1,050 *	900 *	150 *
	37	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	3,000 "	1,077 28	43 52	637 55
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,573,955 *	2,292,390 34	1,934,074 71	351,540 99
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1880 (Art. 30 de la loi de comp- tabilité)	1,000 "	"	"	"
		TOTAL du Budget de l'exercice 1881.	2,573,955 *	2,292,390 34	1,934,074 71	351,540 99
		TOTAUX. . . . fr.	2,574,955 *	2,292,390 34	1,934,074 71	351,540 99

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,114,626 04	1,328 45	"	50,680 55	100 "	"	
72,979 95	1,000 "	"	20 07	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 52 de 54,000 francs a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 26, n° 85.
79,678 14	4,250 "	"	15,871 86	10,000 "	"	
16,227 69	"	"	1,872 31	"	"	
172 85	"	"	2,127 17	"	"	
1,050 "	"	"	950 "	"	"	
681 07	596 21	"	1,922 72	"	"	
2,285,415 70	6,974 64	"	71,444 66	10,100 "	"	
"	"	"	"	1,000 "	"	
2,285,415 70	6,974 64	"	71,444 66	10,100 "	"	
2,285,415 70	6,974 64	"	71,444 66	11,100 "	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 24 juin 1881, *Moniteur* du 28, n° 179, à la somme de fr. 2,313,935 "

A y ajouter 1° Les crédits supplémentaires 60,000 "

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1880 au Budget de l'exercice 1881, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,000 "

TOTAL fr. 2,374,935 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1878.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
XVIII.		Beaux-arts.				
	102	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (a.)	2,500 »	»	»	»
		EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
XI.		Voirie vicinale cours d'eau et hygiène publique.				
	59	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, prescrits par le chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877. . . b)	9,092 50	9,092 50	»	»
		EXERCICE 1881. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale c).	515,525 »	515,525 »	508,219 10	5,505 90
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales.	64,000 »	65,999 96	45,574 45	20,425 51
		A REPORTER. fr.	598,525 »	598,524 96	572,793 55	25,731 41

L'INTÉRIEUR.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
					2,500 »	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 23 décembre 1881.
		9,092 50				b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 8 novembre 1881.
	21,000 »					
	313,525 »					c) Le crédit primitif de l'article 2 de 308,825 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs par arrêté royal du 30 novembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 85 du Budget.
	63,000 96			» 04		
	398,524 96			» 04		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES réduites des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	308,525 »	598,524 00	572,795 55	25,731 41
I (suite).		Administration centrale (suite).				
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	4,500 »	5,556 30	2,953 10	605 20
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 »	4,096 47	4,096 47	»
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	55,000 »	52,755 66	52,514 66	241 »
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	11,000 »	11,000 »	7,285 »	5,715 »
III.		Statistique générale.				
	8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplace- ment. Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	54,000 »	55,999 80	28,857 20	5,142 60
IV.		Frais de l'administration dans les provinces.				
	9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	437,800 »	435,653 51	401,499 99	34,155 52
	10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers. 96,927 » — de Brabant 126,559 » — de Flandre occidentale. 117,526 » — de Flandre orientale. 152,080 » — de Hainaut. 118,975 » — de Liège 111,394 » — de Limbourg 74,959 » — de Luxembourg 68,770 » — de Namur 91,520 » Charges extraordinaires et temporaires 5,500 »	954,455 »	954,455 »	901,044 65	53,202 10
		A REPORTER. fr.	1,885,078 »	1,875,909 50	1,751,024 71	122,768 65

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
598,524 96	"	"	04	"	"	
5,556 50	"	"	765 70	"	"	
4,096 47	"	"	5,905 55	"	"	
32,735 66	"	"	244 34	"	"	
11,000 "	"	"	"	"	"	
53,999 89	"	"	0 11	"	"	
455,635 51	"	"	2,166 69	"	"	
954,246 75	206 25	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 10 de 941,990 francs a été augmenté d'une somme de 12,463 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148.
1,875,795 54	206 25	"	9,078 41	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CAPITULES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	1,885,078 »	1,875,999 59	1,751,024 71	122,768 63
IV (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
	11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues:				
		Province d'Anvers 26,000 »				
		— de Brabant. 26,000 »				
		— de Flandre occidentale. 26,000 »				
		— de Flandre orientale. 26,000 »				
		— de Hainaut. 26,000 »	220,500 »	220,466 99	154,747 20	85,719 79
		— de Liège. 50,500 »				
		— de Limbourg. 20,000 »				
		— de Luxembourg. 20,000 »				
	— de Namur. 20,000 »					
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés:					
	Traitements des commissaires. 199,800 »					
	Frais de bureau. 56,500 »	404,200 »	404,200 »	375,082 45	29,117 55	
	Traitements des employés. 168,100 »					
13	A. Frais de route et de tournées; B. Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	49,000 »	47,735 17	7,914 40	59,891 57	
14	Revision des listes électorales; exécution des articles 56, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	9,999 95	4,812 66	5,176 84	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	6,000 »	9,480 »	4,800 »	4,680 »	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	
V.		Milice.				
	17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens b).	109,000 »	108,820 20	55,719 60	52,928 20
		A REPORTER fr.	2,685,078 »	2,678,001 90	2,337,401 02	340,192 88

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
1,875,793 34	206 25	»	9,078 41	»	»	
220,466 99	»	»	53 01	»	»	
404,200 »	»	»	»	»	»	
47,715 97	10 20	»	1,264 85	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 13 de 42,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148.
9,989 50	10 45	»	» 05	»	»	
9,480 »	»	»	»	»	5,480 »	
5,500 »	»	»	»	»	»	
108,647 80	172 40	»	179 80	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 17 de 90,000 francs a été augmenté d'une somme de 18,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148.
2,677,593 60	408 30	»	10,556 10	»	5,480 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	2,685,078 »	2,678,001 90	2,557,401 02	340,192 58
V (suite).		Milice (suite).				
	18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Traductions Dépenses diverses . . .	50,000 »	26,503 75	19,574 02	5,643 71
VI.		Garde civique.				
	19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration Frais divers	24,000 »	23,077 27	23,109 57	867 90
	20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 23 . . .	15,000 »	15,032 28	4,758 97	8,293 31
	21	Personnel du magasin central.	4,500 »	2,899 92	2,899 92	»
VII.		Fêtes nationales.				
	22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	40,000 »	40,000 »	15,699 20	24,300 80
	23	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . . .	69,200 »	68,820 19	58,759 19	10,070 »
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . .	15,000 »	14,974 15	14,251 75	722 40
		A REPORTER. fr.	2,882,778 »	2,868,018 46	2,476,434 04	390,090 70

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement		
2,677,595 60	408 30	"	10,556 10	"	5,480 "	
25,218 55	1,085 42	"	5,696 25	"	"	
25,077 27	"	"	22 75	"	"	
15,052 28	"	"	1,967 72	"	"	
2,899 92	"	"	1,600 08	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
68,829 19	"	"	570 81	"	"	
14,074 15	"	"	25 85	"	"	
2,866,524 74	1,495 72	"	18,239 54	"	5,480 "	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	2,882,778	2,808,018 46	2,476,454 04	500,000 70
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés (1)	200,000	199,998	155,505 40	46,654
	26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	22,000	22,000	22,000	"
		(1) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
X.		Agriculture.				
	27	Indemnités pour bestiaux abattus. a) (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 50, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	250,000	182,017 94	95,452 71	86,111 25
	28	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	125,000	124,910 55	57,625 59	67,250 14
	29	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsides aux provinces	101,500	101,341 51	59,722 41	61,619 10
	30	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. b)	221,700	221,694 78	174,186 08	47,441 90
	51	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	100,900	100,900	97,076 71	5,508 29
	52	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	109,400	101,576 11	70,584 62	29,090 84
	53	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800	20,794 71	20,677 97	116 74
		A REPORTER. fr.	4,014,078	3,943,252 04	3,207,063 35	731,662 94

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		CRÉDITS NICÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
2,866,524 74	1,495,72	"	18,259 54	"	3,480 "	
199,957 40	60 00	"	2 "	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
181,565 04	454 "	"	47,082 00	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 27 de 270,000 francs a été diminué d'une somme de fr. 40,000 transférée à l'allocation de l'article 30 par arrêté royal du 15 février 1882, n° 51809, pris en vertu d'une note qui figure à la suite du 1 ^{er} de ces articles.
124,875 53	55 "	"	80 47	"	"	
101,341 51	"	"	158 49	"	"	
221,627 98	66 80	"	5 22	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 30 de 181,700 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs, transférée de l'allocation de l'article 27, par l'arrêté royal susdit.
100,585 "	515 "	"	"	"	"	
99,675 46	1,900 65	"	7,823 89	"	"	
20,794 71	"	"	5 29	"	"	
3,938,726 27	4,525 77	"	74,305 96	"	3,480 "	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,014,078 "	3,943,252 04	5,207,063 53	751,062 94
		Agriculture (suite).				
X	54	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités. nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	20,000 "	18,815 03	5,750 58	15,055 45
	55	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	100,025 "	100,025 "	98,619 82	1,565 18
	56	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire.	57,800 "	57,708 44	51,184 07	6,614 57
XI.		Voirie vicinale; cours d'eau et hygiène publique				
	37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers.	2,185,550 "	2,185,550 "	1,042,051 54	1,142,508 66
	38	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877	20,000 "	20,000 "	"	15,641 33
XII.		Industrie.				
	39	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie.	9,500 "	9,260 46	9,260 46	"
	40	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers	350,900 "	350,420 42	320,855 52	29,565 10
	41	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 "	21,447 40	18,205 55	3,245 85
	42	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 "	18,500 "	17,550 "	950 "
	43	Frais de publication du Recueil officiel des brevets d'invention; traitement du rédacteur du recueil	8,000 "	7,476 21	2,994 96	4,481 25
	44	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	10,000 "	9,991 "	6,284 15	3,706 85
		A REPORTER. fr.	6,818,503 "	6,742,536 "	4,780,726 58	1,052,884 98

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
5,958,726 27	4,625 77	»	74,505 96	»	5,480 »	
18,815 03	»	»	1,184 97	»	»	
90,985 »	40 »	»	»	»	»	
57,798 44	»	»	1 56	»	»	
2,185,550 »	»	»	»	»	»	
15,641 55	4,553 67	»	»	»	»	
9,260 46	»	»	259 34	»	»	
550,420 42	»	»	479 58	»	»	
21,447 40	»	»	2 60	»	»	
18,500 »	»	»	2,500 »	»	»	
7,476 21	»	»	525 79	»	»	
9,991 »	»	»	9 »	»	»	
6,753,611 56	8,924 44	»	79,247 »	»	3,480 »	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	6,818,303 »	6,742,536 »	4,780,726 58	1,952,884 98
XII (suite).		Industrie (suite). <i>Musée de l'industrie.</i>				
	45	Traitement du personnel	25,300 »	25,009 44	24,824 46	274 98
	46	Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux; chauffage, éclairage et menues dépenses	21,500 »	21,300 »	2,105 32	18,447 68
XIII.		Poids et mesures.				
	47	Traitements des vérificateurs	75,250 »	71,557 26	70,554 44	1,000 »
	48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	55,000 »	52,469 50	52,375 »	44 50
	49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	11,985 50	3,668 50	8,316 80
XIV.		Lettres et sciences.				
	50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerekhove, Gaucel, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés des pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	212,700 »	212,092 59	151,684 17	57,708 42
	51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation d'un service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique.	198,273 »	170 533 48	128,085 09	42,008 50
		A REPORTER fr.	7,394,126 »	7,287,553 57	5,193,823 56	2,080,775 75

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	excédant LES DÉPENSES			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,733,011 50	8,924 44	"	79,247 "	"	3,480 "	
25,099 44	"	"	200 56	"	"	
20,553 "	747 "	"	"	"	"	
71,354 44	182 82	"	1,712 74	"	"	
32,419 50	50 "	"	530 50	"	"	
11,085 50	"	"	14 70	"	"	
200,302 50	2,700 "	"	607 41	"	"	
170,183 48	350 "	"	27,759 52	"	"	
7,274,599 31	12,954 26	"	110,052 45	"	3,480 "	

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,594,126 "	7,287,555 57	5,103,823 56	2,080,775 75
XIV (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	52	Palais des Académies. — Traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'entretien	8,850 "	8,850 "	7,415 57	1,112 43
	53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	47,250 "	47,250 "	47,100 15	149 85
	54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, de livres, cartes et plans délaissés par MM. Quetelet père et fils; frais de rédaction des catalogues; impressions.	31,950 "	31,891 57	24,362 09	7,307 13
	55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	68,400 "	68,400 "	66,400 "	2,000 "
	56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,000 "	74,998 88	48,446 59	26,552 20
	57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'étude des collections.	68,500 "	68,500 "	67,017 50	1,282 50
	58	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location de la maison servant de succursale au Musée	79,650 "	79,649 90	52,009 70	27,508 95
	59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	88,400 "	88,399 62	81,547 54	7,052 08
	60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	60,700 "	60,608 23	60,508 23	500 "
	61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	10,200 "	9,852 34	6,879 40	2,850 94
	62	Archives de l'État dans les provinces; personnel	54,350 "	52,074 96	51,699 96	375 "
	63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales	22,200 "	18,487 59	4,867 94	13,009 41
	64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	3,500 "	3,500 "	3,500 "	"
		A REPORTER. fr.	8,012,876 "	7,890,816 66	5,715,176 23	2,170,176 33

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TITRES	PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,274,599 31	12,954 26	»	110,052 45	»	5,480 0	
8,526 »	324 »	»	»	»	»	
47,250 »	»	»	»	»	»	
51,569 22	592 35	»	58 45	»	»	
68,400 »	»	»	»	»	»	
74,998 88	»	»	1 12	»	»	
68,300 »	»	»	»	»	»	
79,518 65	151 25	»	» 10	»	»	
88,599 62	»	»	» 28	»	»	
60,608 23	»	»	91 77	»	»	
9,750 54	122 »	»	197 06	150 »	»	
52,074 96	»	»	2,275 04	»	»	
17,877 55	610 24	»	3,712 41	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
7,885,352 56	14,464 10	»	116,589 34	150 »	5,480 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,012,876 »	7,890,816 06	5,715,176 25	2,170,176 53
XV.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; location et appropriation, à Rome, d'ateliers destinés aux lauréats de ces concours, traitement du concierge, etc.; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; deuxième annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles, troisième annuité	559,250 »	358,964 91	125,972 98	209,645 45
	66	Part de l'Etat dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions, et dans l'organisation de l'exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.	60,000 »	52,173 42	14,200 »	37,873 42
	67	Nouveau palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du concierge.	1,400 »	1,399 93	1,399 93	»
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	68	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	82,485 »	82,485 »	82,485 »	»
	69	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	270,000 »	269,906 44	222,884 20	32,964 49
		A REPORTER fr.	8,786,011 »	8,664,746 36	6,162,118 54	2,450,659 67

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,885,352 56	14,464 10	°	116,589 34	150 °	3,480 °	
335,618 41	23,546 50	°	285 09	°	°	
52,073 42	100 °	°	7,826 58	°	°	
1,399 93	°	°	° 07	°	°	
82,485 °	°	°	°	°	°	
255,848 69	14,057 75	°	93 36	°	°	
8,612,778 01	51,968 35	°	124,594 64	150 °	5,480 °	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr	8,786,011	8,664,746 36	6,162,118 34	2,460,639 67
XV (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	70	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	56,200	35,655 08	55,566 08	67 "
	71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	259,656	228,061 08	142,252 69	85,421 88
	72	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel	18,100	18,100 "	18,000 "	100 "
	73	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	54,800	54,800 "	27,692 56	7,107 44
		<i>Monuments publics.</i>				
	74	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000	29,988 60	26,600 "	3,388 60
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	75	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	133,000	128,550 82	149 37	48,443 64
76	Commission royale des monuments. — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	31,450	31,431 89	27,746 69	3,685 20	
77	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000	826 40	277 20	513 20	
78	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500	7,114 61	2,935 23	3,659 38	
		A REPORTER fr.	9,342,717	9,179,052 84	6,443,358 16	2,605,046 01

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
8,612,778 01	51,068 35	»	124,594 64	150 »	3,480 »	
35,633 08	»	»	566 92	»	»	
227,674 57	386 51	»	31,594 92	»	»	
18,100 »	»	»	»	»	»	
34,800 »	»	»	»	»	»	
20,988 60	»	»	11 40	»	»	
48,595 01	79,757 81	»	3,271 35	1,377 83	»	
31,431 89	»	»	18 11	»	»	
790 40	36 »	»	5,173 60	»	»	
6,594 61	520 »	»	385 39	»	»	
9,046,384 17	152,668 67	»	165,616 33	1,527 83	3,480 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881,	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	9,542,717 »	9,179,052 84	6,445,358 16	2,603,046 01
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
XV (suite).	79	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	137,010 »	137,010 »	157,010 »	»
	80	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	65,508 »	65,508 »	65,508 »	»
	81	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	40,626 »	40,626 »	40,626 »	»
	82	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseils de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. Subside annuel en faveur d'un ancien professeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	171,000 »	170,969 47	72,173 75	55,720 72
		Service de santé.				
XVI.	83	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves-droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil; prix quinquennal des sciences médicales. a).	162,000 »	156,095 29	59,772 44	96,752 25
	84	Académie royale de médecine.	31,195 »	31,195 »	28,076 87	3,118 13
		A REPORTER. fr.	9,950,056 »	9,781,356 60	6,846,505 22	2,756,637 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉÇUANT LES DÉPENSES.			
Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,046,584 17	152,668 07	»	105,616 55	1,527 85	3,480 0	
157,010 0	»	»	»	»	»	
65,508 0	»	»	»	»	»	
40,626 0	»	»	»	»	»	
125,894 47	45,075 0	»	50 55	»	»	
156,524 69	470 60	»	5,004 71	»	»	
51,195 0	»	»	»	»	»	
9,605,142 55	178,214 27	»	170,651 57	1,527 85	5,480 0	

a) Le crédit primitif de l'article 85 de 154,000 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 26 mai 1882, *Moniteur* du 28, n° 148.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAÎNES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS.	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,950,056 "	9,781,556 60	6,846,503 22	2,756,657 11
XVII.		Traitements de disponibilité.				
	85	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés a). Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 85 à l'article 2 (personnel).	24,516 "	21,010 14	19,551 56	1,478 58
XVIII.		Dépenses imprévues.				
	86	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 "	5,900 "	5,289 91	2,610 09
		REVISION DES LISTES ÉLECTORALES.				
	87	Pour couvrir les frais d'instances en matière électorale dus par l'État en vertu des articles 56 et 68 des lois électorales coordonnées b).	4,800 "	4,798 53	"	4,798 53
	88	Milice. — Pour payer les dépenses arriérées relatives au service de la milice et se rapportant à l'exercice 1880 c)	27 20	27 20	"	27 20
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	9,985,099 20	9,815,092 27	6,869,526 69	2,765,551 51
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1878 (art. 50 de la loi de comptabilité).	2,500 "	"	"	"
		— 1880. —	9,092 50	9,092 50	"	"
		TOTAL des transferts des exercices précédents	11,592 50	9,092 50	"	"
		TOTAL du Budget de l'exercice 1881.	9,985,099 20	9,815,092 27	6,869,526 69	2,765,551 51
		TOTAUX. fr.	9,996,691 50	9,822,184 57	6,869,526 69	2,765,551 51

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CAÛTERS.	
0,603,142 33	178,214 27	"	170,051 57	1,527 83	3,480 "	
21,010 14	"	"	3,505 86	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 85 de 32,316 francs, a été diminué d'une somme de 8,000 francs, transférée à l'allocation de l'article 2, par arrêté royal du 30 novembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure au premier de ces articles.
5,900 "	"	"	"	"	"	
4,798 35	"	"	1 67	"	"	b et c) Les crédits formant les articles 87 et 88 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 28, n° 145.
27 20	"	"	"	"	"	
9,634,878 "	178,214 27	"	173,059 10	1,527 83	3,480 "	
"	"	"	"	2,500 "	"	
"	9,092 30	"	"	"	"	
"	9,092 30	"	"	2,500 "	"	
9,634,878 "	178,214 27	"	173,059 10	1,527 83	3,480 "	
9,634,878 "	187,306 57	"	173,059 10	4,027 83	3,480 "	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 7 avril 1881, *Moniteur* du 9, n° 99, à la somme de fr. 9,057,809 "

A y ajouter : 1° les crédits supplémentaires 47,290 20

2° les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1878 et 1880, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 11,502 30

TOTAL fr. 9,096,691 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1880.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Enseignement supérieur.				
	14	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses — Matériel des universités.	4,109 57	4,109 57	•	4,109 57
		EXERCICE 1881 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine b).	266,000 »	266,000 »	356,751 85	9,248 15
	5	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000 »	59,918 18	45,822 02	15,744 66
	4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnement et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages	5,000 »	4,998 09	4,985 44	14 65
	5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000 »	2,795 80	2,549 50	444 50
	6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires.	58,000 »	57,999 77	28,165 84	9,855 95
	7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2) . c).	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
	8	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	16,000 »	14,610 40	7,568 57	7,041 85
	9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879 — Pensions qui seront accordées en 1880 et 1881, en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est point limitatif)	626,000 »	659,955 19	470,153 66	189,397 37
		A REPORTER. fr.	1,042,000 »	1,071,275 45	840,792 88	229,726 89

STRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXIGÉANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,109 37	»	»	»	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 29 novembre 1881.
21,000 »	»	»	»	»	»	
266,000 »	»	»	»	»	»	b) 1° Le crédit primitif de l'article 2 de 243,000 francs a été augmenté d'une somme de 13,000 francs par l'article 2 de la loi du 1 ^{er} août 1881, <i>Moniteur</i> du 5, n° 218; 2° Le même crédit a encore été augmenté d'une somme de 10,000 francs par arrêté royal du 28 décembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 7, du présent Budget.
59,566 68	531 50	»	81 82	»	»	
4,998 00	»	»	1 91	»	»	
2,793 80	»	»	3,206 20	»	»	
57,999 77	»	»	» 25	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 7 de 14,000 francs a été diminué d'une somme de 10,000 francs transférée à l'allocation de l'article 2 par arrêté royal du 28 décembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure au premier de ces articles.
14,610 40	»	»	1,389 60	»	»	
659,551 03	404 16	»	»	»	33,955 19	
1,070,519 77	755 66	»	4,679 76	»	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif. et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des et fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,042,000 "	1,071,275 43	840,792 88	229,726 89
		Administration centrale (suite).				
I (suite)	10	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	8,000 "	8,000 "	5,525 "	2,475 "
	11	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	65,000 "	64,969 96	55,619 96	9,250 "
	12	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écriture	2,000 "	1,904 80	287 50	1,707 30
	13	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire — Frais de route et de séjour — Dépenses diverses.	15,000 "	14,961 55	8,554 60	6,526 "
		Enseignement supérieur.				
II.	14	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 "	5,940 46	2,565 46	3,375 "
	15	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1819). (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14 d'une somme de 21,000 francs au plus.)	a) 978,200 "	977,475 28	845,655 87	131,719 41
	16	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses — Matériel des universités.	b) 547,960 "	547,839 71	149,586 22	159,487 86
	17	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,470 "	98,541 84	51,722 67	46,174 17
	18	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	9,822 50	2,830 "	6,992 50
		A REPORTER. fr.	2,572,650 "	2,600,621 53	1,962,920 16	897,254 13

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,070,519 77	755 66	»	4,670 76	»	33,955 19	
8,000 »	»	»	»	»	»	
64,869 96	100 »	»	30 04	»	»	
1,994 80	»	»	5 20	»	»	
14,860 60	100 95	»	38 45	»	»	
5,940 46	»	»	59 54	»	»	
977,375 28	100 »	»	724 72	»	»	
308,874 08	58,965 63	»	120 29	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 15 de 983,200 francs a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'allocation de l'article 16, par arrêté royal du 30 décembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure à l'article susdit. b) 1° Le crédit primitif de l'article 16 de 329,460 francs, a été augmenté d'une somme de 13,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 143. 2° Le même crédit a encore été augmenté d'une somme de 5,000 francs par arrêté royal du 30 décembre 1881, pris en vertu d'une note qui figure à l'article 15 du même Budget.
97,898 84	445 »	»	128 16	»	»	
9,822 50	»	»	177 50	»	»	
2,560,154 29	40,467 24	»	5,963 68	»	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	2,572,650 »	2,600,621 55	1,062,920 16	597,254 15
II (suite).		Enseignement supérieur (suite)				
	19	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professorat universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. — Souscriptions.	25,000 »	24,750 »	23,750 »	1,000 »
	20	Frais de rédaction du dixième rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1849)	7,000 »	6,994 75	»	6,994 75
III.		Enseignement moyen.				
	21	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	8,000 »	7,992 54	2,588 59	5,405 75
	22	Inspection des établissements d'instruction moyenne. (Personnel)	25,750 »	25,500 »	23,500 »	»
	23	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne	16,000 »	4,859 60	4,507 80	351 80
	24	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel, bourses); crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif des écoles moyennes normales de l'État a)	210,495 »	210,084 17	131,544 56	78,559 61
	25	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865, pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées;				
		A REPORTER. fr.	2,862,875 »	2,878,782 39	2,148,811 11	680,504 04

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
2,560,154 20	40,467 24	»	5,063 60	»	33,055 19	
24,750 »	»	»	250 »	»	»	
6,094 75	»	»	5 25	»	»	
7,992 34	»	»	7 66	»	»	
25,500 »	»	»	250 »	»	»	
4,830 60	»	»	8,560 40	2,000 »	»	
209,884 17	200 »	»	408 83	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 24 de 200,993 francs a été augmenté d'une somme de 9,800 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 23, n° 145.
2,838,115 15	40,667 24	»	15,445 80	2,000 »	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	2,802,875 »	2,878,782 30	2,148,811 11	689,304 01
III (suite).		Enseignement moyen (suite).				
		salaires des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne ou d'école normale primaire; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 a)	57,200 »	37,125 24	20,824 64	16,286 60
	26	Cours complémentaire temporaire de dessin à l'usage des professeurs des athénées royaux et des collèges, et cours temporaire pour les professeurs des écoles moyennes de filles; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ces cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	52,500 »	52,485 07	4,595 33	28,062 74
	27	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis d'un diplôme ou certificat spécial de capacité; crédit destiné à pourvoir : 1° aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux, conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2° aux augmentations de traitement attribuées par arrêté royal du 8 septembre 1879 aux surveillants dans les athénées royaux; 3° à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite de modifications introduites dans le programme général des cours pour 1880-1881, auront transitoirement une augmentation notable de travail	759,478 »	759,386 13	751,203 82	25,833 94
	28	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce; encouragements aux élèves qui suivront ce cours.	7,500 »	250 »	250 »	»
	29	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. — Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par application de l'arrêté royal du 27 septembre 1880	690,702 »	686,254 05	663,883 07	22,169 51
	29bis	Crédit destiné à modifier le taux des traitements des membres du personnel enseignant, en conformité de l'article 8, § 1 ^{er} , de la loi du 15 juin 1881, et à payer la part du Trésor public dans les frais d'organisation (traitements) des nouveaux établissements d'enseignements moyen de l'État à créer en vertu de l'article 1 ^{er} de la même loi . . . b)	299,500 »	297,546 76	71,924 10	180,622 66
	30	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	14,900 »	»	14,800 »
		A REPORTER. fr.	4,704,753 »	4,706,726 24	3,641,292 07	977,079 49

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,858,115 15	40,667 24	»	15,443 80	2,600 »	55,955 19	
57,111 24	12 »	»	76 76	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 23 de 31,300 francs a été augmenté d'une somme de 6,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
52,458 07	25 »	»	16 95	»	»	
757,037 76	2,348 57	»	91 87	»	»	
250 »	»	»	7,250 »	»	»	
686,052 58	202 07	»	4,447 35	»	»	
252,546 76	45,000 »	»	1,953 24	»	»	
14,800 »	100 »	»	100 »	»	»	b) Le crédit formant l'article 29 bis de 299,500 francs a été accordé par l'article 2 de la loi du 1 ^{er} août 1881, <i>Moniteur</i> du 5, n° 215.
4,618,371 56	88,554 68	»	29,581 95	2,600 »	55,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . fr.	4,704,753 »	4,706,726 24	5,641,202 07	977,079 49
		Enseignement moyen (suite).				
	31	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . .	327,168 »	524,025 49	239,158 74	29,406 75
	32	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. a)	78,000 »	77,119 38	58,644 38	9,725 »
	33	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	24,999 85	24,208 55	791 30
	34	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	3,120 »	1,420 »	1,420 »	»
	35	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées dans cette position comme services donnant droit à une pension de retraite; traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre	38,000 »	34,889 52	32,817 33	2,072 19
	36	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats. missions. — Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat b)	107,000 »	106,019 51	23,158 62	63,701 62
	37	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	5,000 »	4,998 56	2,824 02	2,174 54
		Enseignement primaire.				
	38	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire; traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire.	401,000 »	400,065 41	375,274 55	25,690 86
	39	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	716,680 »	715,400 81	674,955 26	35,721 55
	40	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	28,000 »	28,000 »	28,000 »	»
		A REPORTER. fr.	6,453,721 »	6,425,164 77	5,101,756 52	1,146,425 30

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
4,618,571 56	88,354 68	»	29,381 95	2,600 »	33,955 19	
268,625 49	56,000 »	»	2,542 31	»	»	
68,569 38	8,750 »	»	880 62	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 32 de 70,000 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
24,999 85	»	»	» 15	»	»	
1,420 »	»	»	1,700 »	»	»	
34,889 52	»	»	3,110 48	»	»	
86,860 24	19,159 27	»	980 49	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 36 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145
4,998 36	»	»	1 44	»	»	
400,965 41	»	»	34 59	»	»	
710,676 81	4,724 »	»	1,279 10	»	»	
28,000 »	»	»	»	»	»	
6,248,176 82	176,987 95	»	30,011 42	2,600 »	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,453,721 »	6,425,164 77	5,101,753 52	1,140,423 30
IV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	41	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de voyage des inspecteurs des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales de l'État; indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 11 août 1879); indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 11 août 1879); indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles	207,000 »	206,911 62	149,215 87	57,625 75
	42	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration et location des locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteurs ou d'institutrices primaires à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879); cours normaux temporaires pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales. — Indemnités aux professeurs et institutrices chargés de l'enseignement. — Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie. — Dépenses diverses. — Cours normaux temporaires de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. — Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; dépenses diverses. — Cours temporaires de gymnastique à l'usage des instituteurs et institutrices primaires en fonctions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ces cours; frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires; frais divers; indemnités aux professeurs chargés de cet enseignement. — Cours normaux temporaires pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture aux membres du personnel des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité; dépenses diverses. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 39 de la loi)	1,076,200 »	1,076,086 05	775,611 96	299,684 09
	43	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire; acquisition de bustes				
		A REPORTER. fr.	7,716,921 »	7,708,162 44	6,026,581 35	1,503,731 14

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	
0,248,176 82	176,987 95	»	39,011 42	2,600 »	33,955 19	
206,859 62	72 »	»	88 38	»	»	
1,075,296 05	790 »	»	113 95	»	»	
7,530,312 49	177,849 95	»	40,113 75	2,600 »	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1881.	en 1882, jusqu'au 31 octobre
		Report. . . . fr.	7,716,921	7,708,102 44	6,026,581 55	1,505,731 14
IV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
		ou de portraits du Roi; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement. — Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité; subsides en faveur des écoles gardiennes, de crèches et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866.) — Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres, indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses	11,020,451	11,020,260 57	10,054,695 78	980,507 08
	44	Publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs; dépenses imprévues; frais de rédaction du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale: album d'histoire nationale à l'usage des écoles primaires; confection des planches; rédaction du texte; impression; frais de publication; subsides	115,000	88,102 64	45,526 50	42,357 14
V		Dépenses imprévues.				
	45	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000	5,996 85	5 15	5,993 70
	46	Consommation d'eau. — Pour payer la consommation supplémentaire d'eau à l'usage de l'administration centrale en 1879 a)	1,026 90	1,026 90	1,026 90	"
	47	École normale des humanités à Liège — Pour parfaire le traitement d'un professeur attaché à l'école normale des humanités à Liège, en 1880 b)	62 50	62 50	"	62 50
		A REPORTER. . . . fr.	18,859,461 40	18,823,611 90	16,107,832 48	2,532,431 56

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture d'o crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,530,512 40	177,849 95	"	40,113 75	2,600 "	33,955 19	
11,015,002 86	5,257 71	"	190 43	"	"	
87,862 44	240 20	"	26,897 36	"	"	
5,906 85	"	"	5 15	"	"	
1,026 90	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 46 de 1,026 fr. 90 c ^t , a été accordé par l'article 2 de la loi du 1 ^{er} août 1881, <i>Moniteur</i> du 3, n° 215.
62 50	"	"	"	"	"	b) Le crédit formant l'article 47 a été accordé par l'article 2 de loi du 22 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
18,640,264 04	183,347 86	"	67,204 69	2,600 "	33,955 19	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	18,859,461 40	18,825,611 90	16,107,852 48	2,552,451 56
		Dépenses imprévues (suite).				
	48	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Ministère de l'Instruction publique. Pour rembourser, conformément à la loi du 15 mars 1867 à la caisse de veuves et orphelins, les avances qu'elle a faites au Trésor public, dans le paiement des pensions, en 1881 a)	10,605 25	10,282 55	»	10,282 55
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Instruction publique	18,870,066 65	18,855,894 25	16,107,852 48	2,542,713 89
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1880. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	4,109 37	4,109 37	»	4,109 37
		TOTAL du Budget de l'exercice 1881.	18,870,066 65	18,855,894 25	16,107,852 48	2,542,713 89
		TOTAUX. fr.	18,874,176 02	18,858,005 60	16,107,852 48	2,546,825 26

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,640,204 04	183,347 86	»	67,204 09	2,600 »	33,955 19	
10,282 53	»	»	322 92	»	»	a) Le crédit formant l'article 48 a été accordé par l'article 2 de la loi du 22 mai 1882. <i>Moniteur</i> du 28, n° 145.
18,650,546 37	183,347 86	»	67,527 61	2,600 »	33,955 19	
4,109 37	»	»	»	»	»	
18,650,546 37	183,347 86	»	67,527 61	2,600 »	33,955 19	
18,654,655 74	183,347 86	»	67,527 61	2,600 »	33,955 19	

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 14 avril 1881, *Moniteur* du 16, n° 106, à la somme de fr. 18,501,872 »
 A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires de 368,104 65
 La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1880 au Budget de l'exercice 1881, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 4,109 37
 TOTAL. fr. 18.874,176 02

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	86 00	»	»	»
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	35,322 61	14,975 75	2,999 24	11,974 49
XI		§ 1^{er}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Routes.</i>				
	96	Entretien de routes. — Frais d'actes	87 20	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1877 fr.	35,409 80	14,975 75	2,999 24	11,974 49
		EXERCICE 1878.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES RACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	7,425 35	7,425 35	»	7,425 35
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de l'Escaut.				
	26	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	530 »	530 »	»	530 »
		A REPORTER. . . . fr.	7,962 35	7,962 35	»	7,962 35

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			86 09	»	»	
14,973 75	»	»	20,348 88	»	»	
»	»	»	87 20	»	»	
14,973 75	»	»	20,522 17	»	»	
7,423 35	»	»	»	»	»	
539 »	»	»	»	»	»	
7,962 35	»	»	»	»	»	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 6 décembre 1881.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	7,062 35	7,062 35	"	7,062 35
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite a).				
		EXERCICE 1878 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
II (suite).	54	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	5,772 27	"	"	"
		IV. Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRANSPORTS.				
	65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	2,050 "	278 "	"	278 "
		XII § 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	100	Travaux d'entretien	555 40	"	"	"
		§ 3. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Transports.</i>				
	111	Pertes et avaries	66 79	"	"	"
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1878	17,286 90	8,240 35	"	8,240 35
		EXERCICE 1870.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	16,199 54	2,028 16	368 "	2,260 16
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	523 68	"	"	"
		A REPORTER. fr.	16,723 22	2,028 16	368 "	2,260 16

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.		
7,962 35	»	»	»	»	•	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 6 décembre 1881.
»	»	»	»	5,772 27	»	
278 »	»	»	»	2,672 »	»	
»	»	»	»	535 40	»	
»	»	»	»	66 70	»	
8,240 35	»	»	»	9,046 55	»	
2,628 16	»	»	»	13,571 38	»	
»	»	»	»	523 68	»	
2,628 16	»	»	»	14,095 06	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	10,733 22	2,082 16	368 "	2,260 16
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1870 (SUITE).				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 (suite).</i>				
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	455 12	455 12	"	455 12
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	4,084 49	3,959 79	"	3,959 79
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	60	Primes d'économie et de régularité	271 80	24 60	"	24 60
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	66	Frais d'exploitation	790 "	"	"	"
	68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accident survenus sur le chemin de fer; contentieux	7,700 "	861 01	"	861 01
V.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
	82	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	2,919 30	2,919 30	"	2,919 30
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	80	Entretien	945 65	945 65	"	945 65
XII.		§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	104	Travaux d'entretien. — Divers exercices	7,564 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1879	41,433 58	11,753 63	368 "	11,385 63

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
2,628 10	»	»	»	14,095 06	»	Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 6 décembre 1881.
455 12	»	»	»	»	»	
3,959 79	»	»	»	144 70	»	
24 60	»	»	»	247 20	»	
»	»	»	790 00	»	»	
801 01	»	»	»	6,858 00	»	
2,919 50	»	»	»	»	»	
945 65	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	7,564 00	»	
11,753 63	»	»	790 00	28,889 05	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1880.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
I.		Administration centrale.				
	6	Honoraires des avocats.	607 »	607 »	»	607 »
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes; construction de routes nouvelles et subsides	245,446 45	102,544 46	54,180 89	153,765 07
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	4,688 74	4,654 74	»	4,654 74
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyer; établissement et entretien des squares, acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	2,427 84	555 66	»	555 66
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	53,404 42	32,564 18	666 59	31,897 79
		SECTION 5. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BÂTEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,941 91	2,941 91	»	2,941 91
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	452 87	126 82	»	126 82
	15	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	619 90	619 90	»	619 90
	19	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	13,315 18	12,404 46	»	10,384 40
		A REPORTER. . . . fr.	305,995 09	246,819 13	54,847 28	185,553 35

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
607 »	»	»	»	»	»	
187,945 06	4,398 50	»	4,578 24	48,725 75	»	
4,654 74	»	»	35 »	»	»	
555 66	»	»	»	1,872 18	»	
32,564 18	»	»	»	950 24	»	
2,941 91	»	»	»	»	»	
126 82	»	»	»	525 85	»	
619 90	»	»	»	»	»	
10,384 46	2,020 »	»	910 72	»	»	
240,400 63	6,418 50	»	5,525 96	51,852 »	»	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 6 décembre 1881.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	305,995 09	246,810 13	54,847 28	185,553 35
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite) a).				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		Bassin de l'Escaut.				
	20	Escaut	1,586 74	699 04	»	699 04
	22	Canal de Pommerœul à Antoing	564 95	564 95	»	564 95
	25	Canal de Gand à Ostende et raccourcissement avec le bassin de commerce à Gand.	1,999 85	1,999 85	»	1,999 85
	52	Yser	1,809 80	1,809 80	»	1,809 80
		Plantations.				
	34	Plantations nouvelles	587 35	502 46	»	502 46
		Bacs et bateaux de passage.				
	55	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	50 »	50 »	»	50 »
		SECTION. 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	38	Port d'Ostende	114,685 69	105,752 62	74,248 03	51,484 59
	59	Port de Nieuport	54,500 »	27,000 »	»	27,000 »
	40	Côtes	25,966 84	25,966 84	»	25,966 84
	41	Phares et fanaux.	7,295 14	7,295 14	5,845 65	1,449 51
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	42	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudication.	824 60	824 60	»	824 60
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	59	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . . .	545 80	45 60	»	45 60
		A REPORTER. fr.	493,608 01	418,908 80	154,940 94	277,549 45

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EXÉCUTER OU A JUSTIFIER	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.				
240,400 65	6,418 50	»	5,325 96	51,852 »	»	
699 94	»	»	»	686 80	»	
564 95	»	»	»	»	»	
1,999 83	»	»	»	»	»	
1,809 80	»	»	»	»	»	
502 46	»	»	85 00	»	»	
50 »	»	»	»	»	»	
105,752 62	»	»	522 »	8,429 07	»	
27,000 »	»	»	»	7,500 »	»	
25,966 84	»	»	»	»	»	
7,295 14	»	»	»	»	»	
8 4 60	»	»	»	»	»	
45 60	»	»	500 20	»	»	

a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour
des Comptes le 6 décembre 1881.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif. et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	495,608 01	418,908 89	154,940 94	277,549 45
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite a).				
		—				
		EXERCICE 1880 (SUITE).				
		Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 (suite).				
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	66	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	25,695 50	21,961 91	5,648 22	16,124 72
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	69	Primes d'économie et de régularité	4,827 90	404 70	»	404 70
	70	Combustibles et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois	100 »	100 »	»	100 »
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	77	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	» 57	»	»	»
IV (suite).		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
	85	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concession- naires ou entrepreneurs des lignes régulières de naviga- tion transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles à titre de minimum de profits garantis, de primes de ré- gularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif) b)	101,960 71	92,169 87	»	92,169 87
	86	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (crédit non limitatif)	430 88	157 55	»	157 55
	87	Matériel, fournitures de bureau, frais de { 22,620 18 loyer et de régie } c) 210 40	22,859 58	22,482 05	»	22,482 05
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES				
	90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	2 20	»	»	»
		A REPORTER. fr.	647,464 95	556,184 95	140,589 16	408,988 32

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en voies de l'art 60 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
412,490 39	6,418 50	»	6,251 25	68,407 87	»		
						a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 6 décembre 1881.	
21,772 94	188 97	»	501 16	1,232 25	»		
404 70	»	»	»	4,425 20	»		
100 »	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	» 57	»		
92,169 87	»	»	9,790 84	»	»	b) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 22 novembre 1881.	
157 55	»	»	275 55	»	»		
22,482 05	»	»	108 57	240 18	»	e) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, respectivement aux dates des 6 et 9 décembre 1881.	
»	»	»	»	2 20	»		
549,577 48	6,607 47	»	16,904 95	74,575 05	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	647,404 95	550,184 95	140,589 16	408,988 32
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite) a).				
		— EXERCICE 1880 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 (suite).</i>				
		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES (suite).				
V (suite).	91	Entretien { 5,740 55 } 296 80 } b)	0,037 35	4,777 85	"	4,777 85
VI.		Marine.				
	97	Traction et matériel. c)	35,658 90	35,000 "	28,000 "	5,700 "
XII		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	110	Travaux d'entretien. (Exercices 1871, 1873, 1876, 1878 et 1879.)	33,265 49	32,286 29	"	32,286 29
		<i>Travaux d'amélioration.</i>				
	112	Canal de dérivation de la Lys. (Exercice 1879.)	748 50	748 50	"	748 50
		§ 4. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Voies et travaux.</i>				
	120	Travaux d'entretien (Exercice 1879.)	24,981 43	24,981 43	"	24,981 43
		<i>Traction et matériel.</i>				
	121	Combustibles, etc. (Exercices 1878 et 1879.)	4,715 09	"	"	"
		<i>Transports.</i>				
	122	Pertes et avaries. (Exercices 1874, 1875, 1876 et 1877.)	12 "	"	"	"
		§ 5. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		<i>Postes.</i>				
	125	Matériel, frais de bureau, etc. (Exercices 1877, 1878 et 1879.)	1,515 64	1,515 64	"	1,515 64
		Total des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1880	754,307 35	653,404 00	168,589 16	478,098 03

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
549,577 48	6,607 47	»	16,904 95	74,575 05	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 6 décembre 1881.
4,777 85	»	»	1,250 50	»	»	b) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, respectivement aux dates des 6 et 9 décembre 1881.
55,700 »	1,300 »	»	»	658 90	»	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 22 novembre 1881.
52,286 29	»	»	»	979 20	»	
748 50	»	»	»	»	»	
24,981 43	»	»	»	»	»	
»	»	»	4,715 09	»	»	
»	»	»	»	12 »	»	
1,515 64	»	»	»	»	»	
647,587 19	7,907 47	»	22,877 54	76,025 15	»	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS.	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1881 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre	21,000	» 21,000	» 21,000	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	413,400	» 413,399 20	408,857 80	4,561 40
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	27,500	» 27,280 18	20,748 18	6,532
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	58,550	» 58,517 74	58,022 24	295 50
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses a)	155,000	» 155,000	96,451 49	58,568 51
	6	Honoraires des avocats en titre du Département	60,000	» 59,770 25	59,200	20,570 25
II. Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,578,228	» 4,272,085 09	2,501,708 66	1,960,555 28
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	» 29,839 91	1,048 06	28,841 85
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. b)	609,620	» 592,059 75	419,683 85	172,375 90
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils c)	551,000	» 544,986 68	153,190 09	189,636 99
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,136,800	» 2,136,800	872,704 56	1,259,294 71
A REPORTER. . . . fr.			8,231,678	» 8,090,588 80	4,392,574 73	3,681,210 30

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
415,599 20	"	"	" 80	"	"	
27,280 18	"	"	19 82	"	"	
58,517 74	"	"	12 26	"	"	
135,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 5 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 55,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
59,770 25	"	"	229 75	"	"	
4,262,241 94	9,843 15	"	5,005 66	101,159 25	"	
29,889 91	"	"	9,486 61	1,625 48	"	
592,059 75	"	"	1,175 45	16,584 80	"	b) Le crédit primitif de l'article 9 de 450,000 francs a été augmenté d'une somme de 159,620 francs par l'article 2 de la susdite loi.
542,827 08	2,159 60	"	495 55	5,519 77	"	c) Le crédit primitif de l'article 10 de 321,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs par l'article 2 de la susdite loi.
2,151,999 07	4,800 95	"	"	"	"	
8,073,785 12	16,805 68	"	16,421 90	124,667 30	"	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre	
		REPORT. fr.	8,251,678 »	8,090,588 80	4,592,574 75	5,681,210 39	
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).					
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).					
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.					
		Bassin de la Meuse.					
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	145,000 »	120,735 17	40,556 88	80,597 65	
	13	Rivière et canal de l'Ourthe	17,500 »	»	»	»	
	14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	12,000 »	11,098 57	3,926 14	7,172 25	
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	10,000 »	9,994 91	8,995 42	999 40	
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	51,000 »	47,249 51	35,968 39	15,281 12	
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	5,000 »	2,995 »	»	2,995 »	
	18	— — vers Hasselt.	10,000 »	9,997 26	»	9,997 26	
	19	Sambre canalisée.	28,500 »	28,500 »	20,585 62	8,116 58	
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens	25,000 »	17,866 19	»	17,866 19	
		Bassin de l'Escaut.					
	21	Escaut	10,800 »	10,800 »	2,559 95	8,260 05	
	22	Escaut maritime et ses affluents soumis à la marée	100,000 »	»	»	»	
	23	Canal de Mons à Condé.	121,500 »	95,420 95	71,415 70	24,005 25	
	24	— de Pommerœul à Antoing	3,300 »	2,655 24	2,389 72	265 52	
	25	Lys.	5,800 »	5,021 77	1,651 52	1,590 25	
	26	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	20,000 »	20,000 »	5,710 75	16,289 25	
	27	Canal de Roulers à la Lys	3,000 »	»	»	»	
	28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	50,000 »	15,475 38	13,741 60	1,735 78	
	29	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit : de Lan-geleed	12,000 »	11,340 57	6,445 45	4,904 12	
	30	— de Gand à Terneuzen	10,000 »	9,994 38	6,996 07	2,998 31	
	31	Canaux le Moervaert, la Zuidleede et Durme	3,000 »	2,926 04	687 »	2,259 04	
	32	Dendre.	17,000 »	8,069 08	596 28	7,472 80	
			A REPORTER. fr.	8,888,078 »	8,518,737 62	4,610,359 22	5,891,594 06

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
8,075,785 12	16,803 68	"	16,421 00	134,607 50	"	
120,754 51	" 66	"	9,018 59	15,246 44	"	
"	"	"	17,500 "	"	"	
11,098 57	"	"	901 65	"	"	
9,994 91	"	"	5 09	"	"	
47,249 51	"	"	"	5,750 49	"	
2,995 "	"	"	5 "	"	"	
9,997 26	"	"	2 74	"	"	
28,500 "	"	"	"	"	"	
17,866 19	"	"	214 95	6,918 86	"	
10,800 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	100,000 "	"	"	
95,420 95	"	"	15,575 10	10,505 95	"	
2,655 24	"	"	644 76	"	"	
5,021 77	"	"	2,778 25	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	5,000 "	"	"	
15,475 58	"	"	54,524 62	"	"	
11,549 57	"	"	650 45	"	"	
9,994 58	"	"	5 62	"	"	
2,926 04	"	"	75 96	"	"	
8,069 08	"	"	2,119 72	6,811 20	"	
8,501,053 28	16,804 54	"	203,442 14	105,898 24	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	8,888,078	8,518,737 62	4,610,359 22	3,801,504 06
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		<i>Bassin de l'Escaut (suite).</i>				
	33	Rupel	2,900	2,900	1,526 81	1,373 19
	34	Dyle et Demer	5,000	5,000	"	5,000 "
	35	Yser	12,000	11,510	4,080	7,250
		<i>Plantations.</i>				
	56	Plantations nouvelles	25,000	5,651 01	"	5,654 56
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	37	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	55,000	21,576 04	15,051 37	6,509 67
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	895,000	756,172 81	192,756 27	547,684 70
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	39	Port d'Ostende	270,000	270,000	"	260,000
	40	Port de Nieuport	55,000	28,000	9,000	19,000
	41	Côtes	240,000	227,981 26	21,702 54	206,278 92
42	Phares et fanaux.	95,500	42,994	150	42,844	
	SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.					
43	Études de projets; frais de levé de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications.	121,000	120,981 72	79,716	41,240 72	
44	Étude de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports	9,000	8,972 07	5,520 07	5,452	
	A REPORTER. fr.	10,651,478	10,020,276 53	4,050,842 08	5,057,841 82	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS INSTANTANÉ, EFFICACE OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,501,955 28	16,804 54	"	203,442 14	105,898 24	"	
2,900 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
11,510 "	"	"	"	690 "	"	
5,654 56	16 45	"	16,535 68	3,015 51	"	
21,561 04	15 "	"	13,425 96	"	"	
740,440 97	15,731 84	"	"	156,827 19	"	
260,000 "	10,000 "	"	"	"	"	
28,000 "	"	"	"	7,000 "	"	
227,981 26	"	"	"	12,018 74	"	
42,094 "	"	"	21,519 14	50,986 86	"	
120,956 72	25 "	"	18 28	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 43 de 80,000 francs a été augmenté d'une somme de 41,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
8,972 07	"	"	27 95	"	"	
9,977,885 90	42,592 63	"	254,765 15	556,456 54	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduites des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	10,031,478 "	10,020,276 53	4,939,842 08	5,057,841 82	
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).					
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.					
	45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,001,375 "	987,501 10	894,523 54	92,752 56	
	46	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen a)	1,080,480 "	1,080,432 98	967,922 54	112,484 48	
	47	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	20,000 "	19,998 "	12,458 "	7,540 "	
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.					
	48	Traitements et indemnités des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	80,400 "	66,387 66	59,673 85	6,663 83	
	49	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel; fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 "	7,989 99	5,962 87	2,027 12	
	III.		Mines.				
			SECTION 1^{re}. — PERSONNEL DU CONSEIL.				
50		Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,270 "	41,270 "	41,270 "	"	
51		— — — — — Frais de route	300 "	"	"	"	
52		— — — — — Matériel	1,640 "	1,640 "	1,177 50	427 50	
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.					
53		Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingé- nieurs	324,100 "	324,097 42	280,630 60	43,466 82	
54		Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 "	9,457 50	9,437 50	"	
55	Confection de la carte générale des mines	20,000 "	19,563 42	15,198 13	4,105 29		
		A REPORTER. fr.	13,219,043 "	12,578,394 60	7,228,096 39	5,307,369 42	

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
9,977,683 90	42,592 65	»	254,705 13	350,430 34	»	
987,276 10	225 »	»	15,873 90	»	»	
1,080,406 82	26 16	»	47 03	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 46 de 1,060,480 francs a été augmenté d'une somme de 30,000 francs par l'article 3 de la loi du 30 janvier 1883, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
19,998 »	»	»	2 »	»	»	
66,337 60	50 »	»	14,012 54	»	»	
7,989 99	»	»	10 01	»	»	
41,270 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	500 »	»	»	
1,605 »	33 »	»	»	»	»	
524,097 42	»	»	2 58	»	»	
9,437 50	»	»	562 50	»	»	
19,363 42	»	»	656 58	»	»	
12,335,405 81	42,928 79	»	284,212 06	356,436 34	»	

.Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	13,219,043	12,578,394 60	7,228,096 39	5,307,509 42
III (suite).		Mines (suite).				
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	56	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance. et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000	44,887 75	264 25	44,623 50
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	57	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	21,000	15,729 02	9,846 65	5,882 57
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	690,501 85	690,501 85	86,580 10	605,921 75
	59	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	162,650	158,694 11	28,456 89	150,237 22
	60	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . c)	1,145,880	1,129,419 29	864,108 33	265,295 62
	61	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	"
	62	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt d)	52,000	52,000	24,000	8,000
	63	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	8,000	1,900	1,421 70	478 30
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,386,801 15	1,377,602 31	118,529 15	1,259,273 16
	65	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois f)	9,552,970	9,352,970	13,278 35	9,339,691 65
	66	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	5,495,000	5,495,000	5,495,000	"
	67	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles objets divers, loyers de locaux g)	5,165,845	5,165,845	957,291 98	2,204,647 84
		A REPORTER. . . . fr.	32,762,491	32,082,745 95	12,866,453 79	19,169,263 83

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
12,555,405 81	42,928 79	"	284,212 06	356,436 54	"	
44,887 75	"	"	112 25	"	"	
13,729 02	"	"	3,270 08	"	"	
690,301 85	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 58 de 676,340 francs a été augmenté d'une somme de fr. 14,061 85 c ^a prélevés sur les allocations des articles 64 et 73 en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 81.
158,694 11	"	"	3,055 89	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 59 de 155,150 francs a été augmenté d'une somme de 9,500 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
1,120,401 95	17 54	"	15,656 56	804 15	"	c) Le crédit primitif de l'article 60 de 870,880 francs a été augmenté d'une somme de 300,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31. — Ensemble 1,170,880 francs. — Par contre, il a été diminué d'une somme de 25,000 francs transférée par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25 n° 145. — Il reste pour allocation définitive 1,145,880.
40,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
1,900 "	"	"	4,100 "	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 62 de 24,000 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
1,377,602 51	"	"	9,198 84	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 64 de 1,448,900 francs a été diminué: 1° d'une somme de fr. 13,998 85 c ^a transférée en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 81; 2° d'une somme de 48,100 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145. — Il reste pour allocation fr. 1,386,801 15 c ^a .
9,352,795 "	175 "	"	"	"	"	
5,495,000 "	"	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 65 de 8,231,970 francs a été augmenté d'une somme de 1,121,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
3,161,959 82	3,905 18	"	"	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 67 de 2,930,348 francs a été augmenté d'une somme de 238,000 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
32,055,717 62	47,026 51	"	322,506 58	357,240 40	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	32,762,491 »	52,082,745 93	12,866,455 79	10,169,265 83
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL				
	68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,317,280 »	1,307,412 04	125,862 00	1,135,240 74
	69	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois b)	14,684,525 »	14,684,104 70	74,521 29	14,609,728 01
	70	Primes d'économie et de régularité c)	456,500 .	422,088 50	145 50	421,944 80
	71	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois d)	6,221,200 »	6,221,019 31	4,976,215 40	1,244,580 60
	72	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . e)	9,400,000 »	9,504,419 87	7,569,373 14	1,717,878 99
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	8,174,997 »	8,160,859 88	695,575 69	7,465,786 45
	74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois g)	5,525,000 »	5,525,000 »	565,076 84	4 961,025 16
	75	Primes pour encourager la marche régulière des convois h)	570,000 »	569,640 56	»	569,180 02
	76	Frais d'exploitation i)	1,759,400 »	1,759,400 »	1,416,418 29	512,835 81
	77	Camionnage j)	1,755,100 »	1,755,064 04	1,424,919 98	528,144 06
	78	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux k)	750,000 »	729,401 »	588,458 98	540,910 02
	79	Redevances aux compagnies l)	515,000 »	510,955 57	207,974 52	103,061 25
		SECTION 5. — CONTRÔLE DES RECETTES.				
	80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés m)	1,505,770 »	1,496,407 54	125,776 56	1,570,585 98
	81	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. n)	79,600 »	76,860 79	11,835 58	64,975 21
		(Les crédits portés aux articles 58, 64, 68, 75 et 80 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service)				
		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS				
	82	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés o)	56,625 »	56,439 59	508 50	55,931 29
	83	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. p)	4,960 »	4,960 »	»	4,960 »
		À REPORTER. fr.	85,074,048 »	84,243,837 52	50,472,742 36	53,703,046 22

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FOÛES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	REMANANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
32,055,717 62	47,026 51	"	322,506 58	357,210 40	"	a) Le crédit primitif de l'article 68 de 1,117,280 francs a été diminué d'une somme de 100,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
1,307,112 64	300 "	"	9,867 56	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 69 de 13,325,825 francs a été : 1° augmenté d'une somme de 1,325,500 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31; 2° diminué d'une somme de 67,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145. Ce crédit ainsi modifié est de 14,684,325 francs.
14,684,049 50	55 40	"	"	220 30	"	c) Le crédit primitif de l'article 70 de 409,300 francs a été augmenté d'une somme de 27,000 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
422,088 50	"	"	"	14,211 70	"	d) Le crédit primitif de l'article 71 de 3,009,530 francs a été : 1° augmenté d'une somme de 1,346,670 par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31; 2° diminué d'une somme de 135,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145. Ce crédit ainsi modifié est de 4,220,200 francs.
6,220,794 "	225 51	"	"	180 60	"	e) Le crédit primitif de l'article 72 de 7,785,300 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 400,000 francs par l'article 2 de la loi du 14 août 1880, <i>Moniteur</i> des 16 et 17, n°s 228 et 229; 2° d'une somme de 1,214,700 francs par la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
9,287,252 15	17,167 74	"	"	95,580 15	"	f) Le crédit primitif de l'article 73 de 8,205,060 francs a été diminué : 1° d'une somme de 30,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145; 2° de 65 francs transférés à l'article 58, en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 81. Il reste pour allocation définitive 8,174,997 francs.
8,159,162 14	1,677 74	"	12,996 48	1,160 64	"	g) Le crédit primitif de l'article 74 de 5,222,400 francs a été augmenté d'une somme de 502,600 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
5,525,000 "	"	"	"	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 75 de 550,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
369,139 02	151 54	"	559 44	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 76 de 1,617,000 francs a été augmenté d'une somme de 142,400 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
1,759,252 10	147 90	"	"	"	"	j) Le crédit primitif de l'article 77 de 1,500,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 200,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31; 2° d'une somme de 55,100 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
1,755,064 04	"	"	"	55 96	"	k) Le crédit primitif de l'article 78 de 620,000 francs a été augmenté d'une somme de 80,000 francs par l'article 2 de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
729,549 "	52 "	"	"	509 "	"	l) Le crédit primitif de l'article 79 de 211,000 francs a été augmenté d'une somme de 102,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
310,955 57	"	"	2,964 45	"	"	m) Le crédit primitif de l'article 80 de 1,535,770 francs a été diminué d'une somme de 30,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145.
1,496,562 54	45 "	"	9,562 66	"	"	n) Le crédit primitif de l'article 81 de 79,600 francs a été augmenté d'une somme de 7,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
76,860 79	"	"	2,759 21	"	"	o) Le crédit primitif de l'article 82 de 45,250 francs a été diminué d'une somme de 8,625 francs transférée en vertu de la deuxième note qui figure à la suite de l'article 94.
56,459 59	"	"	185 41	"	"	
4,960 "	"	"	"	"	"	
84,176,688 58	67,148 94	"	360,981 57	469,238 91	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	85,074,048	84,243,837 52	30,472,742 36	53,703,046 22
		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS (suite).				
	84	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	104,400	76,491 06	47,731 50	28,680 45
		SECTION 2. — POSTES.				
	85	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,687,635	2,687,609 14	28,704 48	2,658,589 66
	86	— — des facteurs et autres agents subalternes b).	3,226,604	3,226,476 58	260,088 64	2,966,375 94
	87	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	1,311,990	1,164,360 72	521,855 99	842,504 73
	88	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000	2,333 56	795 "	1,540 56
	89	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	711,800	693,520 86	350,029 42	334,850 94
	90	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250	1,990 89	"	1,990 89
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	91	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,330,756	1,828,130 60	40,403 91	1,787,609 77
	92	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. d)	916,700	913,765 95	51,376 60	862,344 86
	93	Entretien e)	377,800	363,837 14	267,089 85	93,783 87
	94	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	1,000	644 86	"	644 86
		(Les crédits portés aux articles 82, 85 et 91 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		Marine.				
	95	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	780,621	780,373 93	750,190 54	50,383 41
	96	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	176,500	176,059 53	29,885 87	146,173 66
		A REPORTER. fr.	97,212,904	96,159,642 26	32,620,982 16	65,459,428 82

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
84,176,688 58	67,148 94	•	360,981 57	469,228 91	•	
76,420 95	71 01	•	26,024 71	985 33	•	
2,687,384 14	225 •	•	25 86	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 83 de 2,679,010 francs a été augmenté de 8,625 francs, transférés de l'allocation de l'article 82 en conséquence d'une deuxième note qui figure à la suite de l'article 94.
3,226,464 58	12 •	•	127 42	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 86 de 3,160,604 francs a été augmenté d'une somme de 66,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31 n° 31.
1,164,560 72	•	•	•	248,060 42	101,331 14	
2,355 58	•	•	7,500 84	75 60	•	
684,680 56	8,640 50	•	16,579 14	1,700 •	•	
1,990 89	•	•	1,259 11	•	•	
1,828,013 68	125 92	•	2,616 40	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 91 de 1,800,736 francs, a été augmenté d'une somme de 30,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
915,721 46	44 49	•	2,926 95	7 10	•	d) Le crédit primitif de l'article 92 de 902,200 francs a été augmenté d'une somme de 14,500 francs par l'article 2 de la susdite loi.
560,875 72	2,965 42	•	7,885 51	6,077 35	•	e) Le crédit primitif de l'article 95 de 517,800 francs a été augmenté d'une somme de 60,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
644 86	•	•	555 14	•	•	
780,573 95	•	•	47 05	•	•	
176,059 55	•	•	168 17	72 30	•	
96,080,410 98	79,231 28	•	427,487 87	727,105 01	101,331 14	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1881.	en 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	97,212,904	96,169,642 20	53,620,982 16	63,459,428 82
		VI				
		Marine (suite).				
	97	Remises. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,200,000	1,310,406 84	515,535 24	706,871 00
	98	Subsides	47,945	40,055 42	6,064 28	35,091 14
	99	Traction et matériel.	946,904	946,866 52	804,286 01	142,579 76
		VII.				
		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	100	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	2,000	721	261	460
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	101	Frais de route et de séjour.	500	146	76	70
	102	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	7,900	7,845 50	975	5,520 50
		SECTION 3. — COMITÉ DU CONTENTIEUX.				
	103	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	4,992 25	4,992 25	0
		SECTION 4. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	104	Frais de déplacements des membres et dépenses accessoires.	2,500	2,476 59	1,602 09	874 50
		SECTION 5. — COMMISSION DE REVISION DES RÉGLEMENTS MINIERES				
	105	Frais de déplacements des membres; frais d'expériences, de publications, etc.	4,500	4,181 80	1,394 85	2,876 95
		VIII.				
	106	<i>Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité</i>	74,000	73,363 61	23,650 90	49,712 71
		IX.				
	107	<i>Pensions: premier terme</i>	25,000	23,252 68	16,712 77	6,539 91
		X.				
	108	<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.</i>	53,500	53,500	50,765	2,635
		XI.				
	109	<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget</i>	18,000	17,998 42	17,579 60	613 52
		A REPORTER fr.	99,580,453	98,625,448 89	34,042,587 15	64,502,174 21

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
96,080,410 98	70,251 28	°	427,487 87	727,105 01	101,551 14	
1,510,406 84	°	°	°	°	110,406 84	
40,055 42	°	°	7,880 58	°	°	
946,865 77	° 75	°	°	57 48	°	
721 °	°	°	1,250 °	40 °	°	
146 °	°	°	154 °	°	°	
6,495 50	1,550 °	°	54 50	°	°	
4,992 25	°	°	7 75	°	°	
2,476 59	°	°	25 41	°	°	
4,181 80	°	°	318 20	°	°	
73,565 61	°	°	656 30	°	°	
25,252 68	°	°	1,747 52	°	°	
53,400 °	100 °	°	°	°	°	
17,992 92	5 50	°	1 58	°	°	
98,544,761 56	80,687 55	°	459,559 60	727,182 49	211,737 98	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	99,580,453 »	98,625,448 89	54,042,587 15	64,502,174 21
XII.		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1880 et antérieurs).				
		§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.				
	110	Honoraires des avocats. — Exercice 1880 a)	3,418 65	3,418 65	»	3,418 65
		§ 2 — PONTS ET CHAUSSEES.				
		<i>Edifices civils.</i>				
	111	Travaux d'entretien. — Exercice 1880 b)	3,667 90	3,667 90	»	3,667 90
		<i>Canaux et rivières</i>				
	112	Travaux d'entretien . { Exercice 1879 fr. 600 » — 1880 . . . 140,000 »	140,600 »	125,407 15	»	121,554 28
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	113	Travaux d'entretien . { Exercice 1879. . fr. 5,257 65 — 1880. . . 100,352 »	105,789 65	105,674 14	»	103,674 14
		<i>Frais d'études et d'adjudications.</i>				
	114	Frais d'études et d'adjudications. — Exercice 1879 . . . e)	30 »	30 »	»	30 »
	115	Frais d'études pour l'amélioration des voies navigables. — Exercice 1879 f)	8,077 17	5,404 50	»	5,404 50
		<i>Personnel.</i>				
	116	Traitements des ingénieurs. — Exercice 1880 g)	426 »	426 »	»	426 »
	117	Traitements des chefs de bureau, etc. — Exercice 1880. h)	254 »	254 »	»	254 »
		§ 3. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		<i>Postes.</i>				
	118	Traitements des facteurs. — Exercice 1880. i).	555 58	555 58	»	555 58
	119	Matériel, etc. — Exercice 1879 k)	6,151 »	6,099 04	»	6,099 04
		<i>Télégraphes.</i>				
	120	Traitements des fonctionnaires, etc. — Exercice 1880 . l)	806 22	806 22	»	806 22
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics	99,848,207 17	98,873,170 05	54,042,587 15	64,748,042 52

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
98,544,761 50	80,087 55	"	450,550 00	727,182 49	211,737 98	
5,418 65	"	"	"	"	"	a à l) Les crédits formant les articles 110 à 120 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 50 janvier 1882, <i>Moniteur</i> du 31, n° 31.
5,667 90	"	"	"	"	"	
121,554 28	1,852 85	"	"	17,192 87	"	
105,674 14	"	"	115 51	"	"	
50 "	"	"	"	"	"	
5,404 50	"	"	2,672 67	"	"	
426 "	"	"	"	"	"	
234 "	"	"	"	"	"	
553 58	"	"	"	"	"	
6,099 04	"	"	51 96	"	"	
806 22	"	"	"	"	"	
98,790,020 67	82,540 58	"	442,300 74	744,376 36	211,737 98	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1877. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	35,495 90	14,973 75	2,999 24	11,974 49
		— 1878. —	17,286 90	8,240 55	°	8,240 55
		— 1879. —	41,453 58	11,753 65	368 "	11,385 63
		— 1880. —	754,397 35	655,494 06	168,589 16	478,998 03
		Total des transferts des exercices précédents	848,615 73	690,463 57	171,956 40	510,598 50
		Total du Budget de l'exercice 1881	99,848,207 17	98,875,170 05	34,042,587 15	64,748,042 52
		TOTAUX. fr.	100,696,820 90	99,565,652 42	34,214,545 55	65,255,641 02

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
14,975 75	•	•	20,522 17	•	•	
8,240 55	•	•	•	9,046 55	•	
11,755 63	•	•	700 •	28,880 05	•	
647,587 19	7,907 47	•	22,877 54	76,025 15	•	
682,554 90	7,907 47	•	44,189 71	113,961 65	•	
98,790,629 67	82,540 58	•	442,599 74	744,575 56	211,737 98	
99,473,184 57	90,447 85	•	486,589 45	858,537 01	211,737 98	

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 25 juin 1881, *Moniteur* du 28, n° 179, à la somme de fr. 52,444,965 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 7,405,244 17

2° Les parties d'allocation transférées des Budgets des exercices 1877, 1878, 1879 et 1880, au Budget de l'exercice 1881, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 848,613 75

TOTAL fr. 100,696,820 90

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1879.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	59,016 50	58,985 60	°	38,985 00
		EXERCICE 1880.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1881.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	1,060 °	1,610 59	1,066 24	544 53
	15	— — de la cavalerie	1,250 °	1,205 40	674 53	550 87
	14	— — de l'artillerie	1,888 75	1,800 48	963 56	856 92
	15	— — du génie	1,894 °	1,856 12	°	1,856 12
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	96,196 26	42,035 27	150 °	41,885 27
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	3,811 40	3,601 40	°	3,601 40
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	24,238 26	23,538 88	11,817 54	11,721 54
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1880 fr.	131,218 67	75,648 14	14,671 87	60,976 27

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RACORDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
58,985 60	"	"	50 70	"	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 11 novembre 1881.
1,610 59	"	"	549 41	"	"	
1,205 40	"	"	24 60	"	"	
1,800 48	"	"	88 27	"	"	
1,856 12	"	"	57 88	"	"	
42,055 27	"	"	"	54,160 99	"	
5,601 40	"	"	210 "	"	"	
25,538 88	"	"	699 58	"	"	
75,648 14	"	"	1,400 54	54,160 99	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1881 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Ier. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	» 21,000	» 21,000	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	» 199,999 55	198,112 55	1,805 40
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	» 15,994 50	11,496 68	4,435 82
	4	Matériel a)	120,000	» 120,000	53,830 57	66,170 65
	5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire	100,000	» 190,000	183,560 90	6,430 10
		II. États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	842,000	» 839,922 11	346,137 43	493,784 68
	7	— — des provinces et des places c)	270,525	» 270,288 10	117,014 46	153,273 70
	8	— du service de l'intendance d)	255,500	» 255,060 61	106,104 51	148,866 10
		III. Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé. e)	298,700	» 297,552 01	123,278 43	174,071 08
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. f)	635,000	» 646,028 83	301,090 56	344,928 67
	11	Service pharmaceutique.	185,000	» 184,993 51	184,580 02	613 29
		IV. Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. g)	15,719,500	» 15,705,797 77	6,394,412 05	7,409,358 97
	13	— — de la cavalerie h)	3,591,000	» 3,590,799	1,552,666 26	3,058,132 74
	14	— — de l'artillerie. i)	5,166,000	» 5,157,967 26	2,284,227 04	2,870,382 25
	15	— — du génie	1,299,600	» 1,296,992 61	540,283 33	756,548 84
	16	— — du bataillon d'administration. k)	662,900	» 659,468 79	350,602 96	328,865 83
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		A REPORTER. fr	27,493,725	» 27,449,664 51	12,648,295 55	14,797,568 10

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFETUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 130 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
199,917 95	81 60	"	0 45	"	"	
15,932 50	62 "	"	5 50	"	"	
120,000 "	"	"	"	"	"	
190,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 53,000 francs a été augmenté d'une somme de 68,000 francs par l'article 2 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
859,922 11	"	"	2,077 89	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 396,000 francs a été diminué d'une somme de 54,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
270,288 16	"	"	266 84	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 7 de 269,095 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 francs par l'article 3 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
255,060 61	"	"	439 59	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 238,000 francs a été diminué d'une somme de 2,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
297,549 51	2 50	"	1,347 99	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 9 de 302,200 francs a été diminué d'une somme de 3,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
646,019 25	9 60	"	8,971 17	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 10 de 668,000 francs a été diminué d'une somme de 10,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
184,903 51	"	"	6 69	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 12 de 13,524,500 francs a été augmenté d'une somme de 192,000 francs répartie comme il suit: 133,000 francs par l'article 3 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89; 40,000 francs par l'article 3 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89. (Cette somme est prélevée sur l'article unique du budget du corps de la gendarmerie).
15,705,671 02	126 75	"	12,201 33	3,500 70	"	h) Le crédit primitif de l'article 13 de 3,771,000 francs a été diminué d'une somme de 180,000 francs, répartie comme il suit: 70,000 francs transférés aux articles 20 et 29, par arrêté royal du 23 décembre 1881, n° 6,333, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget; 110,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
3,590,799 "	"	"	201 "	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 14 de 3,306,000 francs a été diminué d'une somme de 140,000 francs, répartie comme il suit: 90,000 francs transférés aux articles 20 et 29, par arrêté royal du 23 décembre 1881, n° 6,333, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget; 50,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
5,154,609 29	3,357 97	"	5,550 72	2,482 02	"	j) Le crédit primitif de l'article 15 de 677,900 francs a été diminué d'une somme de 13,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
1,296,832 17	160 44	"	2,607 39	"	"	
659,468 79	"	"	3,431 21	"	"	
27,445,863 65	3,800 86	"	37,077 77	3,982 72	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	27,492,726	27,440,604 51	12,648,205 55	14,797,668 10
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . . a)	220,600	225,815	113,075	112,740
	18	Dépenses d'administration	42,800	42,795 34	26,426 28	16,360 06
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,374 56	25,045 52	43,328 84
	20	Matériel de l'artillerie b)	1,061,180	1,025,723 95	665,309 13	362,355 82
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie.	1,460,000	1,442,132 95	1,016,313 48	419,915 46
VIII		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande c)	6,762,800	6,750,794 07	3,830,670 24	2,911,123 85
	23	Fourrages en nature. d)	4,771,300	4,770,322 59	2,473,502 28	2,297,020 31
	24	Casernement des hommes	713,000	710,967 27	408,311 57	212,655 70
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000	99,650 20	2,225 03	97,425 17
	26	Frais de route et de séjour. e)	150,500	129,514 16	50,635 63	78,878 53
	27	Transports généraux	95,000	94,138 83	43,759 73	50,375 10
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde f)	129,000	128,111 37	90,165 25	57,940 12
	29	Remonte g)	972,700	972,224 43	866,824 45	105,400
IX		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires h)	153,000	132,659 68	51,411 90	81,000 50
	31	Frais de représentation. i)	15,000	12,076 08	6,438 16	5,637 92
		A REPORTER. fr.	44,169,980	44,052,964 79	22,413,269 18	21,629,720 46

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
27,445,863 05	3,800 86	"	37,077 77	5,982 72	"	
225,815 "	"	"	785 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 17 de 233,600 fr. a été diminué d'une somme de 7,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
42,795 54	"	"	4 66	"	"	
66,374 36	"	"	0 04	"	"	
1,025,704 95	19 "	"	"	55,456 05	"	b) Le crédit primitif de l'article 20 de 1,041,180 francs a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, prélevée sur l'allocation des articles 13 et 14, par arrêté royal du 22 décembre 1881, n° 6353, pris en conséquence de l'article 4 de la loi du Budget.
1,436,228 04	5,904 01	"	16 95	17,850 10	"	
6,750,794 07	"	"	12,005 95	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 22 de 6,802,800 francs a été diminué d'une somme de 40,000 francs, transférée à l'article 23, par arrêté royal du 7 mars 1882, n° 6413.
4,770,322 59	"	"	977 41	"	"	
710,967 27	"	"	2,052 75	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 23 de 4,751,500 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs, prélevée sur l'allocation de l'article 22 par l'arrêté royal susdit.
99,650 20	"	"	549 80	"	"	
129,514 16	"	"	985 84	"	"	
94,134 85	"	"	861 17	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 26 de 110,000 fr. a été augmenté d'une somme de 20,800 francs, par l'article 2 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
128,111 37	"	"	888 63	"	"	
972,224 45	"	"	475 57	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 28 de 118,000 fr. a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article 2 de la susdite loi.
152,412 40	247 28	"	340 52	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 29 de 332,700 fr. a été augmenté d'une somme de 140,000 fr., prélevée sur l'allocation des articles 13 et 14, par arrêté royal du 22 décembre 1881, n° 6353, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
12,076 08	"	"	923 92	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 30 de 143,000 fr. a été diminué d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
44,042,989 64	9,975 15	"	57,726 34	59,288 87	"	i) Le crédit primitif de l'article 31 de 20,000 fr. a été diminué d'une somme de 7,000 francs par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	44,160,980	44,052,964 79	22,415,269 18	21,629,720 46
X.		Pensions et secours.				
	52	Pensions et secours a)	157,000	156,981 24	79,075 48	57,850 17
XI.		Dépenses imprévues.				
	53	Dépenses imprévues non libellées au Budget. b)	30,945	20,917 96	9,075 55	16,944 65
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre fr.	44,537,925	44,216,865 99	22,502,315 99	21,704,495 26
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1879. (Art. 50 de la loi de compa- bilité)	39,016 50	38,985 60	"	38,985 60
		— 1880. — —	151,218 67	75,648 14	14,671 87	60,976 27
		Total des transferts des exercices précédents	170,254 97	114,653 74	14,671 87	99,961 87
		Total du Budget de l'exercice 1881	44,537,925	44,216,865 99	22,502,315 99	21,704,495 26
		TOTAUX. fr.	44,508,159 97	44,531,497 75	22,516,987 86	21,804,457 15

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1881 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique	Unique	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diversés.	3,580,600	3,371,730 70	2,803,258 70	568,481

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUSÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
44,012,989 64	9,975 15	"	57,726 54	59,288 87	"	
156,905 65	77 59	"	18 76	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 33 de 133,000 francs a été augmenté d'une somme de 2,000 francs par l'article 2 de la loi du 27 mars 1882, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89.
26,917 06	"	"	4,027 04	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 33 de 14,945 fr. a été augmenté d'une somme de 16,000 francs par l'article 2 de la susite loi.
14,206,811 25	10,052 74	"	61,772 14	59,288 87	"	
58,985 60	"	"	50 70	"	"	
75,648 14	"	"	1,409 54	54,160 99	"	
114,653 74	"	"	1,440 24	54,160 99	"	
44,206,811 25	10,052 74	"	61,772 14	59,288 87	"	
14,321,444 99	10,052 74	"	65,212 58	115,449 86	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1881, *Moniteur* du 13, n° 103, à la somme de fr. 44,297,923 »

A y ajouter : 1^o une somme prélevée sur le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1881, et portée en augmentation à l'article 12 du présent Budget, par l'article 3 de la loi du 27 mars 1882, *Moniteur* du 30, n° 89, soit 40,000 »

2^o Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1879 et 1880 au Budget de l'exercice 1881, en vertu de l'article 50 de la loi du 13 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. 170,234 97

TOTAL fr. 44,508,159 97

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	3,571,759 70	"	"	8,860 50	"	"

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1881 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1880, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1881, n° 1, à la somme de fr. 3,420,600 »

Par l'article 5 de la loi du 27 mars 1882, *Moniteur* du 30, n° 89, le présent Budget, pour l'exercice 1881, est diminué d'une somme portée en augmentation à l'article 12 du Budget du Ministère de la Guerre pour le même exercice, soit 40,000 »

TOTAL fr. 3,380,600 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1881 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité a)	353,550 "	346,663 95	345,651 45	3,012 50
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	94,485 76	92,620 15	53,292 41	39,327 74
	4	Frais de tournées	10,000 "	4,551 90	4,590 40	161 50
	5	Matériel c)	155,800 "	155,729 29	122,764 40	32,964 89
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
	7	Service de la Monnaie	16,100 "	15,636 56	9,387 45	4,249 11
	8	Magasin général des papiers	172,000 "	167,605 02	128,297 72	39,307 50
	9	Documents statistiques	18,000 "	17,990 73	16,322 "	1,668 75
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.						
	10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	170,000 "	169,997 80	162,507 80	7,690 "
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	48,000 "	48,000 "	46,500 "	1,500 "
III. Administration des contributions directes, douanes et accises.						
	12	Surveillance générale. — Traitements d)	420,350 "	588,642 83	"	588,642 83
	13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	688,350 "	674,751 95	"	674,751 95
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes e)	2,088,500 "	2,050,563 89	"	2,050,563 89
	15		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,180,700 "	2,157,531 16	60 "
	16	Service des douanes et de la recherche maritime f)	1,881,100 "	4,655,691 10	"	4,655,691 10
	17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	15,900 "	15,899 76	"	15,899 76
	18	Suppléments de traitement.	260,225 "	247,723 50	43,268 50	202,455 "
A REPORTER. . . . fr.			12,098,058 76	11,741,401 61	1,457,442 13	10,283,959 48

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT A RÉPÉTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
846,665 95	"	"	6,686 05	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 847,300 francs a été augmenté d'une somme de 6,060 francs par l'article 2 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182.
92,620 15	"	"	1,865 61	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 73,000 francs a été augmenté 1 ^o d'une somme de fr. 541 74 c ^t . par l'article 3 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182; 2 ^o d'une somme de fr. 20,942 02 c ^t par l'article 2 de la loi du 15 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140.
4,551 90	"	"	5,448 10	"	"	
155,729 29	"	"	70 71	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
13,656 56	"	"	2,463 44	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 5 de 152,300 francs a été augmenté d'une somme de 3,500 francs par l'article 2 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182.
167,605 02	"	"	4,594 98	"	"	
17,900 75	"	"	0 25	"	"	
169,997 80	"	"	2 20	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
388,642 83	"	"	31,707 17	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 12 de 410,380 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs par l'article 2 de la loi susdite.
674,751 95	"	"	13,598 05	"	"	
2,050,565 89	"	"	29,134 11	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 14 de 2,050,700 francs a été augmenté d'une somme de 37,800 francs par l'article 2 de la loi précitée.
2,157,331 16	"	"	23,568 84	"	"	
4,655,691 10	"	"	225,408 90	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 16 de 4,869,500 francs a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article 2 de la même loi.
15,899 76	"	"	" 24	"	"	
247,723 50	"	"	12,501 50	"	"	
11,741,401 61	"	"	356,657 16	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881,	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr	12,098,058 76	11,741,401 61	1,457,442 15	10,285,959 48
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	82,000 "	57,457 75	"	57,457 75
	20	Frais de bureau et de tournées	91,580 "	82,262 "	54,900 "	47,562 "
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses a)	444,550 "	444,547 85	426 "	444,081 85
	22	Police douanière.	5,000 "	"	"	"
	23	Matériel	187,800 "	157,865 76	20,025 81	157,784 65
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre b)	485,018 20	478,153 60	254,554 66	243,798 94
	25	— — du domaine	157,725 "	122,698 45	58,747 97	62,595 46
	26	— — forestier	577,980 "	577,977 44	187,137 57	190,020 07
	27	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif) c)	1,500,028 40	1,509,567 55	74 70	1,509,292 65
	28	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	70,000 "	75,155 79	50,965 65	44,192 14
	29	Matériel d)	66,010 75	55,901 66	43,579 52	12,522 54
	30	Dépenses du domaine e)	122,875 "	102,062 20	20,782 60	81,253 15
	31	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 "	15,795 18	"	15,795 18
	32	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500 "	870 05	241 84	628 19
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	28,000 "	20,653 55	15,537 61	5,108 01
	34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 "	14,000 "	12,875 "	1,125 "
		A REPORTER. fr	15,562,124 11	15,056,169 98	2,116,888 66	12,936,777 74

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
11,741,401 61	"	"	356,057 15	"	"	
57,457 75	"	"	21,542 25	"	"	
82,262 "	"	"	9,518 "	"	"	
444,507 85	40 "	"	2 17	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 414,000 francs a été augmenté d'une somme de 30,330 francs par l'article 2 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140.
"	"	"	5,000 "	"	"	
157,810 46	55 50	"	20,954 24	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 24 de 480,000 francs, a été augmenté : 1° d'une somme de 3,000 francs, par l'article 2 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet 1882; 2° d'une somme de fr. 18 20 c ^s par l'article 2 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140. L'allocation de cet article s'élève à fr. 483,018 20 c ^s .
478,155 66	"	"	6,864 60	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 27 de 1,500,000 francs, a été augmenté 1° d'une somme de fr. 25 40 c ^s , par l'article 2 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182; 2° d'une somme de 3 francs, par l'article 2 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140. Ensemble fr. 1,500,028 40 c.
121,143 43	1,555 "	"	15,026 57	"	"	
577,157 44	820 "	"	2 56	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 29 de 51,800 francs a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 1,210 75 c ^s , par l'article 2 de la loi du 23 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182; 2° d'une somme de 10,000 francs, par l'article 2 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140.
1,509,567 35	"	"	"	"	9,538 95	
75,155 79	"	"	"	"	5,155 79	
55,901 66	"	"	109 09	10,000 "	"	e) Le crédit primitif de l'article 30 de 122,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 640 francs, par l'article 3 de la loi du 28 juin 1881, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182; 2° d'une somme de 235 francs, par l'article 2 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 139-140.
102,035 75	26 45	"	20,810 80	"	"	
15,795 18	"	"	54,204 82	"	"	
870 05	"	"	629 97	"	"	
20,646 52	6 85	"	7,346 63	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
15,053,666 40	2,505 58	"	610,448 87	10,000 "	14,404 74	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS.	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPIT. . fr.	15,562,124 11	15,056,169 98	2,116,888 66	12,956,777 74
VI.		Dépenses imprévues				
	55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	4,499 10	1,801 80	2,697 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,570,124 11	15,060,669 08	2,118,690 46	12,959,475 04

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,055,666 40	2,505 58	•	510,448 87	10,000 •	14,494 74	
4,499 10	•	•	3,500 90	•	•	
15,058,165 50	2,505 58	•	513,949 77	10,000 •	14,494 74	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1881, a été fixé par l'article unique de la loi du
50 décembre 1880, *Moniteur* du 31, n° 566, à la somme de fr. 15,452,010 •
A y ajouter les crédits supplémentaires 158,114 11

TOTAL . . . fr. 15,570,124 11

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1881. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Non-Valeurs.				
I ^{er} .	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	150,000 »	217,580 04	»	217,580 04
	2	— — — personnelle	210,000 »	281,185 22	»	281,185 22
	3	— sur le droit de patente.	100,000 »	65,621 40	»	65,621 40
	4	sur les redevances des mines	10,000 »	10,780 65	»	10,780 65
	5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000 »	6,787 59	»	6,787 59
		Remboursements.				
II.	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers	155,000 »	250,111 97	»	250,107 47
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. a)	560,060 20	815,959 40	258,104 44	574,786 77
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers b)	35,000 »	275 »	275 »	»
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000 »	1,170 78	»	1,170 78
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	140,000 »	151,116 06	151,116 06	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	128,128 97	106,625 64	21,505 35
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	1,356,060 20	1,908,697 06	496,119 14	1,409,525 25

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
217,580 04	"	"	"	"	67,580 04	
281,185 22	"	"	"	"	71,185 22	
65,621 40	"	"	54,378 60	"	"	
10,780 65	"	"	"	"	780 65	
6,787 59	"	"	"	"	1,787 59	
250,107 47	4 60	"	"	"	95,111 97	
812,891 21	5,048 19	"	"	"	255,879 20	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 560,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 60 20 c ^s par l'article 5 de la loi du 13 mai 1882, <i>Moniteur</i> du 19-20, n° 159-140.
275 .	"	"	54,725 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 1,000 francs a été augmenté d'une somme 54,000 francs par l'article unique de la loi du 24 juillet 1881, <i>Moniteur</i> du 27, n° 208.
1,170 78	"	"	"	"	170 78	
151,116 06	"	"	"	"	11,116 06	
128,128 97	"	"	"	"	118,128 97	
1,905,644 37	5,052 69	"	60,103 60	"	621,740 46	

Le Budget des Non- Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1881, a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1880, *Moniteur* du 31, n° 566. à la somme de. fr. 1,522,000 »
A y ajouter les crédits supplémentaires. 54,060 20

TOTAL. . . fr. 1,556,060 20

EXERCICE 1881. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS-EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1881.	En 1882, Jusqu'au 31 octobre
Dettes publiques	88,970,869 10	87,161,005 65	71,200,957 46	15,837,504 09
Dotations	5,357,475 »	5,218,848 29	4,974,939 70	242,915 17
Ministère de la Justice	15,068,974 85	15,268,517 07	10,761,002 66	4,492,376 12
— des Affaires Étrangères	2,574,955 »	2,292,590 54	1,934,074 71	551,540 09
— de l'Intérieur	9,096,691 50	9,822,184 57	6,869,526 69	2,705,551 51
— de l'Instruction publique	18,874,176 02	18,858,003 00	16,107,352 48	2,546,823 26
— des Travaux publics	100,696,820 90	99,565,652 42	54,214,543 55	65,258,641 02
— de la Guerre	44,508,159 07	44,551,497 75	22,516,987 86	21,804,457 15
Corps de la Gendarmerie	5,380,600 »	5,371,759 70	2,805,258 70	568,481 »
Ministère des Finances	15,570,124 11	15,060,669 08	2,118,600 46	12,959,475 04
Non-Valeurs et Remboursements	1,556,060 20	1,908,697 06	496,119 14	1,409,525 25
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	306,754,886 65	302,857,975 51	174,087,783 50	128,217,088 56

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1881.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.		
87,128,401 55	33,554 10	"	2,040,303 50	110,000 "	550,430 05	
5,217,002 96	945 35	"	118,620 71	"	"	
15,255,378 78	14,958 29	"	707,201 50	145,800 20	452,430 80	
2,285,415 70	6,974 64	"	71,444 66	11,100 "	"	
9,634,878 "	187,506 57	"	175,950 10	4,027 83	3,480 "	
18,674,655 74	183,547 86	"	67,527 61	2,600 "	35,955 19	
99,475,181 57	90,447 85	"	486,589 45	858,337 01	211,737 98	
44,521,444 99	10,032 74	"	65,212 58	115,449 86	"	
3,571,730 70	"	"	8,860 50	"	"	
15,058,165 50	2,505 58	"	515,949 77	10,000 "	14,494 74	
1,905,644 57	5,052 60	"	69,105 60	"	621,740 46	
502,504,871 86	557,103 65	"	4,529,868 44	1,255,520 96	1,688,278 28	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1881, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le
Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1881.	
	1881.	1880.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	87,101,905 65	82,555,412 92	4,608,582 73	"
Dotations	5,218,848 20	4,040,854 69	577,993 60	"
Ministère de la Justice	15,268,517 07	15,501,750 74	"	295,455 67
— des Affaires Étrangères	2,292,500 34	2,214,291 25	78,009 11	"
— de l'Intérieur	9,822,184 57	9,461,029 65	360,554 92	"
— de l'Instruction publique	18,858,005 60	17,801,154 80	1,056,848 80	"
— des Travaux publics	99,565,052 42	95,854,483 16	3,729,149 26	"
— de la Guerre	44,551,497 75	44,017,864 50	515,653 23	"
Corps de la Gendarmerie	5,571,759 70	5,425,741 79	"	52,002 09
Ministère des Finances	15,060,669 08	15,021,519 52	39,149 76	"
Non-Valeurs et Remboursements	1,908,097 06	1,478,950 98	429,746 08	"
TOTAUX	502,837,975 51	292,009,655 78	11,175,757 49	545,455 76
			EN PLUS A L'EXERCICE 1881 . .	10,828,321 75

TABLEAU Litt. X



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1880 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	»	»	»	26,502,221 36
1851	60,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	»	113,225,816 03
1852	77,811,042 41	74,592,463 76	60,000 80	»	152,464,508 97
1853	80,057,982 »	»	54,005 48	»	86,092,585 48
1854	84,279,578 »	»	521,259 55	10,000,000 »	94,600,817 35
1855	85,142,519 »	4,785,140 22	413,891 40	1,490,000 »	91,551,550 02
1856	84,557,151 »	»	1,444,799 75	15,574,163 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 »	»	2,508,036 25	10,000,000 »	98,220,536 25
1858	94,606,536 »	»	44,835 50	25,778,033 70	120,429,105 »
1859	104,095,551 »	»	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 »	»	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 »	»	59,052 92	»	101,505,516 92
1862	105,850,612 »	50,000 »	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,055 »	50,000 »	16,556,755 36	1,099,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 »	»	5,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1865	111,158,170 »	»	10,092,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 »	»	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 »	»	85,705 12	100,000 »	115,657,555 12
1868	118,412,250 »	290,000 »	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 »	800,000 »	»	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,068 69	»	154,258,488 69
1871	117,352,550 »	450,000 »	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 »	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,590 99
1873	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 »	500,000 »	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 »	950,000 »	143,182 01	4,990,791 12	155,680,565 13
1876	152,698,540 »	1,264,000 »	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 »	2,250,000 »	36,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 »	1,000,000 »	»	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 »	1,728,000 »	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861	149,029,190 »	1,929,417 95	»	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 »	1,000,000 »	»	5,421,575 01	158,056,065 01
1863	156,046,790 »	1,000,000 »	850,920 »	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 »	800,000 »	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 »	800,000 »	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 »	»	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 »	»	10,259,351 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 »	»	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1869	174,691,700 »	»	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 »	»	5,388,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
1871	178,520,000 »	»	4,578,316 59	44,559,658 95	227,266,075 54
1872	188,914,000 »	»	5,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873	205,985,500 »	»	5,909,538 54	110,148,510 97	520,045,149 51
1874	229,645,000 »	»	7,997,355 52	64,462,094 50	502,102,447 82
1875	245,032,000 »	»	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 »	»	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 95	307,767,029 54
1878	260,555,860 »	»	7,779,547 10	101,271,593 50	369,584,800 49
1879	264,455,260 »	»	8,105,464 16	22,041,400 »	294,580,124 16
1880	275,497,060 »	»	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
	7,315,127,024 59	145,104,385 55	221,158,565 77	1,084,008,695 95	8,765,598,471 84
	7,460,231,410 14				

CLOS DE 1850 A 1880 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 50	"	"	
115,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,065,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,076,225 70	756,555 02	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	5,494,913 00	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,253 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	814,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 08	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
141,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,889,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85 $\frac{1}{2}$	"	7,995,286 70 $\frac{1}{2}$	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,629,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,599,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
9,015,121,252 "	51,608,611 16	281,551,391 32	
		249,722,780 16	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires couvrant les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1850	27,081,168 70	"	"	"	27,081,168 70	"	27,081,168 70
(4 ^{me} trimestre).							
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,809,226 53	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 35	"	"	"	94,149,855 35	"	94,149,855 35
1854.	83,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,009,740 51	"	"	88,000,554 28	"	88,000,554 28
1856.	85,058,557 45	1,107,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 73	"	114,872,558 73
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,459,576 58	8,200,515 39	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,193,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,052,865 81	"	151,052,865 81
1849.	111,655,105 81	5,568,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,005 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 05	550,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,105,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,736 25
1853.	123,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,945 61	1,449,181 75	149,256,101 52	1,645,625 53	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	155,056,017 50	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 80
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,500 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	694,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,928 49	7,529,854 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 70	1,264,150 05	2,125,748 16	189,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,557 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,086 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1875.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,924 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,695,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,299,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,514,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
	7,386,160,643 62	597,974,996 52	52,017,209 42	56,996,699 79	7,875,149,549 55	58,551,165 09	7,814,708,586 26

CLOS DE 1850 A 1880 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents		Observations.
			DE CRÉDITS à annuler.		
	27,981,108 79	27,981,168 79			
"	118,800,850 05	112,413,065 51	5,392,867 14		
"	164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
"	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 39		
10,000,000 "	98,874,000 43	98,515,600 96	2,560,500 47		
b) 1,400,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		
c) 15,574,165 74	101,509,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		
10,000,000 "	105,296,105 69	103,551,751 64	1,894,372 05		
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,593,401 34		
65,074,257 65	168,658,685 21	163,914,570 95	2,744,312 26		
"	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75		
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25		
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,945 37		
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67		
"	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,839 03		
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12		
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	5,677,004 28		
2,559,735 20	122,290,216 56	118,750,904 76	5,559,511 80		
"	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		
2,540,568 99	128,985,574 98	151,848,564 95	1,969,540 29		
4,969,827 76	157,456,461 05	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
"	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,598,628 12	146,291,158 91	4,017,439 21		
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	5,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,200 64		
16,144,607 42	162,724,145 54	159,925,577 52	5,698,768 02		
"	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14		
17,657,007 78	180,278,560 55	177,982,280 60	5,196,279 95		
27,751,059 51	191,765,615 85	187,962,522 17	4,701,291 68		
55,965,945 02	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		
52,507,450 69	195,295,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52		
52,051,825 01	206,605,462 01	205,206,671 94	5,598,790 07		
"	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57		
21,903,608 68	196,565,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
19,225,311 50	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 10		
27,596,088 95	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
25,065,874 15	241,568,865 54	238,191,225 11	5,577,642 25		
"	255,754,358 55	251,974,512 80	3,759,825 55		
45,924,116 81	554,245,429 12	550,898,578 60	5,347,050 52		
51,086,552 17	506,192,571 25	501,642,754 08	4,549,656 55		
154,141,616 24	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42		
60,599,200 54	298,659,355 54	294,555,925 86	4,505,427 68		
45,164,484 38	590,955,656 06	586,075,145 99	4,862,492 07		
"	552,678,927 28	549,427,757 90	5,251,169 58		
44,586,005 24	549,005,157 40	545,659,016 07	5,564,141 55		
124,698,774 20	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46		
85,552,952 14					
70,052,545 17					
90,893,774 97					
1,392,408,264 60	9,207,206,050 86	9,022,700,557 71	184,506,513 16		

a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c^s pour les allocations por-
lés au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles
11 et 12 du traité du 18 novembre 1831, lesquelles doivent être consi-
dérées comme non avenues.

b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en
vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1833, sur le produit de
l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre
canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transac-
tion approuvée par la loi du 26 septembre 1833, et provenant du pro-
duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

d) Non compris fr. 103,102 60 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).

e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre
canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transac-
tion approuvée par la loi du 26 septembre 1833, et provenant du pro-
duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

f) Y compris fr. 114,682 66 c^s, même objet que ci-dessus.

g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.

h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.

i) Non compris fr. 92,656 51 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

j) Non compris fr. 4 37 c^s annulés sur les crédits pour des services
spéciaux.

k) Non compris fr. 0 81 c^s annulés sur les crédits pour des services
spéciaux.

l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de
261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de
la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de
l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de
l'État.

m) Non compris fr. 120,537 18 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

n) Non compris fr. 2,005,567 59 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

o) Non compris fr. 5 80 c^s annulés sur les crédits pour des services
spéciaux.

p) Non compris fr. 560 86 c^s annulés sur les crédits pour des services
spéciaux.

q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services
spéciaux.

r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c^s portée antici-
pativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses
engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les cré-
dits restent à demander à la Législature.

s) Non compris fr. 15,235 10 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

t) Non compris fr. 8,655 13 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

u) Non compris fr. 47,586 87 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

v) Non compris fr. 107,168 71 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

w) Non compris fr. 2,412 45 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

x) Non compris fr. 4,810 74 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

y) Non compris fr. 24,239 01 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

z) Non compris fr. 77,676 53 c^s annulés sur les crédits pour des ser-
vices spéciaux.

a') Non compris fr. 41,677,936 39 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux, dont fr. 41,283,825 62 c^s par suite de modifications
apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.

b') Non compris fr. 915,909 68 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

c') Non compris fr. 18,470 02 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

d') Non compris fr. 13,811 24 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

e') Non compris fr. 27,674 87 c^s annulés sur les crédits pour des
services spéciaux.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 (4 ^{me} trimestre).	25,809,417 15	27,348,304 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 36	27,981,168 70	»	
1851.	60,942,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,205,354 00	115,225,815 05	112,413,963 51	753,002 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,052,563 56	74,592,463 76	152,464,505 97	158,500,918 95	»	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,603 48	»	88,058,513 92	91,904,974 94	»	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 90	10,321,230 33	10,000,000 »	96,701,537 76	96,513,600 96	»	
1855.	89,171,354 30	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 »	91,075,225 70	87,104,004 96	3,537,529 34	
1856.	85,815,668 92	84,154,324 25	16,818,965 47	15,574,163 71	102,632,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,531,751 64	12,508,636 25	10,000,000 »	101,715,250 24	103,551,751 64	»	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 »	25,778,033 70	123,509,914 81	120,198,578 44	3,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	13,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	»	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,565 27	63,074,257 65	169,576,255 86	165,914,370 93	»	
1861.	101,505,773 25	114,976,586 11	39,052 92	»	101,542,826 17	114,976,586 11	»	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	»	
1863.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,763 61	123,289,847 48	119,855,950 33	»	
1864.	110,425,688 39	110,529,637 29	88,584,820 34	84,656,000 »	198,810,508 73	195,185,657 29	»	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,379,502 99	21,332,366 85	129,853,951 97	134,589,349 89	»	
1866.	113,247,036 72	117,551,299 90	817,066 65	5,221,700 09	114,064,043 37	122,752,999 20	»	
1867.	113,544,360 72	125,805,732 88	183,705 12	3,768,642 11	115,528,063 84	127,572,374 99	»	
1868.	108,937,848 54	126,156,104 69	57,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	135,060,595 37	»	
1869.	113,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 13	2,527,046 29	
1856.	116,529,519 17	116,471,171 47	16,347,668 69	2,359,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	558,517 70	
1851.	119,005,367 10	117,521,315 75	540,284 84	1,106,145 11	119,543,631 94	118,627,460 84	1,482,051 37	
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,368 99	128,451,208 79	151,848,564 93	»	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,540 80	4,969,827 76	139,468,270 19	134,510,907 41	»	
1854.	132,531,382 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,656,300 56	132,675,032 50	143,172,277 02	»	
1855.	139,568,193 50	150,564,889 94	5,153,975 13	10,361,322 01	144,502,166 63	146,926,211 95	2,803,305 56	
1856.	145,067,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,382,210 90	
1858.	153,154,108 22½	159,134,509 70	726,631 15	5,610,435 66	133,889,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,638,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	153,349,645 85	152,389,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	150,023,377 32	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 33	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	163,451,869 31	10,997,063 54	
1862.	161,116,539 51½	149,531,221 29	3,421,575 01	27,751,059 31	164,537,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	163,241,641 14	151,096,377 15	5,683,679 55	53,963,945 02	168,925,320 49	187,062,322 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,350 74½	153,715,678 89	17,264,924 23	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,223,129 58	10,553,631 83½	
1865.	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	32,051,825 01	178,086,931 17	188,793,736 91	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 34	163,481,967 11	18,206,376 99	37,724,704 83	187,047,478 33	203,206,671 94	5,359,134 23	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,903,608 68	225,494,895 42	191,604,315 92	3,271,225 »	
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	33,347,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 32	5,396,746 52	
1869.	183,201,172 59	172,239,184 33	23,891,261 26	27,396,688 93	211,092,433 85	199,653,873 76	12,061,987 76	
1870.	190,537,001 93	191,843,926 37	14,905,107 47	25,063,874 13	205,442,109 40	216,907,800 50	»	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 30	48,957,975 54	43,924,116 81	250,645,968 44	238,191,223 11	15,438,886 60	
1872.	215,532,680 40	200,888,160 63	26,587,748 50	51,086,532 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,328 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 31	134,141,616 24	341,086,178 65	350,893,378 60	10,271,766 96	
1874.	243,434,192 39	241,045,534 54	72,459,447 82	60,399,200 34	315,913,640 21	301,642,734 68	2,410,658 05	
1875.	243,977,537 67	247,058,010 83	32,734,048 96	43,164,434 38	278,711,586 65	292,322,495 21	»	
1876.	253,103,724 70	249,749,322 62	71,317,018 96	44,586,603 24	326,620,743 66	294,335,923 86	5,354,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,374,369 79	88,769,605 80	124,698,774 20	346,284,526 27	336,073,145 99	»	
1878.	260,249,603 41	265,894,805 76	107,340,858 52	85,332,932 14	367,590,461 93	349,427,737 90	»	
1879.	270,491,119 90	273,606,472 90	50,310,695 47	70,032,545 17	500,801,813 37	343,639,016 07	»	
1880.	291,921,128 63	292,009,633 78	102,294,803 06	90,898,774 97	394,215,931 71	382,908,428 73	»	
	7,588,893,795 80	7,508,861,450 33	1,426,227,436 20	1,513,858,887 16	9,015,121,252 »	9,022,700,337 71	189,821,937 75	
							80,032,	

DE 1850 A 1880 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
0,096,512 78	60,099 80	"	"	0,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	321,250 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,853 50	"	3,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 05	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	3,461,882 01	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 02	"	"	15,655,759 04	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 36	"	3,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,250 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,751 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,066 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,901 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,520,352 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,898 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 07	11,456,569 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juan 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 07	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
1,080,475 16	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
"	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	25,807,906 38	"	18,162,704 05	"	
5,115,355 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	
88,525 15	11,398,028 09	"	11,507,502 96	"	
109,789,592 50	212,750,706 "	500,551,156 96	258,280,650 87	265,850,716 58	
545 25	87,611,450 96		7,579,085 71		

(322)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	296,777,623 06
et pour les ressources extraordinaires, à	81,226,166 79
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	378,003,789 85
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à fr.	302,837,975 51
et les dépenses pour des services spéciaux à	99,490,430 45
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	402,328,405 96
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	24,324,616 44
Mais comme l'exercice 1880 a laissé un excédent de dépense de fr. 7,579,085 71 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	7,579,085 71
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1884, présente un excédent de dépenses de fr.	31,903,701 82
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1881.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1881, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	13,713,542 80
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	31,903,701 82
DIFFÉRENCE. fr.	18,188,158 03

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	1,583,312 85	"
	Enregistrement et domaines	"	105,430 99
Péages	Enregistrement et domaines	18,450 63	"
	Travaux publics	"	2,245,237 85
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	"	925,158 33
	Prisons.	58,806 61	"
	Trésor public.	"	25,671 23
Remboursements.	Contributions directes, etc.	5,568 63	"
	Enregistrement et domaines	60,436 34	"
	Prisons.	43,763 38	"
	Trésor public.	"	167,857 83
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		" 24	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		17,271 08	"
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.		"	361 06
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		"	349,750 53
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	304,851 21
		1,790,615 76	4,304,337 45

Reste en diminution de recette fr. 2,507,721 67

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		1,086,184 18	"
Ministère de la Justice.		487,939 86	"
— des Affaires Étrangères		60,000 "	"
— de l'Intérieur		50,770 20	"
— de l'Instruction publique		88,622 94	"
— des Travaux publics.		7,214,982 15	"
— de la Guerre.		40,000 "	"
Corps de la Gendarmerie		"	40,000 "
Ministère des Finances		76,240 96	"
Non-Valeurs et Remboursements		621,800 66	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,529,868 44 c ³ ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	329,868 44
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1878 à 1881, et dont le transfert à l'exercice 1882 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,255,320 96
Excédent de dépenses de l'exercice 1880		7,579,085 71	"
		17,305,626 66	1,625,189 40

Reste en augmentation de dépense. fr. 15,680,437 26

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1881. 18,188,158 03

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1882.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1882.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1882, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1882, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1882 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	296,647,709 »
<i>Dépenses</i> , à		310,755,895 47
		14,108,186 47
	EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSE. . . fr.	14,108,186 47

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
2° Prix de vente de terrains de l'École vétérinaire de l'État	100,000 »
3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,150,240 65
4° Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,759 55
5° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	207,419 »
6° Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. o/o, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	3,572,158 91
7° Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882)	892,875 54

A REPORTER. . . . fr.	6,322,453 45
-----------------------	--------------

REPORT. fr.	6,322,453 45
8° Solde du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	144,887 45
9° Solde du produit de l'emprunt de 154,719,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1882)	4,859,780 »
10° Produit de l'emprunt au capital nominal de 133 millions de francs, à 3 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 29 juin 1882, — Partie recouvrée en 1882.)	106,060,768 »
11° Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaël à Bréda.	558,918 03
12° Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	609,851 21
15° Titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1882 : a. en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873	2,973,600 »
b. en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	14,704,900 »
c. en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel.	131,600 »
ENSEMBLE. fr.	<u>436,346,758 14</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 310,755,895 47
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à	240,730 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1878, 1879, 1880 et 1881, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,255,320 96
ENSEMBLE. fr.	<u>312,251,946 43</u>

A ces *dépenses ordinaires*, sont venus s'ajouter les crédits spéciaux ci-après :

3° Excédents de crédits pour services spéciaux, transférés de l'exercice 1881, suivant l'article 31 de la loi précitée; ces excédents étant de fr. 121,811,919 42 c ^s , et le transfert à 1882 de fr. 73,464,051 63 c ^s , la portion afférente à 1882 est de	48,209,415 09
après déduction de fr. 138,452 70 c ^s pour les parties de crédits annulées comme étant sans emploi.	
4° Crédits votés en 1882, montant à 74,431,200 francs; mais on ne porte ici que fr. 40,606,137 78 c ^s , représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice	40,606,137 78
5° Titres de la Dette publique à 4 p. % remis pendant l'année 1882 :	
a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1873, en exécution de la loi du 27 mai 1876.	2,973,600 »
b. à la Société de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870, en exécution de la convention-loi des 1/26 juin 1877 .	14,704,900 »
c. à M. J. Closon, industriel à Liège, en exécution de la convention du 9 juin 1878.	131,600 »
TOTAL DES CRÉDITS SPÉCIAUX DE L'EXERCICE 1882. . . fr.	106,625,652 87

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	296,647,709 »	}	432,994,467 14
— extraordinaires	136,346,758 14		

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	312,251,946 45	}	418,877,599 30
Services spéciaux	106,625,652 87		

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE RECETTE de . . fr. 14,116,867 84

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1882, jusqu'au 1^{er} janvier 1883, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1882 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	452,994,467 14
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	438,136,676 64
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1882 sont de	425,525,559 56
Au 1 ^{er} janvier 1883, il restait à recouvrer . . . fr.	<u>12,611,117 08</u>
Les droits constatés	438,136,676 64
ont donc excédé les évaluations de fr.	<u><u>5,142,209 50</u></u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	418,877,599 30
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1883, montent à fr.	334,792,880 05
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice à	80,084,719 25
ENSEMBLE. fr.	<u>414,877,599 30</u>
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1882 n'ont été que de	306,407,676 14
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1883 fr.	<u>108,469,923 16</u>
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1882.	414,877,599 30
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	<u><u>4,000,000 .</u></u>

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1882.

La situation du Budget de l'exercice 1882 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	438,136,676 64
Dépenses — —		414,877,599 30
		<hr/>
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr.	23,259,077 34
		<hr/> <hr/>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1882.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dettes publiques.</i>	10 mai 1882. (Mon. n° 152.)	Budget primitif.	87,802,897 47	»	87,802,897 47
<i>Dotations.</i>	10 fév. 1882. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	4,950,006 »	»	4,950,006 »
<i>Ministère de la Justice.</i>	15 janv. 1882. (Mon. n° 15.)	Budget primitif.	15,746,473 »	»	15,770,473 »
	17 mai 1882. (Mon. n° 161.)	Formation d'un chapitre XIII nouveau, destiné à liquider des dépenses se rap- portant à des exercices clos	»	24,000 »	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	9 mai 1882. (Mon. n° 158.)	Budget primitif.	2,547,850 »	»	2,572,850 »
	16 mai 1882. (Mon. n° 161.)	Augmentation de l'article 3 du Budget	»	25,000 »	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	4 avril 1882. (Mon. n° 96.)	Budget primitif.	10,106,781 »	»	10,361,011 »
	4 avril 1882. (Mon. n° 96.)	Augmentation des articles 55 et 60 du Budget	»	120,000 »	
	26 mai 1882. (Mon. n° 149.)	Augmentation de divers articles du Budget. (Ch. XIV. art. 52, 57 et 59; ch. XV, art. 85.	»	34,230 »	
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>	9 mai 1882. (Mon. n° 156.)	Budget primitif.	20,410,613 »	»	20,410,613 »
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	17 mai 1882. (Mon. n° 153.)	Budget primitif.	104,016,015 »	»	104,016,015 »
<i>Ministère de la Guerre.</i>	3 avril 1882. (Mon. n° 93.)	Budget primitif.	44,703,600 »	»	44,703,600 »
<i>Gendarmerie.</i>	27 mars 1882. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	3,491,600 »	»	3,491,600 »
<i>Ministère des Finances.</i>	10 mai 1882. (Mon. n° 152.)	Budget primitif.	15,606,580 »	»	15,644,080 »
	17 mai 1882. (Mon. n° 161.)	Formation de l'article 7 ^{bis} du Budget pour couvrir les dépenses qui résul- teront d'une fabrication de pièces de cuivre d'un centime.	»	37,500 »	
<i>Non-Values et Remboursements.</i>	29 mars 1882. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	1,593,500 »	»	1,593,500 »
TOTAUX.			310,755,895 47	240,750 »	310,996,625 47

(332)

COMPTE PROVISoire

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1882,

AU 1^{er} JANVIER 1883.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises.	99,343,750 »
	Enregistrement et domaines.	65,575,000 »
	Enregistrement et domaines.	1,705,000 »
PÉAGES	Travaux publics	125,411,900 »
	Marine	800,000 »
	Travaux publics	160,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,865,000 »
	Prisons	95,000 »
	Trésor public	7,287,000 »
	Contributions directes.	445,000 »
REMBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines.	418,000 »
	Prisons	276,300 »
	Trésor public	2,467,759 »
		296,647,709 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
	Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	100,000 »
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,150,240 65
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	340,759 35
	Intérêts du 31 juillet 1881 jusqu'au 31 juillet 1882, de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	»
	Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	»
	Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	207,419 »
	Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	3,572,158 91
A REPORTER. fr.		5,429,577 91

L'EXERCICE 1882.

recettes, au 1^{er} janvier 1883.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURREUR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1883.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
101,900,381 00	99,464,265 63	2,535,115 47	"	2,655,631 00	101,900,381 00	
52,070,635 24	52,070,095 50	300,539 68	2,305,364 76	"	52,070,635 24	
1,567,710 20	1,562,552 21	5,158 08	137,280 71	"	1,567,710 20	
127,550,167 68	121,027,902 17	6,511,265 51	"	2,127,267 68	127,550,167 68	
581,968 54	581,968 54	"	218,031 46	"	581,968 54	
150,215 69	150,215 69	"	9,784 31	"	150,215 69	
5,715,518 40	5,181,619 84	533,698 65	"	850,518 40	5,715,518 40	
31,685 08	29,051 00	1,731 18	61,316 93	"	31,685 08	
8,640,425 88	7,054,236 20	1,586,187 68	"	1,355,425 88	8,640,425 88	
527,407 69	506,884 90	20,612 79	"	82,497 69	527,407 69	
525,559 42	350,556 65	172,982 77	"	105,359 42	525,559 42	
106,768 41	89,400 85	17,567 56	169,531 59	"	106,768 41	
3,648,665 31	3,475,706 10	174,959 21	"	1,180,906 31	3,648,665 31	
502,011,774 81	290,152,156 23	11,859,618 58	2,091,318 75	8,355,384 56	502,011,774 81	
208,354 14	194,228 19	14,125 95	"	158,354 14	208,354 14	
17,716 58	17,567 73	148 85	82,283 42	"	17,716 58	
582,002 11	543,464 02	58,538 09	568,258 54	"	582,002 11	
349,759 35	"	349,759 35	"	"	349,759 35	
141,600 "	141,600 "	"	"	141,600 "	141,600 "	
128,711 51	128,711 51	"	"	128,711 51	128,711 51	
207,419 "	207,419 "	"	"	"	207,419 "	
3,572,158 91	3,572,158 91	"	"	"	3,572,158 91	
5,207,721 60	4,808,149 36	402,572 24	660,521 96	428,665 65	5,207,721 60	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	5,420,577 91
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882.)	802,875 54
Solde du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859 correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.	144,887 45
Solde du produit de l'emprunt de 154,719,000 francs, à 4 p. % autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1882)	4,859,780 »
Produit de l'emprunt au capital nominal de 155 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 29 juin 1882. — Partie recouvrée en 1882).	106,060,768 »
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyck et de Roosendaal à Bréda.	558,918 05
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois du 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	609,851 21
Titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1882 :	
1 ^o En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci	2,973,600 »
2 ^o En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérés dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, ci	14,704,900 »
3 ^o En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, ci	131,600 »
	150,346,758 14
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	206,647,709 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	452,994,467 14

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redovables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redovables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1883.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
5,207,721 60	4,805,149 36	402,572 24	650,521 06	428,665 65	5,207,721 60	
802,875 54	802,875 54	"	"	"	802,875 54	
144,887 45	144,887 45	"	"	"	144,887 45	
4,859,780 "	4,859,780 "	"	"	"	4,859,780 "	
106,060,768 "	106,060,768 "	"	"	"	106,060,768 "	
538,918 03	538,918 03	"	"	"	538,918 03	
609,851 21	260,924 95	348,926 26	"	"	609,851 21	
2,973,600 "	2,973,600 "	"	"	"	2,973,600 "	
14,704,900 "	14,704,900 "	"	"	"	14,704,900 "	
131,600 "	131,600 "	"	"	"	131,600 "	
136,124,901 83	135,373,403 33	751,498 50	650,521 06	428,665 65	136,124,901 83	
502,011,774 81	200,152,156 23	11,859,618 58	2,991,318 75	8,553,584 56	502,011,774 81	
438,136,676 64	425,525,559 86	12,611,117 08	3,641,840 71	8,784,050 21	438,136,676 64	
			5,142,209 50			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1878.

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1879.

Ministère des Travaux publics

Exercice 1880.

Dette publique

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1881.

Dette publique

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— de l'Instruction publique

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

 Liste civile

 Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre

Dotations

 Sénat

 Chambre des Représentants

 Cour des Comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— de l'Instruction publique

— des Travaux publics

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances

Non-valeurs et remboursements

CICE 1882 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1883.

CREDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RÉSULTATS À PAYER SUR LES DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	BÉNÉFICES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
2,500 »	»	»	»	2,500 »	»	
9,046 53	»	»	»	9,046 53	»	
11,546 53	»	»	»	11,546 53	»	
28,889 95	38 70	58 70	»	28,851 25	»	
105,000 »	»	»	»	105,000 »	»	
140,659 71	11,562 45	»	11,562 45	129,097 26	»	
1,000 »	»	»	»	1,000 »	»	
76,025 15	11,456 87	11,456 87	»	64,568 28	»	
54,160 99	3,477 08	3,477 08	»	50,683 91	»	
376,845 85	26,496 40	14,935 95	11,562 45	350,349 45	»	
5,000 »	»	»	»	5,000 »	»	
5,146 55	971 55	971 55	»	4,875 »	»	
10,100 »	»	»	»	10,100 »	»	
1,527 85	150 »	150 »	»	1,377 85	»	
2,600 »	2,600 »	»	2,600 »	»	»	
744,375 56	154,558 15	138,054 95	15,625 20	589,817 21	»	
59,288 87	17,101 16	17,101 16	»	42,187 71	»	
10,000 »	»	»	»	10 000 »	»	
858,058 61	174,680 86	156,457 66	18,225 20	665,357 75	»	
87,802,807 47	76,011,376 09	72,766,893 02	3,244,483 07	11,791,521 38	»	
5,500,000 »	5,500,000 »	5,500,000 »	»	»	»	
200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	»	
120,000 »	60,000 »	60,000 »	»	60,000 »	»	
1,091,551 »	852,548 74	715,129 97	117,418 77	258,782 26	»	
218,675 »	209,056 94	208,775 92	265 02	9,658 06	»	
15,770,475 »	12,885,182 05	10,950,225 20	1,932,956 85	2,887,290 97	»	
2,372,850 »	2,127,858 65	1,985,414 84	144,445 79	244,971 37	»	
10,261,011 »	7,456,290 76	7,159,657 91	516,632 85	2,804,720 24	»	
20,410,615 »	18,149,160 76	17,487,557 79	661,828 97	2,261,416 24	»	
104,016,015 »	52,415,921 65	51,025,877 27	1,388,044 58	51,602,093 55	»	
44,705,600 »	43,902,231 35	26,547,208 »	17,615,025 55	741,568 46	»	
3,491,600 »	3,508,807 57	2,855,425 25	675,584 54	» (1)	»	
15,644,080 »	6,256,225 77	6,228,418 66	27,807 11	9,587,854 25	»	
1,595,500 »	595,564 75	595,505 25	61 50	998,155 27	»	
510,996,625 47	227,966,011 22	201,821,643 04	26,144,368 18	83,050,614 25	»	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt). (Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862, § 10.)
	Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée (Loi du 14 août 1862).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)
	Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8.)
	Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)
	Construction à Courtrai d'une remise pour six locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)
	Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1870. } § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime
	Loi du 5 juin 1870. } § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers
	Loi du 5 juin 1870. } § 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles
	Loi du 5 juin 1870. } § 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{er} .)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 16 août 1873. } § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas
	Loi du 16 août 1873. } § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor
	Loi du 16 août 1873. } § 16. Amélioration de la Dyle
	Loi du 16 août 1873. } § 24. Subsides pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} A.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES VAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 61 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
144,887 45	28,459 62	28,459 62	"	116,447 83	"	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
120,547 37	"	"	"	120,547 57	120,547 37	
20,447 83	"	"	"	20,447 83	20,447 83	
83,028 33	"	"	"	83,028 55	83,028 33	
16,405 15	"	"	"	16,405 15	"	
55,000 "	"	"	"	55,000 "	55,000 "	
140 16	"	"	"	140 16	140 16	
2,114 80	2,114 80	2,114 80	"	"	"	
198,402 15	198,402 15	198,402 15	"	"	"	
20,048 06	"	"	"	20,048 06	20,048 06	
15,219 48	"	"	"	15,219 48	15,219 48	
421,618 61	303,650 22	303,650 22	"	57,988 39	57,988 39	
32,795 74	32,795 74	32,795 74	"	"	"	
56,764 21	56,764 21	56,764 21	"	"	"	
7,851 78	1,619 71	1,619 71	"	6,232 07	6,232 07	
16,838 40	1,228 "	1,228 "	"	15,613 40	15,613 40	
39,904 12	"	"	"	39,904 12	39,904 12	
167,786 87	15,311 10	15,311 10	"	152,475 77	152,475 77	
1,723 "	"	"	"	1,723 "	1,723 "	
49,507 59	39,920 44	39,920 44	"	9,586 95	9,586 95	
1,670,829 80	740,220 99	740,220 99	"	930,608 81	797,755 83	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.	Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2. A.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 9 juillet 1875. { § 15. Mandel; travaux de canalisation § 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture. (Loi du 24 mai 1876, n° 3.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 mai 1876. { § 5. Monument de S. M. Léopold 1 ^{er} et parc à Laeken. — Dernier crédit § 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. § 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres 4 p. $\frac{0}{10}$, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisitions d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877, n° 5.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. $\frac{0}{10}$ pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 2 juillet 1877. { 2 ^o Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés 3 ^o Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 17 juillet 1877. { § 8. Amélioration de la Grande-Nèthe § 10. Travaux d'amélioration à la Lys § 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende § 14. Amélioration du canal de Lisseweghe; endiguement du Zwyn § 16. Chemin de fer de Blaton à Ath § 18. Voies et travaux Travaux d'extension, etc Plus-value des rails d'acier.
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur de terrains domaniaux (Loi du 15 avril 1878)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 18 avril 1878. { Art. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe. — 2 Complément et amélioration du matériel de l'artillerie

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (suite).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JURÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	INCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
1,670,829 80	740,220 00	740,220 00	"	930,608 81	707,785 85	
15,737 04	"	"	"	15,737 04	15,737 04	
5,602 04	1,751 28	1,751 28	"	1,851 66	1,851 66	
128 51	128 51	128 51	"	"	"	
11,252 51	15,961 32	15,961 32	"	271 19	271 19	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
49,198 22	6,186 6	6,186 56	"	43,011 66	43,011 66	
8,115 11	8,115 11	8,115 11	"	"	"	
18,080 28	"	"	"	18,080 28	18,080 28	
28,561 50	"	"	"	28,561 50	28,561 50	
58,595 57	59,564 65	59,546 13	18 50	19,250 74	19,250 74	
75,159 "	1,122 "	1,122 "	"	74,017 "	74,017 "	
17,958 58	17,958 58	17,958 58	"	"	"	
58,006 68	10,851 25	10,851 25	"	27,175 45	27,175 45	
6,455 48	"	"	"	6,455 48	6,455 48	
146,174 10	1,972 75	1,972 75	"	144,201 57	144,201 57	
476,240 84	"	"	"	476,240 84	476,240 84	
5,000 "	"	"	"	5,000 "	5,000 "	
1,048 85	1,048 85	1,048 85	"	"	"	
825,468 50	465,251 44	424,060 65	59,170 70	562,257 06	562,257 06	
224,544 20	224,544 26	224,544 26	"	"	"	
148,745 94	81,806 50	76,806 50	5,000 "	66,939 64	66,939 64	
4,295,184 57	57,585 20	57,585 20	"	4,237,601 08	4,237,601 08	
8,224,828 58	1,069,806 88	1,025,617 50	44,189 29	6,555,021 70	6,422,168 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite)

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection de titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ (Loi du 31 mai 1878.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 4 juin 1878 . { ART. 3, § 1. Pensions des professeurs et instituteurs	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		{ — § 2. Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 5 juin 1878 . { § 7. Construction de barrages dans la Meuse.	
		{ § 9. Lys. — Travaux d'amélioration
		{ § 10. Barrage de la Dendre.
		{ § 15. Installations pour la marine à Ostende
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878, § 20.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer de l'État en exploitation. (Loi du 17 février 1879, n° 1).	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	
MINISTÈRES DE L'INTÉ- RIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.	Érection d'un monument à l'ancien Champ des Manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879)	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Conversion de la Dette 4 $\frac{1}{2}$ % en un fonds nouveau à 4 %; frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Célébration du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 4 août 1879. { 1 ^o A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés.	
	{ B. Raccordement, à Moienbeek-S ^t -Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers	
	{ C. Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires.	
	{ 3 ^o Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation.	
	{ 4 ^o Palais des Beaux-Arts	
	{ 5 ^o École normale de Bruges	
	{ 6 ^o — de Gand	

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
8,224,828,58	1,669,806 88	1,025,617 59	44,189 29	6,555,021 70	6,422,168 72	
16,126 42	1,512 50	1,512 50	»	14,615 92	14,615 92	
75,275 19	»	»	»	75,275 19	75,275 19	
10,251 86	2,455 15	2,455 15	»	7,776 71	7,776 71	
156,857 97	22,477 58	22,477 58	»	134,360 39	134,360 39	
150,000 »	»	»	»	150,000 »	150,000 »	
155 07	155 07	155 07	»	»	»	
286,500 »	45,594 96	45,594 96	»	241,105 04	241,105 04	
455,975 66	261,584 18	261,418 04	166 14	194,589 48	194,589 48	
82,816 72	22,644 70	22,644 70	»	60,172 02	60,172 02	
350 »	350 »	350 »	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	
251,099 05	17,529 37	16,881 57	647 80	235,569 68	235,569 68	
17 78	17 78	17 78	»	»	»	
106,547 35	56,417 35	56,417 35	»	50,130 »	50,130 »	
4,119 85	5,965 17	5,965 17	»	154 66	154 66	
158,155 64	158,155 64	157,771 81	561 85	»	»	
279,709 85	191,890 17	191,565 39	326 78	87,819 68	87,819 68	
57,549 02	6,553 81	6,553 81	»	50,815 21	50,815 21	
74,825 77	»	»	»	74,825 77	74,825 77	
470,865 07	216,107 24	216,107 24	»	254,755 85	254,755 85	
462,072 15	420,818 97	420,818 97	»	42,153 18	42,153 18	
212,055 56	212,055 56	212,055 56	»	»	»	
11,564,784 54	3,289,848 08	3,244,156 24	45,691 84	8,274,956 46	8,142,085 48	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).

Loi du 4 août 1879
(suite).

8°	Conservatoire de Liège	
9°	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique	
10°	Construction de l'hôtel des Monnaies	
11°	Restauration du palais des princes-évêques à Liège.	
12°	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés.	
14°	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	
15°	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	
16°	Barrage de la Gileppe	
17°	Meuse	
18°	Ourthe. — Établissement d'un pont à Chénée	
19°	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
20°	Canaux houillers du Hainaut	
21°	Escaut. — Travaux d'amélioration	
23°	Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	
24°	Canal de Gand à Terneuzen	
26°	Dendre. — Travaux d'amélioration	
27°	Grande Nèthe. —	
28°	Yser. — Travaux d'amélioration	
29°	Canal de Roulers à la Lys	
30°	— de la Lys à l'Yperlée.	
31°	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende	
32°	Installations maritimes à Ostende	
33°	Nieuport. — Bassin à flot	
34°	Blankenberghe. — Plage des bains et dépendances du port	
37°	Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	
38°	Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bortel	

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
11,564,784 54	5,280,848 08	5,244,156 24	45,691 84	8,274,956 46	8,142,083 48	
200,000 »	55,440 »	55,440 »	»	166,560 »	166,560 »	
245,259 10	1,845 22	1,822 21	21 01	243,415 88	243,415 88	
33,792 90	25,768 79	25,768 79	»	8,024 11	8,024 11	
260,365 75	70,561 67	61,666 77	8,694 90	199,002 06	199,002 06	
97,018 42	97,018 42	97,018 42	»	»	»	
1,194,710 82	5,278 90	5,115 90	165 »	1,189,431 92	1,189,431 92	
991,157 80	28,551 60	27,964 81	586 79	962,606 20	962,606 20	
105,566 57	»	»	»	105,566 57	105,566 57	
165,541 68	165,541 68	165,541 68	»	»	»	
98 79	»	»	»	98 79	98 79	
35,855 59	24,842 54	24,842 54	»	11,011 05	11,011 05	
5,391,259 74	2,472,557 66	2,465,594 82	6,942 84	2,918,722 08	2,918,722 08	
1,004,852 15	997,212 70	995,058 81	4,155 89	7,619 45	7,619 45	
543,453 61	509,559 58	509,559 58	»	33,894 23	33,894 23	
1,479,018 11	1,508,099 61	1,507,456 49	643 12	170,918 50	170,918 50	
28,354 56	25,754 06	25,614 06	120 »	2,620 50	2,620 50	
25,484 14	8,293 78	8,293 78	»	17,190 36	17,190 36	
29 88	29 88	29 88	»	»	»	
156,241 52	131,619 29	131,619 29	»	4,622 03	4,622 03	
1,998,477 »	1,990 50	1,990 50	»	1,996,486 50	1,996,486 50	
2,797,294 61	212,495 15	212,495 15	»	2,584,799 48	2,584,799 48	
550,000 »	»	»	»	550,000 »	550,000 »	
993,953 49	217,779 07	217,579 07	200 »	776,159 42	776,159 42	
217,375 12	»	»	»	217,375 12	217,375 12	
80,000 »	»	»	»	80,000 »	80,000 »	
2,970,952 70	105,419 07	105,156 07	285 »	2,867,515 63	2,867,515 63	
32,719,838 95	9,531,265 03	9,463,762 64	67,502 59	23,188,573 92	23,055,720 94	88

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 4 août 1879 (suite).	39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français
		40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève
		41° — de Wavre à Jodoigne par Gastuche
		42° — d'Audenarde à Orroir.
		45° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton
		45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément
		46° Extension du matériel de traction et de transport
		40° Achat de deux bateaux pilotes.
		51° Paquebot en acier.
		52° Universités de l'État, amélioration, etc., construction de locaux, installations matérielles
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		55° Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. Améliorations de locaux
		54° Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. — Participation à l'Exposition nationale. (Loi du 15 mars 1880.)
MINISTÈRE DES FINANCES		Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne. (Loi du 16 mars 1880.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50° anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		1° Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation, de la navigation intermittente en navigation continue
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 23 mai 1880.	2° Lignes télégraphiques à établir le long des canaux
		4° Voies à établir sur les nouveaux quais à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes.
		5° Transformation de l'embranchement du Quartier-Léopold, à Bruxelles

À REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
32,719,858 95	9,531,265 05	9,465,762 04	67,502 59	25,188,573 92	23,055,720 04	
708,900 41	258,781 00	256,066 41	2,715 49	470,118 51	470,118 51	
5,952,120 11	924,075 61	916,018 25	8,057 38	5,027,444 50	5,027,444 50	
1,970,889 77	17,598 65	17,598 65	"	1,953,491 14	1,953,491 14	
1,995,958 74	158,908 75	153,799 15	5,109 62	1,855,049 99	1,855,049 99	
744,492 62	195,727 44	179,575 10	16,152 54	548,765 18	548,765 18	
2,255,941 92	2,008,972 65	1,998,447 16	10,525 49	246,969 27	246,969 27	
277,761 55	228,649 15	226,689 65	1,959 50	49,112 58	49,112 58	
666 64	"	"	"	666 64	"	
700,000 "	"	"	"	700,000 "	700,000 "	
4,220,662 07	1,947,454 57	1,510,689 75	436,764 84	2,273,207 50	2,273,207 50	
185,119 54	89,075 77	89,075 77	"	96,045 77	96,045 77	
1,157,274 92	506,276 56	285,812 96	22,465 60	850,998 56	850,998 56	
7,525 30	3,038 16	2,548 16	490 "	4,487 23	4,487 23	
20,919 91	12,029 42	12,029 42	"	8,890 49	8,890 49	
519,801 01	519,801 01	516,785 96	3,017 05	"	"	
10,869 40	10,868 72	10,817 78	50 94	" 68	"	
2,557 20	"	"	"	2,557 20	"	
32,988 90	4,757 60	4,757 60	"	28,231 50	28,231 50	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
41,650 74	41,650 74	41,650 74	"	"	"	
758,002 54	675,975 55	675,975 55	"	62,029 19	62,029 19	
1,900,000 "	"	"	"	1,900,000 "	1,900,000 "	
56,661,722 51	16,895,285 06	16,519,874 42	575,408 64	59,766,439 25	59,650,561 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

RERORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 25 mai 1880 (suite).	6° Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.
		7° Signaux et appareils de sécurité
		8° Extension et amélioration du matériel de traction et de transport
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre. (Loi du 25 mai 1880).	Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)
		Ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)
		Loi du 25 août 1880. {
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Loi du 25 août 1880. {	Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire.
		Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique.
		1° Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales.
		5° Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires.
		7° Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 26 août 1880.	1° Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire
		2° Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège.
		3° Canaux houillers du Hainaut
		4° Installations maritimes d'Anvers
		5° Canal de Gand à Terneuzen.
		6° Rachat de la concession du chemin de fer de Virton
		7° Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État
		8° Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour le service de la traction et du transport
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale (Loi du 28 août 1880.)	Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 27 août 1880)

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS ou ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
56,661,722 51	16,895,285 06	16,519,874 42	575,408 64	39,766,439 25	39,630,501 75	
398,415 34	248,474 30	246,009 67	1,564 63	140,941 04	140,941 04	
211,750 85	103,691 55	103,691 55	»	108,039 50	108,039 50	
150,185 60	150,185 60	150,185 60	»	»	»	
15,654 59	13,654 59	15,654 59	»	»	»	
620,725 81	415,807 21	390,608 46	25,198 75	204,918 60	204,918 60	
1,530 26	1,509 35	1,509 55	»	20 91	»	
112,481 12	107,958 90	107,958 90	»	4,522 22	4,522 22	
34,094 05	4,196 98	4,196 98	»	29,897 07	29,897 07	
252 59	»	»	»	252 59	»	
15,000 »	»	»	»	15,000 »	15,000 »	
112,993 87	47,111 51	47,111 51	»	65,882 56	65,882 56	
458,214 65	458,214 65	458,214 65	»	»	»	
552,227 50	145,058 80	145,058 80	»	187,168 50	187,168 50	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
411,159 41	411,159 41	411,159 41	»	»	»	
1,500,000 »	293 00	293 09	»	1,499,706 91	1,499,706 91	
6,948,500 »	282,803 59	274,560 71	8,442 68	6,665,696 61	6,665,696 61	
532,228 52	58,283 88	58,283 88	»	293,944 44	293,944 44	
676,640 52	643,721 70	643,721 79	»	32,918 73	32,918 73	
5,490 92	5,204 95	5,204 95	»	285 97	285 97	
345,450 »	171,535 79	121,535 79	50,000 »	173,914 21	173,914 21	
69,842,457 11	20,143,908 60	19,485,295 90	660,614 70	49,698,548 51	49,562,417 71	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

	Crédit pour compléter le balisage et l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 2 janvier 1881.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 2 avril 1881.	§ 1. Rachat du chemin de fer de Lierre à Turnhout
		§ 3. Travaux d'amélioration et d'extension sur les lignes d'Anvers à la frontière des Pays-Bas et de Lierre à Turnhout; construction sur le réseau de l'État, d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du matériel de transport, travaux à exécuter dans les gares de formation, etc.
		§ 4. Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions
		§ 5. Signaux et appareils de sécurité
		§ 6. Construction d'un établissement d'aliénés, à Tournai
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Acquisition et appropriation d'un immeuble situé rue des Augustins, à Bruxelles, et destiné à l'installation d'un musée commercial. (Loi du 20 avril 1881.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition de l'Institut agricole de Gembloux. (Loi du 18 juin 1881.)	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Loi du 28 juin 1881.	ART. 1 ^{er} . Mise en valeur de terrains domaniaux. — Augmentation des crédits spéciaux alloués par les lois des 1 ^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878
		— 2. Subside accordé à la ville de Mons pour compléter ses travaux de voirie sur les terrains domaniaux.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Extraction, solidification et montage d'ossements fossiles découverts à Bernissart. (Loi du 50 juin 1881)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE	Construction d'un nouveau dispositif militaire, en remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers. (Loi du 30 juin 1881.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Détournement du Schyn. (Loi du 30 juin 1881.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation des travaux du Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 30 juillet 1881.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 1 ^{er} août 1881)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 14 août 1881.	§ 1. Construction et reconstruction de ponts. — Raccordement de routes. — Subsidés.
		§ 2. Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés. — Construction de locaux pour les ponts et chaussées
		§ 3. Construction d'un nouvel hôtel pour le Gouvernement provincial, à Hasselt
		§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles lez-Bruxelles

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (suite).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 81 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
69,842,457 11	30,145,908 60	19,483,293 90	660,614 70	40,698,548 51	49,562,417 71	
481,015 59	476,072 09	471,800 65	4,271 44	4,943 50	4,943 50	
4,500,000 "	4,000,000 "	4,000,000 "	"	500,000 "	500,000 "	
3,679,497 59	1,885,172 17	1,852,614 45	32,557 72	1,794,255 42	1,794,255 42	
821,452 94	799,892 12	798,246 64	1,645 48	21,560 82	21,560 82	
854,715 69	754,664 24	728,285 51	6,580 93	120,049 45	120,049 45	
384,152 65	384,152 65	384,152 65	"	"	"	
40,000 "	40,000 "	40,000 "	"	"	"	
64,631 95	57,183 71	57,183 71	"	7,448 24	7,448 24	
2,321 90	"	"	"	2,321 90	"	
950,000 "	558,087 28	553,707 28	4,380 "	391,912 72	391,912 72	
100,000 "	100,000 "	100,000 "	"	"	"	
9,626 42	7,534 54	6,534 54	1,000 "	2,091 88	2,091 88	
3,850,000 "	"	"	"	3,850,000 "	3,850,000 "	
440,000 "	"	"	"	440,000 "	440,000 "	
1,255,099 15	1,255,099 15	1,255,099 15	"	"	"	
453,000 "	215,000 "	215,000 "	"	238,000 "	238,000 "	
1,281,641 "	1,272,933 20	1,262,503 15	10,630 05	8,707 80	8,707 80	
500,000 "	200,074 49	200,074 49	"	299,925 51	299,925 51	
100,000 "	266 60	266 60	"	99,733 40	99,733 40	
15,525 25	15,525 25	15,525 25	200 "	"	"	
89,425,065 20	32,145,566 05	31,423,885 73	721,680 32	57,279,499 15	57,141,046 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).

Loi du 14 août 1881
(suite).

- § 5. École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem, reconstruction de murs de soutènement le long de la Senne
- § 6. Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — Travaux supplémentaires.
- § 7. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.
- § 8. A. École normale de Bruges.
- B. — de Gand
- C. Écoles normales et sections primaires existantes ; construction et ameublement.
- § 9. Meuse
- § 10. Ourthe canalisée
- § 11. Canaux de Liège à Anvers
- § 12. Sambre canalisée
- § 13. Canaux houillers du Hainaut
- § 14. Escaut. — Travaux d'amélioration.
- § 15. Ruisseau de l'Espierre
- § 16. Installations maritimes d'Anvers
- § 17. Canal de Mons à Condé
- § 18. — de Gand à Terneuzen.
- § 19. — de Selzaete à la mer du Nord
- § 20. Dendre
- § 21. Rupel.
- § 22. Démer
- § 23. Grande-Nêthe
- § 24. Dyle
- § 25. Senne.
- § 26. Yser
- § 27. Écoulement des eaux du Sud de Bruges.
- § 28. Canal de Bruges à Ostende et port d'Ostende
- § 29. Port de Nieuport

A REPORTER. fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 21 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
89,425,065 20	52,145,566 05	51,425,885 73	721,680 52	57,279,490 15	57,141,046 45	
119,778 "	42 "	42 "	"	119,756 "	119,756 "	
13,143 14	13,143 14	13,143 14	"	"	"	
162,108 04	162,108 04	162,108 04	"	"	"	
550,000 "	"	"	"	550,000 "	550,000 "	
160,000 "	82,830 01	82,830 01	"	77,169 99	77,169 99	
1,187,200 "	10,605 60	10,605 60	"	1,176,594 40	1,176,594 40	
1,998,601 51	166,579 50	166,579 50	"	1,832,022 01	1,832,022 01	
220,000 "	752 "	752 "	"	219,268 "	219,268 "	
291,404 20	246,798 46	241,708 46	5,000 "	44,695 74	44,695 74	
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	
5,500,000 "	"	"	"	5,500,000 "	5,500,000 "	
5,000,000 "	989,959 96	880,140 09	109,819 87	2,010,040 04	2,010,040 04	
100,000 "	59,689 99	59,689 99	"	40,310 01	40,310 01	
5,000,000 "	5,000,000 "	4,998,550 "	1,650 "	"	"	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
1,587,262 58	558,951 53	558,951 53	"	1,048,351 05	1,048,351 05	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
194,965 47	87,541 34	76,189 78	11,551 50	107,422 15	107,422 15	
250,000 "	2,254 64	2,254 64	"	247,765 36	247,765 36	
225,000 "	"	"	"	225,000 "	225,000 "	
75,000 "	"	"	"	75,000 "	75,000 "	
300,000 "	"	"	"	300,000 "	300,000 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
123,270 91	123,270 91	123,270 91	"	"	"	
2,275 51	976 27	976 27	"	1,299 04	1,299 04	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
109,935,072 56	59,780,919 44	58,951,417 69	849,501 75	79,154,152 92	79,015,700 22	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1881,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).Loi du 14 août 1881
(suite).

- § 30. Travaux de défense de la côte
- § 31. Polders et Wateringues.
- § 32. Établissement de lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables
- § 33. Chemin de fer. — Station de Dison
- § 34. Voies et travaux. — Constructions nouvelles
- § 35. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains
- § 36. Construction ou agrandissement de bureaux de poste
- § 37. Création et extension de bureaux télégraphiques, établissement de lignes nouvelles, etc.
- § 38. Construction d'un bateau-pilote
- § 39. Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs et les colis postaux.
- § 40. Complément de l'inventaire et de l'armement d'un bateau garde-pêche.
- § 41. Acquisition et installation de « sirènes » à bord de deux bateaux-phares
- § 42. Application aux deux nouveaux bateaux-phares du vireveau Harfield
- § 43. Installation d'une « sirène » à l'extrémité de la jetée Est d'Ostende
- § 44. Construction de deux remorqueurs.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Loi du 20 août 1881.

- 1° Confection des tables décennales des actes de l'état civil. — Période de 1871 à 1880.
- 4° Acquisition d'un nouvel orgue pour le Palais des beaux-arts
- Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 23 août 1881.)

GICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUI LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations
100,935,072 56	39,780,919 44	38,951,417 09	840,501 75	70,154,152 92	70,015,700 22	
299,580 22	74,597 14	74,597 14	»	294,783 08	294,783 08	
200,000 »	524 »	524 »	»	199,476 »	199,476 »	
100,000 »	27,944 57	27,944 57	»	72,055 43	72,055 43	
220,540 30	211,171 99	191,439 49	19,732 50	9,168 31	9,168 31	
6,979,895 61	6,027,435 01	5,998,249 10	29,192 82	952,462 60	952,462 60	
2,108,521 76	1,638,411 18	1,620,579 55	17,851 85	469,910 58	469,910 58	
348,012 05	95,505 50	95,505 50	»	254,708 75	254,708 75	
46,996 55	46,942 28	45,941 15	1,001 13	54 25	54 25	
69,808 90	40,545 14	40,196 89	146 25	29,465 76	29,465 76	
70,000 »	13,928 36	13,928 36	»	56,071 64	56,071 64	
457 91	457 91	457 91	»	»	»	
67,500 »	46,518 77	46,518 77	»	21,181 23	21,181 23	
26,000 »	»	»	»	26,000 »	26,000 »	
20,000 »	»	»	»	20,000 »	20,000 »	
149,740 80	140,292 98	140,221 06	71 92	9,447 82	9,447 82	
40,395 »	29,381 12	27,694 55	1,686 77	11,011 88	11,011 88	
50,000 »	50,000 »	50,000 »	»	»	»	
1,100,000 »	7,445 90	6,949 50	496 40	1,092,554 10	1,092,554 10	
121,811,919 42	48,209,415 09	47,289,753 72	919,661 57	73,602,504 33	73,464,051 63	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

	Fonds permanent pour l'achat des chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement. (Loi du 27 mars 1882.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 5 avril 1882. {	ART. 1 ^{er} . Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires
		ART. 2. Construction du fort de Rupelmonde
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Complément des frais de rédaction et d'impression de l'Exposé de la situation du royaume; période de 1861 à 1875. (Loi du 4 avril 1882.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 17 mai 1882)	
	Amélioration du régime de la Haine (Loi du 24 mai 1882. Art. 2.)	
	§ 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés.	
	§ 2. Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés. Agrandissement; construction de locaux pour les ponts et chaussées.	
	§ 3. Construction d'un nouvel hôtel pour le Gouvernement provincial, à Hasselt, et agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons	
	§ 4. Prison cellulaire de St-Gilles lez-Bruxelles	
	§ 5. Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères	
	§ 6. Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	
	§ 7. Écoles normales primaires et sections primaires existantes; construction et amélioration de locaux.	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 24 mai 1882. § 8. Continuation des travaux d'appropriation et de restauration au palais des anciens princes-évêques de Liège	
	§ 9. Conservatoire royal de musique, à Liège	
	§ 10. — — — à Bruxelles	
	§ 11. Palais des beaux-arts; travaux de parachèvement	
	§ 12. Monument de l'ancien champ des manoeuvres, à Bruxelles.	
	§ 13. Canaux de Liège à Anvers	
	§ 14. Sambre canalisée	
	§ 15. Escaut. — Travaux d'amélioration	
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	
	§ 17. Canal de Gand à Terneuzen.	

À REPORTER fr.

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS ou ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	"	
2,000,000 "	660,009 25	621,064 80	38,944 54	1,539,990 77	1,339,990 77	
3,000,000 "	260,299 53	182,907 55	77,391 80	2,759,700 67	2,759,700 67	
15,000 "	9,237 13	9,237 13	"	5,762 87	5,762 87	
1,000,000 "	897,774 64	896,492 14	1,282 50	102,225 56	102,225 56	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
2,200,000 "	523,490 98	509,189 94	14,301 04	1,676,509 02	1,676,509 02	
100,000 "	132 "	132 "	"	99,868 "	99,868 "	
200,000 "	980 44	980 44	"	199,019 56	199,019 56	
1,400,000 "	1,016,051 40	1,016,051 40	"	383,968 60	383,968 60	
1,000,000 "	588,975 51	588,975 51	"	411,026 49	411,026 49	
400,000 "	"	"	"	400,000 "	400,000 "	
1,256,000 "	180,000 "	180,000 "	"	1,076,000 "	1,076,000 "	
75,000 "	"	"	"	75,000 "	75,000 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
45,000 "	45,919 27	45,919 27	"	1,080 75	1,080 75	
125,000 "	5,000 "	"	5,000 "	120,000 "	120,000 "	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
125,000 "	112,984 76	98,483 52	14,501 24	12,015 24	12,015 24	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
10,000,000 "	9,884,595 54	9,417,849 88	466,545 46	115,606 66	115,606 66	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
25,341,000 "	14,583,226 03	13,765,261 65	617,964 58	10,957,775 97	10,957,775 97	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 24 mai 1882 (suite).	§ 18. Rupel. — Expropriations et travaux.
		§ 19. Yser. — Travaux d'amélioration
		§ 20. Établissement de marégraphes sur l'Escaut maritime et ses affluents
		§ 21. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
		§ 22. Travaux d'endiguement du Zwyn.
		§ 23. Voies et travaux. — Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité.
		§ 24. Matériel de traction et de transport, pièces de rechange.
		§ 25. Approvisionnement de matériaux pour la réfection des voies
		§ 26. Hôtel du Gouvernement provincial, à Namur; mobilier à compléter et à renouveler.
		§ 27. Travaux de voirie vicinale
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		ART. 2. Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique
MINISTÈRE DES FINANCES.		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	Loi du 22 mai 1882.	Construction et ameublement de maisons d'école
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Construction et ameublement de maisons d'école
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 22 mai 1882.	A. Achat d'objets nécessaires aux cours d'histoire normale, de physiologie, etc., à l'Université de Gand
		B. Achat d'instruments destinés à l'observation des phénomènes astronomiques et météorologiques, à l'Université de Liège
		C. Achat du mobilier destiné au nouvel amphithéâtre de dissection, à l'Université de Liège
		D. Achat de collections, de mécanismes et d'objets indispensables au laboratoire de chimie, etc., à l'Université de Liège
		E. Cours de physiologie, de chimie appliquée, de physique, etc., à l'Université de Gand.
		Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.)
		Titres de la Dette publique, à 4 p. %, remis pendant l'année 1882 :
MINISTÈRE DES FINANCES.		A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1873. (Loi du 27 mai 1876)
		B. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril-5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1-26 juin 1877.
		C. A M. J. Closon, industriel à Liège, pour construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Convention des 9-10 juin 1878)

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. --- DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
25,541,000 »	14,583,226 03	13,765,261 65	617,964 58	10,957,773 97	10,957,773 97	
150,000 *	»	»	»	150,000 »	150,000 »	
100,000 *	40,448 74	40,448 74	»	53,551 26	53,551 26	
40,000 *	»	»	»	40,000 »	40,000 »	
40,000 »	40,000 »	40,000 »	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	1,000 »	1,000 »	
15,000,000 »	3,535,558 12	3,590,531 20	143,006 02	9,466,461 88	9,466,461 88	
26,749,000 »	15,860,018 15	15,727,916 84	132,101 31	10,888,981 85	10,888,981 85	
2,000,000 »	1,670,802 90	1,656,523 79	14,279 11	329,197 10	329,197 10	
50,000 »	9,482 50	9,194 50	288 »	20,517 50	20,517 50	
3,100,000 »	2,277,416 36	1,950,043 56	327,373 »	822,583 64	822,583 64	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
3,000,000 »	2,682,661 98	2,637,005 52	45,656 46	317,338 02	317,338 02	
500,000 »	»	»	*	500,000 »	500,000 *	
5,100 »	997 65	»	997 65	4,102 35	4,102 35	
32,000 »	»	»	»	32,000 »	32,000 »	
41,500 »	41,497 51	41,010 51	487 »	2 49	»	
55,000 »	31,488 50	30,379 75	1,108 75	3,511 50	3,511 50	
22,600 »	12,902 90	4,776 77	8,126 13	9,697 10	9,697 10	
44,000 »	15,656 44	15,656 44	»	28,343 56	28,343 56	
2,975,600 »	2,975,600 »	2,975,600 »	»	»	»	
14,704,900 »	14,704,900 »	14,704,900 »	»	»	»	
151,600 »	151,600 »	151,600 »	»	»	»	
92,241,500 *	58,416,237 78	57,124,849 07	1,291,388 71	33,825,062 22	33,825,059 73	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1878.	
	—	—	1879.
SERVICE ORDINAIRE.	—	—	1880.
	—	—	1881.
	—	propres à l'exercice	
		Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1881	
SERVICES SPÉCIAUX	—	sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	

CICE 1882 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1883 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1883, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations
11,546 55	»	»	»	11,546 55	»	
28,839 95	58 70	58 70	»	28,851 25	»	
376,845 85	26,496 40	14,055 95	11,562 45	350,349 45	»	
858,058 61	174,680 86	155,457 66	18,225 20	663,557 75	»	
510,996,625 47	227,966,011 22	201,821,645 04	26,144,568 18	85,030,614 25	»	
121,311,919 42	48,209,415 09	47,289,753 72	919,661 37	75,602,504 33	75,464,051 65	
92,241,300 »	58,416,257 78	57,124,849 07	1,201,388 71	35,825,062 22	35,825,059 75	
526,505,165 85	354,792,880 05	306,407,676 14	28,585,205 91	191,512,285 80	107,289,111 56	

(364)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1877 A 1881.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1877 A 1881.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» Art. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» Art. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» Art. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1877 à 1881 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1882 pour l'apurement final de l'exercice 1877, qui a atteint, le 31 décembre 1881, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1883, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1877.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1881, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878) étaient de fr. 400,932 03

Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1881 374,615 20

Il a été versé, en 1882, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 1,229 64

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1882, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 25,087 19

Somme égale. 400,932 03

EXERCICE 1878.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1882, le terme de sa prescription quinquennale
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1879) fr.	761,883 02
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1879 à 1882	726,608 79
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1883. fr.	<u>35,274 23</u>

EXERCICE 1879.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire
jusqu'au 31 décembre 1883, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1880).	459,795 .
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1880 à 1882	361,464 18
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1883 fr.	<u>98,330 82</u>

EXERCICE 1880.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 dé-
cembre 1884, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1881).	815,679 37
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1881 et 1882.	674,565 61
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1883 fr.	<u>141,113 76</u>

EXERCICE 1881.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1885, offre
la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1882).	759,773 70
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1882	327,964 25
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1883. fr.	<u>431,809 45</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1877.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1878 (novemb. et déc.).	EN 1879.	EN 1880.	EN 1881.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>						
Dette publique. (Exercice 1876)	91,501 50	91,501 50	"	"	"	91,501 50
Ministère des Travaux publics (Exercice 1876)	652 "	"	652 "	"	"	652 "
	91,955 50	91,501 50	652 "	"	"	91,955 50
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	24,540 75	3,448 44	6,835 75	2,165 18	1,746 66	14,196 05
Dotations. — Chambre des Représentants	1,947 09	"	1,947 09	"	"	1,947 09
Ministère de la Justice	36,551 42	6,261 07	14,746 91	6,166 66	1,452 17	28,606 81
— des Affaires Etrangères	8,556 40	252 09	6,455 46	511 91	89 03	7,086 49
— de l'Intérieur	154,495 "	88,686 51	41,169 15	5,681 60	17,741 93	151,281 99
— des Travaux publics	45,812 13	59,580 05	3,918 22	250 46	866 90	44,415 61
— de la Guerre.	3,658 81	2,888 05	175 27	153 54	100 "	3,514 84
— des Finances	25,588 66	25,242 65	114 28	11 25	"	25,568 16
Non-Valeurs et Remboursements	5,159 60	1,442 49	1,167 86	63 48	312 25	2,086 08
	305,469 03	167,601 09	76,505 09	12,807 08	22,288 94	279,205 10
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 9 juillet 1875.	§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes.	240 "	240 "	"	"	240 "
	§ 15. Escant; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	221 28	221 28	"	"	221 28
	§ 16. Dendre; travaux d'amélio- ration	13 55	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.						
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, art. 1 ^{er} , 1 ^o .)	17 06	"	6 "	"	2 78	8 76
A REPORTER. fr.	491 89	461 28	6 "	"	2 78	470 04

RIMÉ DE 1877.

à l'époque du 1^{er} janvier 1882.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1882).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1882.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1882.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
10,144 70	1,229 64	8,915 06	10,144 70	
»	»	»	»	
7,724 61	»	7,724 61	7,724 61	
1,250 »	»	1,250 »	1,250 »	
5,215 01	»	5,215 01	5,215 01	
1,396 52	»	1,396 52	1,396 52	
545 97	»	545 97	545 97	
20 50	»	20 50	20 50	
2,175 52	»	2,175 52	2,175 52	
26,266 83	1,229 64	25,037 19	26,266 83	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
13 55	»	13 55	13 55	
»	»	»	»	
8 30	»	8 30	8 30	
21 85	»	21 85	21 85	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1878 (novemb. et déc.).	EN 1879.	EN 1880.	EN 1881.	TOTAL.	
REPORT. fr.	491 80	461 28	6 »	»	2 76	470 04	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).							
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>							
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 27 mai 1876	§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	4 80	»	»	»	»	
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu.	23 35	»	»	»	»	
	§ 22 Travaux d'extension. Plus-value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre, pour le renouvellement de la voie	51 15	»	»	51 15	51 15	
		571 10	461 28	6 »	53 91	521 19	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>							
Ministère de l'Intérieur.							
Loi du 17 juillet 1877.	§ 2 Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux	2,925 71	115 »	1,763 95	1,046 76	»	2,925 71
	Ministère des Travaux publics.						
	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	20 90	»	»	20 90	20 90	
	§ 16 Chemin de fer de Blaton à Ath	10 80	10 80	»	»	10 80	
		2,957 41	125 80	1,763 95	1,046 76	20 90	2,957 41
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	91,953 50	91,501 50	652 »	»	»	91,953 50
	— propres à l'exercice	305,469 93	167,601 09	76,505 99	12,807 08	22,288 94	279,263 10
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1876	571 10	461 28	6 »	»	53 91	521 19
	Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,957 41	125 80	1,763 95	1,046 76	20 90	2,957 41
		400,952 03	259,489 67	78,907 94	13,853 84	22,563 75	374,815 20

DE 1877 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1882 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1882).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de susse- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES proscrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1882.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1882.	
21 85	•	21 85	21 85	
4 80	•	4 80	4 80	
23 35	•	23 35	23 35	
•	•	•	•	
50 »	•	50 »	50 »	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
26,266 85	1,220 64	25,037 19	26,266 85	
50 »	•	50 »	50 »	
•	•	•	•	
26,316 85	1,229 64	25,087 19	26,316 85	

(374)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1878 A 1881.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1883.



1878.

à payer au 1^{er} janvier 1883

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1883	OBSERVATIONS.
EN 1881.	EN 1882.	TOTAL.		
»	»	605 75	»	
»	»	3,474 04	»	
»	»	83 40	»	
6,157 65	»	6,157 65	»	
»	»	592 25	2,400 »	
»	»	816 05	»	
6,157 65	»	11,729 02	2,400 »	
2,212 80	587 45	15,105 17	18,810 71	
1,092 84	2,802 75	55,284 01	5,872 69	
»	»	12,776 98	»	
57,251 95	4,920 17	153,214 08	2,155 70	
100 »	150 75	57,229 67	2,116 64	
957 97	9,621 50	295,818 22	2,397 61	
»	5 50	8,751 83	295 89	
»	»	12,475 77	44 40	
404 32	152 12	1,742 59	802 40	
42,019 88	18,200 22	610,579 22	50,566 22	
»	»	861 »	»	
»	»	861 »	»	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1879).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1879 (novemb. et déc.).	EN 1880.	
Report. . . . fr.	861 »	»	861 »	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>				
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>				
Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas (Loi du 16 août 1875, § 11.)	56,615 45	»	56,615 45	
Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai. (Loi du 9 juillet 1875, § 15.)	247 »	247 »	»	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876, § 2.)	204 86	»	»	
<i>Ministère des Travaux publics</i>				
Travaux d'extension. — Plus-value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie (Loi du 27 mai 1876, § 22.)	45 42	6 54	»	
Loi du 17 juillet 1877. {	§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	857 50	145 »	550 »
	§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut	1,254 51	»	1,188 99
	§ 16 Chemin de fer de Blaton à Ath	44,334 45	»	44,554 45
	§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus-value des rails d'acier	104 58	» 90	»
	104,502 55	599 24	105,555 85	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votés dans le cours de l'exercice</i>				
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>				
Pensions des professeurs et instituteurs communaux. (Loi du 4 juin 1878, art. 5, § 1.)	1,459 78	190 50	»	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878, § 1)	866 25	»	566 25	
RÉCAPITULATION.				
	2,506 05	190 50	566 25	
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits transférés	14,120 02	5,488 97	82 40
	— propres à l'exercice.	640,945 44	486,071 51	64,087 81
SERVICES SPÉCIAUX {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1877	104,502 55	599 24	105,555 85
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,506 05	190 50	566 25
	761,885 02	492,150 02	167,872 31	

1878 (SUITE).

à payer, au 1^{er} janvier 1883

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1883	OBSERVATIONS.
EN 1881.	EN 1882	TOTAL.		
»	»	861 »	»	
»	»	56,615 43	»	
»	»	247 »	»	
»	»	»	204 86	
»	11 04	17 58	26 04	
71 »	»	552 »	305 50	
»	22 90	1,211 98	22 55	
»	»	44,534 43	»	
»	105 68	104 58	»	
71 »	137 71	103,945 80	558 75	
•	»	190 50	1,249 28	
•	»	366 25	500 »	
»	»	556 75	1,749 28	
6,157 65	»	11,729 02	2,400 »	
42,019 88	18,200 22	610,579 22	50,566 22	
71 »	137 71	103,945 80	558 75	
»	»	556 75	1,749 28	
48,248 53	18,337 93	726,608 79	53,274 25	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1880).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1880 (novemb. et déc.).	EN 1881.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics	Exercice 1875	3,650 01	3,650 01
	— 1878	545 97	545 97
		4,182 98	4,182 98
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	50,670 92	15,518 80	9,786 31
Ministère de la Justice	44,891 87	22,564 59	8,968 55
— des Affaires Étrangères	5,184 45	5,184 45	•
— de l'Intérieur	209,959 57	80,551 54	55,320 45
— de l'Instruction publique	47,718 08	21,609 98	19,657 88
— des Travaux publics	55,157 94	45,708 44	5,211 59
— de la Guerre	1,348 67	256 80	127 •
Corps de la gendarmerie	16 10	16 10	•
Ministère des Finances	8,510 50	7,858 50	537 •
Non-Valeurs et Remboursements	5,253 82	670 28	889 59
	424,451 72	197,519 48	96,298 17
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	9,252 60	•	•
Ministère de l'Intérieur.			
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)	187 90	•	•
A REPORTER. fr.	9,440 50	•	•

1879.

à payer au 1^{er} janvier 1885.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1885.	OBSERVATIONS.
EN 1882.	TOTAL.		
•	3,639 01	»	
»	645 07	»	
»	4,182 08	»	
1,558 62	26,665 73	24,007 19	
3,100 »	54,455 14	10,458 73	
»	5,184 45	•	
34,237 74	167,009 73	42,029 64	
1,189 55	42,457 59	5,260 69	
1,755 18	48,655 01	4,482 93	
345 46	709 26	659 41	
»	16 16	»	
65 •	8,260 50	50 •	
165 60	1,725 47	1,510 35	
42,395 15	336,012 78	88,438 94	
•	»	9,252 60	
»	»	187 90	
»	•	9,440 50	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1880)	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1880 (novemb. et déc.)	EN 1881.
REPORT. fr.	9,440 50	»	»
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Voies et travaux. — Travaux d'extension, etc. — Plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877, § 18)	5,332 78	»	5,320 52
Ministère de l'Instruction publique.			
Pensions des professeurs et instituteurs communaux (Loi du 4 juin 1878, article 5, § 1.).	179 67	»	»
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 5 juin 1878. { § 1 Travaux de raccordement de routes.	14,559 57	»	14,056 57
{ § 15. Chemins de fer — Voies et travaux.	551 20	240 »	91 20
	20,645 52	240 »	19,467 89
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 4 août 1879. { § 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	1,515 93	1,510 53	»
{ § 45 Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	» 85	»	»
	1,516 78	1,510 53	»
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	4,182 98	4,182 98	»
{ — propres à l'exercice.	424,451 73	197,319 48	96,298 17
SERVICES SPÉCIAUX. { Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1878	20,645 52	240 »	19,467 89
{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	1,516 78	1,510 53	»
	459,795 »	203,252 99	115,766 06

1879 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1883.

TUES ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1883.	OBSERVATIONS.
EN 1882.	TOTAL.		
»	»	0,440 50	
»	5,520 52	12 46	
»	»	179 67	
50 »	14,106 37	255 »	
»	531 20	»	
50 »	19,757 89	9,885 63	
»	1,510 55	5 40	
»	»	» 85	
»	1,510 55	6 25	
»	4,182 98	»	
42,595 13	536,012 78	88,438 94	
50 »	19,757 89	9,885 63	
»	1,510 55	6 25	
42,445 15	561,464 18	98,530 82	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1881. (novemb. cldéc.).	EN 1882
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de la Guerre	Exercice 1876	240 »	240 »
	— 1877	780 »	780 »
	— 1878	1,100 40	1,100 40
	— 1879	797 »	797 »
	— des Travaux publics. { Exercice 1878	13,050 »	13,050 »
	{ — 1879	3,240 »	3,240 »
		19,207 40	19,207 40
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dettes publiques	30,408 59	5,455 58	6,153 53
Dotations	846 56	»	»
Ministère de la Justice.	20,962 59	20,555 52	7,483 95
— des Affaires Étrangères.	11,923 53	5,873 71	6,050 60
— de l'Intérieur.	190,999 05	60,732 52	46,530 50
— de l'Instruction publique	191,404 75	81,218 96	97,150 24
— des Travaux publics	299,967 89	271,195 42	17,745 55
— de la Guerre.	15,518 40	3,512 93	11,716 »
— des Finances.	8,165 05	7,952 05	215 »
Non-Valeurs et Remboursements	2,612 61	706 23	662 26
	790,808 71	457,200 97	193,494 63
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Loi du 5 juin 1878	§ 1. Travaux de raccordement de routes.	503 49	503 49
	§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux.	295 57	184 38
<i>Ministère de la Guerre.</i>			
	§ 20. Achèvement des forts de Mersern, de Zwyndrecht et de Cruybeke.	1,779 68	1,779 68
	A REPORTER. fr.	2,578 74	687 87
			1,797 41

1880.

à payer au 1^{er} janvier 1883.

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1883.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
240 »	»	
780 »	»	
1,100 40	»	
707 »	»	
15,050 »	»	
5,240 »	»	
19,207 40	»	
11,609 11	27,799 28	
»	846 56	
28,059 47	1,025 12	
11,904 51	19 02	
107,072 02	85,927 05	
178,569 20	15,055 55	
288,958 07	11,028 92	
15,228 93	289 56	
8,165 05	»	
1,568 54	1,244 07	
650,695 60	140,113 11	
505 49	»	
202 11	95 46	
1,779 68	»	
2,485 28	95 46	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1881 (novemb. et déc.).	EN 1882.
REPORT. fr.	2,578 74	687 87	1,797 41
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
—			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère de la Guerre.			
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.)	130 12	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 4 août 1879. { 1 ^o A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes — Subsidés.	1,983 05	"	1,257 55
{ 4 ^o Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	961 45	40 "	880 "
	5,663 26	727 87	3,954 74
RÉCAPITULATION.			
—			
SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés	19,207 40	19,207 40	"
{ — propres à l'exercice	790,808 71	457,200 97	195,494 63
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1879	5,663 26	727 87	3,954 74
	815,679 37	477,136 24	197,429 57

1880 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1883.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} Janvier 1883.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
2,485 28	95 40	
°	159 12	
1,257 55	726 62	
920 °	41 45	
4,662 61	1,000 65	
19,207 40	°	
650,695 60	140,115 11	
4,662 61	1,000 65	
674,565 61	141,115 76	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1883. (novemb. et décemb.)
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Ministère de l'Intérieur. (Exercice 1880.)	9,092 30	9,092 50
— des Travaux publics. (Exercice 1880)	7,007 47	7,718 50
	16,099 77	16,810 80
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dettes publiques	33,554 10	5,750 84
Dotations	943 35	"
Ministère de la Justice	14,958 29	12,020 23
— des Affaires Étrangères.	6,974 64	2,844 20
— de l'Intérieur	178,214 27	40,100 83
— de l'Instruction publique	185,347 86	72,214 18
— des Travaux publics.	82,540 58	64,527 28
— de la Guerre	10,052 74	6,251 22
— des Finances	2,503 58	2,446 75
Non-Valeurs et Remboursements.	5,052 69	1,164 94
	518,103 88	205,500 47
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>		
Ministère de l'Intérieur.		
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877, § 5.)	170 "	"
Ministère de la Guerre.		
Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe. (Loi du 18 avril 1878, art. 1)	4,925 68	"
Ministère des Travaux publics.		
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 3 juin 1878, § 15.)	1,467 52	"
À REPORTER. fr.	6,561 29	"

1881.

à payer au 1^{er} janvier 1885.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1885.	OBSERVATIONS.
» 188 97	
188 97	
29,805 26 945 35 2,918 06 4,150 44 158,115 44 111,153 68 18,015 10 3,801 52 56 85 1,887 75	
310,805 41	
170 » 4,925 68 1,467 52	
6,561 20	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1882).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1882 (novemb. et décemb.).
REPORT fr.		6,561 20	»
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 4 août 1879.	1 ^o A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	5,980 »	»
	11 ^o Restauration du Palais des princes-évêques, à Liège	19,654 65	»
	20 ^o Canaux houillers du Hainaut	45 61	»
	21 ^o Escaut. — Travaux d'amélioration	26 75	»
	22 ^o Installations maritimes d'Anvers	22,450 »	12,750 »
	58 ^o Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel	24 »	»
Loi du 25 mai 1880 .	59 ^o Chemin de fer de Libramont à Bertix et études du prolongement vers le chemin de l'Est	157 17	»
	45 ^o Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	710 08	205 25
	5 ^o Installations maritimes, d'Anvers.	157,900 »	65,700 »
	4 ^o Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	418 58	»
	6 ^o Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc	4 40	»
Ministère de l'Intérieur.			
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880).		197 75	197 75
Ministère de l'Instruction publique.			
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880.)		294 72	»
Ministère des Travaux publics.			
Installations maritimes d'Anvers. (Loi du 26 août 1880, n° 4.)		33,800 »	27,000 »
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>		226,202 01	105,852 08
Ministère des Travaux publics.			
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881, § 4).		68 16	»
Loi du 14 août 1881 .	{ § 4. Prison cellulaire à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.	200 »	»
	{ § 54. Voies et travaux. Constructions nouvelles	198 98	»
RÉCAPITULATION.		467 14	»
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	16,999 77	16,810 80
	— propres à l'exercice	516,105 88	205,500 47
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1880	226,202 91	105,852 08
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	467 14	»
TOTALS. fr.		739,775 70	527,964 25

1881 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1883

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1883.	OBSERVATIONS.
0,561 20	
5,980 »	
19,654 65	
45 61	
26 75	
9,700 »	
24 »	
137 17	
504 85	
72,200 »	
418 58	
4 40	
»	
294 72	
6,800 »	
120,549 95	
68 16	
200 »	
198 98	
467 14	
188 97	
310,805 41	
120,549 95	
467 14	
451,809 45	

(392)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1882.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1882.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1882, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1882; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1882.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	117,163,526	02
		Encaisses au 31 décembre 1881	750,974,620	28
			<hr/>	868,140,146 30
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur		868,140,146 30
				<hr/> <hr/>

Situation au 1^{er} janvier 1883.

ACTIF.	{	Créances diverses	146,566,123	21
		Encaisses au 31 décembre 1882	710,260,519	78
			<hr/>	856,826,642 99
PASSIF				856,826,642 99
				<hr/> <hr/>

Les opérations de l'année 1882 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	3,619,349,801	24
Dépenses		3,660,063,901	74
		<hr/>	
Les dépenses excèdent les recettes de	fr.	40,714,100	50
		<hr/> <hr/>	

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1881	750,974,620	28
— au 31 décembre 1882	710,260,519	78
	<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	40,714,100 50
		<hr/> <hr/>

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations de l'année 1882,
et la situation au 1^{er} janvier 1883.*



COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1881.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,799,730 09	14,470,018 56	18,270,649 25		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	547,116 26	2,056,918 54	5,204,034 80		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,468,200 20	1,320,545 60	3,788,835 86		
— de l'administration des postes et télé- graphes	9,685,218 25	828,857 96	10,212,076 19		
— du service provisoire des chemins de fer des Flandres.	"	5,147 90	5,147 90		
— de l'administration de la marine . . .	98,305 85	11,555 05	109,860 90		
— de l'administration des prisons . . .	52,221 04	104,657 09	156,878 13		
— du Jardin Botanique de l'État . . .	185 48	"	185 48		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	17,104 52	"	17,104 52		
— de l'École de médecine vétérin. de l'État.	18,090 25	"	18,090 25		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	86 68	"	86 68		
— des écoles agricoles.	697 18	"	697 18		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . . .	55,566,142 70	"	55,566,142 70	
	S/C Portefeuille du Trésor	11,159,754 94	"	11,159,754 94	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	453,767 79	567,849,208 "	568,502,975 79	
Agents du Trésor dans les provinces	"	16,325,972 26	16,325,972 26		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	84,072,059 65	84,072,059 65		
	65,024,799 67	687,349,820 61	750,974,620 28	750,974,620 28	

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1881.	"	86,218,790 48
— — 1882.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1877.	"	26,316 85
— — — 1878.	"	53,612 16
— — — 1879.	"	140,775 95
— — — 1880.	"	358,543 15
— — — 1881.	"	759,773 70

87,557,821 25

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	50,697,130 32
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	»	5,939,027 19
— versés en numéraire par des remplaçants	»	1,175,214 20
Fonds spécial de rémunération des militaires	»	1,126,266 94
Fonds provinciaux	»	4,898,315 54
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	1,290,955 46
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	7,191,191 24
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	155,186 04
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	59,252 59	»
— — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	1,678,155 87
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	2,701 95	»
— des veuves et orphelins du Département de la Justice	»	50,387 82
— — de l'ordre judiciaire	»	25,767 07
— — du Département des Affaires Étrangères	»	21,565 05
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	21,587 04
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur	1,120 27	»
— — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	»	117,588 94
— — des professeurs et instituteurs communaux	»	228,187 59
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	»	85,924 16
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	89,879 30
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	»	249,204 94
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	56,546 71	»
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	219,677 71
— de remplacement par le Département de la Guerre	»	1,085,908 51
— des veuves et orphelins du Département des Finances	»	43,436 74
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	»	92,907 75
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concession- naires avec lesquelles elle est en relation	»	2,254,726 55
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation.	»	651,517 88
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	104 63
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1839, <i>Moniteur</i> n° 541.)	»	40 »
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	27,486 07
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	11,743,144 88
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	1,704,704 21
	119,421 30	72,820,586 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882, et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,450,545 »	3,502,412 55	1,058,152 45	»	»	31,755,262 77	
3,250,582 01	3,305,302 05	»	71,780 02	»	5,864,247 17	
47,431 27	443,219 65	»	395,788 38	»	777,425 82	
77,804 28	20,165 00	57,638 52	»	»	1,185,905 26	
9,714,798 60	9,972,884 15	»	258,085 55	»	4,640,229 79	
27,347,886 90	27,180,980 54	566,906 56	»	»	1,657,860 02	
1,002,072 76	»	1,002,072 76	»	»	8,195,264 »	
256,157 80	259,678 21	»	3,540 41	»	131,046 25	
606,126 50	610,912 65	»	4,786 15	64,058 52	»	
24,444,252 88	25,566,927 81	»	922,674 95	»	755,460 94	
107,549 »	107,161 52	587 68	»	2,514 25	»	
156,954 54	153,685 89	1,270 65	»	»	51,658 47	
406,486 59	589,878 16	16,608 45	»	»	42,575 50	
128,992 26	124,875 58	4,116 68	»	»	25,479 71	
142,588 27	155,611 84	8,776 45	»	»	50,164 07	
285,452 29	252,119 76	51,512 55	»	»	50,192 26	
460,228 66	472,155 49	»	11,906 85	»	105,682 11	
1,449,816 02	1,521,502 55	128,514 09	»	»	556,701 68	
557,851 »	587,028 21	»	49,177 21	»	51,746 95	
520,725 16	502,189 88	18,555 28	»	»	108,414 58	
1,585,687 19	1,585,007 12	680 07	»	»	249,885 01	
1,869,089 01	1,708,842 67	160,246 54	»	»	105,899 65	
956,908 56	941,616 70	15,291 86	»	»	254,969 57	
5,218,859 97	2,941,447 21	597,412 76	»	»	1,595,521 27	
1,559,579 57	1,582,770 40	»	25,590 85	»	20,065 91	
1,490,164 12	1,554,952 85	»	44,768 75	»	48,159 »	
8,575,859 77	8,424,060 05	»	48,201 16	»	2,206,525 19	
3,066,859 81	3,514,985 07	»	248,115 26	»	585,172 62	
15,884 »	15,950 »	»	66 »	»	58 65	
90 »	90 »	»	»	»	40 »	
5,980,271 10	5,992,558 87	»	12,087 77	»	15,598 50	
288,917,849 94	288,862,245 54	55,604 44	»	»	11,798,749 52	
62,551 22	616,155 60	»	555,782 38	»	1,150,921 85	
390,279,296 69	580,096,970 95	5,255,507 55	2,651,181 59	66,352 77	75,549,843 61	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	23,284 17
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	"	434,771 08
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	"	15,303,739 00
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	92,883 97
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	145,113 21
Travaux d'irrigation dans la Campine	"	283 87
Sommes versées par application de l'article 88 de la loi communale	"	244 54
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	416,936 50
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	7,049 90
Consignations de toute nature	"	35,474,509 45
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	489,651 66
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	"	2,565,576 54
Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	"	"
Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	806 54
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais	"	"
Service provisoire des chemins de fer des Flandres.	"	5,147 90
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	"	"
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	150,878 13
Ministère de l'Intérieur.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	17,194 52
Produits du Jardin Botanique de l'État.	"	183 48
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	18,090 25
	"	53,150,028 20

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882 et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
260,125 01	285,275 17	"	10,150 16	"	6,134 01	
55,556 56	160,700 20	"	113,163 93	"	321,607 15	
14,706,128 96	14,067,608 67	658,520 29	"	"	13,941,259 38	
118,801 06	114,181 60	4,619 46	"	"	97,502 45	
485,685 51	527,975 03	"	44,289 72	"	100,825 49	
1,990 45	2,057 55	"	58 10	"	250 77	
5,554 04	5,455 71	98 35	"	"	542 67	
555,024 65	421,558 18	"	86,535 55	"	360,602 95	
28,544 34	21,260 24	7,075 10	"	"	15,025 "	
25,145,656 58	20,678,609 06	4,465,027 52	"	"	59,939,536 97	
55,446,402 20	55,441,356 25	5,165 95	"	"	494,707 61	
156,610 12	156,610 12	"	"	"	"	
151,554,650 06	152,887,955 61	"	1,555,316 65	"	1,010,259 89	
1,799,292 69	574,205 42	1,425,087 27	"	"	1,425,087 27	
15,448,529 56	12,745,547 21	705,182 55	"	"	705,182 55	
7,594 45	7,568 75	"	174 52	"	632 02	
14,255 65	14,255 65	"	"	"	"	
100,885 05	105,871 82	"	4,988 77	"	150 15	
159,790 84	158,050 27	1,740 57	"	"	1,740 57	
221,000 74	218,126 02	2,873 82	"	"	130,751 95	
40,504 57	38,057 54	2,247 03	"	"	19,441 35	
1,151 50	1,262 "	"	130 50	"	52 98	
55,455 66	55,060 45	395 21	"	"	18,485 46	
241,951,519 71	256,492,072 51	7,258,052 00	1,818,585 70	"	58,598,475 40	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
<i>c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	•	448,934 16
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	160,178 59
Fonds de emploi provenant de versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billet, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	•	836,980 74
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	48,185 98
Service de la traction et du matériel.	•	460,517 81
Service des transports	•	99,908 64
Services en général	•	34,525 25
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	999 05
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des postes et télégraphes	•	17,312 49
<i>C. MARINE.</i>		
Fonds de emploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	•	•
<i>D. MINISTÈRE DE LA GUERRE.</i>		
Fonds de emploi pour le remplacement d'objets de casernement détériorés ou disparus	•	•
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État.	•	670,658 12
Cautionnements d'entrepreneurs défallants	•	54,820 58
Produits de la pharmacie centrale de l'armée	•	19,551 07
Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	•	•
Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	•	183,798 65
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882.)	•	23,463 12
Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la Guerre.	•	15,310 71
Fonds permanent pour l'achat de chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement	•	•
Acquisition de planisphères célestes à l'usage des écoles primaires officielles des communes rurales du royaume	•	12,000 •
Fonds de emploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale	•	418 32
id. id. de la souscription id.	•	305,541 12
Produits divers provenant de la cavalcade historique	•	170 •
Produit du matériel des fêtes de 1880	•	•
Acquisition de l'ancien dépôt de mendicité, à Mons. (Loi du 17 août 1879, art. 2.)	•	32,355 37
		3,429,589 73

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882 et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
151,144 50	278,960 73	"	127,816 23	"	521,117 95	
144,752 30	77,201 36	67,550 94	"	"	227,729 53	
3,576,573 58	2,814,525 94	762,047 64	"	"	1,599,028 38	
117,181 50	108,427 42	8,754 08	"	"	56,940 06	
726,057 88	465,129 74	260,928 14	"	"	721,445 95	
240,543 26	272,546 49	"	31,805 23	"	68,105 41	
115,549 60	56,653 80	58,695 80	"	"	93,221 03	
66,250 "	65,000 "	1,250 "	"	"	2,249 05	
3,597 07	13,595 80	"	10,197 89	"	7,114 60	
2,524 50	2,524 50	"	"	"	"	
50,590 72	"	50,590 72	"	"	50,590 72	
742,086 65	748,256 93	"	6,150 30	"	670,487 82	
2,718 35	3,808 27	"	1,089 92	"	55,730 66	
29,597 20	51,540 "	"	1,942 80	"	17,588 27	
20,000 "	20,000 "	"	"	"	"	
64,468 72	87,515 72	"	23,047 "	"	160,731 65	
895,706 85	892,875 54	831 29	"	"	24,294 41	
29,504 42	56,356 95	"	7,052 53	"	6,268 18	
248,621 74	228,500 "	20,121 74	"	"	20,121 74	
"	12,000 "	"	12,000 "	"	"	
6,485 87	6,758 16	"	272 29	"	146 05	
3,056 74	1,149 27	1,887 47	"	"	507,428 59	
"	170 "	"	170 "	"	"	
75,003 87	41,847 45	55,246 42	"	"	55,246 42	
"	32,355 37	"	32,355 37	"	"	
7,289,286 18	6,297,279 50	1,245,904 24	255,897 56	"	4,421,596 41	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le payement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	12,347,048 20
	Titres au porteur en circulation.	1,682,567 42
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts de la Dette publique . . .	590,062 91	"
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts de la Dette publique . . .	20,294 33	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes	"	2,583,886 42
Émissions et remboursements de bons du Trésor	"	31,001,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	280,490 "
Amortissement des obligations à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	87,600 "
Coupons d'intérêts des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	"	3,753,130 40
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	557,645 78
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1875, 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882 pour construction de maisons d'écoles.	19,522,579 35	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	146,725 "
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859	"	144,887 45
Emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 28 mai 1865.	"	20,447 83
Emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. $\frac{0}{0}$, 2 ^e série, de 1880, autorisé par diverses lois	"	"
Emprunt de 155,000,000 à 3 $\frac{0}{0}$, autorisé par diverses lois (arrêté royal du 29 juin 1882).	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{0}$, émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{0}$, émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{0}$, émises en vertu de la loi du 9 juin 1878 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
	19,944,936 61	52,502,226 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882 et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1882				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
28,035,062 44	26,805,416 71	1,229,645 73	•	•	13,576,693 93	
28,374,109 50	28,405,413 41	•	31,503 91	•	1,051,063,51	
10,106,015 41	10,589,215 02	•	282,599 61	878,662 52	•	
44,158 73	25,250 •	18,908 73	•	7,385 62	•	
62,519,177 40	62,542,542 91	•	23,165 51	•	2,562,720 91	
144,000,000 •	155,000,000 •	9,000,000 •	•	•	40,001,000 •	
565,420 •	569,950 •	•	4,530 •	•	275,960 •	
46,580 •	41,000 •	5,580 •	•	•	93,180 •	
7,291,570 50	7,507,827 80	•	16,257 30	•	3,741,873 10	
570,266 50	510,470 •	50,796 50	•	•	507,440 28	
892,585 15	594,108 15	498,476 98	•	18,824,102 57	•	
489,673 •	462,250 •	27,425 •	•	•	174,150 •	
•	144,887 45	•	144,887 45	•	•	
•	•	•	•	•	20,447 83	
4,859,780 •	4,859,780 •	•	•	•	•	
106,060,768 •	106,060,768 •	•	•	•	•	
2,973,000 •	2,973,000 •	•	•	•	•	
14,704,900 •	14,704,900 •	•	•	•	•	
151,600 •	151,600 •	•	•	•	•	
411,465,868 61	401,128,779 45	10,839,832 94	502,743 78	19,710,150 51	62,694,529 56	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	76,409,096 57	°
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	7,190,240 99	°
— — — pour le compte d'établissements publics	°	28,403 04
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	99 58	°
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	345,854 25	°
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,944,600	°
Subsides des comptables entre eux	°	°
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	°	568,502,975 79
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	°	1 35
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	°	217,188 01
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	°	2,526,417 65
Trésor public, S/C de placements	°	590,120 98
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878, 27 août 1880 et 22 mai 1882)	°	19,522,579 55
Administration des chemins de fer, des postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger	6 31	°
— — — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.	°	°
Titres de la caisse d'annuités engagés au Trésor	°	28,082 54
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	26,245 45	°
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêt des titres, à 5, 4 et 4 1/2 p. % ₀ , payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)	°	4,040
— — — S/C spécial pour les obligations, à 5, 4 et 4 1/2 p. % ₀ , amorties et payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)	°	2,000
Avances au Département des Travaux publics à régulariser	2,982,847 91	°
— — — — (Loi du 17 juillet 1877.)	625,093 54	°
— — — de l'Intérieur	°	°
Dette publique, S/C d'avances à régulariser	°	°
	89,522,082 40	591,021,808 51

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882 et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
56,550,580 68	57,651,572 46	"	1,500,791 78	77,709,888 35	"	
"	1,002,729 20	"	1,002,729 20	8,192,970 19	"	
5,247,896 39	5,258,256 84	9,639 55	"	"	58,042 59	
978,502 92	978,403 34	99 58	"	"	"	
5,069,625 09	5,019,949 69	49,675 40	"	296,180 85	"	
49,021,714 54	50,837,684 02	"	1,815,969 68	5,760,569 68	"	
101,165,488 27	101,165,488 87	"	"	"	"	
158,463,986 45	195,197,510 81	"	56,754,255 36	"	511,568,742 43	
1,000 "	"	1,000 "	"	"	1,001 35	
1,021,875,416 69	1,021,604,513 28	270,003 41	"	"	488,091 42	
485,265,505 56	481,525,969 95	3,937,535 61	"	"	6,465,765 26	
262,592,511 01	262,690,728 52	"	98,417 51	"	491,703 47	
594,108 15	892,585 15	"	498,476 98	"	18,824,102 57	
"	"	"	"	6 31	"	
1,580,525 54	1,580,525 54	"	"	"	"	
50,650 29	18,585 19	52,267 10	"	"	60,349 44	
80 "	375 "	"	295 "	26,558 45	"	
"	4,040 "	"	4,040 "	"	"	
"	"	"	"	"	2,000 "	
5,955,258 09	4,219,950 76	1,715,528 25	"	1,269,519 68	"	
623,093 54	"	623,093 54	"	"	"	
"	5,650,178 85	"	5,650,178 85	5,650,178 85	"	
"	65 75	"	65 75	65 75	"	
2,150,410,640 11	2,188,858,498 "	6,837,540 22	65,085,198 11	94,885,918 11	537,937,786 33	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1882, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1882 :				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1882.	
	NUMÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,726,441 12	15,245,541 06	18,971,782 18		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,054,056 19	1,941,943 41	2,996,579 60		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — du service provisoire des chemins de fer des Flandres	2,609,127 56	1,427,251 82	4,056,559 48		
— de l'administration des postes et télé- graphes	"	159 15	159 15		
— de l'administration de la marine.	11,117,255 52	487,224 22	11,604,457 74		
— de l'administration des prisons	80,837 62	2,355 40	92,175 02		
— du Jardin Botanique de l'État	51,745 86	108,006 09	159,751 95		
— de l'Institut agricole de l'État	52 98	"	52 98		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	19,441 55	"	19,441 55		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	18,485 46	"	18,485 46		
— des écoles agricoles	571 84	"	571 84		
— des écoles agricoles	1,696 08	"	1,696 08		
Cassier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	40,115,997 27	"	40,115,997 27	
	S/C Portefeuille du Trésor	57,414,462 90	"	57,414,462 90	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	463,844 45	511,104,858 "	511,568,742 45	
Agents du Trésor dans les provinces	"	17,675,526 12	17,675,526 12		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	65,606,480 25	65,606,480 25		
	96,661,414 28	613,599,105 50	710,260,519 78	"	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.

Service des recettes et dépenses de l'État.	7,579,085 71	95,116,906 96	
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	119,421 50	72,820,586 40
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	53,159,028 20
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes.	"	3,429,589 75
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	19,944,956 61	52,592,226 50	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	89,522,082 40	591,021,308 51	
	117,165,526 02	868,140,146 30	
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1882.	750,974,620 28	"	
	868,140,146 30	868,140,146 30	

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1882, et la situation au 1^{er} janvier 1883 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1882.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1883.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
•	»	»	»	710,260,519 78	•	

RÉCAPITULATION.

457,975,189 94	457,590,301 35	119,117,885 42	118,754,994 81	51,905,701 82	119,824,411 68
399,270,296 09	389,696,970 95	3,253,507 33	2,651,181 59	66,552 77	73,549,845 61
241,951,519 71	236,492,072 51	7,258,032 90	1,818,585 70	»	58,508,476 40
7,209,286 18	6,297,979 50	1,245,904 24	253,897 56	»	4,421,596 41
411,465,868 61	401,128,779 45	10,859,852 94	592,743 78	19,710,150 51	62,604,529 56
2,150,410,640 11	2,188,858,498 »	6,057,540 22	65,085,198 11	94,885,918 11	537,937,786 33
5,619,549,801 24	5,060,065,901 74	148,532,501 05	180,046,601 55	146,508,123 21	856,826,642 99
40,714,100 50		40,714,100 50		710,260,519 78	»
				856,826,642 99	856,826,642 99

(419)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1882.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. 0/0.*

2° *Emprunt de 306,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (Moniteur n° 120) et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882. — Rente 3 p. 0/0.*

3° *Emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (Moniteur n° 211), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt jusqu'en 1882. — Rente 4 p. 0/0 (1^{re} série).*

4° *Emprunt de 134,719,000 francs, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (Moniteur n° 9). — Rente 4 p. 0/0 (2^e série).*

5° *Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

6° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic. n° 1010*), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée au même grand-livre, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 $\frac{1}{2}$, 3 et 4 $\frac{1}{2}$ p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 $\frac{1}{2}$ p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 $\frac{1}{2}$ p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	51,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	589,417,631 74

Il faut en déduire :

1 ^o Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2 ^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit.		146,000 »
		<u>169,458,000 »</u>
	RESTE. . . . fr.	<u><u>219,959,631 74</u></u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — —	2,000 —	68,000,000	»
8,000 — — — — —	1,000 —	8,000,000	»
6,000 — — — — —	200 —	1,200,000	»
<hr/>			
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de		85,200,000	»

2° EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

(Rente 3 p. 0/0.)

L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 3 p. 0/0, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négoié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)	
1°	Convent ^{ns} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. 0/0. 81. »	francs. 81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,050,000 »
2°	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
3°	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	25,809,500 »
4°	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	73.15	22,590,485 50
			1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000		
			Id.	10,104,000		
TOTALS . . fr.			306,859,000		240,000,608 50	
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.					78.21 ³	

Le produit brut de ces émissions a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs : 1° au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg; 2° à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^s a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

A cet emprunt il faut ajouter :

1° Un capital nominal de 80,000,000 de francs qui a été négocié le 25 janvier 1878 (64,000,000 de francs avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et 16,000,000 de francs avec jouissance du 1^{er} mai 1878), au taux de 75 %/o, à MM. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale à Bruxelles, et dont le produit, soit 60,000,000 de francs, a servi à couvrir les crédits alloués, pour travaux publics, etc., par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.

2° Un capital nominal de 96,585,300 francs, *délivré avec jouissance du 1^{er} mai 1882*, à valoir sur les 133,000,000 de francs qui ont été négociés aux mêmes établissements par convention du 29 juin 1882.

Le produit de la vente de ce capital, faite au taux de 82 p. %/o, a servi à couvrir une partie des crédits alloués par les lois mentionnées dans l'arrêté royal du 22 janvier 1882 (*Moniteur*, n° 185) qui a autorisé la négociation des 133 millions.

La dette à 3 p. %/o se trouvait ainsi portée, à l'échéance du 1^{er} novembre 1882, au capital nominal de 483,444,300 francs. Elle est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>	fr.	<u>386,859,000</u>	»

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 96,585,300 francs ci-dessus mentionné. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la Dette à 3 p. %/o.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876, et à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878.

En ce qui concerne le capital de 96,585,300 francs, émis avec jouissance du 1^{er} mai 1882, la dotation ne prendra cours qu'à partir du 1^{er} mai 1883.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. %/o ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1882, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n° 3 et 4 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1880	fr. 68,718,386 50	3,368,925 50	72,087,312 »
Année 1881	11,472,568 50	1,906,919 50	12,379,488 »
— 1882	12,889,423 50	938,844 »	13,828,267 50
	<u>Fr. 93,080,378 50</u>	<u>5,214,689 »</u>	<u>98,295,067 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1882 s'élève à la somme totale de 5,214,689 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 6,346,949 46 c. Le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées est ainsi réduit à fr. 477,097,350 54 c.

5° EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS,

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

Rente 4 p. % (1^{re} série).

La dette à 4 p. % (1^{re} série) se compose :

A. De l'emprunt de 51,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 241) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. %, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État ou en construction, et qui peuvent s'élever ensemble à 235,248,900 francs (chiffre approximatif).

Savoir :

1° Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873).

2° Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355) autorisant l'émission de titres 4 p. % à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,350,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876 entre l'État et la Banque de Belgique;

3° Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4° Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870);

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au paiement de ces lignes;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois, et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubei. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention est de 2,632,400 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois, avec jouissance du 1^{er} mai 1882 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1°	fr.	31,120,500
2°		13,781,900
3°		52,550,000
		6,727,000
4°		79,734,900
5°		18,989,500
6°		2,500,700
ENSEMBLE.		fr. 205,374,500

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c^s, provenant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des dettes à 4 1/2 p. % suivantes :

Savoir :

4 1/2 p. % 1 ^{re} série (conversion de 1844)	fr.	55,364,182 22
— 2 ^e » (emprunt de 1844)		67,483,000 »
— 3 ^e » (conversion de 1853)		141,284,900 »
— 4 ^e » (conversion de 1857 et emprunt de 1860)		65,846,400 »
— 5 ^e » (emprunt de 1865)		58,581,000 »
— 6 ^e » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées)		77,618,700 »
TOTAL ÉGAL.		fr. 466,178,182 22

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes 4 1/2 p. % avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair*, pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois; mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée, le capital restant de ces dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion, avec jouissance des intérêts à 4 p. % à compter du 1^{er} novembre 1879.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c ^e était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de	fr. 265,655,450 »
et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. %, 1 ^{re} série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c ^e de rente 4 p. % au capital de	200,522,732 22
	<u>fr. 466,178,182 22</u>

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. %, 1^{re} série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1^{er} novembre 1882, savoir :

a. Emprunt émis avec jouissance du 1 ^{er} août 1871	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 ^{er} mai 1882 et jouissances antérieures.	205,374,500 »
c. Capital provenant de la conversion effectuée avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1879	466,178,182 22
	<u>fr 722,552,682 22</u>

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite du capital de fr. 200,522,732 22 c^e représentant les rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, des obligations au porteur de 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1^{er} novembre suivant; et pour les fr. 466,178,182 22 c^e dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. %, à partir du 1^{er} novembre 1879. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. %

(1^{re} série), pour les années 1871 à 1882, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 6 et 7 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1880 . . . fr.	56,288,456 61	6,804,841 66	63,093,298 27
Année 1881	27,869,403 28	3,528,317 41	31,397,720 69
— 1882	28,630,849 28	3,618,535 90	32,249,385 18
Fr.	112,788,709 17	13,951,694 97	126,740,404 14

Le fonds d'amortissement, pour les années 1873 à 1882, s'élève à la somme totale de fr. 13,951,694 97 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,300 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 720,586,382 22 c^s.

La somme de fr. 11,981,603 25 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

4^o EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2^e série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 93 c^s, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n° 9), un capital nominal de 134,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2^e série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c^s p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1880, SAVOIR :

- 1^o Fr. 68,000,000 mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
- 2^o 66,719,000 cédés à MM. de Rothschild, frères, à la Banque Nationale et à la Société générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.

Fr. 134,719,000

La négociation de ces 134,719,000 fr. a produit une somme brute de fr. 142,465,342 50 c^s, soit fr. 170 57 c^s en sus du montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir.

Cette somme de fr. 142,465,342 50 c^s figure comme ressource extraordinaire au compte des Budgets de 1880, 1881 et 1882, dans les proportions suivantes :

Exercice 1880	fr.	77,594,052 50
— 1881		60,011,510 »
— 1882		4,859,780 »
Fr.		<u>142,465,342 50</u>

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000 obligations au porteur de fr. 10,000 chacune.	. . . fr.	10,000,000	»
2,000 — — — — —	5,000 —	10,000,000	»
22,500 — — — — —	2,000 —	45,000,000	»
62,000 — — — — —	1,000 —	62,000,000	»
8,000 — — — — —	500 —	4,000,000	»
9,000 — — — — —	200 —	1,800,000	»
19,190 — — — — —	100 —	1,919,000	»

Sont 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de fr. 134,719,000 »
munies de coupons d'intérêt échéant le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, ayant pris cours à partir du 1^{er} février 1882, est affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1880 à 1882 ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux ci-joints, n^{os} 9 et 10*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Semestre au 1 ^{er} août 1880 fr.	2,694,380	»	2,694,380
Année 1881	5,388,760	»	5,388,760
— 1882	5,388,760	» 336,797 50	5,725,557 50
Fr.	13,471,900	» 336,797 50	13,808,697 50

La somme de fr. 336,797 50 c^s, qui constitue le fonds d'amortissement du semestre échu le 1^{er} août 1882, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2, A 3 ET A 4 P. % . — 1^{re} et 2^e Séries.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours des 4 p. $\frac{0}{100}$ au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 $\frac{1}{2}$ et à 3 p. $\frac{0}{100}$ (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

En ce qui concerne la Dette à 3 p. $\frac{0}{100}$ de 1873 à 1882, l'amortissement sera *facultatif* lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. $\frac{0}{100}$ ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ qui n'a pas de dotation spéciale) et la troisième provient de frais divers, tels que :

1° Commission de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n^{os} 2, 5, 8 et 11 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1883, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1881 et 1882.

3. RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. $\frac{0}{100}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 ¹ / ₂ p. %	1 ^{er} janvier 1885.	219,959,651 74	52,545,000 »	167,416,651 74	3,579	4,185,415 78
5 p. %	1 ^{er} novembre 1882	477,666,400 »	201,110,900 »	276,555,500 »	5,468	8,206,065 »
4 p. % (1 ^{re} série).	Id.	720,586,582 22	431,951,350 »	288,635,032 22	22,715	11,545,401 29
4 p. % (2 ^e série).	1 ^{er} août 1882	134,719,000 »	60,252,000 »	74,467,000 »	886	2,970,480 »
5 % (servitudes mili- taires)	15 avril 1882.	1,409,634 95	»	1,409,634 95	975	42,287 74
TOTAUX fr.		1,554,341,048 91	745,857,250 »	808,503,798 91	33,619	27,049,249 81

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 31 décembre 1881, il restait en circulation :

1° Sur les émissions de l'année 1855, un bon du Trésor d'un capital de fr.	1,000 »
2° — de l'année 1881, un capital de	51,000,000 »
ENSEMBLE. fr.	51,001,000 »

Pendant l'année 1882, il a été créé des bons à 5 mois, 6 mois ou un an, à concurrence de fr. 144,000,000 »
y compris les *renouvellements* qui se sont élevés à 55,000,000 »

L'émission réelle pour 1882 est par conséquent de 89,000,000 »
TOTAL . . . fr. 120,001,000 »

Remboursements effectués pendant la même année 80,000,000 »
En circulation au 1^{er} janvier 1883 fr. 40,001,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité constituant le prix de la cession à l'État du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art qui constituent les dépendances de cette ligne. (Article 9 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1882).* fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2^o *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. (Article 10 du Budget de l'exercice 1882).* fr. 500,000 »

Conformément à l'art. 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 53 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de révision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

Le Trésor n'a eu à supporter aucuns frais pour l'année 1882.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr. 612,000 »*

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour 1882, l'article 11 du Budget de la Dette publique de cet exercice.

4° *Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la grande Compagnie du Luxembourg.*

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie est fait par l'État depuis l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,611 obligations de . . .	100 francs de capital,
116,015 —	500 —
10,889 actions privilégiées de 500	—

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an, et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1882, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	731	508,455 »	91,375 »	599,830 »
— de 500 —	640	2,792,675 »	400,000 »	3,192,675 »
Actions privilégiées de 500 francs	29	267,325 »	17,400 »	284,725 »
TOTAL. fr.		3,568,455 »	508,775 »	4,077,230 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 12, 13 et 14 du Budget de la Dette publique, exercice 1882.

Les frais relatifs à ce service, pour les exercices 1881 et 1882, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1883, aux sommes suivantes, qui ont été respectivement imputées sur les crédits ouverts à l'article 19 du Budget de ces exercices;

SAVOIR :

Exercice 1881 fr.	841 50
— 1882	531 12

Les annuités dont il s'agit doivent être servies :

Pour les obligations de 100 francs, jusqu'en 1929 inclusivement.	
— de 500 — — —	1934 —
et pour les actions privilégiées	1949 —

(Voir les tableaux annexés au n° 17 des documents de la Chambre, année 1873.)

5° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 15 du Budget de l'exercice 1882.)

Aux termes de l'article 33, § 1^{er} de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures

à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait;

SAVOIR :

Pour l'année 1877, à 2,400 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	fr.	1,848,400	80
— 1878, 2,560	—	1,971,627	52
— 1879, 2,720	—	2,094,854	24
— 1880, 2,880	—	2,218,080	96
— 1881, 3,040	—	2,341,307	68
— 1882, 3,200	—	2,464,534	40
— 1883, 3,360	—	2,587,761	12
— 1884, 3,520	—	2,710,987	84
— 1885, 3,680	—	2,834,214	56
— 1886, 3,840	—	2,957,441	28
Pour l'année 1887 et pour les années ultérieures, jusqu'à l'expiration des concessions respectives, à 4,000 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	.	3,080,668	»

De plus, l'État s'est engagé, par l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, à servir le complément, jusqu'à 4,000 francs par kilomètre, des annuités ci-dessus, à la condition pour les ayants droit de fournir les sommes nécessaires à cette fin.

Cette condition a été remplie par la remise à la caisse des dépôts et consignations d'un capital de fr. 5,875,091 81 c^s.

En conséquence, il est inscrit, à titre extraordinaire, d'une part au Budget des Voies et Moyens, et d'autre part à celui de la Dette publique, les produits et les charges correspondantes ci-après :

Pour l'année 1877, à 1,600 francs par kilomètre sur 770,167 mètres	.	1,232,267	20
— 1878, 1,440	—	1,109,040	48
— 1879, 1,280	—	985,813	76
— 1880, 1,120	—	862,587	04
— 1881, 960	—	739,360	32
— 1882, 800	—	616,133	60
— 1883, 640	—	492,906	88
— 1884, 480	—	369,680	16
— 1885, 320	—	246,453	44
— 1886, 160	—	123,226	72

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de (7,000 + 4,000) 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	D A T E de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
Houdeng à Soignies	kil. m. 15.514	27 septembre 1946, art. 53, litt. C. . .	Ans. Mois. jours. 60 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	51 décembre 1948, id. D. . .	72 " " }	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5 . . .	72 " " }	
Luttre à Gosselies	6.827	51 décembre 1964, id. G. . .	88 " " }	525,950
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. . .	88 " " }	
Gilly à Lambassart	1.497	Id. id. G. . .	88 " " }	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10 285	Id. id. G. . .	88 " " }	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. . .	88 " " }	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. . .	88 " " }	
Blaton à Bernissart	5.896	Id. id. G. . .	88 " " }	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.885	51 décembre 1965, id. H. . .	89 " " }	
Anvers à Boom et embranchement Contich	21.180	Id. id. H. . .	89 " " }	
Piéton à Buvrines-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89 " " }	
Alost à Burst	10.559	51 décembre 1966, id. I. . .	90 " " }	115,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.		8,471,857

6^e Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1882) fr. 1,000,000

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiles.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 23 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1843 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1852 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Le tableau ci-joint, n° 12, présente la situation, au 1^{er} janvier 1882 et au 1^{er} janvier 1883, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1882, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
PREMIÈRE PARTIE.				
—				
Rentes créées sans expression de capital fr.	"	580,598 14	"	"
DEUXIÈME PARTIE.				
—				
Dotte d 2 1/2 p %.	219,959,651 74	5,498,990 78	"	219,959,651 74
Emprunt de 306,859,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p %).	485,444,500 "	14,505,329 "	6,546,949 46	477,097,550 54
Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt, de 1876 à 1882 (rente 4 p. % — 1 ^{re} série)	722,552,682 22	23,902,107 28	1,966,500 "	720,586,582 22
Emprunt de 154,719,000 francs émis en 1880 (rente 4 p. % — 2 ^e série)	154,719,000 "	5,388,760 "	"	154,719,000 "
Rentes 5 p % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires	1,409,654 95	42,287 74	"	1,409,654 95
Dette flottante. (Bon du Trésor restant à rembourser sur les émissions de l'année 1855).	1,000 "	"	"	1,000 "
Id. (id de l'année 1882)	40,000,000 "	1,565,000 "	"	40,000,000 "
fr.	1,602,086,248 91	56,081,072 94	8,513,249 46	1,593,772,999 45
TROISIÈME PARTIE.				
—				
Reprise de chemins de fer.		ANNUITÉS.		
1 ^o Ligne de Mons à Manoge		672,550 "		
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducats		500,000 "		
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut.		612,000 "		
4 ^o Ligne de la grande Compagnie du Luxembourg.		4,077,250 "		
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)		8,471,857 "		
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).		1,000,000 "		
fr.		15,553,597 "		
QUATRIÈME PARTIE.				
—				
Pensions de toute nature. fr.		9,047,058 "		

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. - DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} JUILLET 1881.	1 ^{er} JANVIER 1882.
Capital des obligations au porteur	49,510,000 »	48,685,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	170,649,631 74	171,274,431 74
	219,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti	»	»
TOTAUX fr.	219,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} JUILLET 1881.	1 ^{er} JANVIER 1882.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	616,375 »	608,565 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,135,120 59	2,140,950 59
TOTAUX fr.	2,749,495 59	2,749,495 59

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,*conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.*

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1882.	1 ^{er} JANVIER 1883.	
48,211,400 »	52,543,000 »	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
171,748,231 74	167,416,631 74	
219,959,631 74	219,959,631 74	
»	»	
219,959,631 74	219,959,631 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1882.	1 ^{er} JANVIER 1883.	
602,642 50	656,787 50	
2,146,852 89	2,092,707 89	
2,749,495 39	2,749,495 39	

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1883, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1881.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1881.	
	Loi du 30 décembre 1880, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 19.	
	Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 7,000 » (1)
Intérêts.	5,498,990 78	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	2,612 87
Transport d'espèces et frais divers	»	1,145 »
TOTAL. fr.	5,498,990 78	3,757 87
Sommes disponibles. fr.	»	3,242 15

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 3 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1881 ET 1882.

EXERCICE 1882. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1882.		OBSERVATIONS.
Loi du 10 mai 1882, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 19.		
Intérêts. Fn. 5,498,990 78	Frais. Fn. 7,000 « (*)	
5,498,990 78	»	(*) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
»	»	
»	»	
5,498,990 78	»	
»	»	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

MONTANT DU CAPITAL A

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	181,491,500 »	178,641,500 »
— des inscriptions nominatives	201,183,400 »	203,516,700 »
	382,679,900 »	382,158,000 »
Capital amorti	4,170,100 »	4,701,000 »
	386,850,000 »	386,859,000 »
TOTAUX fr.		

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur	2,722,372 50	2,670,610 50
— des inscriptions nominatives	3,017,826 »	3,052,750 50
	5,740,198 50	5,723,370 »
Intérêts du capital amorti	62,686 50	70,515 »
	5,802,885 »	5,802,885 »
TOTAUX fr.		

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
178,507,700 »	201,110,900 »	
203,520,800 »	276,555,500 »	
581,628,500 »	477,066,400 »	
5,250,500 »	5,777,900 »	
586,859,000 »	485,441,500 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,674,615 50	5,016,665 50	
3,049,812 »	4,148,532 50	
5,724,427 50	7,164,996 »	
78,457 50	86,668 50	
5,802,885 »	7,251,664 50	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 506,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 A 1880.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1881.
1 ^{er} mai 1881.	Dotation : 10 c ^s p. % sur 586,859,000 francs, capital de l'emprunt et de la dette qui y a été ajoutée avec diverses jouissances
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 4,179,100 francs
	—
1 ^{er} novembre 1881.	Dotation : 10 c ^s p. % du capital précité de 586,859,000 francs
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 4,701,000 francs
	ANNÉE 1882.
1 ^{er} mai 1882.	Dotation : 10 c ^s p. % sur 586,859,000 francs, capital de l'emprunt et de la dette qui y a été ajoutée avec diverses jouissances
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 5,250,500 francs.
	—
1 ^{er} novembre 1882.	Dotation : 10 c ^s p. % du capital précité de 586,859,000 francs.
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 5,777,900 francs
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	<i>Observations.</i>
3,157,957 » 250,968 50	5,568,925 50	4,179,031 55	
586,859 » 62,686 50	906,919 50	1,051,570 75	
586,859 » 70,515 »			
586,859 » 78,457 50	958,844 »	1,116,547 18	
586,859 » 86,668 50			
5,214,689 »	5,214,689 »	6,546,949 46	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1883, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1881.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1880 au 31 octobre 1881.	
	Loi du 30 décembre 1880, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 19.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 12,579,488 »	Fr. 18,000 » (1)
Intérêts.	11,472,568 50	»
Amortissement.	906,919 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres.	»	8,512 54
Courtage relatif à l'amortissement.	»	860 99
Transport d'espèces et frais divers.	»	5,560 75
TOTAUX. . . . fr.	12,579,488 »	12,554 26
Sommes disponibles. . . . fr.	»	5,465 74

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1881 ET 1882.

EXERCICE 1882. Service du 1 ^{er} novembre 1881 au 31 octobre 1882.		Observations.
Loi du 10 mai 1882, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 19.		
Intérêts et amortissement. Fr. 12,370,488 »	Frais. Fr. 18,000 » (1)	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
11,440,644 »	»	
938,844 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
12,370,488 »	»	
»	18,000 »	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET EMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	(¹) 406,972,850 »	(¹) 414,610,150 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	285,432,432 22	286,454,752 22
	692,405,282 22	701,064,882 22
Capital amorti	1,966,300 »	1,966,300 »
TOTAUX fr.	694,371,582 22	703,031,182 22

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	8,139,457 »	8,292,203 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	5,708,648 64	5,729,094 64
	13,848,105 64	14,021,297 64
Intérêt du capital amorti	39,326 »	39,326 »
TOTAUX fr.	13,887,431 64	14,060,623 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1874;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES. ^

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
(¹) 427,586,950 »	(¹) 451,951,550 »	(¹) La fraction de 80 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. % de 1844.
285,569,152 22	288,655,052 22	
710,956,082 22	720,586,582 22	
1,966,500 »	1,966,500 »	
712,922,582 22	722,552,682 22	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
8,547,759 »	8,659,027 »	
5,671,582 64	5,772,700 64	
14,219,121 64	14,411,727 64	
59,526 »	59,526 »	
14,258,447 64	14,451,053 64	

contracté avec jouissance

2° DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1873 A 1880.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1881.
1 ^{er} mai 1881	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 685,494,582 22 c ^s , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs
1 ^{er} novembre 1881.	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 694,374,582 22 c ^s , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs.
	ANNÉE 1882.
1 ^{er} mai 1882	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 703,031,482 22 c ^s , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs
1 ^{er} novembre 1882.	Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 712,922,582 22 c ^s , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs.
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} série),du 1^{er} août 1874 ;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds d'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	<i>Observations.</i>
6,454,835 66 550,006 »				
6,804,841 66	1,970,091 72	1,966,300 »	4,854,749 94	
1,715,756 45 39,526 »				
1,755,928 96 59,526 »				
3,528,517 41	»	»	3,528,517 41	
1,757,577 95 39,526 »				
1,782,505 95 39,526 »				
5,618,555 90	»	»	5,618,555 90	
15,951,694 97	1,970,091 72	1,966,300 »	11,981,603 25	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 54,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISSESSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1883, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1881.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1880 au 31 octobre 1881.	
	Loi du 30 décembre 1880, chap. 1 ^{er} , art. 8 et 19.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 53,120,004 19	Frais. Fr. 58,000 » (1)
Intérêts	27,860,403 28	»
Amortissement	4,528,517 41	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	26,170 57
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	14,197 65
TOTAUX fr.	31,397,720 69	40,577 22
Sommes disponibles fr.	1,751,373 50	17,622 78

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1881 ET 1882.

EXERCICE 1882.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1881 au 31 octobre 1882.		
Loi du 10 mai 1882, chap. I ^{er} , art. 8 et 19.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	(1) Somme affectée à la dette 4 p. 0/0, 1 ^{re} série, dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
FR. 53,120,094 19	FR. 58,000 » (*)	
28,650,849 28	°	
3,018,555 90	°	
»	°	
»	°	
»	2,589 88	
52,240,385 18	2,589 88	
870,709 01	58,410 12	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	121,673,400 »	70,446,800 »
— des inscriptions nominatives.	13,045,600 »	64,272,200 »
	134,719,000 »	134,719,000 »
Capital amorti	(¹) »	(¹) »
TOTAUX fr.	134,719,000 »	134,719,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1881.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,455,468 »	1,408,936 »
— des inscriptions nominatives.	260,912 »	1,285,444 »
	2,694,380 »	2,694,380 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	»	»
TOTAUX fr.	2,694,380 »	2,694,380 »

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^{me} SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
66,610,100 »	60,232,000 »	(1) La dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} février 1882. (Article 4 de l'arrêté royal du 8 janvier 1880)
68,108,900 »	74,487,000 »	
134,719,000 »	134,719,000 »	
(1) »	(1) »	
154,719,000 »	154,719,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1882.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
1,352,202 »	1,204,640 »	
1,562,178 »	1,480,740 »	
2,694,380 »	2,694,380 »	
»	»	
2,694,380 »	2,694,380 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} août 1882 . . .	ANNÉE 1882.
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt Intérêt du capital amorti <div style="text-align: right;">TOTAUX. fr.</div>

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^me SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre.	SOMMES non employées à cause de l'élevation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au trésor.	<i>Observations.</i>
336,797 50 »	336,797 50 »	336,797 50	
.....	336,797 50 »	336,797 50	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS

*émis avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1883, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1881.	
	Service du 1 ^{er} août 1880 au 31 juillet 1881.	
	Lois des 30 décembre 1880 et 1 ^{er} mai 1881, chap. 1 ^{er} , art. 6, 19 et 20.	
	Intérêts.	Frais
	Fr. 5,588,760 »	(Art. 19) (3) . . . fr. 0,000 » Escompte (art. 20) . . . 610,754 13 Ess. . . . 610,754 13
Intérêts	5,588,760 »	»
Amortissement	»	»
Escompte sur les versements anticipés des termes de l'emprunt précité	»	610,754 13
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	1,888 24
Transport d'espèces et frais divers	»	1,556 »
TOTAUX fr.	5,588,760 »	615,978 37
Sommes disponibles fr.	»	5,775 76

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^{me} SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1881 ET 1882.

EXERCICE 1882. — Service du 1 ^{er} août 1881 au 31 juillet 1882.		OBSERVATIONS.
Loi du 10 mai 1883, chap. 1 ^{er} , art. 6, 19 et 20.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,725,557 50	(Art. 19 (1)) Fr. 9,000 Escompte (Art. 2 ^e) 25,000 Ess. fr. 31,100	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
5,388,760 »	»	
356,797 50	»	
»	1,808 05	
»	»	
»	»	
5,725,557 50	1,808 05	
»	32,101 95	

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT		
	au 1 ^{er} janv. 1883.	pendant l'année 1882. Accroissm.	Décroissm.	au 1 ^{er} janv. 1883.	pendant l'année 1882. Accroissm.	Décroissm.	
Civiles et autres accordées avant 1830	8	"	1	7	2,027 "	288	
Civiques	33	1	6	28	11,471 "	1,945	
Militaires	3,408	143	218	3,335	4,185,791 "	268,120	
Ordre de Léopold	252	3	15	242	25,200 "	1,300	
Narine (militaires de fa)	22	"	2	20	20,320 "	3,569	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	"	"	1	249 "	"	
Secours sur le fonds dit de Waterloo	5	"	2	3	384 "	157	
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	39	1	4	36	51,830 "	1,662	
— de la Justice	310	33	40	303	771,713 "	99,033	
— de l'Intérieur	117	9	12	114	192,391 "	25,221	
— de l'Instruction publique	185	26	13	198	359,340 "	39,466	
— des Travaux publics	806	79	48	837	730,745 "	33,232	
— de la Guerre	52	4	4	52	109,383 "	5,096	
— des Finances	1,968	131	160	1,939	1,094,972 "	148,676	
— de la Cour des Comptes	11 (1)	"	2 (1)	9 (1)	3,309 "	333	
— de la Cour des Comptes	2	1	"	3	3,999 "	1,364	
Pensions ecclésiastiques	426	83	53	456	426,127 "	53,830	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	134	1	26	110	75,473 "	12,591	
	7,779	517	603	7,693	8,975,842 "	696,319	
		DIMINUTION : 86 pensions.			AUGMENTATION : 73,216 francs.		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1883.

SIONS.		MOTIFS		Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1883.	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.		
1,750 »	1 pension éteinte par suite de décès.		
9,726 »	1 pension accordée nouvellement par suite de réversion	6 id.		
4,152,191 »	145 pensions accordées nouvellement dont 1 par suite de révision.	218 id. dont 1 par suite de révision.		
24,200 »	3 id.	12 id.		
25,960 »	1 par suite de changement d'état le titulaire ayant été nommé officier.		
249 »	2 pensions éteintes par suite de décès.		
227 »	2 pensions éteintes par suite de décès.		
55,177 »	1 id.	4 id.		
758,964 »	53 id.	40 id.		
181,899 »	9 id.	12 id.		
379,553 »	26 id.	13 id.		
804,278 »	79 id.	48 id.		
109,056 »	3 id.	3 id.		
	1 id. par suite de révision.	1 id. par suite d'augmentation.		
2,020,913 »	151 id.	160 id.		
(1) 5,176 »	2 id.		
5,563 »	1 id.		
471,538 »	83 id.	53 id.		
63,049 »	1 id.	25 id.		
9,047,058 »	517 pensions.	605 pensions		

(1) Fonctionnaires et employés de l'ancienne Caisse de retraite.